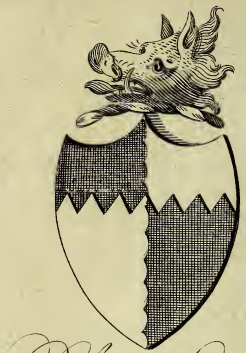

Robert Lang.

John Carter Brown.

RPJCB

la Découverte
des Indes Occidentales
Fernand
Cortez
Montezume
P. Giffart filius fec.

RPJC5

LA DECOUVERTE DES INDES OCCIDENTALES, PAR LES ESPAGNOLS.

Ecrite par Dom Balthazar de Las-Casas, Evêque de Chiapa.

Dedié à Monseigneur le Comte DE TOULOUSE.

Montlouis

A PARIS,
Chez ANDRE' PRALARD, ruë Saint Jacques, à l'Occasion.

M. DC. XCVII.
Avec Privilege du Roi.

RPJCB

JOHN CARTER BROWN

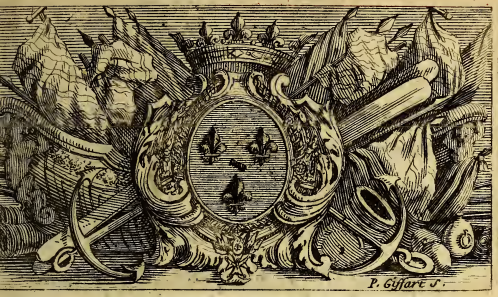

A SON ALTESSE SERENISSIME MONSEIGNEUR LE COMTE DE TOULOUSE, GRAND AMIRAL DE FRANCE.

MONSEIGNEUR,

On m'a fait eſperer que Vôtre Alteſſe Sereniſſime ſouffriroit que je lui offriſſe ce petit Ouvrage des Découvertes & des Voïages des

Espagnols dans les Indes Occidentales : Et j'ose me flater, MONSEIGNEUR, *que vous y trouverez des choses dignes de vôtre attention & de vôtre curiosité. Vous y verrez la description du plus beau, du plus riche, du plus fertile & du plus heureux Païs du monde, où Dieu a ramassé toutes les choses necessaires pour la conservation & pour les plaisirs de la vie ; où il a prodigué l'or, l'argent, les perles, les emeraudes, & une infinité d'autres richesses tres-precieuses, à des Peuples qui ne s'en mettoient gueres en peine ; & que les Européans vont chercher au-travers de tant de perils. Peut-être*, MONSEIGNEUR, *aurez-vous l'envie quelque jour de voir ces belles Re-*

gions, & d'y conduire en Perſonne les Armées Navales du Roi. Que ne doit-on point attendre d'un jeune Prince plein de feu & de courage, & qui ſacrifie tout pour la gloire ? Mais ce n'eſt pas à moi, MONSEIGNEUR, *à parler de tant de rares qualitez, qui vous font admirer : C'eſt aſſez de vous preſenter mon Ouvrage, & de vous prier d'agréer cette legere marque du profond reſpect avec lequel je ſuis,*

MONSEIGNEUR,

De Vôtre Alteſſe Sereniſſime,

Le tres-humble & tres-affectionné Serviteur,
PRALARD.

AVERTISSEMENT.

LE nouveau Monde, dont il eſt parlé dans ces Relations, n'a été découvert que depuis cent quatre-vingt ans. Chriſtofle Colomb natif de Genes, fut le premier qui y paſſa l'an 1492. Americ Veſpuce Florentin, découvrit le Brezil cinq années aprés, & donna ſon nom à cette partie du Monde, qu'on appelle auſſi les Indes Occidentales, à la difference des Orientales qui ſont en Aſie. L'Amérieſt diviſée en Septentrionale & Meridionale. Dans la Septentrionale ſont, la Virginie, la Floride, la nouvelle

Eſpagne, le Yucatan, Honduras, Nicaraqua, Coſtarica & Veragua, dont il eſt ſouvent parlé dans ces Memoires. Dans l'Amérique Meridionale ſont, la Caſtille d'Or, la Quiona, le Brezil, la Plata, & la Terre Magellanique, qui ſont la Mer du Nord; car le Chili, le Perou & le Tucaman ſont la Mer du Sud. La nouvelle Eſpagne eſt l'une des plus belles Provinces de ce nouveau Monde: c'eſt là qu'eſt la Ville de Mexique, qui donnoit le nom à un grand Empire, dont Montezume fut le dernier Roi. Fernand Cortez y entra l'an 1519. prit ce Prince, & conquit tout ſon Païs. Le Perou

s'étend plus de mille lieuës du Midi au Nord. Pizarre & Almagre Eſpagnols, y aborderent l'an 1524. ils s'en rendirent les maîtres, aprés avoir pris & étranglé Atabalippa, qui en étoit le Roi. On auroit de la peine à croire toutes les cruautez que les Eſpagnols ont exercées dans le nouveau Monde, ſi elles n'étoient remportées par les Eſpagnols mêmes, par pluſieurs témoins dignes de foi, & entr'autres, par le Reverendiſſime Dom Barthelemy de Las-Caſas, Evêque de Chiapa, qui en a ſouvent fait des plaintes au Conſeil Roïal des Indes, pour arrêter les perſecutions des Eſpagnols, qui

deſoloient les Indes, & qui empêchoient qu'on ne prêchât l'Evangile dans le nouveau Monde. Cet Evêque a compoſé ſur cette Matiere un volume en Eſpagnol, dont on donne la Traduction. On a adouci en quelques endroits des choſes qui paroiſſoient trop cruelles, & qui auroient pû faire de la peine aux perſonnes delicates.

Extrait du Privilege du Roi.

PAR Lettres Patentes du Roi, Données à Paris, le 30. Juin 1697. signées par le Roi en son Conseil, MENESTREL, & scellées. Il est permis à nôtre bien-amé *** d'imprimer ou faire imprimer un Livre intitulé, *Relation des Découvertes & des Voïages que les Espagnols ont faits dans les Indes Occidentales*, traduit de l'Espagnol; durant le temps & espace de dix années: Avec défenses à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, de l'imprimer, vendre ni debiter, sous quelque pretexte que ce soit; & ce, pendant ledit temps, à peine de confiscation des Exemplaires pour l'exposant, & de trois mille livres d'amandes, & de tous dépens, dommages & interests: ainsi qu'il est porté plus au long par lesdites Lettres Patentes.

Registré sur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, le 10. *Juillet* 1697. *Signé*, P. AUBOÜIN, *Syndic.*

Achevé d'imprimer pour la premiere fois, le 10. Aoust 1697.

RELATION

RELATION
DES
DE'COUVERTES,
ET
DES VOYAGES
QUE LES ESPAGNOLS ont faits dans les Indes.

L'INDE fut découverte l'an 1492. Les Espagnols s'y établirent & l'habiterent l'année d'aprés : Depuis quarante-neuf ans une multitude infinie de personnes ont abandonné l'Espagne pour aller faire leur demeure dans ce nouveau Monde. Ils aborderent à l'Isle d'Espagne, qui est tres-fertile, tres-vaste, & qui s'est renduë fort celebre. Son étenduë est de plus de six cens lieuës : elle est entourée d'une infinité de petites Isles ; & si remplie d'ha-

res lumieres qu'on leur donne de nôtre Religion, allument dans leurs cœurs un si grand desir des Sacremens de l'Eglise & du Service Divin, que les Religieux qui les instruisent, ont besoin d'une extrême patience pour moderer leur impetuosité, & pour répondre à toutes les questions qu'ils leur viennent faire. On peut dire en verité que ces Nations seroient les plus heureuses du monde, si elles avoient la connoissance du vrai Dieu : les Espagnols même qui les ont si mal-traitez, sont obligés de convenir de la bonté de leur naturel, & des grandes dispositions qu'elles ont à toutes sortes de vertus.

Il semble que Dieu ait inspiré à ces Peuples une douceur semblable à celle des agneaux ; & que les Espagnols qui sont venus troubler leur repos ressembloient à des tigres feroces, à des loups, à des lions pressés d'une longue faim, qui les rendoit comme furieux. Pendant quarante ans ils ne se sont appliqués à autre chose qu'à massacrer ces pauvres insulaires, en leur faisant souffrir toutes sortes de tourmens & de supplices inconnus jusqu'alors parmi eux, & dont ils n'avoient jamais entendu parler. Nous décrirons dans la suite de cet Ouvrage une partie des cruautez que les Espagnols ont exercées en-

vers ces malheureux Indiens ; en telle sorte que cette Isle qui contenoit environ trois millions de personnes, avant l'arrivée des Européans, n'en contient pas maintenant trois cens. L'Isle du Cuba, dont la longueur est égale à la distance qui est depuis Valladolid jusqu'à Rome, est entierement deserte & abandonnée ; on n'en voit plus maintenant que les ruïnes. Les Isles de S. Jean, & de la Jamaïque n'ont pas été mieux traitées : elles étoient tres-fertiles & tres-abondantes ; elles sont aujourd'hui absolument desertes & desolées. Les Isles voisines du Cuba, & de la petite Espagne du côté qui regarde le Septentrion, sont au nombre de soixante ; on les appelle d'ordinaire les Isles des Geants. La moins fertile de toutes ces Isles est plus fertile & plus abondante que le Jardin Royal de Seville ; mais elles sont vuides d'habitans, quoi-que l'air y soit le plus sain que l'on puisse respirer. Il y avoit dans ces Isles, quand les Espagnols y aborderent plus de cinq cens mille ames ; mais ils en ont égorgé une grande partie, & ils ont enlevé le reste par force, pour les faire travailler dans les Mines de la petite Espagne. Quelques gens de bien s'étant embarquez pour aller visiter ces Isles aprés les ravages que les Espagnols y avoient

faits, n'y rencontrerent qu'onze personnes. Ils avoient entrepris un si penible & si perilleux voïage par des motifs de charité & de compassion, pour faire connoître JESUS-CHRIST à ces pauvres Insulaires. Plus de trente Isles contiguës à celle de saint Jean, ont été entierement dépeuplées : quoi-qu'elles soient d'une tres-vaste étenduë, à peine y peut-on trouver un seul habitant.

Pour ce qui regarde la terre ferme, nous sommes certains, & nous le sçavons par experience, que les Espagnols y ont ruïné dix Roïaumes plus grands que toute l'Espagne, aprés y avoir commis toutes sortes d'excés & de cruautés inouïes. Ils en ont chassé & tué tous les Habitans : tous ces Roïaumes sont encore deserts aujourd'hui, & réduits dans un état déplorable, quoi-que ce Païs eut été autrefois le plus peuplé de tout le monde. Nous pouvons asseurer sans craindre qu'on nous puisse reprocher d'exagerer, que durant les quarante années que les Espagnols ont exercé leur insupportable tyrannie dans ce nouveau Monde, qu'ils y ont fait perir injustement plus de douze millions de personnes en comptant les hommes, les femmes & les enfans ; & l'on peut dire sans faire tort à la verité, aprés l'avoir supputé,

que durant cet espace de temps, il est mort dans ces Contrées plus de cinquante millions de personnes.

Les Espagnols quiont abordé dans ces Isles, & qui se vantoient d'être Chrétiens, se sont principalement servi de deux moïens pour exterminer ces Insulaires: le premier est la guerre injuste, cruelle, barbare & sanguinaire qu'ils leur ont faite; l'autre est la detestable politique, qui leur a inspiré de massacrer tous ceux qui avoient encore quelque reste de liberté, ou qui se mettoient en devoir de secoüer une si injuste tyrannie, & de s'affranchir d'une si dure servitude: c'est ce que tâchoient de faire les plus braves, les plus puissans & les plus belliqueux de ces Peuples. Aprés que les Espagnols eurent égorgé tous les hommes dans la guerre qu'ils leur firent, ils laisserent aux femmes & aux enfans la liberté de vivre; mais ils leur imposoient un joug si rude & si insupportable, que la condition des bêtes n'est pas plus malheureuse. Les Espagnols se sont encore servi d'une infinité d'autres moïens pour détruire les Nations qui habitoient le nouveau Monde; mais on peut les rapporter aux deux premiers.

L'or & l'argent que ces peuples possedoient étoit le motif qui poussoit les Européans à les persecuter, & à les détruire:

le desir qu'ils avoient de s'enrichir en peu de temps, pour parvenir à des honneurs & à des dignitez qui étoient fort au-dessus de leur état, leur inspiroit toutes ces cruautés. Enfin leur avarice & leur ambition, qui étoient montées à un excés qu'on ne sçauroit imaginer; les richesses immenses du nouveau Monde; la docilité, la douceur, la bonté de ses Habitans, qui rendoient l'entrée du Païs facile à tous ceux qui y vouloient aborder, ont été la cause des ravages, des horreurs, des massacres, des cruautez que les Espagnols y ont exercées. Ils avoient tant de mépris pour ces Insulaires; & je le puis dire sans craindre qu'on m'accuse d'imposture, ou de parler legerement, puisque je, dis ce que j'ai vû; ils avoient, dis-je tant de mépris pour ces Insulaires, qu'ils en faisoient moins de cas que des bêtes, & qu'ils les traitoient avec plus d'inhumanité. Ils se soucioient si peu de leurs ames, & de leur salut, qu'ils n'ont pas pris seulement la peine de parler de la Foi, ou des Sacremens à cette multitude infinie d'hommes & de femmes qu'ils ont fait perir sous leur tyrannie. Ce qui augmente l'énormité de leurs crimes, est que les Indiens n'ont fait aucun tort aux Espagnols; au contraire, ils les honoroient & les respectoient,

comme s'ils eussent été envoïez du Ciel, jusqu'à-ce que lassés par tant d'outrages, & par les massacres qu'ils en faisoient, ils se virent contraints malgré eux de recourir aux armes pour repousser la force par la force, & pour se mettre à couvert de leurs insultes, & des horribles supplices qu'ils inventoient pour les tourmenter, avec une barbarie qu'on ne peut décrire.

Relation de ce que les Espagnols ont fait dans l'Isle de la petite Espagne.

C'EST dans cette Isle que les Espagnols aborderent à leurs premiers Voïages, & où ils commencerent leurs persecutions, & les massacres qu'ils firent de ces Insulaires : ils leur enlevoient leurs femmes & leurs enfans, & ils s'en servoient comme de leur propre bien, ou pour mieux dire ils en abusoient : ils devoroient tout ce que ces pauvres gens avoient amassé pour leur subsistance avec beaucoup de soins & de fatigues, sans se contenter de ce qu'ils leur offroient gratuitement chacun selon ses moïens, & autant que leur pauvreté le leur pouvoit permettre : Car ils se contentent pure-

purement du necessaire, sans se soucier du superflu, ou de faire de grands amas pour l'avenir. Un seul Espagnol consumoit dans un jour, ce qui auroit été suffisant pour entretenir trois familles de dix personnes pendant un mois. Ces outrages, ces violences & ces mauvais traitemens, desabuserent ces Insulaires, & leur firent perdre l'estime qu'ils avoient des Espagnols, qu'ils regarderent d'abord comme des gens que le Ciel leur avoit envoyez : de sorte qu'ils commencerent à cacher leurs femmes & leurs enfans, & tout ce qu'ils avoient pour leur subsistance : les uns se retiroient dans des cavernes, les autres s'enfuïoient sur les montagnes, pour éviter la rencontre des Espagnols, qui leur paroissoient si terribles & si cruels. Les Espagnols ne se contentoient pas de les charger de coups de bâton, & de leur faire toutes sortes d'outrages, ils les massacroient même de sang-froid; & ne respectant ni âge ni condition, ils faisoient mourir les principaux & les Gouverneurs des Villes. Ils alloient même jusqu'à ce point d'impudence & d'effronterie, qu'un Capitaine Espagnol fut assez insolent pour abuser de la femme du plus puissant Roi de toute l'Isle. Cet outrage les mit au desespoir; & depuis ce temps-là ils chercherent les

moïens de chaſſer les Eſpagnols de leur Païs ; ils prirent les armes & ſe mirent en devoir de ſe défendre contre leurs tyrans : Mais les armes dont ils ſe ſervoient n'étoient capables ni de les défendre ni de faire peur à leurs ennemis : elles reſſembloient plûtôt à celles dont les enfans ſe ſervent dans leurs jeux, qu'aux armes dont les ſoldats ont accoûtumé de ſe ſervir pour faire la guerre.

Les Eſpagnols montez ſur de beaux chevaux, armez de lances & d'épées, n'avoient que du mépris pour des ennemis ſi mal équipez ; ils en faiſoient impunément d'horribles boucheries, parcourant les Villes & les Bourgs, ils n'épargnoient ni âge ni ſexe, ni femmes ni enfans ; ils ouvroient le ventre aux femmes enceintes pour faire perir leur fruit avec elles. Ils faiſoient entr'eux des gageures à qui fendroit un homme avec plus d'adreſſe d'un ſeul coup d'épée, ou qui lui enleveroit de meilleure grace la teſte de deſſus les épaules, ou qui luy enfonçeroit l'épée dans le corps avec plus d'induſtrie ; ils arrachoient les enfans des bras de leurs meres, & leur briſoient la tête, en les lançant de furie contre des rochers ; ils jettoient les autres dans la riviere pour ſe divertir à un jeu ſi brutal ; & faiſoient de

grandes huées en les voïant dans cette peine. Pour joindre l'outrage à la cruauté, ils les exhortoient à se débattre dans l'eau, & à tâcher de ne se noïer pas : ils exposoient sur leurs lances le corps des meres & des enfans : ils dressoient des potences, & ils y attachoient treize de ces malheureux en l'honneur, disoient-ils, de Jesus-Christ & de ses Apôtres : ils allumoient un grand feu dessous pour brûler ceux qu'ils avoient pendus à ces potences : ils coupoient les mains à ceux qu'ils laissoient en vie, & les renvoïoient en ce pitoïable état porter, disoient-ils, de leurs nouvelles à ceux qui s'étoient retirez sur les montagnes pour éviter les Espagnols.

Pour faire mourir les principaux & les personnes les plus remarquables d'entre ces Nations, ils élevoient un petit échaffaut soûtenu de fourches & de perches ; aprés les y avoir étendus, ils y allumoient un petit feu pour faire mourir peu-à-peu ces malheureux, qui rendoient l'ame avec d'horribles hurlemens, pleins de rage & de desespoir. Je vis un jour quatre ou cinq des plus illustres de ces Insulaires qu'on brûloit de la sorte : mais comme les cris effroïables qu'ils jettoient dans ce tourment étoient incommodes à un Capitaine Espagnol, & l'empêchoient de dor-

mir, il commanda qu'on les étranglât promptement. Un Officier dont je connois le nom, & dont on connoît les parens à Seville, leur mit un bâillon à la bouche pour les empêcher de crier, & pour avoir le brutal plaisir de les faire griller à son aise, jusqu'à-ce qu'ils eussent rendu l'âme dans ce tourment. J'ai été témoin oculaire de toutes ces cruautez, & d'une infinité d'autres que je passe sous silence.

Ces pauvres Insulaires évitoient avec grand soin une Nation aussi barbare & aussi impie qu'étoient les Espagnols, qui n'avoient aucun sentiment d'humanité, d'honneur ni de religion, & qui sembloient n'être faits que pour détruire le genre humain; & pour pousser leur cruauté à bout, ils dresserent des chiens pour aller à la chasse de ces malheureux, & pour les dévorer comme des bêtes; parce que les Indiens aigris par tant de maux qu'on leur faisoit souffrir avec tant d'injustice, massacroient quelquefois quelque Européan, quand ils le trouvoient à l'écart; les Espagnols firent entr'eux une loy de massacrer cent Indiens pour un seul Espagnol.

Des Roïaumes que contient l'Isle de la petite Espagne.

LA petite Espagne comprend cinq grands Roiaumes dont les Rois sont tres-puissans ; & ausquels tous les autres Seigneurs sont soûmis. Le nombre en est presque infini : il y a cependant quelques Païs séparez qui ont leurs Seigneurs particuliers, & qui n'obéïssent à aucun de ces Rois. L'un de ces Princes s'appelloit *Magua*, c'est-à-dire, Plaine. Ce nom se tire de la situation de son Royaume, qui est la plus belle du monde : Cette plaine s'étend jusqu'à quatre-vingt lieuës depuis le Midi jusqu'au Septentrion : elle n'est large que de cinq, de huit & quelquefois de dix lieuës : elle est environnée de tous côtez par de hautes montagnes : elle est arrosée par une infinité de ruisseaux & de fleuves, dont il y en a douze qui ne cedent point en grandeur à l'Ebre, à la Duere, & au Guadalquivir, qui sont des fleuves fort celebres. Les fleuves qui arrosent cette Plaine, principalement ceux qui descendent d'une montagne qui regarde l'Occident, sont tres-abondants

en or. Cette montagne borde la Province de Cibao, où ſont les Mines qui portent ce nom : C'eſt où l'on tire cet or ſi pur & ſi exquis de vingt-quatre Carrats, qui eſt ſi vanté dans l'Europe. Le Roi, ou le Seigneur de ce Roiaume s'appelloit *Guarionex*; il avoit ſous luy des vaſſaux & des ſujets ſi puiſſans, que l'un d'eux pouvoit mener au ſervice du Roi ſeize mille hommes. J'ai connu quelques-uns de ces Seigneurs. Ce Roi étoit tres-ſoûmis & tres-affectionné aux Rois de Caſtille : Son humeur étoit douce & pacifique : il avoit une ame capable de toutes les vertus. Il avoit ordonné à tous ſes ſujets de lui apporter chacun une grande bourſe pleine d'or : Mais comme ils étoient dans l'impuiſſance d'y ſatisfaire, il leur remit la moitié de cet impôt. Les Habitans de cette Iſle ignorent l'art de tirer l'or des Mines. Ce Cacique s'offrit volontairement au ſervice du Roi d'Eſpagne, à condition qu'Iſabelle auroit ſoin de faire cultiver les terres que les Eſpagnols habiterent d'abord en arrivant aux Indes, & qui s'étendent vers Saint-Dominique durant l'eſpace de cinquante lieuës : car il diſoit que ſes ſujets n'avoient nul uſage ni nulle experience de tirer l'or des Mines. Si l'on eut accepté la condition, il auroit accompli ſa promeſ-

c fidellement & avec joie ; ce qui eût été r es-avantageux au Roi d'Espagne, qui auroit retiré de ces Mines plus de trois millions d'or par chaque année ; & l'on verroit maintenant dans cette Province, plus de cinquante Villes aussi belles que Seville.

Qu elle reconnoissance ont eu les Espagnols de la bonté & des offres de ce Prince, qui leur témoignoit tant de bienveillance, & un desir sincere de leur rendre service ? Ils l'ont couvert de honte & d'infamie, en deshonorant son Epouse qui fut violée par un Capitaine Espagnol, indigne de porter le nom de Chrétien : Il auroit pû attendre l'occasion de se vanger de cet outrage ; mais il aima mieux se cacher, & vivre inconnu & banni dans la Province de l'un de ses sujets, & renoncer volontairement à son Roiaume & à ses Etats. Les Espagnols aiant été informez du lieu de sa retraite, le poursuivirent à toute outrance, sans lui donner le temps de se cacher : ils déclarerent une cruelle guerre à celui qui lui avoit donné un azile, & qui l'avoit receu avec tant d'humanité : ils ravagerent tout son Païs, & ne mirent point de fin à leurs cruautez, jusqu'à-ce qu'ils eussent trouvé & pris ce Prince fugitif ; ils le chargerent de chaînes,

& le mirent dans un Navire pour le conduire dans la Castille en qualité de prisonnier : le Vaisseau perit durant le voiage ; plusieurs Espagnols furent submergez ; on perdit une somme incroiable d'or & d'argent, & entr'autres choses un prodigieux grain d'or aussi gros qu'un grand pain, qui pesoit trois mille six cens écus. C'est ainsi que Dieu les punissoit des crimes énormes qu'ils avoient commis dans les Indes.

Le second Roiaume est appellé *Marien* : On y voit un beau Port à l'extrémité de l'autre Roiaume, du côté qui regarde le Septentrion. Ce Roiaume est plus grand & plus fertile que le Portugal ; il est rempli d'une infinité d'habitans : On y voit plusieurs montagnes, & plusieurs Mines abondantes en or, & en cuivre. Le Roi du Païs se nommoit *Guacanagari* ; il avoit sous sa domination plusieurs Seigneurs. C'est dans ce Païs qu'aborda ce fameux Pilote qui découvrit le premier l'Amerique. Guacanagari le receut avec toute sorte d'humanité & de courtoisie, & il fit le meilleur accueil dont il se put aviser à tous les Espagnols qui l'accompagnoient : leur Navire avoit été englouti par les ondes : ils furent reçûs à la Cour de ce Prince, comme ils l'auroient

été chez leurs parens; ils y trouverent toutes sortes de secours & de rafraîchissemens, qu'on leur donna avec beaucoup d'humanité & de compassion de leurs malheurs. Ce Roi pour se mettre à couvert dans la suite de la barbarie, des cruautez & des massacres que les Espagnols faisoient dans son Païs, abandonna ses Etats, & fut contraint de se retirer sur des montagnes écartées, où il mourut de fatigues & de mésaises. Les autres Seigneurs ses sujets eurent le même sort, & perirent dans un horrible esclavage, où les Espagnols les avoient réduits.

Maguana est le troisiéme Roiaume de cette Isle: Ce Païs est admirable, sain, fertile: c'est là que se fabrique le meilleur sucre de toute l'Inde: Caonabo y regnoit alors; il surpassoit tous les autres Rois par sa puissance, par la richesse de ses Etats, par le respect, & par les ceremonies avec lesquelles on le traitoit. Ce Prince qui ne se tenoit point sur ses gardes, & qui ne se défioit nullement de la supercherie que les Espagnols lui vouloient faire, fut pris dans sa propre maison, par les artifices dont les Espagnols se servirent pour le faire tomber dans leurs pieges. Ils le jetterent dans un Navire pour le conduire en Espagne: il y avoit dans le Port six Vaisseaux

prêts à faire voile ; la Mer fut tout à coup agitée d'une si horrible tempête, que tous ces six Vaisseaux furent brisez & abîmez sous les flots avec tous les Espagnols qui étoient dedans : Caonabo chargé de chaînes perit avec le Vaisseau où il étoit. Dieu fit voir par ce naufrage inesperé combien ses jugemens sont justes & redoutables : il punissoit en faisant perir tant d'Espagnols, les crimes qu'ils avoient commis, en maltraitant les Indiens. Ce Roi avoit trois ou quatre freres, tous vaillans & courageux ; lesquels irritez de l'injuste captivité où l'on retenoit le Roi leur frere & leur Seigneur, ayant appris les ravages & les massacres que les Espagnols avoient faits dans les autres Roiaumes ; aiant eu aussi la nouvelle de la funeste mort de leur frere, prirent les armes, & se mirent en devoir de se vanger de leurs ennemis : les Espagnols les attaquerent avec leur Cavalerie, qui est sur tout redoutable aux Indiens, ils les vainquirent, & ils en firent un si grand carnage, que la moitié du Roiaume demeura deserte & désolée aprés cette défaite.

Xavagua est le quatriéme Roiaume de la petite Espagne ; il est comme le milieu & le centre de toute cette Isle : le langage y est plus pur, & plus poli : les Peu-

ples de ce Roiaume sont plus façonnez ; leurs mœurs sont plus cultivées que celles des autres Peuples: il y a aussi un plus grand nombre de personnes distinguées & de grands Seigneurs ; le Peuple y est mieux fait & de meilleure mine que dans les autres Païs Le Roi s'appelloit *Behechio* ; il avoit une sœur nommée *Anacaona* : le frere & la sœur comblerent de bienfaits & de bons offices les Espagnols qui aborderent en leur Roiaume, & les délivrerent avec beaucoup de generosité d'une mort qu'ils ne pouvoient éviter : ils n'épargnerent rien pour rendre toutes sortes de services aux Rois de Castille. Aprés la mort de Behechio, sa sœur Anacaona demeura Maîtresse absoluë de tout le Roiaume. Il arriva un jour que le Gouverneur de l'Isle accompagné de soixante Cavaliers & de trois cens Fantassins, appella auprés de sa personne environ trois cens de plus grands Seigneurs du Païs. Les seuls Cavaliers eussent pû suffire pour désoler & pour ravager non-seulement toute l'Isle, mais aussi tout le Continent. Ce Gouverneur aiant fait entrer ces Insulaires, qui ne se défioient point de sa perfidie, dans une maison couverte de chaume, y fit mettre le feu, & ils y perirent miserablement : Ceux qui tâchoient d'écha-

ɔer, furent poursuivis par la Cavalerie, & ils en furent massacrez sans misericorde. On égorgea aussi à coups d'épées & de lances une multitude infinie de Peuple. Ce même Gouverneur fit pendre la Reine Anacaona, pour deshonorer davantage la memoire de cette Princesse, qui étoit Maîtresse absoluë de l'Isle depuis la mort de son frere, comme je l'ai déja dit. Si quelque Espagnol touché de compassion, ou poussé par des sentimens d'avarice, vouloit faire grace à quelqu'un de ces malheureux pour s'en servir; un autre survenoit transporté de fureur qui les massacroit en sa presence, & leur passoit l'épée au-travers du corps; ou il leur coupoit les jambes pour les rendre inutiles. Quelques Indiens qui se sauverent de ce massacre, se retirerent dans une Isle qui n'est éloignée de ce Roïaume que de huit lieuës, pour se mettre à couvert de la fureur des Espagnols; mais le Gouverneur les condamna à un perpetuel esclavage.

Hiquey est le nom du cinquiéme Roïaume; la Reine Hiquanama, quoiqu'elle fût dans un âge fort avancé & décrepite, fut penduë par les ordres des Espagnols: ils tourmenterent par divers genres de cruels supplices un nombre infini des Habitans de ce Roïaume; ils en brû-

lerent tout vifs une partie ; ils couperent les bras & les jambes des autres : le reste fut réduit en servitude. Il y a tant de choses à dire des mauvais traitemens & des cruautez que les Espagnols firent à ces Insulaires, qu'il est impossible de les raconter, & que même le recit en paroîtroit incroïable ; & cependant les Indiens ne donnerent aucun sujet aux Espagnols de leur faire une guerre si cruelle, & de les tourmenter comme ils firent : car l'on peut dire en verité que ces pauvres gens vivoient à leur égard comme des Religieux les plus soûmis & les plus obéïssans, dans le Monastere le plus regulier & le plus réformé. Ainsi ils n'avoient aucun sujet legitime de leur ravir leurs biens, ni de condamner à une dure servitude ceux qui pouvoient échapper à leur cruauté. On peut encore ajoûter que les Indiens n'avoient commis aucune offense à l'égard des Espagnols, quand ils aborderent dans ce nouveau Monde : ainsi ils n'avoient aucun droit de les punir de la sorte, & d'en prendre une vengeance si cruelle. Pour ce qui regarde les pechez dont la punition est réservée à Dieu seul, comme sont les haines, les inimitiez, les desirs immoderez de vengeance, les Espagnols n'avoient rien à leur reprocher de ce côté-là, puis-

que ces Peuples ont moins de force & de courage, que des enfans de dix ans : au contraire les Indiens avoient mille raisons legitimes de faire la guerre aux Espagnols, qui n'avoient aucun pretexte raisonnable de traiter les Indiens avec tant de barbarie, puisque les plus cruels tyrans n'en ont pas usé avec plus de ferocité envers ceux qu'ils tourmentoient.

Aprés qu'ils eurent terminé cette guerre si injuste par la destruction, & par le massacre de tous les Habitans de ce nouveau Monde, n'aïant conservé que les femmes & les enfans, qu'ils partagerent entr'eux; les uns en garderent trente; les autres quarante; les autres cent; quelques-uns deux cens, selon qu'on étoit plus ou moins agreable au Tyran de toute l'Isle, qu'ils honoroient du titre de Gouverneur qui leur donnoit ces Insulaires, à condition de les faire instruire dans les maximes de la Religion Catholique, quoique ceux à qui on les confioit fussent tres-ignorants, tres-cruels, tres-avares, & adonnez à toutes sortes de vices. Aussi ne prirent-ils aucun soin de les instruire : ils confinerent les hommes dans les Mines pour en tirer l'or avec des travaux & des fatigues incroïables; ils se servoient des femmes pour le labourage, & pour cultiver la

la terre, quoique ce travail soit assez rude pour fatiguer les hommes les plus robustes & les plus forts. Ils ne les nourrissoient que d'herbes, ou de choses semblables, qui n'avoient ni suc ni substance. De sorte que le lait tarissoit dans les mammelles des nourrices, & que leurs enfans mouroient en peu de temps de langueur & d'inanition. Comme les hommes n'avoient nul commerce avec les femmes, & qu'ils vivoient dans des habitations séparées, ils ne pouvoient avoir d'enfans. Les hommes perissoient dans les Mines accablez de faim & de travail : les femmes mouroient de mésaise dans les champs, en succombant sous le travail. C'est ainsi que tous les Habitans de cette Isle si peuplée, furent exterminez en peu de temps : Si l'on se servoit des mêmes moïens, on pourroit dans l'espace de peu d'années faire perir tout le genre humain. Les Espagnols obligeoient ces malheureux de porter des fardeaux de quatre-vingt & de cent livres, pendant l'espace de cent & de deux cens lieuës : ils se faisoient porter dans des brancarts & dans des litieres sur leurs épaules pour faire leurs voïages plus à l'aise ; ils s'en servoient comme de bêtes de charge, pour porter leurs ustanciles, & toutes les choses dont ils avoient besoin

pour

pour leurs commoditez, & pour leurs plaisirs : de sorte que les dos & les épaules de ces Insulaires étoient tout livides des meurtrissures que ces fardeaux trop pesans leur faisoient. Ces fatigues incroïables ne les garantissoient nullement des bastonades, des coups de foüets, des malédictions, & d'une infinité d'autres tourmens qu'on leur faisoit souffrir. Il faudroit emploïer un temps infini pour décrire toutes les peines de ces infortunez; on en feroit des volumes entiers : & à moins que d'être barbare, on ne pourroit lire sans gemir, & sans être attendri, une histoire si pitoïable.

Il faut remarquer que la destruction & la desolation de ces Provinces a commencé depuis la mort de la Sereniſſime Reine Isabelle, qui sortit du monde l'an 1504. Avant ce temps-là, les Espagnols n'avoient osé exercer leurs cruautez envers ces Insulaires, ni détruire leur Païs : s'ils leur faisoient quelques violences, c'étoit pour ainsi dire à la dérobée : Mais depuis la mort de cette Princesse, la désolation fut generale. Avant ce malheur on avoit grand soin de celer & de cacher les maux que l'on faisoit à ces Insulaires : La Reine avoit un zele incroïable pour l'instruction & pour le salut des Habitans de ce nou-

veau Monde, & même pour leur procurer des commoditez temporelles : Nous avons plusieurs exemples de sa pieté & de son zéle.

Dans quelque endroit de l'Amerique que les Espagnols aient mis le pied, ils y ont exercé les mêmes cruautez ; ils y ont fait les mêmes abominations & les mêmes massacres, pour opprimer ces innocens Indiens, & pour les exterminer ; il semble qu'ils prenoient plaisir à inventer de nouveaux genres de supplices, & que leur fureur s'augmentoit de jour en jour. Mais le Dieu tout-puissant, irrité par tant de crimes, les a abandonné à leur sens réprouvé ; & a permis qu'ils tombassent d'abîmes en abîmes, & de précipices en précipices.

Des Isles de Saint Jean & de la Jamaïque.

L'An 1509. les Espagnols passerent dans les Isles de Saint Jean & de la Jamaïque, qui ressemblent à des jardins delicieux ; avec les mêmes desseins & les mêmes intentions qui les avoient conduits dans l'Isle de la petite Espagne. Ils y com-

mirent une infinité de brigandages, & les mêmes cruautez que dans les autres endroits par où ils avoient passé. On voïoit par tout des marques de leurs incendies & de leurs massacres; ils désoloient tous les lieux où ils abordoient, ils exposoient les hommes aux bêtes: Aprés leur avoir fait souffrir toutes sortes de tourmens, ils les jettoient dans des Mines pour y travailler jusqu'à la mort comme des esclaves. Ils dépeuplerent entierement ces Contrées d'Habitans, où l'on en comptoit plus de six cens mille avant leur arrivée: à peine pourroit-on aujourd'hui trouver deux cens personnes dans ces deux Isles: tout le reste y est mort de misere & de mésaises, sans qu'on se soit mis en peine de les instruire dans nôtre Religion, ou de leur administrer les Sacremens.

De l'Isle de Cuba.

LEs Espagnols passerent dans l'Isle de Cuba l'an 1511. Cette Isle contient en sa longueur autant de chemin qu'il y en a de Valladolid jusqu'à Rome. On y voioit autrefois de belles & florissantes Provinces, remplies d'une multitude infinie de

Peuples, que les Espagnols n'ont pas traitez avec plus de douceur & plus d'humanité que les autres ; au contraire, il semble qu'ils aient redoublé leur cruauté à leur égard : il est arrivé en cette Isle plusieurs choses qui meritent d'être remarquées. Un Cacyque riche & puissant, nommé Hathuey, s'étoit retiré dans l'Isle de Cuba pour éviter la mort & l'esclavage dont les Espagnols le menaçoient : Aiant appris que ses persecuteurs étoient sur le point d'aborder en cette Isle, il assembla tous ses sujets & tous ses domestiques, & leur parla de la sorte : Vous sçavez le bruit qui s'est répandu, que les Espagnols sont prêts d'aborder en cette Isle ; vous n'ignorez pas les mauvais traitemens qu'ils ont faits à nos amis & à nos compatriotes, & les cruautez qu'ils ont exercées à Hayci (c'est ainsi qu'il nommoit la petite Espagne en sa langue naturelle :) ils viennent ici dans le dessein de nous faire les mêmes outrages & les mêmes persecutions : Ignorez-vous, leur demanda-t-il, les mauvaises intentions de ceux dont je vous parle ? Nous ne sçavons, répondirent-ils tout d'une voix, par quels motifs ils viennent ici ; mais nous connoissons par experience qu'ils sont tres-méchans & tres-cruels. Sçachez donc, leur repliqua le Cacyque,

que ces Européans adorent une certaine Divinité tres-avare, & qu'il est tres-difficile de contenter ; & que pour satisfaire au culte qu'ils rendent à cette Idole, ils exigeront de nous des sommes immenses ; qu'ils emploieront tous leurs efforts pour nous réduire à une triste servitude, ou même pour nous faire mourir. Il prit alors une cassette pleine d'or & de bijoux précieux qu'il avoit auprés de lui : Voilà, dit-il, en la montrant à ceux qui l'écoutoient, le Dieu des Espagnols ; il faut que nous l'honorions par nos jeux & par nos dances, pour tâcher de l'appaiser & de nous le rendre propice, afin qu'il commande aux Espagnols de ne nous faire aucun mal. Il applaudirent tous à cette Harangue, & se mirent à sauter & à dancer autour de la cassette ; & ils ne cesserent de le faire jusqu'à-ce qu'ils furent épuisez de lassitude : Alors le Cacyque Hathuey reprenant son discours, continua de leur parler en ces termes : Si nous conservons ce Dieu jusqu'à-ce qu'on nous l'enleve, il sera la cause qu'on nous arrachera la vie ; voilà pourquoi je crois qu'il est à propos de le jetter dans la riviere. Tout le monde approuva ce conseil ; & de ce pas ils s'acheminerent tous ensemble vers le fleuve, pour y précipiter le Dieu prétendu.

Les Espagnols ne furent pas plûtôt arrivez dans l'Isle de Cuba, que ce Cacyque qui les connoissoit parfaitement, songea à la retraite, pour se mettre à couvert de leurs fureurs ; il se mit même en devoir de se défendre par la force, quand il les rencontroit par hazard : mais le malheur voulut qu'il tomba entre leurs mains ; & parce qu'il n'avoit rien épargné pour se garantir des persecutions d'une Nation si cruelle & si impie, & qu'il avoit pris les armes pour défendre sa vie & celle de ses sujets, on lui en fit un crime capital, & on le brûla tout vif : tandis qu'il étoit au milieu des flammes attaché à un pieu, un Religieux de l'Ordre de saint François, tres-saint & tres-vertueux, se mit en devoir de lui parler de Dieu & de nôtre Religion, & de lui expliquer quelques articles de la Foi Catholique dont il n'avoit jamais entendu parler, lui promettant la vie éternelle, s'il vouloit croire, & le menaçant des supplices éternels, s'il s'opiniâtroit à demeurer dans son infidelité : Hathuey, aprés y avoir fait quelque reflexion, autant que le lieu & la situation où il se trouvoit le lui pouvoit permettre, demanda au Religieux qui l'exhortoit, si la porte du Paradis étoit ouverte aux Espagnols ; & comme il lui eut répondu, que

les gens de bien pouvoient esperer d'y entrer ; le Cacyque sans déliberer davantage, répondit qu'il ne vouloit point aller au Ciel, de peur de s'y trouver dans la compagnie de gens aussi méchans & aussi cruels qu'étoient les Espagnols, & qu'il aimoit beaucoup mieux aller en enfer, où il seroit délivré d'une vûe si importune. C'est ainsi que les mauvaises actions & les cruautez des Espagnols ont deshonoré Dieu & sa Religion dans l'esprit des Ameriquains.

Il arriva un jour qu'une grande quantité des Habitans d'une Ville celebre, qui étoit éloignée de plus de dix lieuës du séjour où nous étions, vinrent au-devant de nous, pour nous faire honneur, & pour nous porter des provisions & toutes sortes de rafraîchissemens, qu'ils nous offrirent avec des marques d'une grande joie, & nous faisant mille caresses : Mais le malin esprit dont les Espagnols étoient possedez, se mit à les agiter, & ils furent tout à coup saisis d'une si grande fureur, qu'ils massacrerent sur le champ plus de trois mille personnes hommes & femmes, sans qu'on leur eût donné la moindre occasion qui pût les chagriner. Je fus le témoin de cette inhumanité ; quelques efforts qu'on fit pour les appaiser, il fut im-

possible de les ramener à leur bon sens ; & ils voulurent assouvir leur brutalité par une action si barbare.

Peu de temps aprés je députai des Envoïez aux personnes les plus remarquables de la Province de la Havane, pour les rassurer, & pour les obliger à demeurer dans leur Païs, sans se mettre en peine de chercher des lieux écartez pour se cacher ; je les exhortai même à venir au-devant de nous en toute confiance: ils sçavoient assez l'autorité que j'avois sur les Espagnols ; je leur engageay ma parole qu'on ne leur feroit aucun mal: les cruautez passées, & les massacres qu'on avoit fait de leurs compatriotes, avoient jetté l'épouvante & la terreur dans toutes ces Contrées : je leur avois donné cette assurance de l'aveu & par le conseil des Capitaines & des Officiers. Quand nous fûmes entrez dans cette Province, vingt-deux des Chefs vinrent au-devant de nous ; mais dés le lendemain le Chef de nos troupes, sans respecter la foy qu'on leur avoit donnée, voulut les condamner au feu, disant qu'il étoit à propos de faire mourir ces Insulaires, qui pouvoient quelque jour user de stratageme pour nous surprendre & pour nous faire perir : j'eus toutes les peines du monde à les sauver, & à empêcher qu'on

ne les jettât dans le feu.

Les Indiens de la Havane se voïant réduits à une dure servitude ; & voïant qu'il n'y avoit plus de remede à leurs maux, & qu'ils étoient perdus sans ressource, commencerent à chercher les deserts & les montagnes pour se garantir de la mort. Quelques-uns emportez par leur desespoir s'étranglerent ; les maris & les femmes se pendoient avec leurs enfans pour mettre fin à leurs miseres par une mort plus prompte. Plus de deux cens Indiens perirent de la sorte pour éviter la cruauté des Espagnols : une infinité de personnes se condamnerent volontairement à ce même genre de mort, pour finir dans un moment les maux que leur faisoient leurs persecuteurs.

Un Espagnol qui avoit le titre de Souverain dans cette Isle, & qui avoit trois cens Indiens à son service, en fit perir cent soixante en moins de trois mois, par l'excés du travail qu'il exigeoit d'eux chaque jour. Il faisoit perir de la même sorte les nouveaux venus qu'il reprenoit pour remplacer les autres : il auroit dépeuplé toute l'Isle en peu de temps, si la mort qui le surprit fort à propos pour ces Insulaires, ne les eût garantis de ses cruautez. Je vis mourir à mes yeux durant

l'espace de trois ou quatre mois plus de six mille enfans, parce qu'ils étoient abandonnez de leurs parens, qu'on avoit condamnez aux Mines : les Espagnols prirent la résolution de poursuivre les Indiens qui s'étoient retirez dans les montagnes ; ils en firent des massacres incroïables : de sorte que toute l'Isle fut deserte & desolée en fort peu de temps. C'est une chose déplorable de voir qu'on ait ruïné & dépeuplé si impitoïablement un si beau Païs.

Du Continent.

L'An 1514. un Gouverneur impitoïable, destitué de tout sentiment de misericorde & d'humanité, que l'on regardoit comme un cruel tyran, & comme l'instrument de la colere de Dieu, penetra dans la terre ferme, & y conduisit plusieurs Espagnols, qui étoient tous animez de son esprit, & qui avoient les mêmes desseins que leur conducteur. Quoyque quelques-uns de son caractere fussent entrez dans l'Isle avant lui, & qu'ils y eussent fait mourir un grand nombre de personnes : au moins ils n'avoient exercé

leurs brigandages & leurs cruautez que sur les Côtes, & dans les lieux maritimes. Celui dont je parle surpassoit en cruauté & en impieté tous ses Prédecesseurs. Il ne se contenta pas de ravager les bords de la Mer; il désola de grands Roïaumes & de vastes regions, où il fit perir dans les tenebres de l'Idolatrie un nombre infini d'Indiens. Il parcourut plus de cinquante lieuës du plus beau Païs du monde; il porta la désolation par-tout, & ruïna en peu de temps la plus belle terre, & la plus fertile de l'Inde: on y comptoit avant l'arrivée de ce tyran une infinité de Villages, de Bourgs, de Villes, plus belles que dans toutes les Contrées voisines. Ce Païs est plus abondant en or, que tous ceux qu'on a encore découverts jusqu'ici. Les richesses immenses dont l'Espagne a été remplie depuis le commerce qu'elle a fait aux Indes, ont été tirées des Mines du Païs dont je parle.

Le Gouverneur de ce nouveau Monde inventa divers genres de supplices, pour obliger les Habitans à lui donner tout l'or qu'ils avoient ramassé. Dans une course que quelques-uns de ses Capitaines firent par son ordre pour piller & pour ravir les richesses de ces Peuples, ils en firent perir plus de quarante mille à coups d'épées;

ils firent mourir les autres dans le feu ; ils en exposerent plusieurs aux chiens, pour être dévorez ; le reste fut exterminé par divers genres de supplices.

L'aveuglement de ceux qu'on a envoïez pour gouverner les Indes, a causé beaucoup de désordres & de malheurs : c'est ce qui a retardé la conversion des Indiens : ils démentoient par leurs actions ce qu'ils vouloient leur persuader par leurs paroles : les sentimens de leur cœur n'étoient nullement conformes à ce qu'ils leur disoient de bouche. Ils commandoient aux Indiens d'embrasser la Religion Chrétienne sous peine de mort ; ils les menaçoient d'une cruelle servitude, ou des derniers supplices, pour les forcer à se faire Chrétiens, ou à voüer leur obéïssance au Roi de Castille : Comme si le Fils de Dieu, qui est mort pour la rédemption des hommes, eût ordonné à ceux qu'il envoïoit prescher la nouvelle Loi, & annoncer le Roïaume de Dieu, de contraindre ceux qui vivoient tranquillement dans leur Païs, de faire profession de sa doctrine, sous peine d'être dépoüillez de leurs biens, d'être séparez de leurs femmes, de leurs enfans, de perdre leur liberté, d'être condamnez à une mort cruelle, sans avoir été instruits des maximes & des principes de nôtre Re-

ligion. On prétendoit les obliger de rendre une exacte obéïſſance à un Roi qu'ils n'avoient jamais vû, & dont ils n'avoient jamais entendu parler : ils voïoient ſeulement que ceux qui venoient de ſa part les traitoient avec tant d'inhumanité.

Ce Gouverneur cruel & impie, tourmenté d'un deſir inſatiable d'amaſſer des richeſſes, voloit impunément les Indiens qui demeuroient dans les Villages ou dans les Villes, & qui ne penſoient nullement à ſe précautionner contre ſes brigandages ; il ordonnoit à ſes ſatellites d'aller furtivement dans les lieux où il ſoupçonnoit qu'il y eût de l'or, & ils déclaroient de ſa part ſes ordres aux Habitans de ce nouveau Monde, à qui ils diſoient : Cacyques & Indiens de ce Continent, Nous vous declarons qu'il n'y a qu'un Dieu, un Pape, & un Roi de Caſtille, qui eſt le maître & le Seigneur du Païs que vous habitez ; approchez-vous promptement pour prêter le ſerment de fidelité. Aprés tous ces préambules, ils choiſiſſoient le temps de la nuit pour ſe jetter inopinément ſur ces malheureux, accablez du ſommeil, & qui n'avoient pris nulles meſures pour ſe garantir des artifices de leurs ennemis, qui mettoient le feu à leurs maiſons couvertes de roſeaux & de chaume, qui étoient

dans un moment réduites en cendre; les femmes & les enfans y étoient dévorez par les flammes avant que d'avoir le temps de se reconnoître; ils massacroient ceux qui avoient le bonheur de se sauver de cet incendie; ils retenoient les autres, pour leur servir d'esclaves; ils les forçoient par la rigueur des tourmens de déclarer où ils avoient caché leur or; ils leur imprimoient sur le corps des marques & des stigmates avec des fers rougis dans le feu. Aprés toutes ces cruautez, ils appliquoient tous leurs soins à foüiller par tout pour trouver l'or de ces pauvres Indiens: ils en firent un amas prodigieux, sans parler des perles & des diamans que les Indiens leur donnoient, pour se délivrer de leurs fureurs. Tous les Espagnols qui avoient quelque Charge ou quelque dignité, exerçoient les mêmes brigandages; chacun envoïoit autant qu'il pouvoit de satellites, pour faire des courses, & pour ravager tout le païs. Le premier Evêque qu'on envoïa dans ce nouveau Monde, imitant le procedé de ces avares Gouverneurs, se servoit aussi du ministere de ses domestiques pour avoir part à la proye. Les Espagnols enleverent en peu de temps de ce Royaume plus de trois millions. A peine le Roi de Castille eut-il trois mille écus pour sa

part de cette grande somme. On y égorgea plus de huit cens mille personnes. Les Gouverneurs qui succederent acheverent de massacrer tout le reste des Habitans.

Je ne dois point passer sous silence un trait que fit en ce Païs le Gouverneur dont je parle : un Cacyque lui donna ou de bon gré ou par crainte le poids de neuf mille écus d'or. Cette grande somme ne contenta pas les Espagnols ; ils attacherent ce malheureux à un pieu ; & lui mettant les pieds dans le feu, ils vouloient l'obliger à leur donner une plus grande somme d'argent. Ne pouvant supporter la rigueur de ce tourment, il leur donna le poids de trois mille écus d'or, qu'il avoit encore dans sa maison. Ils recommencerent à le tourmenter de nouveau, pour en extorquer d'autres sommes : mais soit qu'il fût dans l'impuissance de leur rien donner, ou qu'il n'en eut pas la volonté, il expira au milieu du supplice. Ils firent mourir par le même genre de tourment plusieurs personnes des plus considerables de ce Roïaume.

Une compagnie d'Espagnols tomba par hazard dans un gros d'Indiens, qui s'étoient refugiez sur les montagnes, pour éviter la tyrannie de leurs persecuteurs, qui se jetterent de furie sur ces pauvres

gens ; ils tuerent tous ceux qu'ils purent attrapper, & emmenerent captives soixante ou quatre-vingt femmes ou filles. Les Indiens au desespoir, vinrent en armes attaquer les Espagnols, pour les obliger à lâcher leur proye. Les Espagnols voiant les Indiens prés d'eux, & ne voulant point rendre le butin qu'ils avoient ravi, ils poignarderent ces femmes & ces filles en presence de leurs époux & de leurs peres. Les Indiens témoins d'un si pitoïable spectacle, saisis de douleur & de desespoir se frappoient la poitrine, en s'écriant : O les méchans hommes ! ô cruels Espagnols, qui massacrez sans pitié de pauvres femmes qui ne vous ont jamais offensé ! il faut être plus barbare & plus feroce que les bêtes sauvages pour commettre des actions si brutales.

L'un des plus puissans Seigneurs de cette Contrée nommé Paris, avoit une maison éloignée d'environ de dix ou de quinze lieuës de Panama: cet homme étoit fort riche, & possedoit une grande quantité d'or. Les Espagnols allerent le trouver dans sa maison ; il les receut avec autant de charité & de courtoisie que s'ils eussent été ses freres. Il donna de son propre mouvement au Capitaine la valeur de quinze mille écus. Le Capitaine & les

Espagnols de sa suite crurent par cet échantillon que cet homme possedoit des trésors immenses ; ils n'avoient entrepris ce voiage que pour le voler. Pour en venir à bout plus seûrement, ils font semblant de partir, & ils se mirent en effet en chemin : mais vers le milieu de la nuit, ils retournerent sur leurs pas ; & rentrant brusquement dans la Ville sans qu'on les y attendît, ils y mirent le feu, & firent perir par les flammes un grand nombre de citoiens ; ils enleverent cinquante ou soixante mille écus. Le plus considerable de tous se sauva de l'incendie ; il laissa passer trois ou quatre jours ; & aiant ramassé le plus qu'il pût de gens, il vint fondre inopinément sur les Espagnols ; il en tua environ cinquante, & reprit tout le butin qu'ils avoient fait dans la Ville qu'ils venoient de brûler, & la valeur de quarante mille écus qu'ils lui avoient pris à lui-même ; les autres Espagnols chargez de plaies se sauverent le mieux qu'ils pûrent. Peu de temps aprés ils vinrent avec de plus grandes forces attaquer ce Cacyque ; ils détruisirent la plus grande partie de ses troupes ; le reste fut réduit en servitude.

De la Province de Nicaraqua.

LE Gouverneur dont j'ai parlé se mit en devoir d'assujetir la Province de Nicaraqua l'an 1522. Il est impossible de bien exprimer la fertilité de cette Terre, la bonté de l'air qu'on y respire, & le nombre presque infini de ses Habitans. L'on voioit dans cette Province des Villes longues de quatre lieuës : la quantité des fruits exquis qu'on y mange y attiroit cette grande multitude de Peuple. Comme les Villes sont situées dans de vastes Plaines, on n'a point de montagnes où l'on puisse se cacher ; outre que la douceur du climat est si grande, & le païs si agreable, que les Habitans ne peuvent se résoudre qu'avec beaucoup de peine à le quitter ; & par consequent ils étoient plus exposez aux outrages & aux persecutions des Espagnols ; mais ils les souffroient le plus patiemment qu'il leur étoit possible, pour n'être pas obligez à changer de demeure. Ce Peuple est naturellement doux & pacifique. Le Gouverneur, ou plûtôt le Tyran avec les ministres de sa cruauté, prit le dessein de faire les mêmes traitemens

aux Habitans de cette Province qu'il avoit faits aux Peuples des autres Roiaumes ; il y commit tant de crimes, tant de brigandages & tant de massacres, qu'il n'y a point de plume assez éloquente pour les bien décrire. Il envoia dans cette Province, qui est plus grande que le Comté de Roussillon, cinquante Cavaliers, qui massacrerent presque tous les Habitans, sans épargner ni âge, ni sexe, ni condition. Si ces pauvres gens manquoient à leur apporter une certaine mesure de bled qu'ils exigeoient d'eux, ou s'ils ne leur envoioient pas pour les servir le nombre d'esclaves qu'ils leur demandoient, ils les faisoient mourir sans misericorde. Comme ce Païs est plat, il étoit impossible de se garantir de cette Cavalerie, & de la fureur qui transportoit les Espagnols.

Le General permettoit à ces brigands de commettre tous les crimes & toutes les voleries qu'ils vouloient, d'emmener un aussi grand nombre de captifs qu'ils le souhaitoient : ils les chargeoient de chaînes qui pesoient quelquefois soixante ou quatre-vingt livres : de sorte que de quatre mille personnes, à peine six pouvoient resister à cette fatigue ; tout le reste mouroit en chemin, accablez sous un trop grand poids : Pour n'avoir pas la peine

d'ouvrir la chaîne de ceux qui mouroient de faim, de soif, de lassitude, ou de travail, ils leur coupoient la tête. Quand les Indiens voioient les Espagnols se préparer à ces sortes de voiages, sçachant bien qu'aucun de leurs amis ou compatriotes n'en reviendroit, ils poussoient de grands soupirs & de grands gémissemens; & versant des torrens de larmes, ils se disoient ces paroles: Nous avons fait autrefois les mêmes voïages pour rendre service aux Chrétiens; aprés un certain espace de temps nous revenions dans nos maisons retrouver nos enfans & nos femmes; mais maintenant il n'y a aucune esperance de retour, & cette séparation est éternelle.

Il prit un jour fantaisie à ce Gouverneur de faire une nouvelle distribution des Indiens; il les ôtoit à ceux qu'il n'aimoit pas, & il en donnoit un plus grand nombre aux autres qui lui étoient agreables. Ce changement fut cause que pendant toute une année on ne fit point de recolte. Le Païs venant à manquer, les Espagnols enlevoient aux Indiens tout le bled, & toutes les autres provisions qu'ils avoient ramassées pour faire subsister leurs familles. Ce desordre fit perir plus de trente mille personnes. Une femme pressée d'une faim insupportable, tua son enfant pour le manger.

Toutes les Villes & les campagnes voisines ressemblent à des jardins délicieux; les Espagnols les cultivoient selon que le sort les leur avoit fait tomber en partage, & pour épargner leurs revenus, ils mangeoient ce qui appartenoit aux Indiens, & vivoient à leurs dépens; ils dévoroient en peu de jours ce que ces malheureux avoient ramassé durant un long espace de temps avec de grandes fatigues. Chaque Espagnol avoit des heritages en propre, & une grande quantité d'Indiens dans sa maison pour labourer ses Terres, & pour faire les autres services domestiques: personne n'en étoit exempt, les nobles, les femmes, les enfans travailloient jour & nuit pour le profit des Espagnols; ils en exigeoient même des corvées au-dessus de leurs forces, & ils les faisoient miserablement perir par un excés de travail: ils les chassoient de leurs maisons pour s'en emparer; ils s'approprioient leurs biens & leurs heritages; ils consumoient dans un moment ce que ces pauvres gens avoient amassé pour vivre, & les réduisoient par ce moien à une extrême necessité. Plusieurs moururent sous les fardeaux qu'ils les obligeoient de porter sur les épaules jusqu'au Port, qui étoit éloigné de plus de trente lieuës, des planches & des soli-

ves pour la construction des Vaisseaux ; ils les obligeoient d'aller leur chercher du miel & de la cire sur les montagnes, où ils étoient dévorez par les tygres. Les femmes grosses n'étoient pas exemptes de ces travaux; elles perissoient souvent avec leur fruit, accablées de fatigues & de mésaises.

Ce qui a contribué davantage à dépeupler cette Province, c'est la licence que les Espagnols se donnoient, d'éxiger des Cacyques & des personnes les plus riches, un grand nombre d'esclaves; le Gouverneur autorisoit cette espece de tribut qu'ils levoient avec une grande rigueur, menaçant de les faire brûler tout vifs, s'ils manquoient à leur envoier une cinquantaine d'esclaves de trois en trois mois, & toutes les fois que le Gouverneur le permettoit. Les Indiens pour l'ordinaire n'ont pas un grand nombre d'esclaves ; c'est beaucoup si chaque Cacyque en a trois ou quatre, avec ses autres domestiques. Les Espagnols enlevoient à un pere l'un de ses enfans s'il en avoit deux, ou deux s'il en avoit trois : il falloit obéïr, quelque répugnance qu'ils y eussent ; cette séparation ne se faisoit point sans répandre beaucoup de larmes, & sans faire de grandes plaintes. Les Indiens ont beau-

coup de tendresse pour leurs enfans, & ils les élevent avec de grands soins. Comme on exigeoit souvent cette espece de tribut; tout le Roiaume fut en peu d'années dépeuplé d'Habitans. Il y abordoit tous les ans cinq ou six Navires qu'on chargeoit d'esclaves, pour les transporter dans le Perou & à Panama, où on les vendoit: ils y perissoient en peu de temps; car c'est une chose confirmée par plusieurs experiences, que les Indiens qu'on transporte en d'autres climats n'y vivent pas longtemps; ce qui contribuoit à les faire mourir si-tôt, est qu'on ne leur fournissoit pas suffisamment de-quoy vivre, & qu'on les surchargeoit de travail. On tira de cette Province durant un petit nombre d'années plus de cinq cens mille esclaves, quoi-qu'ils soient nez libres: il en mourut aussi durant la guerre qu'on leur fit, environ cinquante ou soixante mille; on a condamné le reste à une dure servitude, dont il en meurt chaque jour une grande quantité. On peut encore trouver dans cette Province environ quatre ou cinq mille personnes, quoi-qu'elle eût été la plus peuplée & la plus abondante de tout ce nouveau Monde. On n'y trouvera bientôt plus personne, à cause des mauvais traitemens que l'on fait tous les jours à ce qui reste.

De la Nouvelle-Espagne.

LA nouvelle Espagne fut découverte l'an 1517. Dés l'année suivante les Espagnols commencerent à la ravager, & à massacrer ses Habitans, quoi-qu'ils assurent qu'ils sont partis de l'Europe pour aller peupler ce Païs. Leurs violences, leur tyrannie, leurs injustices sont montées jusqu'au dernier degré: ils n'ont respecté en cela ni Dieu, ni le Roi; ils ont même oublié qu'ils étoient hommes & Chrétiens. Pendant le séjour qu'ils ont fait dans ce Païs, ce n'étoit que brigandages, que massacres, que ravages, que brûlemens de Villes, que violences, que tyrannie; ils ont dépeuplé & ruiné en peu de temps de fond en comble de vastes Roiaumes. Le souvenir des maux qu'ils y ont commis a jetté tant de terreur dans les esprits, que les Habitans ne peuvent penser aux Espagnols sans trembler. Ils n'ont point discontinué de les tourmenter; au contraire c'est toûjours de pis en pis, & leurs persecutions augmentent chaque année. Depuis que les Espagnols sont entrez la premiere fois dans la nouvelle Espagne: ils

ils ont fait perir de mort violente quatre cens cinquante mille personnes dans le Mexique, & aux environs. Ce Païs comprend quatre ou cinq Roiaumes qui ne le cedent point en grandeur, en fertilité, en abondance de toutes choses au Roiaume d'Espagne. On y voit des Villes plus peuplées que Tolede, que Seville, que Valladolid, que Sarragoce, que Barcelonne: quoi-que toutes ces Villes soient remplies d'Habitans, celles du nouveau Monde le sont encore davantage; le Païs dont je parle a plus de dixhuit cens lieuës de tour; les Espagnols y ont fait mourir par le fer, par le feu, ou par d'autres sortes de morts violentes plus de quatre millions de personnes, en comptant les femmes & les enfans, dans l'espace de quatre cens quatre-vingt lieuës. Ils appellent Conquêtes les guerres injustes & cruelles qu'ils ont faites dans ce nouveau Monde, quoi-qu'ils n'y soient entrez que pour en exterminer les Habitans, & qu'ils s'y soient comportez avec plus de fureur que ne font les Turcs, qui ont tant d'horreur pour le nom Chrétien. Je ne mets point au nombre de ceux qu'ils ont égorgé, les autres qui ont peri dans l'esclavage, ou qui sont morts de mésaise sous la tyrannie qu'ils leur faisoient souffrir. Il n'y a point de langue assez di-

serte qui pût raconter toutes les horreurs que ces scelerats ont commises dans le nouveau Monde : il semble qu'ils soient les ennemis declarez du genre humain, & qu'ils aient été destinez pour le détruire. Quelque exactitude qu'on emploie pour décrire les crimes, les cruautez, les ravages des Espagnols, on n'en sçauroit exprimer la milliéme partie.

Suite des particularitez de la Nouvelle-Espagne.

DANS la florissante & celebre Ville de Cholula, qui contenoit plus de trente mille familles, les principaux avec les Prêtres du lieu, précedez de celui qu'ils regardoient comme le Grand Pontife, vinrent avec beaucoup d'appareil, & de pompe au-devant des Espagnols, pour les recevoir avec plus d'honneur, & plus de respect : ils avoient ordonné entre eux, que les plus considerables de la Ville conduiroient les Espagnols dans leurs maisons, & qu'ils leur feroient toutes sortes de bons traitemens : mais les Espagnols prirent sur le champ la résolution d'en faire une horrible boucherie, afin de se fai-

re redouter, & de jetter la terreur & l'épouvante par toute la Contrée. Ils ont observé cette coûtume dans tous les Païs par où ils ont passé, de faire quelque grand massacre en y arrivant, afin que ces Peuples qui sont doux comme des moutons, ne pûssent les envisager qu'avec effroy. Ils députerent vers les principaux de la Ville & des environs, pour les engager à les venir trouver, afin qu'ils pûssent parler ensemble. Ils ne furent pas plûtôt arrivez, qu'on les enchaîna avant que les Habitans eussent des nouvelles de cette supercherie. On leur demanda six mille Indiens pour porter le bagage, les ustencilles & les provisions des Espagnols. Quand ils furent arrivez, on les enferma dans des basses-cours. C'étoit un spectacle pitoïable de voir ces malheureux se préparer à porter les fardeaux dont on vouloit les charger. Ils étoient nuds, à la réserve des parties que la bienséance veut que l'on couvre: ils se prosternoient à terre; & courbant le dos, ils se presentoient aux coups d'épées comme de pauvres agneaux. Tandis qu'ils étoient renfermez de la sorte dans les basses-cours, une partie des Espagnols armez de lances & de piques occupoient les avenuës, pour empêcher que les Indiens n'échapassent; ils

les égorgeoient avec leurs épées : de sorte qu'aucun ne se sauva. Au bout de deux ou trois jours quelques-uns qui étoient demeurez couverts de plaies & de sang entre les cadavres, & qu'on avoit laissez pour morts, imploroient leur misericorde, & les supplioient de les laisser vivre ; mais ces cruels, sans être attendris de leur gemissemens, de leurs larmes, & de la maniere humiliante avec laquelle ils leur demandoient la vie, les mettoient en pieces sur le champ, avec une barbarie qui passe tout ce que l'on peut imaginer. On avoit mis dans les fers plus de cent des plus notables que l'on gardoit encore ; mais le Capitaine des Espagnols ordonna de planter des pieux en terre, d'y attacher ces malheureux Indiens, & d'y mettre le feu. Le Roi du Païs eut le bonheur de se sauver : il se retira dans un Temple avec trente ou quarante personnes, croiant y trouver un azyle : il s'y défendit courageusement durant un jour entier : Mais les Espagnols qui ne font jamais de quartier à aucun soldat, mirent le feu dans le Temple, & brûlerent tous ceux qui s'y étoient renfermez. Ils s'écrioient du milieu des flammes : O hommes cruels & méchans ! quel mal vous avons-nous fait, pour nous faire mourir de la sorte ? Allez, allez au

Mexique, où nôtre Maître Monteçuma vous punira comme vous le meritez. On dit que le Capitaine des Espagnols durant que cette tragedie se joüoit, & que les flammes achevoient de consumer le reste de ces miserables, plein de joie, ou plûtôt transporté de fureur, répeta ces paroles : Neron considerant du Mont-Tarpeïen les flammes qui mirent Rome en cendre, entendit sans en être touché les gemissemens de ses Citoyens.

Les Espagnols firent encore un grand massacre dans la Ville de Tepeaca : elle est encore plus belle & plus ample que la precedente, & comprend dans son enceinte un plus grand nombre de maisons. Ils y égorgerent une infinité d'Habitans à coups de lances & d'épées. En partant de Cholula ils allerent au Mexique : le Roi Monteçuma accompagné des grands & des personnes les plus remarquables de sa Cour, donna toutes sortes de divertissemens aux Espagnols, pour leur témoigner combien leur arrivée étoit agreable aux Indiens : son frere vint au-devant d'eux avec un beau cortege ; il leur fit de grands presens en or & en argent, & leur donna plusieurs riches étoffes peintes de differentes couleurs : le Roi même les receut à l'entrée de la Ville avec toute sa Cour ;

il étoit porté sur un Brancard d'or ; il les conduisit jusqu'au Palais qu'on leur avoit préparé. Dés le même jour ils se saisirent de ce pauvre Prince qui ne pensoit à rien moins, & posterent quatre-vingt soldats pour le garder : ils le chargerent d'une rude chaîne. Ce traitement consterna tous les Indiens, & les remplit d'étonnement & d'épouvante. Pour redoubler encore la crainte qu'on avoit d'eux, il leur vint dans l'esprit de signaler leur cruauté par quelque action memorable.

Toute la Noblesse de la Ville étoit attentive à representer des jeux & des spectacles, & à faire des dances autour du logis où leur Roi étoit captif, pour tâcher d'adoucir par ce moien les ennuis de sa prison : ils étalloient dans ces jeux tout ce qu'ils avoient de plus riche & de plus magnifique. C'est par là qu'ils donnent des signes de joie, & de l'envie qu'ils ont de leur plaire. Les Nobles & les Princes issus du Sang Roial, selon leur degré, faisoient des jeux & des dances auprés de la prison de leur Prince : il y avoit auprés du Palais deux mille jeunes hommes, qui étoient comme l'élite & la fleur de tout le Roiaume, & ce qu'il y avoit de plus brillant à la Cour de Monteçuma. Le Capitaine des Espagnols accompagné d'une troupe des

siens vint les aborder : il envoia le reste de ses soldats dans les autres quartiers de la Ville, où l'on s'occupoit à de pareils divertissemens, faisant semblant d'y prendre part, & de trouver du plaisir à ces fêtes Indiennes : mais il leur avoit donné le mot pour se jetter dans un certain temps à main armée sur ces danseurs ; ils les attaquerent en effet prononçant le nom de S. Jacques, qui étoit le signal pour massacrer ces pauvres Indiens qui étoient tout nuds, & nullement en état de se défendre contre des soldats armez de lances & d'épées, qui faisoient de larges blessures dans ces corps délicats : ils massacrerent toute cette jeune Noblesse, sans qu'il en échapât un seul. Les Indiens qui étoient dans les autres quartiers de la Ville furent saisis d'une telle épouvante, & d'une douleur si vive, qu'ils ne sçavoient où se cacher pour se mettre à couvert de la furie de ces bourreaux, à qui ils donnoient mille malédictions. Depuis ce temps-là ils ne cessent point de gemir, pour celebrer la memoire d'une action si barbare : ils ont mis ce jour au rang de leurs jours malheureux, qui leur fit perdre dans un moment la plus illustre noblesse de tout le Roiaume.

Les Indiens qui avoient souffert assez patiemment la captivité de leur Roi, aiant

appris le massacre que les Espagnols avoient fait de tant de jeunes gens, détestant une action si cruelle & si impie, prirent les armes pour en tirer vengeance; quoi-que Montezuma leur eut défendu de faire aucune violence aux Espagnols, ils les attaquerent vivement, ils en tuerent plusieurs; les autres furent contraints de se sauver; ils mirent un poignard contre l'estomac du Roi, qu'ils laissoient voir à ses sujets par une fenêtre, afin que ce spectacle les obligeât à mettre bas les armes: le Prince même leur en fit un commandement exprés; mais pour le coup ils n'obéïrent point à ses ordres: ils se choisirent un Chef à qui ils donnerent le commandement de toutes leurs Troupes; ils se jetterent avec tant de furie sur les Espagnols, & les combatirent avec tant d'opiniâtreté, que les autres desesperant de pouvoir leur résister, prirent le parti de se retirer au milieu de la nuit, & d'abandonner la Ville: ce que les Indiens aiant apperceu, ils les poursuivirent, & en massacrerent un grand nombre aux passages des rivieres: Mais les Espagnols retournerent bien-tôt avec de plus grandes forces, ils attaquerent & emporterent la Ville, où ils firent d'horribles massacres; ils brûlerent les plus illustres des Indiens.

Aprés qu'ils eurent commis tous ces desordres & tous ces ravages dans la Ville du Mexique, ils porterent la desolation dans la Province de Panuco, qui n'en est éloignée que de vingt lieuës : ils y exercerent leurs brigandages & leurs cruautez ordinaires. Cette Province étoit merveilleusement peuplée : mais depuis l'arrivée des Espagnols, la plus grande partie des Habitans furent exterminez. Ils ravagerent de la même sorte la Province de Tute-peca, & celle de Colima. Chacune de ces Provinces est aussi grande que les Roiaumes de Leon & de Castille.

Il faut remarquer que les Espagnols entroient dans ces Provinces uniquement pour les ravager, & pour réduire les Habitans à la servitude. Ils les obligeoient d'abord à prêter le serment de fidelité au Roi de Castille : S'ils refusoient de le faire, on les massacroit sur le champ, ou on les faisoit esclaves : on déclaroit rebelles ceux qui ne venoient pas trouver les Espagnols pour obéïr à des ordres si injustes & si cruels. On accusa de cet attentat les principaux d'entre les Indiens, & on leur en fit un crime auprés du Roi de Castille, sans qu'on fist reflexion à cette regle de Droit, qu'il n'y a que les sujets révoltez que l'on puisse appeller rebelles.

Les Chrétiens n'auront pas de peine à conclure que des Missionnaires tels que le sont les Espagnols, n'ont pas les dispositions necessaires pour insinuer les maximes de nôtre Religion à ces Peuples, qui sont naturellement libres, & qui ne peuvent supporter les hauteurs & l'insolence avec laquelle on les traite; car on leur dit fierement sans les ménager : Soûmettez-vous à l'obéïssance d'un Roi étranger que vous n'avez jamais vû, dont vous n'avez jamais entendu parler; & si vous refusez de le faire, nous vous mettrons en pieces : ils l'avoient plûtôt fait que dit. Mais ce qui est incomprehensible, c'est qu'ils ne traitent pas mieux ceux qui obéïssent aveuglément à tout ce qu'ils leur commandent; ils les réduisent à un dur esclavage; ils en exigent des corvées insupportables, & les condamnent à toutes sortes de tourmens : de sorte que les Habitans des Provinces entieres, hommes, femmes, enfans perissent en tres-peu de temps : ceux à qui ils arrachent la vie pour mettre fin à leurs miseres dans un moment sont les plus heureux. Si les menaces qu'on leur fait les obligent à promettre fidelité & obéïssance à un Roi étranger; prétend-on qu'ils y soient obligez en conscience? puisque ce devoir n'est fondé ni sur le droit Divin

ni sur le droit humain ; & que les menaces qu'on leur fait, sont capables d'épouvanter les hommes les plus hardis & les plus courageux : ainsi toutes les promesses que l'on fait par de telles menaces, sont de nulle valeur, & n'obligent à rien. Je passe sous silence les affronts, les insultes & les dommages qu'ils ont faits au Roi du Mexique : ils ont violé tous les droits des gens, & causé des torts infinis aux Indiens. Voilà les services que les Espagnols ont rendus à ces Peuples.

Le Gouverneur de ce nouveau Monde, fondé sur des titres imaginaires, envoia deux Capitaines qui ne lui cedoient gueres en impieté, ou en cruauté, dans les Roiaumes de Guatimala, qui sont situez vers le Midy : ils penetrerent jusques dans les Roiaumes de Naco & de Gaymura, qui s'étendent vers le Septentrion, durant l'espace d'environ trois cens lieuës : ces Roiaumes sont voisins de celui du Mexique. Ces Capitaines firent ces voïages par mer & par terre, accompagnez d'une bonne cavalerie, & d'une nombreuse infanterie.

Le Capitaine qui eut en partage Guatimala, y fit des maux incroiables ; l'autre mourut en peu de temps : il mit la desolation par-tout, & remplit de carnages ce

Roiaume, pour y faire craindre les Espagnols jusques dans les races futures. Je crois que les maux que fit ce Capitaine, surpassent encore tout ce que les Europeans avoient fait jusqu'alors dans le nouveau Monde. Celui qui fit son voïage par mer, porta le fer & le feu sur toute la Côte. Quelques Habitans du Roiaume d'Yucatan, qui est sur le chemin des Roiaumes de Naco & de Gaymura, lui firent des presens magnifiques. Quand ce Capitaine fut entré dans leur Païs, il envoia ses soldats par-tout : ils commirent des desordres effroiables, & massacrerent une infinité de ces pauvres gens. Un Espagnol furieux, à la tête de trois cens hommes entra dans le Païs voisin de Guatimala ; il mit le feu dans toutes les Villes ; il fit égorger tous les Habitans, sans faire grace à qui que ce soit : il emporta tout ce qu'il put, il continua ces brigandages durant l'espace de six vingt lieuës de Païs. Ce Capitaine étoit un rebelle qui s'étoit révolté contre son General : son dessein étoit en ruïnant le Païs de la sorte, de mettre les Espagnols hors d'état de le poursuivre, ne trouvant pas dequoi subsister dans un Païs ruïné, & de les exposer à la fureur des Indiens, qui n'épargneroient rien pour se vanger sur eux des

dommages & des maux que leurs compagnons leur avoient faits. Ce qui arriva effectivement : car comme le General des Espagnols se fut mis en devoir de poursuivre ce rebelle, il fut tué par les Indiens. Ceux qui lui succederent leur firent toutes sortes de cruautez ; ils les réduisirent presque tous à la servitude, aprés leur avoir enlevé tous leurs biens & toutes leurs provisions, leurs habits, leurs grains, leurs vins, & toutes les choses necessaires à la vie. Les Provinces de Naco & d'Hondure, qui étoient comme des jardins délicieux, ils en firent d'affreuses solitudes, quoi-que ce fût le Païs le plus peuplé de tout le monde ; il est impossible d'y penser sans en être attendri & sans être touché de compassion, quelque feroce & quelque barbare que l'on puisse être. Ils firent mourir dans ce Païs plus de deux millions de personnes en moins de dix années : à peine en est-il resté deux mille dans toute cette vaste Contrée, encore gemissent-ils sous une triste servitude. Ils ne donnoient pas le temps de déliberer à ceux à qui ils proposoient de faire le serment de fidelité au Roi d'Espagne ; il falloit obéïr sur le champ, ou mourir par le fer ou par le feu.

Du Roïaume & de la Province de Guatimala.

ILs signalerent leur entrée en ce Roiaume par plusieurs massacres ; quoi-que le Seigneur de ce Roiaume, porté sur un Brancard par ses esclaves, accompagné d'un grand nombre de Seigneurs qui le suivoient, précedé de trompettes & de tambours, pour faire éclatter davantage sa joie, vînt au-devant des Espagnols, à qui il fit toutes sortes de civilitez & de bons traitemens ; il leur donna de fort bonne grace beaucoup de rafraîchissemens, & toutes les choses qu'ils pouvoient souhaiter. Les Espagnols passerent la premiere nuit hors la Ville, ne croiant pas être en seûreté dans un lieu si-bien fortifié, & si-bien muni. Le jour suivant ils engagerent le Seigneur de la Ville de les venir trouver avec la plûpart des personnes de remarque, & les obligerent de leur apporter une certaine somme d'or. Ces Indiens répondirent qu'ils étoient dans l'impossibilité de donner tout ce qu'on leur demandoit ; parce que ce Païs ne fournit point ce métal. Ce refus attira l'indignation des Es-

pagnols, qui sans aucune forme de procés, & sans qu'on leur eût fait aucun tort, les firent jetter tout vivans dans un grand feu. Les personnes les plus distinguées de ces Provinces, voiant qu'on avoit traité si cruellement leurs Maîtres, seulement parce qu'ils n'avoient pas donné aux Espagnols tout l'or qu'on leur avoit demandé, se retirent avec beaucoup de promptitude dans les montagnes; ordonnant à leurs sujets d'obéïr aux Espagnols comme à leurs Maîtres, & leur défendant sur toutes choses, de leur donner aucune connoissance des lieux où ils s'étoient cachez. Une infinité de ces pauvres gens vinrent trouver les Espagnols pour les prier de les recevoir au nombre de leurs sujets, promettant de leur rendre avec beaucoup de fidelité tous les services qui dépendroient d'eux. Le Capitaine leur répondit durement, qu'il ne vouloit point les recevoir en cette qualité, & qu'il les feroit massacrer tous sans misericorde, s'ils ne découvroient les retraites de leurs Maîtres. Les Indiens répondirent qu'elles leur étoient absolument inconnuës; mais qu'ils s'offroient de bon cœur, eux, leurs femmes & leurs enfans à les servir; qu'ils demeureroient dans leurs maisons en attendant leurs ordres; qu'ils pouvoient leur

faire tous les traitemens qu'ils voudroient, qu'ils pouvoient les tuer ou leur donner la vie pour l'emploier à leur service. Les Espagnols allerent en effet dans les Villages & dans les Bourgs; ils trouverent ces pauvres Indiens avec leurs femmes & leurs enfans appliquez en toute asseurance à leurs travaux, croiant qu'ils n'avoient rien à craindre de la part des Espagnols; mais ces brutaux les massacrerent impitoiablement à coups de lances & d'épées. Ils allerent ensuite dans un autre grand Bourg, dont les Habitans se confiant en leur innocence, se croioient hors de tout danger; mais ce Bourg fut tellement desolé en moins de deux heures, & le massacre fut si general, sans qu'on n'y épargnât ni âge, ni sexe, ni condition, que tout fut mis au fil de l'épée, à la réserve de ceux qui pûrent se sauver avant l'approche des Espagnols.

Les Indiens voiant qu'ils ne pouvoient adoucir par leur patience, par leurs soûmissions, par leurs presens des naturels si durs & si feroces, & qu'on les égorgeoit sans raison & sans misericorde, ils prirent la résolution de s'atroupper & de prendre les armes pour se défendre; puisque la mort leur étoit inévitable, & que c'étoit pour eux un mal necessaire, ils aimerent

mieux mourir les armes à la main, & vendre cherement leurs vies, en se vengeant de leurs persecuteurs, que de se laisser égorger comme des moutons sans se défendre: ils manquoient d'armes, ils étoient tout nuds, ils voioient assez qu'ils étoient fort inferieurs en forces à leurs ennemis, & qu'ils n'avoient ni chevaux ni aucun usage de la Cavalerie; au contraire ils avoient affaire à un ennemi furieux & aguerri, qui ne leur faisoit aucun quartier, & qui ne pensoit qu'à les détruire. Il leur vint en pensée de semer les chemins de plusieurs fosses qu'ils couvrirent de paille & de feüilles, afin qu'elles ne fussent point apperceuës, & que les chevaux des Espagnols y donnant de furie se cassassent le coup ou les jambes. Les Espagnols donnerent deux ou trois fois dans ce piége, mais ils s'en garantirent dans la suite, & résolurent de jetter dans ces mêmes fosses tout ce qu'ils pourroient attaper d'Indiens, hommes, femmes, enfans de tout âge & de toute condition; ils y précipitoient les femmes grosses & les vieillards jusqu'à-ce qu'elles fussent toutes remplies. C'étoit un spectacle digne de compassion, de voir des femmes empalées avec leurs enfans; qu'on exposoit à des chiens furieux & enragez, on perçoit les autres avec des lances & des

hallebardes. Ils brûlerent à petit feu l'un des plus grands Seigneurs de la Contrée, & disoient en lui insultant, que c'étoit pour lui faire plus d'honneur, qu'ils le faisoient perir par ce genre de mort. Cette boucherie & ces cruautez furent continuées durant l'espace de sept ans. Le Lecteur peut conjecturer combien de ces malheureux Indiens furent égorgez pendant cette cruelle persecution.

Il faut remarquer que les Espagnols furent receus avec de grands applaudissemens & toutes les demonstrations d'une joie sincere dans la Province de Cuzcatan, située sur le bord de la Mer, & qui s'étend en longueur quarante ou cinquante lieuës: C'est dans cette Province qu'est la fameuse Ville de Saint-Sauveur; Cuzcatan est la Metropole de toute la Province. On députa aux Espagnols environ trente mille Indiens chargez de poules-d'Indes, & de toutes les provisions que ce Païs fournit en grande abondance. Aprés qu'ils eurent receu ces presens, le Capitaine qui conduisoit les Espagnols, leur ordonna de choisir autant d'Indiens que chacun en voudroit, pour s'en servir pendant tout le temps qu'ils séjourneroient dans cette dans cette Province: les uns en prirent cent, les autres cinquante, selon les be-

soins qu'ils en avoient pour porter leurs bagages & leurs uſtancilles. Ces malheureux rendoient aux Eſpagnols tous les ſervices qu'ils pouvoient avec tout l'empreſſement & tout le zele dont ils étoient capables ; il ne leur manquoit plus qu'à les adorer. Le Capitaine general demanda aux Indiens une grande ſomme d'or ; car il n'étoit venu que pour cela : ils lui répondirent avec beaucoup d'humilité & de ſoûmiſſion qu'ils lui donneroïent de bon cœur tout l'or qu'ils avoient : ils ramaſſerent toutes les lances qu'ils avoient de cuivre doré, & qu'ils prenoient pour de pur or, parce qu'elles en avoient l'apparence. Le Capitaine reconnut aiſément aprés en avoir fait l'épreuve, que ce n'étoit que du cuivre, & parla aux Eſpagnols en ces termes : Il faut porter la déſolation dans tout ce Païs, puiſqu'on n'y trouve point d'or ; que chacun retienne pour lui ſervir d'eſclaves tous les Indiens qu'il a choiſis ; qu'on les charge de chaînes, & qu'on leur imprime les marques de leur eſclavage ; ce qui fut accompli ſur le champ : On imprima avec un fer chaud les Armes du Roi ſur tous ceux qui ne ſe ſauverent pas. Les Indiens qui etoient échappez, irritez des mauvais traitemens qu'on leur faiſoit par-tout, aſſemblerent les Ha-

bitans de la Contrée, pour faire quelque effort, afin de se délivrer par les armes des persécutions de leurs ennemis; mais ils ne réüssirent pas dans leur entreprise; de sorte qu'on en égorgea une infinité.

Aprés cette expedition les Espagnols retournerent à Guatimala, où ils bâtirent une Ville; mais Dieu par un juste jugement la détruisit & la renversa de fond en comble: ils firent mourir sans misericorde tous ceux qui pouvoient les inquiéter par leurs armes; les autres furent condamnez à l'esclavage: ils exigeoient des tributs de filles & de garçons, & les envoïoient dans le Perou pour y être vendus. Tout le reste des Habitans de ce Roiaume, dont la longueur est de cent lieuës, fut égorgé. Ce Païs si beau & si abondant, qui ne cede en fertilité à aucun Païs du monde, fut réduit dans une affreuse solitude. Le Gouverneur même a avoüé de bonne foi, que ce Païs étoit le plus peuplé de toute l'Inde, & que le Mexique même ne l'est pas tant; ce qui est tres-veritable. On fit perir dans ce beau Païs, durant l'espace de quinze ou seize ans plus de quatre ou cinq millions d'hommes; & l'on continuë tous les jours à détruire ceux qui y restent.

Les Espagnols avoient de coûtume ;

quand ils déclaroient la guerre à quelque Ville, ou à quelque Province, de conduire avec eux le plus grand nombre qu'ils pouvoient des Indiens qu'ils avoient vaincus, afin qu'ils fissent eux-mêmes la guerre à leurs compatriotes : ils avoient quelquefois parmi eux quinze ou vingt mille de ces nouveaux sujets. Mais comme ils ne pouvoient pas leur fournir toutes les choses necessaires pour vivre; ils leur permettoient de manger la chair des autres Indiens qu'ils avoient pris en guerre : de sorte qu'ils avoient dans leur camp une boucherie ouverte de chair humaine. On égorgeoit en leur presence de petits enfans, on les faisoit griller pour les manger : on tuoit les hommes comme des bêtes pour en manger les pieds & les mains ; car c'est à quoi les Indiens trouvoient plus de ragoût. Les Voisins aiant appris ces affreuses nouvelles, étoient frapez d'épouvante & d'horreur.

Plusieurs perissoient de fatigues pour transporter les agrés des Vaisseaux des Espagnols, qu'ils voulurent faire passer de la Mer Septentrionale dans celle du Midy, qui sont éloignées l'une de l'autre de cent trente lieuës. Il falloit porter durant toute ce chemin des ancres qui pesoient beaucoup : on mettoit sur le dos nuds de ces malheu-

des canons dont le poids les accabloit ; la plûpart mouroient au milieu du chemin ne pouvant réſiſter à tant de fatigues. Pour augmenter leur douleur, on diviſoit & on ſéparoit les familles ; on enlevoit un époux à ſa femme, & une femme à ſon époux : on leur ôtoit leurs filles, que l'on donnoit à des Matelots & à des ſoldats pour les contenter, & pour appaiſer leurs murmures. On rempliſſoit les Vaiſſeaux d'Indiens, qu'on y laiſſoit perir de faim & de ſoif, parce qu'on n'avoit pas le ſoin de leur fournir les choſes neceſſaires. Si l'on vouloit décrire en détail toutes les cruautez des Eſpagnols, on en feroit de gros volumes qui ſeroient capables d'épouvanter tous ceux qui y jetteroient les yeux.

Les Eſpagnols avoient deux puiſſantes Armées navales deſtinées à la deſtruction des Indiens. Combien ont-ils ôté d'enfans à leurs peres & à leurs meres ? Combien en ont-ils fait d'orphelins ? De combien d'adulteres & d'infamies n'ont-ils point été la cauſe, les miniſtres & les complices ? A combien de perſonnes n'ont-ils point ravi leur liberté ? Que de malheurs & de calamitez n'ont-ils point cauſé dans ce nouveau Monde ? Que de larmes n'ont-ils point fait répandre ? A

combien de gens n'ont-ils point arraché la vie, pour les rendre encore plus malheureux dans l'autre monde ; soit que l'on considere les Indiens, qui ont souffert tous ces maux ; soit que l'on envisage les Espagnols, qui ont été les Auteurs de tant de calamitez.

De la Nouvelle-Espagne ; de Panuco & de Xalisco.

APRE'S que les Espagnols eurent commis tant de cruautez & tant de massacres dans la nouvelle Espagne; il vint à Panuco un autre Tyran aussi cruel & aussi impitoïable que le premier : il chargea ses Vaisseaux d'une infinité de ces Barbares, pour les conduire à Cuba & à la petite Espagne, où on les vendoit pour être esclaves : de sorte qu'en peu de temps il désola & dépeupla tout le Païs. On donnoit quatre-vingt Indiens pour un cheval, quoi-qu'ils aient une ame raisonnable comme les autres hommes. Le President de la Ville de Mexique fut fait General de toute la nouvelle Espagne : On créa en même temps plusieurs Assesseurs & plusieurs Auditeurs, qui se gouver-

noient tous comme autant de petits Tyrans : ils firent des cruautez & des crimes inoüis dans l'exercice de leurs Charges ; ils commettoient de si horribles abominations, pour désoler en peu de temps tout ce Païs, que si les Religieux de saint François ne se fussent opposez à leurs desordres avec beaucoup de courage & de fermeté ; & si le Conseil Roial par leurs avis n'eût donné des Reglemens pour la conservation de cette Province, toute la nouvelle Espagne eût été ruinée en moins de deux ans, & ils l'eûssent desolée & renduë deserte comme ils avoient fait la petite Espagne. Un associé de ce Président, pour fermer son jardin d'une muraille, emploia huit mille Indiens ; mais comme il ne leur donnoit ni salaire ni dequoi vivre, ils perirent presque tous avant que l'ouvrage fût achevé ; ni les travaux qu'ils enduroient, ni leur mort ne furent pas capables de l'attendrir.

Aprés que ce premier Capitaine dont nous avons parlé eut achevé de détruire & de désoler la Province de Panuco, & qu'on l'eut averti que le Conseil Roial arrivoit, il s'avança plus avant dans le Païs, afin de chercher quelque nouvelle Province, pour y exercer ses brigandages accoûtumez. Il se servit de la force pour obliger

obliger quinze ou vingt mille hommes à le ſuivre, pour porter le bagage & les proviſions des Eſpagnols : tous ces pauvres Indiens, à la réſerve de deux cens, perirent dans le chemin : il arriva enfin dans la Province de Mechuaca, éloignée du Mexique d'environ quarante lieuës. Le Roi de cette Province vint au-devant de lui, par civilité ; il lui rendit toutes ſortes de bons offices ; mais pour récompenſe on le chargea de fers, parce qu'on crut qu'il avoit des treſors immenſes : on lui fit ſouffrir mille tourmens pour en extorquer de grandes ſommes. On lui attacha les main à un pieu : on lui étendit les jambes ſur leſquelles on faiſoit diſtiller goutte à goutte de la poix fonduë ; on lui arroſoit de temps en temps tout le corps d'huile boüillante, afin que ſa peau rotît plus aiſément : vis-à-vis de lui un ſoldat furieux, lui décochoit avec un arc des fléches dans l'eſtomac ; un autre lâchoit des chiens affamez qui le mordoient par tout, & qui le mettoient en pieces : on le tourmentoit de la ſorte, afin qu'il déclarât les endroits où il avoit caché ſon or. On n'auroit point ceſſé ces cruautez, ſi un Religieux de ſaint François ne fût ſurvenu pour l'arracher des mains de ces furieux ; mais il ne lui ſauva pas pour cela

la vie, car il expira peu de temps aprés. On fit mourir de la sorte plusieurs Cacyques & plusieurs grands de cette Province, pour en avoir de l'or & de l'argent.

Vers ce même temps il arriva dans ces Contrées un homme plus avide d'argent, que soigneux du salut de ces pauvres Indiens : il trouva par hazard quelques-unes de leurs Idoles qu'ils avoient cachées ; car les Espagnols ne s'étoient gueres mis en peine de faire connoître le vrai Dieu à ces Idolâtres. Il retint captifs les plus illustres & les plus puissans de la Nation, jusqu'à ce qu'ils lui eûssent découvert l'endroit où étoient leurs Idoles ; parce qu'il croioit qu'elles étoient d'or ou d'argent. Son esperance le trompa. Voilà pourquoi il taxa ces Indiens à de grandes sommes pour racheter leurs Idoles, afin qu'ils pûssent les adorer selon leur coûtume. Voilà les fruits que les Espagnols ont faits dans les Indes, & le zele qu'ils ont eu pour la gloire de Dieu.

Ce Tyran aprés avoir parcouru & pillé toute la Province de Mechuaca, alla jusqu'à Xalisque: cette Region est tres-abondante en hommes & en fruits. C'est le païs le plus fameux de toute l'Inde. On y voit des Bourgs longs de sept lieuës. Les Indiens, selon leur coûtume vinrent au-

devant de lui, témoignant beaucoup de joie; mais il leur fit sentir en peu de temps des marques de sa cruauté, dont il avoit une longue experience. Les grands presens qu'ils lui firent, ne pûrent adoucir ce tygre: son but étoit d'amasser beaucoup d'or; c'est l'unique Idole qu'il adoroit; tous les moïens lui étoient indifferens, pourvû qu'il en vînt à-bout: il mettoit le feu dans toutes les Villes par où il passoit, & les renversoit de fond en comble. Aprés avoir tourmenté les personnes les plus considerables, en divers genres de supplices, il les retenoit prisonniers: les Espagnols chargeoient de chaînes tous les Indiens qu'ils pouvoient attraper, dont le nombre étoit infini. Les soldats chargeoient leurs bagages sur le dos des femmes enceintes, lesquelles accablées de la faim & du travail, succomboient sous le faix: ne pouvant porter les charges pesantes qu'on leur donnoit avec leurs enfans, elles étoient contraintes de les abandonner par les chemins: il en perit de la sorte un nombre presque infini.

Un Chrétien impie se mit en devoir de faire violence à une vierge en la presence de sa mere, qui fit tous ses efforts pour l'en empêcher. L'Espagnol pour la mettre hors d'état de s'opposer à son bru-

tal dessein, tira son épée & lui coupa les bras ; il tua aussi la fille qui ne voulut jamais consentir à ses desirs impudiques, & qui lui resista toûjours avec un grand courage, jusqu'au dernier soupir.

Les Espagnols, pour flétrir ces pauvres Indiens, en marquerent avec un fer chaud quatre mille cinq cens, quoi-qu'ils fussent nez libres, & qu'ils ne dépendissent de personne : les enfans aussi-bien que les autres étoient exposez à ce supplice, & à cette infamie : ils en firent un nombre innombrable de captifs. Les Espagnols croïoient être en droit de les faire esclaves, pour se dédommager des peines d'un si long voïage : ils croïoient aussi pouvoir faire souffrir à ces malheureux toutes sortes de tourmens, pour les obliger à déclarer où ils avoient caché leur or : ils en brûloient quelques-uns ; ils faisoient déchirer les autres par des chiens affamez ; ils coupoient aux autres les pieds, les mains, les bras, la langue, la tête, afin de les intimider par ces horreurs, & pour obliger ceux qui assistoient à ces tristes spectacles à servir les Espagnols, ou à leur manifester les lieux où ils avoient caché leur or. Toutes ces choses se passoient dans la presence & du consentement du Gouverneur, qui faisoit encore ajoûter des coups de bâtons

& de foüet, pour achever d'opprimer ces pauvres Indiens.

On brûla dans ce Roiaume de Xalisco plus de quatre-vingt Bourgs ou Villages. Voilà pourquoi les Indiens irritez par un si triste spectacle, & par toutes les cruautez qu'on leur faisoit tous les jours en tant de manieres, se jetterent à main armée sur les Espagnols; ils en massacrerent quelques-uns, & s'enfüirent aprés cette expedition sur les montagnes: mais dans la suite des temps, ils furent massacrez dans cet azyle par d'autres Espagnols qui parcouroient ces Provinces pour les désoler: ils firent main-basse sur tous ceux qui se mirent en devoir de se défendre; c'étoit par-tout une horrible boucherie. A peine voit-on maintenant quelques restes de ce Peuple qui étoit si nombreux. Les Espagnols aveuglez, endurcis & abandonnez de Dieu, ne faisoient pas reflexion que le Droit humain & divin leur défendoit de faire tant d'outrages aux Habitans du nouveau Monde; qu'ils n'avoient aucun sujet legitime de les chasser de leur Païs par la force des armes, de les massacrer comme ils faisoient, avec tant de barbarie: ils ne faisoient pas reflexion combien toutes ces violences étoient injustes & criminelles, & que

c'étoit blesser toutes les Loix de l'humanité, de traiter si cruellement des gens qui ne leur avoient jamais fait aucun mal. Les Espagnols prétendent que les Guerres qu'ils ont faites à ces Peuples sont justes & legitimes; que Dieu les leur a abandonnez, & qu'ils ont eu droit de faire toutes ces Conquêtes, en détruisant tant de Nations : Il semble qu'ils veuillent rendre Dieu complice de leur tyrannie & de leurs cruautez; on peut leur appliquer ces paroles du Prophete Zacharie, qui faisoit parler en ces termes les voleurs & les tyrans : Paissez des troupeaux que nous puissions égorger. Ceux qui les tuoient n'en avoient nulle compassion ; ils disoient : Beni soit le Seigneur, parce que nous sommes devenus riches.

Du Roïaume de Yucatan.

UN homme perdu d'honneur & de conscience, fut fait Gouverneur du Roïaume de Yucatan l'an 1526. par ses mensonges & par ses artifices, & par les fausses Relations qu'il fit adresser au Roi d'Espagne. C'est cette methode que les autres tyrans ont suivie jusques-ici, pour

obtenir des Gouvernemens par la même voie. Car sous pretexte que ce titre de Gouverneur leur donne quelque relief & quelque autorité, ils exercent plus impunément leurs voleries & leurs brigandages. Le Roiaume de Yucatan contenoit une multitude presque infinie de Peuple : on y respire l'air le plus doux & le plus agreable du monde : les fruits & toutes les choses necessaires à la vie, y sont en grande abondance; il est encore plus fertile que le Mexique : on y trouve plus de cire & plus de miel, que dans les autres parties des Indes qui ont été découvertes jusqu'à maintenant. Le circuit de ce Roiaume est de trois cens lieuës. Les Habitans sont plus polis, mieux reglez & plus disciplinez en ce qui regarde les mœurs & les maximes de la vie civile, que tous les autres Indiens. On remarque en eux une prudence & une justesse d'esprit qu'on ne trouve point dans les autres. Ils meritoient bien sans doute par tant de dons naturels, qu'on prit la peine de les instruire dans la connoissance du vrai Dieu, & ils avoient de grandes dispositions pour prendre les maximes de la Religion Catholique. On eût pû aisément bâtir dans un Païs si beau & si commode de grandes & de florissantes Villes, où les Espagnols

auroient pû vivre dans les delices & dans l'abondance, comme dans un autre Paradis terrestre : mais leur stupidité, leur avarice, les crimes énormes qu'ils ont commis dans les Indes, les ont rendus indignes de ces avantages. Ils attaquerent ces pauvres Indiens, qui vivoient tranquillement chez eux, & qui ne pensoient à rien ; ils leur firent une guerre à toute outrance, & en massacrerent un nombre prodigieux. Les Espagnols n'étoient que trois cens. Ce Païs ne produit point d'or: si les Espagnols y eussent trouvé des Mines, ils y auroient enfermé les Indiens, qui y auroient peri de faim & de mésaises. Ces avares faisoient plus d'état de l'or, que des ames rachetées par le sang de Jesus-Christ. Ceux qu'ils épargnoient, & qu'ils ne faisoient pas mourir, ils les faisoient esclaves : ils en rempliſſoient les Navires qu'ils avoient amenez aux Côtes de ce Roiaume & les changeoient pour du vin, de l'huile, & du vinaigre, du cochon salé, des chevaux, & pour toutes les autres choses necessaires à la vie. Ils donnoient le choix de cinquante ou de cent jeunes filles, pour une mesure de vin, d'huile, ou de vinaigre ; & donnoient pour le même prix cent ou deux cens jeunes garçons bienfaits & bien disposez. Ils troquerent le fils

d'un Prince pour un fromage, & cent perſonnes de marque pour un cheval. Les Eſpagnols demeurerent dans ce Païs juſqu'à-ce qu'ils eurent entendu parler des richeſſes du Perou. Ces nouvelles les obligerent à partir inceſſamment, & à finir leurs perſecutions dans le Roiaume de Yucatan: mais avant que de partir, ils commirent tous les excés, & tous les deſordres qu'ils pûrent imaginer contre Dieu & contre les hommes: de ſorte que ces trois cens lieuës du plus beau Païs du Monde, qui étoient tres-riches & tres-peuplez avant leur arrivée, furent en peu de temps réduits à une vaſte ſolitude.

On auroit bien de la peine à croire tous les maux qu'ils ont commis dans ce Roiaume. Je ne raconterai que deux ou trois faits particuliers. Les Eſpagnols avoient dreſſé des chiens furieux & affamez pour aller à la chaſſe des Indiens: ils tomberent ſur une femme malade, qui étoit hors d'état de fuïr, laquelle ſe pendit, ne pouvant éviter d'être devorée; elle pendit de même un enfant d'un an qu'elle avoit: les chiens arriverent incontinent, qui commencerent à la devorer; l'enfant avant qu'il achevât d'expirer, fut baptiſé par un Religieux, qui ſe trouva heureuſement dans le même lieu.

Les Espagnols en quittant ce Roiaume, inviterent le fils d'un Prince du Païs à les accompagner, lequel témoigna une grande répugnance à abandonner sa Patrie pour les suivre : ils le menacerent de le couper par quartiers, s'il ne consentoit à ce qu'ils lui demandoient. L'enfant persista toûjours dans sa premiere resolution : un Espagnol tira son épée, & lui coupa les deux oreilles. Ce mauvais traitement ne pût l'obliger à changer de dessein ; il lui coupa le nez & les lévres, & ce brutal faisoit en riant une action si barbare.

Un autre se vantoit d'avoir engrossé plusieurs Indiennes, afin de les vendre à un plus haut prix. On a vû aussi des Espagnols assez inhumains pour donner à manger de petits enfans à leurs chiens de chasse qui étoient affamez, & qui ne trouvoient point de-quoi manger : ils prenoient ces enfans par les deux jambes, & les mettoient en deux quartiers en les tirant avec violence. Voilà comme Dieu les avoit abandonnez à leur sens réprouvé, pour faire si peu de compte de ces miserables creatures, rachetées par la mort & par le sang de Jesus-Christ.

Je passe une infinité d'autres actions cruelles & inouïes, que l'imagination ne sçauroit comprendre. Quand ces Tyrans

avides & ambitieux abandonnerent le Roiaume de Yucatan pour aller chercher de plus grandes richeſſes dans le Perou, quatre Religieux de l'Ordre de S. François vinrent dans le Yucatan, pour conſoler ces malheureux, & pour tâcher par leurs prédications d'amener à la connoiſſance du vrai Dieu ce qui étoit échappé à la fureur des Eſpagnols. Ces mêmes Religieux furent ſollicitez avec beaucoup d'inſtance par pluſieurs autres Indiens, de venir dans leur Païs pour leur apprendre les maximes de la Religion qu'ils prêchoient dans le nouveau Monde. Ces Indiens firent pluſieurs aſſemblées pour s'informer quelles gens c'étoient que ces Religieux qui s'appelloient les uns les autres Peres & Freres, & pour connoître leurs veritables intentions, & en quoi ils differoient des autres Eſpagnols, qui avoient exercé tant de cruautez dans toute l'Inde. Ils les receurent à cette condition, qu'ils viendroient ſeuls pour les inſtruire, & qu'ils ne ſeroient point accompagnez des Eſpagnols; ce que les Religieux leur promirent de tres-bon cœur, les aſſurant qu'ils ne leur feroient aucun dommage. Le Gouverneur de la nouvelle Eſpagne leur avoit enjoint de promettre aux Indiens que les Eſpagnols les traiteroient

plus doucement à l'avenir, & qu'ils ne leur donneroient aucun sujet de se plaindre de leur conduite. Les Religieux commencerent donc à prêcher avec beaucoup de zele l'Evangile de Jesus-Christ, & à expliquer aux Peuples de ce nouveau Monde les intentions du Roi de Castille. Au bout de quarante jours on leur apporta toutes les Idoles, pour les jetter au feu; ils leur amenoient aussi de bon cœur leurs enfans, qu'ils cherissent avec beaucoup de tendresse, pour les faire instruire: ils bâtissoient avec beaucoup d'empressement pour ces Religieux des maisons & des Eglises. Toutes les Provinces les demandoient à l'envi, tant étoit grand le zele qu'ils faisoient paroître pour cette nouvelle Religion qu'on leur prêchoit; si bien que ces Religieux firent en peu de temps ce que les Gouverneurs n'avoient pû obtenir des Indiens en plusieurs années. Les principaux Chefs de ces Provinces à la tête de leurs Peuples firent une assemblée generale, & de leur propre mouvement ils se soûmirent à la domination du Roi de Castille, qu'ils reconnurent pour leur Souverain, & se mirent sous sa protection; comme on le peut voir par la Relation signée de leur main, que ces Religieux ont envoïée.

Leur joie fut extrême de voir que l'entrée de ces vaſtes Provinces leur étoit ouverte pour prêcher l'Evangile à tous ceux qui avoient pû échapper à la barbarie des Gouverneurs, qui en avoient maſſacré un nombre infini. Dans ce temps-là on vit arriver dix-huit cavaliers Eſpagnols avec douze fantaſſins, qui apportoient beaucoup d'Idoles qu'ils avoient pris dans d'autres Provinces. Le Capitaine de ces ſoldats, fit appeller l'un des principaux Chefs de la Nation, & lui commanda d'emporter toutes ces Idoles, pour les diſtribuer dans ſa Province, & de les donner en échange pour des Indiens, ou pour des Indiennes, le menaçant s'il y manquoit de lui faire une cruelle Guerre. Cet Indien intimidé de ces menaces, emporta toutes les Idoles, & les diſtribua en differentes Villes de ſa Nation; ordonnant de la part du Capitaine Eſpagnol de les adorer & de leur rendre tous les honneurs qu'ils avoient accoûtumé de rendre à ces fauſſes Divinitez: pour récompenſer cette action, il lui donnoit la liberté de faire autant d'eſclaves qu'il voudroit. Les Indiens épouvantez par les menaces qu'on leur faiſoit, livroient leurs propres enfans: celui qui en avoit deux, en donnoit un; celui qui en avoit trois en donnoit

deux. C'eſt ainſi que ſe terminoit ce marché ſacrilege, parce que le Cacyque étoit forcé d'obéïr aux ordres du Capitaine Eſpagnol. L'un de ces Sacrileges nommé Jean Garcia, étant dangereuſement malade, & preſt de rendre l'ame, ſe ſouvint qu'il avoit ſous ſon lit un bon nombre d'Idoles; il commanda à une Indienne qui les avoit, de les vendre, & d'en tirer une bonne ſomme, parce que la matiere de ces Idoles étoit de grand prix : il lui dit, que chaque Idole valoit du moins un Indien en échange. C'eſt ainſi que cet Eſpagnol fit ſon Teſtament; & voilà les marques qu'il donna de ſa derniere volonté : il mourut au milieu de ces ſoins. On peut conjecturer par cette Hiſtoire quels ſont les exemples que les Eſpagnols donnent aux Indiens, & les fruits que la Religion Catholique peut faire parmi les Amériquains témoins oculaires des ſentimens & des actions des Européans, qui ne ſe mettent gueres en peine ſi les Infidéles adorent le vrai Dieu, & s'ils lui rendent les honneurs qu'ils lui doivent. On auroit de la peine à decider ſi le crime de Jeroboam, qui fit fondre deux veaux, & qui obligea ſes ſujets d'adorer ces Idoles, eſt plus énorme que le crime des Eſpagnols, qui font un commerce abominable d'Ido-

les, & qui cauſent tant de ſcandales par ce honteux trafic. C'eſt ainſi que les Eſpagnols ſe gouvernent dans le nouveau Monde, & la conduite qu'ils y tiennent : ils y ſacrifient tout à leur infame avarice, & vendent Jeſus-Chriſt pour de l'or ; ils le renoncent encore tous les jours, & deshonorent ſa Religion par tant de crimes qu'ils commettent.

Les Indiens voiant que les Eſpagnols continuoient toûjours à déſoler leur Païs, malgré les promeſſes expreſſes que les Religieux leur avoient faites, qu'ils s'abſtiendroient à l'avenir de leurs brigandages accoûtumez, & qu'au lieu de changer de vie, ils apportoient même des autres Païs des Idoles pour les leur vendre, quoiqu'ils eûſſent eux-mêmes donné volontairement leurs Idoles aux Religieux pour les brûler, afin qu'on n'adorât qu'un ſeul Dieu dans leur Païs à l'avenir : Cette conduite des Eſpagnols les mit en grande colere, & les irrita étrangement contre les Religieux à qui ils parlerent de la ſorte : Pourquoi nous avez-vous trompez comme vous avez fait par vos fauſſes promeſſes ? vous nous aviez aſſuré que les Eſpagnols n'entreroient plus dans nôtre Païs : Pourquoi avez-vous brûlé nos Dieux, puiſqu'on nous apporte des autres Païs des

Dieux étrangers ? Sont-ils meilleurs ou plus puissans que les nôtres ? Les Religieux les appaiserent le mieux qu'ils pûrent, quoi-qu'ils ne sçeûssent que leur répondre, & qu'ils n'eussent point de bonnes raisons à leur donner. Ils allerent trouver les Espagnols; ils leur reprocherent le scandale qu'ils causoient parmi les Indiens, & les conjurerent d'une maniere fort pressante de sortir du Païs ; ce qu'ils refuserent absolument : mais ce qui fut encore de plus horrible & de plus criminel, est qu'ils persuaderent aux Indiens qu'ils n'étoient venus dans leurs Païs qu'à la priere des Religieux. Les Indiens, qui les crurent, & qui donnerent dans le piége qu'on leur tendoit, prirent la résolution de massacrer ces Religieux, lesquels en aiant été avertis par quelques Indiens, s'enfuïrent durant la nuit. Depuis qu'ils furent partis, les Indiens reconnurent qu'on les avoit trompez, & furent pleinement informez de la malice des Espagnols, & du mauvais tour qu'ils leur avoient joüé : ils dépêcherent vers les Religieux, pour les prier de retourner & de leur pardonner la faute qu'ils avoient faite, & leur ingratitude, dont ils avoient un veritable repentir.

Les Religieux qui étoient de grands ser-

viteurs de Dieu, & qui avoient un zele ardent pour le salut des ames, ajoûtant foi aux protestations des Indiens, retournerent dans leur Païs; on les receut comme des Anges venus du Ciel : ils demeurerent trois ou quatre mois parmi ces Indiens, qui leur rendirent toutes sortes de bons offices. Les Espagnols qui refusoient toûjours de sortir de leur Païs, quoi-que le Vice-Roi l'eût ordonné expressément, & qu'il emploïât toute son autorité pour les y obliger, furent déclarez rebelles & criminels de leze-Majesté : ils ne laisserent pas pour cela de continuer leurs desordres & leurs brigandages. Les Religieux qui voïoient assez qu'on les puniroit à la fin; mais que la punition ne seroit peut-être que trop tardive; voïant d'ailleurs qu'ils leur ôtoient la liberté de prêcher aux Indiens, à cause des continuelles insultes qu'ils leur faisoient : toutes ces raisons leur firent prendre la résolution d'abandonner ce Roiaume, qui fut privé par la malice des Espagnols des lumieres de l'Evangile; & ces pauvres Indiens qui avoient de si bonnes intentions de se convertir, furent abandonnez à leurs premieres tenebres, & demeurerent dans l'idolatrie, où ils sont encore aujourd'hui, à cause des obstacles que ces scelerats appor-

terent à leur conversion. Dans le temps que les Religieux furent contraints de se retirer, les Indiens embrassoient avec beaucoup de zele & de ferveur la Religion Chrétienne ; mais ils demeurerent privez de toute instruction ; comme des plantes encore tendres qui se sechent, parce qu'on manque de les arroser.

De la Province de Sainte-Marthe.

LA Province de Sainte-Marthe étoit celebre par les riches Mines d'or qui en sont voisines, & par la fertilité de ses campagnes. Le Peuple y est nombreux & tres-adroit à tirer l'or des Mines. Toutes ces raisons engagerent les Espagnols à passer dans un si bon Païs : ils y allerent en tres-grand nombre, & firent des courses continuelles par toute cette belle Province pour la ravager : ils massacrerent une infinité d'Habitans ; ils leur enleverent tout l'or qu'ils avoient, dont ils rempliſſoient leurs Vaisseaux, qui leur servoient comme de magazins. Ils desolerent en peu de temps cette florissante Province, par les brigandages & les desordres qu'ils y commirent ; ils s'arrêtoient principalement sur les Côtes & sur les bords

de la Mer : mais peu aprés ils penetrerent plus avant dans la terre ferme, où ils tâcherent de s'établir. Comme le Païs eſt riche & fertile, pluſieurs Capitaines Eſpagnols y entrerent avec leurs troupes: les derniers étoient toûjours plus inhumains & plus cruels que ceux qui les avoient devancez; il ſembloit qu'ils tâchoient à l'envi de ſe ſurpaſſer les uns les autres en cruautez, & par l'énormité de leurs crimes. L'an 1520. un General Eſpagnol ſuivi de beaucoup de ſoldats, entra dans cette Province avec la réſolution de la ruïner entierement. Durant l'eſpace de ſept années qu'il y demeura, il enleva des tréſors immenſes : il fut à la fin condamné à l'exil, où il mourut, ſans donner aucune marque de repentir. Ceux qui lui ſuccederent acheverent de maſſacrer les Indiens que les autres Tyrans avoient épargnez : ils firent ſouffrir des tourmens horribles aux Peuples & aux Grands de cette Province, pour les obliger par la violence des ſupplices à déclarer où ils avoient caché leur or : ils déſolerent plus de quarante lieuës de Païs, & ils n'y laiſſerent perſonne en vie, quoique cette Province fût tres-peuplée avant qu'ils y entraſſent.

Si l'on vouloit parcourir tous les deſordres, les maſſacres, les deſolations, les

impietez, les violences & tous les crimes que les Espagnols ont commis dans cette Province contre Dieu, contre le Roi, & contre ces innocens Indiens, il en faudroit faire une longue Histoire. Il suffit d'en toucher quelques circonstances en passant. L'Evêque de cette Province écrivit au Roi d'Espagne l'an 1541. où il lui dit entr'autres choses : Sacrée Majesté, pour remedier aux malheurs de cette Province, il faut la délivrer de la tyrannie de ceux qui la desolent, pour en confier le soin à des personnes mieux intentionnées, qui en traitent les Habitans avec plus d'humanité & plus de douceur : si on l'abandonne à la cruauté des Gouverneurs, qui y font impunément toutes sortes de desordres, elle perira en peu de temps. Le même Evêque ajoûte dans sa lettre : La mauvaise conduite des Gouverneurs doit obliger Vôtre Majesté à les priver absolument de leurs Charges pour soulager ces Provinces ; si l'on n'a recours à ce remede, elles ne se releveront jamais : il est encore necessaire de faire sçavoir à Vôtre Majesté, que les Espagnols qui passent dans ce nouveau monde, y vivent plûtôt comme des demons, que comme des Chrétiens, qu'ils n'y servent ni Dieu ni le Roi, qu'ils violent impunément toutes les loix divines

& humaines. Rien n'eſt plus oppoſé à la converſion des Indiens que les mauvais traitemens & les perſecutions qu'on leur fait chaque jour. Ces Peuples aiment naturellement la paix & le repos : mais la maniere barbare dont les Eſpagnols les traitent, leur inſpire une horreur épouvantable pour les Chrétiens, qu'ils appellent en leur langue *Yares*, c'eſt-à-dire, demons. Ce n'eſt pas ſans raiſon qu'ils leur paroiſſent odieux & abominables, puiſqu'effectivement les actions qu'ils leur voient faire conviennent plûtôt à des diables, qu'à des hommes raiſonnables, ou à des Chrétiens. Voilà pourquoi les Indiens, qui voient que les Chefs auſſi-bien que les ſoldats, commettent des crimes ſi abominables, croient que la loi des Chrétiens autoriſe des actions ſi inhumaines, & que Dieu ni le Roi ne les défendent pas. C'eſt une peine inutile que de prétendre les deſabuſer de ces préjugez ; c'eſt expoſer la Loi & la Religion de Jeſus au mépris de ces Idolâtres. Les Indiens commencent à ſe défendre des Eſpagnols par la voie des armes : ils aiment mieux perir tout d'un coup, que de ſouffrir mille morts par la cruauté de ces inhumains : Vôtre Majeſté a dans ce nouveau Monde plus de ſerviteurs qu'elle ne croit ; car il

n'y a aucun de ceux qui portent les armes dans ces vastes Contrées, & qui s'en servent pour voler, pour massacrer, pour brûler, qui ne donnent à entendre qu'ils sont ici pour vôtre service, & qui ne tâchent de persuader que c'est par vos ordres, & pour vos interêts qu'ils font tant de maux aux Indiens; quoi-qu'ils ne les maltraitent de la sorte, que pour s'enrichir eux-mêmes, & pour leur ôter tout ce qu'ils possedent: il seroit absolument necessaire que Vôtre Majesté fist quelque punition exemplaire de ces brigands, & qu'elle déclarât qu'elle ne veut point de leurs services, qui deshonorent Dieu & sa Religion.

Tout ce que je viens de dire est tiré des lettres que l'Evêque de Sainte-Marthe écrivit au Roi Catholique: D'où l'on peut conjecturer de quelle maniere les Espagnols ont traité les Indiens, & quels outrages ils leur ont fait. Ils disent par mocquerie, & pour leur insulter, que ceux qui se retirent dans les montagnes pour éviter la mort sont belliqueux. Lorsque les Espagnols forcent ces malheureux de marcher par des chemins rudes & difficiles, accablez sous les grands fardeaux qu'ils les obligent de porter; & non contents de les surcharger de la sorte, ils leur

donnent encore de grands coups de bâton, & leur meutrissent le visage du pommeau de leurs épées; ces malheureux au desespoir de souffrir tant de maux, leur parlent en ces termes: Je n'en puis plus; tuez-moi, finissez mes miseres par une prompte mort. Ils ajoûtent de profonds soûpirs à ces paroles, qu'ils ne prononcent qu'avec peine, tant ils sont épuisez par la lassitude & le travail, & par les coups qu'on leur donne si impitoïablement, & sans la moindre compassion de leurs malheurs.

De la Province de Carthagene.

CETTE Province est éloignée d'environ cinquante lieuës de celle de Sainte-Marthe du côté de l'Occident: elle est située dans les confins du Païs de Cenu, & s'étend le long des rivages jusqu'au Golfe Voaba durant l'espace de cent lieuës: elle est encore plus étenduë du côté qui regarde le Midi. Tout ce Païs depuis l'année 1498. jusqu'à l'année presente souffre de grandes persecutions de la part des Espagnols, qui y ont commis une infinité de desordres & de massacres, &

qui ont desolé toute cette Contrée, comme ils avoient fait celle de Sainte-Marthe. On est rebuté de parler si souvent de la cruauté & des impietez que les Espagnols ont fait paroître dans ce nouveau Monde.

De la Côte des Perles, & de l'Isle de la Trinité.

LEs Espagnols ont fait d'horribles ravages depuis la Côte de Paria, jusqu'au Golfe Veneçuela durant un espace de plus de deux cens lieuës : ils y ont exercé leurs brigandages accoûtumez ; ils y ont enlevé le plus qu'ils ont pû d'Indiens, pour les vendre, & pour en faire des esclaves contre la foi qu'ils leur ont souvent donnée, de les traiter comme amis, & comme des personnes libres: mais ils n'ont jamais gardé aucune de leurs paroles. Ces pauvres gens leur faisoient tous les bons traitemens dont ils pouvoient s'aviser : ils leur rendoient toutes sortes de services ; ils leur donnoient liberalement & de bon cœur tout ce qu'ils avoient pour leur propre subsistance. On ne peut exprimer avec quelles violences & quelles injustices les

les Espagnols répondoient au bien qu'on leur faisoit. Je passerai sous silence une infinité de desordres qu'ils ont commis le long de cette Côte, pour n'en raconter que quelques circonstances des plus remarquables.

L'Isle de la Trinité est plus grande & plus fertile que la Sicile ; elle est jointe au Continent du côté qu'elle touche Paria : les Habitans en sont fort gens de bien, assez disciplinables, & disposez à toutes sortes de vertus. Un Capitaine Espagnol accompagné de soixante brigands qui lui ressembloient, entra dans ce Païs l'an 1510. ils firent d'abord commandement aux Indiens de les venir trouver, pour vivre avec eux dans cette Isle, & pour y habiter. Les Indiens les receurent avec les mêmes témoignages de bonté, que s'ils eûssent été leurs propres enfans : tous les servoient avec beaucoup de joie & d'empressement, les Grands du Païs aussi-bien que le Peuple : ils leur apportoient chaque jour dequoi nourrir un bien plus grand nombre d'hommes qu'ils n'étoient. C'est la coûtume de tous les Indiens de fournir avec joie aux étrangers toutes les choses necessaires. Peu de temps aprés, les Espagnols firent bâtir une ample & vaste maison pour loger tous les Indiens dans

le même lieu : c'est l'artifice dont ils se servoient pour les faire tomber dans le piége qu'ils leur préparoient. L'ouvrage étant déjà à la hauteur de deux hommes, ils y enfermerent un grand nombre d'Indiens, pour achever plus promptement tout l'édifice à-ce qu'ils disoient ; mais c'étoit pour empêcher que ceux de dehors ne pûssent être apperçûs par ceux qui étoient au-dedans : une partie des soldats gardent les issuës de la maison à main armée, pour empêcher que personne n'en pût sortir : une autre partie entre dans la maison, & se mêle les épées nuës parmi ces pauvres gens, les menaçant de les égorger s'ils branloient, & s'ils faisoient le moindre mouvement : ils les lierent tous comme de pauvres moutons. Si quelqu'un tâchoit à se sauver, ils le mettoient en pieces sur le champ. Quelques-uns qui échaperent ; les uns blessez, les autres sans blessures, se joignent à ceux qui n'étoient point entrez dans cette fatale maison, & s'arment d'arcs & de fléches au nombre de deux cens, & se retirent dans une autre maison ; ils croioient y être en seûreté, s'ils pouvoient en défendre l'entrée aux Espagnols, qui y mirent le feu d'un autre côté, & qui firent perir cruellement tous ces miserables. Aprés cette cruelle expe-

dition, ils se retirerent dans l'Isle de S. Jean avec environ cent quatre-vingt captifs qui s'étoient laissé lier : ils en vendirent la moitié dans l'Isle de S. Jean ; ils vendirent le reste dans la petite Espagne. Je fis de grands reproches à ce Capitaine sur sa perfidie & sur ses cruautez : il se contenta de me faire cette réponse : Ne vous inquiétez point sur ces affaires, me dit-il ; ceux qui m'ont envoïé m'ont donné ordre d'en user de la sorte, & de prendre de force tous ceux que je ne pourrai point emmener, sous ombre & sous couleur de paix. Les Espagnols commirent une infinité de semblables desordres, pour prendre ces malheureux Indiens, contre la foi qu'ils leur donnoient de les traiter comme leurs amis.

On peut maintenant faire des reflexions sur la conduite des Espagnols, & s'ils ont quelque droit de réduire comme ils font, les Habitans de ce nouveau Monde à une si triste servitude. Les Religieux de S. Dominique prirent la résolution d'envoier en cette Isle quelqu'un de leurs Freres, pour porter la lumiere de l'Evangile aux Indiens qui vivoient dans les tenebres de l'idolatrie, & qui étoient hors de la voie du salut. Ils y envoïerent en effet un Licentié en Theologie, cele-

bre par ses vertus & par sa sainteté, qui mena avec lui un compagnon Lay : ils parcoururent cette Contrée, pour chercher quelque lieu commode, afin d'y bâtir un Monastere. Il confera avec quelques habitans du Païs, des mesures qu'il devoit prendre pour réüssir dans son dessein. Quand les autres Religieux furent arrivez, les Indiens les receurent comme s'ils eussent été des Anges descendus du Ciel : ils leur témoignerent beaucoup d'affection ; ils écoutoient avec attention ce qu'on leur disoit, autant qu'ils étoient capables de l'entendre : car comme on ne sçavoit pas encore assez bien leur langue, on étoit contraint de se servir de signes pour s'exprimer.

Aprés que le Vaisseau qui avoit porté le Religieux fût parti, il en arriva incontinent un autre rempli de soldats, qui se servirent d'artifices, selon leur déteſtable coûtume, pour se saisir du Chef de la Nation, sans que les Religieux le sçûssent. Ce Chef s'appelloit Alfonse, soit que les Religieux, ou d'autres Espagnols lui eûssent donné ce nom : les Indiens prennent avec beaucoup de joie les noms des Chrétiens ; & avant que d'être instruits de nos Mysteres, ils demandent le Baptême avec beaucoup d'empressement. Ce Sei-

gneur Alfonse avec son épouse, ne se défiant point des artifices des Espagnols, & des mauvais tours qu'ils avoient résolu de leur joüer, se laissèrent persuader de monter sur l'un de leurs Vaisseaux, aussi-bien que plusieurs autres Indiens; parce qu'on leur fit accroire qu'on leur avoit préparé un grand festin : ils ne se firent pas presser beaucoup pour entrer dans le Navire, croiant que les Religieux, en qui ils avoient beaucoup de confiance, auroient assez de credit & de pouvoir pour empêcher qu'on ne leur fist aucun mal; car sans cela ils ne se seroient pas livrez avec tant de confiance sur la bonne foi des Espagnols. Dés le moment que les Indiens furent entrez dans le Vaisseau, les perfides Espagnols firent lever les voiles, & allerent dans la petite Espagne, où ils les vendirent en qualité d'esclaves. Tout le Païs fut allarmé, quand on eût appris que les Espagnols avoient enlevé leur Seigneur & son Epouse; ils vinrent en foule trouver les Religieux, & peu s'en falut qu'ils ne les massacrassent. Les Religieux étoient penetrez de douleur, en considerant la perfidie qu'on avoit faite à ces pauvres gens : ils auroient plus volontiers choisi la mort, que de souffrir les outrages qu'on faisoit à tous momens aux

Indiens ; parce que c'étoient des obstacles qui les empêchoient d'embrasser la Religion Catholique. Les Indiens furent appaisez par les promesses que les Religieux leur firent d'écrire par le premier Vaisseau qui iroit à la petite Espagne, & d'obtenir le retour de leur Seigneur & de son Epouse. Peu de temps aprés, on vit un Vaisseau qui se préparoit à faire ce voïage : les Religieux se servirent de cette occasion pour écrire à la petite Espagne, pour obliger les ravisseurs à rendre leur proye ; mais ils refuserent obstinément de le faire ; parce que ceux qui gouvernoient avoient eu leur part du butin. Ces bons Religieux qui avoient promis aux Indiens que le Seigneur Alfonse reviendroit dans quatre mois avec son Epouse, voiant que huit mois s'étoient déja écoulez, & qu'on n'avoit encore aucune esperance de leur retour, se préparerent à la mort, & à répandre leur sang pour la gloire de Jesus-Christ : ils lui avoient offert ce Sacrifice avant que de partir d'Espagne ; les Indiens les massacrerent croiant qu'ils étoient complices de la perfidie qu'on avoit faite à leurs Maîtres : ils fondoient ce soupçon sur ce que les Religieux leur avoient promis leur retour avant quatre mois, & que cependant ces promesses n'avoient eu au-

cun effet ; & parce qu'auſſi ces Barbares ne mettent pas une grande difference entre les Religieux qui ne vont aux Indes que pour les inſtruire, & les ſoldats Eſpagnols qui n'y vont que pour piller & pour s'enrichir. Ces bons Peres ſouffrirent injuſtement la mort ; & l'on ne doit faire nulle difficulté de les mettre au rang des Martyrs, & de croire qu'ils joüiſſent maintenant de la gloire de Dieu dans le Ciel : ils avoient été envoiez aux Indes par obéïſſance ; ils n'avoient point d'autre intention, que de prêcher la Foi à ces Idolâtres, & de les mettre dans la voie du ſalut, dans la réſolution de ſouffrir tous les travaux, & la mort même, pour venir à bout de ce deſſein.

La tyrannie des Eſpagnols, & les mauvais traitemens qu'ils faiſoient aux Indiens, furent cauſe encore que ces Barbares maſſacrerent dans le même temps deux Religieux de l'Ordre de ſaint Dominique. Il y avoit dans ces Provinces, auprés du Golfe de Codera, une Ville dont le Seigneurs'appelloit Higuerote. Cet homme étoit naturellement doux & commode ; ſes ſujets étoient humains & complaiſans. Quand les Eſpagnols abordoient ſur ces Côtes, ils leur faiſoient toutes ſortes de bons traitemens ; ils leur appor-

toient des vivres & des munitions en abondance, & tout ce qui étoit capable de les rafraîchir & de les remettre des fatigues de leurs voiages. Ce Seigneur avoit garanti de la mort plusieurs Européans, qui avoient exercé leurs brigandages & leurs cruautez en d'autres Provinces, & qui abordoient sur ces rivages à-demi morts de faim & de fatigues. Aprés les avoir remis par les bons traitemens qu'on leur faisoit, il les renvoïoit pleins de santé dans l'Isle des Perles, qui étoit le séjour ordinaire des Espagnols, quoi-qu'il eût pû les faire massacrer impunément, & sans qu'on eût pû jamais le soupçonner de ce crime. Les Espagnols étoient tellement persuadez de la bonne volonté d'Higuerote à leur égard, qu'ils regardoient sa maison comme la leur; aussi y trouvoient-ils tous les secours qu'ils auroient pû esperer de trouver chez eux-mêmes. Ce fut dans ce temps-là qu'un Capitaine Espagnol vint aborder dans ce Païs, qui joüissoit d'une profonde paix: il pria plusieurs des Habitans de la Contrée, de monter sur son bord; ce qu'ils avoient fait plusieurs fois, se confiant entierement aux paroles, & aux promesses des Espagnols. Dés qu'ils y furent entrez, il donna le signal pour partir & pour se

mettre en pleine mer ; il alla droit à l'Isle de Saint-Jean, où il vendit tous ces malheureux qu'il avoit surpris par une si noire perfidie. J'arrivai peu de temps après dans la même Isle, où je vis ce ravisseur, & où l'on me raconta en détail la mauvaise action qu'il avoit faite. Il renversa de fond en comble cette Ville. Ce désastre causa beaucoup de chagrin aux autres Espagnols, qui avoient coûtume de courir & de ravager les Côtes voisines : ils detestoient l'action de ce Capitaine, qui avoit trompé par une si infame trahison un homme qui leur rendoit de tout temps de si bons offices, & qui les recevoit tous, comme s'ils eûssent été ses enfans.

Les Espagnols enleverent de ces rivages plus de deux millions d'hommes, pour les transporter aux Isles de la petite Espagne, & de Saint-Jean : la plûpart y perirent dans les Mines, ou des mésaises qu'ils souffrirent. C'est une chose digne de compassion, & capable d'attendrir les plus barbares, de voir que cette Côte qui étoit autrefois si peuplée, est maintenant absolument deserte. On a remarqué par plusieurs experiences, que le tiers des esclaves que les Espagnols mettent sur leurs Vaisseaux perit en chemin, sans parler de ceux qu'ils tuënt lorsqu'ils foüillent dans

les maisons, pour en enlever ces malheureux. La fin qu'ils se proposent engage les Espagnols à commettre toutes ces violences; ils veulent s'enrichir à quelque prix que ce soit : ils ont besoin d'une grande quantité d'esclaves, pour faire une grande somme d'argent; ils mettent peu de provisions, & peu de vivres pour tout ce monde dans leurs Vaisseaux, de peur de faire une trop grande dépense à nourrir ces pauvres Indiens : à-peine y a-t-il de-quoi nourrir les Espagnols qui servent dans le Navire pour en faire la manœuvre : d'où il arrive que les Indiens tourmentez de la faim & de la soif perissent miserablement; & l'on en jette la plûpart dans la Mer, pour sauver le reste. Un Pilote m'a raconté, que faisant voïage de l'Isle de Lacayos jusqu'à la petite Espagne, dont le trait est d'environ soixante & dix lieuës, il n'eut besoin ni de bousole, ni de consulter les Astres pour conduire son Vaisseau; mais il m'assura que les corps des Indiens lui servoient de guides, & qu'il arriva au terme sans s'égarer.

Lorsque les Indiens sont arrivez dans l'Isle où l'on a résolu de les vendre, il n'y a personne en les voïant qui ne soit attendri & penetré de compassion, à moins que d'être barbare : les hommes, les fem-

mes, les enfans sont tout nuds, épuisez par la faim & le travail, à-peine peuvent-ils se soûtenir, & ils tombent de langueur & de foiblesse : ils les mettent par troupes comme des moutons ; ils séparent l'époux de sa femme, & les enfans de leurs peres & de leurs meres ; ils font des bandes de dix ou de vingt personnes, & jettent le sort pour sçavoir à qui elles tomberont en partage. C'est ainsi qu'en usent ces pirates, qui arment & qui équipent des Vaisseaux pour enlever dans leurs propres maisons ces malheureux Indiens, & pour s'enrichir à leurs dépens, en les réduisant à la servitude. Quand le sort tombe sur une troupe où il y a un vieillard ou un malade ; celui à qui il tombe en partage a coûtume de parler de la sorte : Pourquoi me donnez-vous ce vieillard qui n'est bon à rien, & qui n'est qu'une morte-paye ? Que ferai-je de ce malade, qui ne peut m'être qu'à charge, & que son infirmité rend absolument inutile ? On peut voir par là le peu de cas que les Espagnols font des Indiens, & combien ils rempliſſent mal le precepte de la charité Chrétienne ; puisqu'ils n'ont d'amour ni pour Dieu ni pour leur prochain, d'où dépendent cependant la Loi & les Prophetes.

On ne peut rien imaginer de plus cruel

ou de plus detestable que la tyrannie que les Espagnols exercent pour ramasser & pour faire tomber dans leurs piéges ces pauvres Indiens, quand ils vont à la quête, pour en faire des esclaves, & pour les emploïer à la pêche des perles : il n'y a que les peines de l'enfer que l'on puisse comparer à celles que l'on fait souffrir à ces infortunez : celles qu'on endure dans les Mines où l'on tire l'or sont beaucoup moindres, quoi-qu'elles soient épouvantables. Ils les obligent à se plonger sous l'eau de la Mer profonde de cinq ou six brasses ; ils y nâgent sans aucune respiration, pour en arracher les nacres dans lesquelles on trouve les perles : ils viennent à la surface de l'eau, avec des filets pleins de ces nacres pour respirer un peu, & pour s'empêcher d'étouffer : S'ils y sont un peu trop long-temps, pour s'y délasser de leurs fatigues, un impitoïable Espagnol qui est là auprés dans une nacelle, les bat à outrance, & les charge de coups ; il les prend par les cheveux pour les obliger à se replonger promptement sous l'eau, & pour continuer la pêche. On les nourrit d'un morceau de poisson & de pain sec & sans substance ; & encore ne leur en donne-t-on pas assez pour appaiser leur faim. Ils n'ont point d'autre lit que la terre du-

re, où ils dorment enchaînez, de peur qu'ils ne s'enfuïent. Ils se noïent souvent en faisant cette pêche, ou ils sont dévorez par des monstres marins, qui engloutissent des hommes tout entiers; de sorte que l'on n'en entend plus parler.

Il est aisé de voir par ce que je viens de dire, que le precepte de la charité s'observe mal dans la pêche des perles, puisqu'on expose ces malheureux esclaves à des dangers évidens de perir, selon l'ame & selon le corps: l'avarice des Espagnols, qui n'a pour but que le gain, fait qu'ils ne se mettent gueres en peine de faire instruire leurs esclaves, & de les munir des Sacremens: ils les accablent de tant de travail, qu'ils meurent en peu de temps, & il est impossible que les hommes soient long-temps sous les ondes sans respiration, & qu'ils resistent à la contrainte qu'ils y souffrent. La rigueur du froid est cause qu'ils jettent quelquefois le sang par la bouche, & qu'ils en meurent, parce qu'ils ont l'estomac trop pressé, en ce qu'ils sont contraints de retenir trop long-temps leur haleine sous l'eau; outre que le froid excessif qu'ils endurent engendre le flux de sang. Ils ont naturellement les cheveux noirs; mais la fatigue les fait changer de couleur: ils deviennent semblables aux

poils de loups marins. L'écume de la mer se fige, & s'attache tellement sur leurs épaules, qu'ils ressemblent plûtôt à des monstres qu'à des hommes. Les Espagnols ont fait perir par le travail de cette pêche tous les Peuples de Lucayos, qui étoient les plus adroits à cet exercice, & les plus experimentez. Voilà pourquoi ils vendoient chaque Indien de cette Contrée cinquante, & jusqu'à cent écus. Les Lucayens ont une adresse merveilleuse pour nâger & pour se plonger sous l'eau : on emploïoit aussi à cette pêche ceux des autres Provinces, que l'on pouvoit prendre, & l'on en a fait perir une infinité.

Du Fleuve Yuya-pari.

CETTE Province est arrosée par le Fleuve Yuya-pari dont la source en est éloignée de deux cens lieuës. Un Capitaine Espagnol eut le courage de remonter ce Fleuve pour penetrer plus avant dans le Païs, & pour y faire de plus grands ravages. Il massacra sur sa route une infinité de monde ; il en fit perir plusieurs par le fer & par le feu ; il désola des familles entieres, qui vivoient paisible-

ment dans leurs maisons, & qui ne pensoient à rien moins. Aprés avoir fait tant de maux, il perit enfin miserablement: ses soldats se détruisirent les uns les autres. Ceux qui vinrent aprés lui, succederent à ses cruautez; ils ravagent encore aujourd'hui tout ce Païs; ils y commettent impunément une infinité de massacres & de brigandages: il semble qu'ils n'entreprennent ces longs voïages que pour précipiter dans les enfers une infinité d'ames rachetées par le Sang du Fils de Dieu.

Du Roiaume de Vençuéla.

L'An 1526. le Roi d'Espagne abusé par les artifices de quelques personnes mal-intentionnées, & qui userent de mille détours pour lui cacher les ravages que les Espagnols faisoient dans le nouveau Monde, au grand préjudice de la gloire de Dieu, de la Religion Chrétienne, & du salut des Indiens, donna le Gouvernement du Roiaume de Vençuéla, qui est plus grand & plus vaste que toute l'Espagne à certains marchands Flamands, avec une pleine jurisdiction, & un plein pouvoir d'y faire tout ce qu'ils voudroient,

& tout ce qu'ils jugeroient à propos. Ils entrerent dans ce beau Roiaume avec trois cens hommes ; ils y trouverent un Peuple doux, commode & pacifique, tels que le sont tous les Indiens, quand on les laisse à leur naturel, & qu'on ne les aigrit pas, par les outrages qu'on leur fait. Ces Flamands étoient encore plus brutaux & plus cruels que les Espagnols dont nous avons parlé jusqu'à present : ils surpassoient en ferocité les tygres, les loups & les lions : ils se voïoient en possession & les maîtres de ce beau Roiaume, dont on leur avoit abandonné la jurisdiction ; ils crurent qu'ils étoient en pleine liberté d'y faire tout ce qu'ils voudroient, & de contenter leur avarice à quelque prix que ce pût être, & par toutes les voies les plus injustes. Ils n'avoient d'autres soins que d'amasser des monceaux d'or & d'argent ; ils firent servir à cette fin des moïens abominables, sans respecter ni Dieu ni le Roi : il semble même qu'ils oublierent entierement qu'ils étoient hommes ; tant ils parurent sauvages & dénaturez.

C'étoient plûtôt des demons revêtus de la figure humaine : ils se mirent à parcourir ces belles & riches Provinces ; ils désolerent en un moment plus de quarante lieuës de Païs ; des Vallées fertiles d'une

prodigieuſe étenduë, des Bourgs & des Villages entiers qui étoient tout remplis d'or. Le ravage fut ſi general, qu'ils n'y laiſſerent pas un homme pour porter aux autres la nouvelle des cruautez qu'ils exerçoient par tout le Roiaume : il n'y eut que ceux qui ſe cacherent dans des cavernes, & dans les entrailles de la terre, qui pûrent échaper à la fureur de ces inhumains, & au tranchant de leurs épées. Ils inventerent même de nouveaux genres de ſupplices pour les tourmenter, & pour les forcer à ſe déſaiſir de leur or, en découvrant le lieu où ils l'avoient caché : ils firent perir de la ſorte trois ou quatre millions de perſonnes. On pourra voir par l'expoſition de quatre ou cinq faits, de quelle maniere ces brutaux ſe comporterent dans ce Roiaume.

Ils s'emparerent d'abord de celui que l'on regardoit comme le premier de tout le Roiaume, & le chargerent de fers pour en tirer de plus grandes ſommes : ils vouloient l'obliger par la rigueur des ſupplices qu'ils lui firent endurer, à leur découvrir les endroits où il avoit caché ſes tréſors ; mais il eut aſſez de bonheur ou d'adreſſe pour échaper de leurs mains, & pour s'enfuïr ſur les montagnes. Ses ſujets ſe rangerent autour de lui, & ſe cacherent

dans des forêts ; mais le nombre en étoit trop grand, pour demeurer long-temps cachez. Les Espagnols les poursuivirent à main armée : ils en firent un massacre effroiable. Ceux qu'ils pûrent prendre vifs, furent vendus pour esclaves.

Les Espagnols avant la captivité du Roi, avoient été receus dans toutes ces Provinces avec des chants, des dances, & toutes les marques d'une joie excessive, comme s'ils y fûssent venus pour y porter la paix & l'abondance : ils leur donnerent de bon cœur & sans y être forcez, des sommes immenses d'or & d'argent ; mais pour toute récompense, ils ne receurent que des coups de lances & d'épées, & ils furent massacrez impitoiablement. Un jour qu'ils vinrent au-devant des Espagnols pour leur faire plus d'honneur, le Capitaine ou le General Flamand, en fit assembler un grand nombre dans une maison, qu'on égorgea sur le champ, & qu'on mit en pieces : quelques-uns de ces malheureux monterent sur les poutres, pour éviter la fureur des soldats ; mais le Gouverneur fit mettre le feu à la maison pour faire perir ces miserables dans les flâmes. Tout le Païs fut bien-tôt deserr ; car tous ceux qui pûrent éviter la fureur des soldats, se retirerent dans les montagnes.

Les Espagnols passerent ensuite dans une vaste Province qui est sur les confins de la Province de Sainte-Marthe ; ils y trouverent les Indiens, qui vacquoient paisiblement à leurs affaires & à leur negoce. Pendant tout le temps que les Espagnols demeurerent dans cette Province, ils y vécurent aux dépens des Indiens, qui les servoient avec autant de zele & d'empressement, que s'ils leur eussent racheté la vie : ils souffroient avec une patience incroïable les importunitez des Espagnols, & les mauvais traitemens continuels qu'ils en recevoient. Un seul Espagnol mangeoit dans un jour plus de choses qu'il n'eût fallu pour faire subsister toute une famille durant un mois. Les Indiens leur apporterent pour les adoucir une quantité prodigieuse d'or, & plusieurs autres choses de grand prix. Ces Tyrans étant sur le point de partir, pour remercier les Indiens de tous les bons offices qu'ils en avoient receus, résolurent de les massacrer tous. Le General Flamand qui étoit heretique, à-ce que l'on a crû depuis ; car il n'alloit jamais à la Messe, & il ne permettoit pas que les autres y assistassent : commanda de prendre tous les Indiens avec leurs femmes & leurs enfans, & de les enfermer dans quelque

place fort vaſte, & capable de les contenir, avec ordre de leur déclarer, que s'ils vouloient racheter leur liberté, celle de leurs femmes & de leurs enfans, il falloit neceſſairement païer une certaine ſomme, à-quoi on les taxa ſelon le caprice de cet injuſte Gouverneur; & pour preſſer davantage l'execution de ce commmandement, ce Barbare défendit de donner à manger à ces pauvres gens, juſqu'à-ce que chacun eût païé la ſomme à laquelle il étoit condamné. Pluſieurs envoïoient dans leurs maiſons pour y trouver la ſomme qu'on leur demandoit, afin de ſe racheter de la ſervitude le mieux qu'ils pourroient, & afin d'avoir la liberté d'aller chercher dequoi vivre : mais ils n'étoient pas plûtôt ſortis des mains de cet avare Gouverneur, qu'il renvoïoit ſur le champ des ſoldats pour les reprendre & pour les remettre ſous la même ſervitude dont ils venoient de ſe racheter avec tant de peine. On les renfermoit dans le même lieu où ils mouroient de faim & de ſoif : on les obligeoit par ces rudes traitemens à ſe racheter le plûtôt qu'il leur étoit poſſible. Pluſieurs furent pris & repris de la ſorte juſqu'à trois & quatre fois, & contraints de ſe racheter toûjours avec de grandes ſommes. Ceux qui ne purent païer la taxe

qu'on leur avoit imposée, demeurerent enfermez dans cette cruelle maison, & ils y perirent de faim & de misere. C'est ainsi que cette Province si riche & si abondante en or, fut desolée dans un moment. Les Espagnols ravagerent une belle & fertile Valée, qui s'étendoit jusqu'à quarante lieuës; ils y brûlerent un Bourg de mille maisons; ils résolurent d'avancer davantage dans le Païs, pour découvrir un nouveau chemin du Perou; ils se servirent dans ce voïage d'une infinité d'Indiens qu'ils chargerent de chaînes & de leur bagage: ceux qui succomboient sous le faix & sous le travail, ils les massacroient sur le champ, ou ils leur coupoient la tête: on partageoit aux autres la charge que portoit celui qui mouroit.

Si l'on vouloit décrire exactement tous les ravages & tous les massacres que les Espagnols firent dans cette Province, en combien d'endroits ils mirent le feu, on épouvanteroit tous les Lecteurs par un recit si lamentable, & l'on ne trouveroit nulle créance dans les esprits. Plusieurs autres Tyrans vinrent encore aprés ceux-ci dans cette Province, pour y chercher de l'or & des trésors sur les traces des autres, qui leur en avoient montré le chemin; mais ils trouverent le Païs si brûlé, si de-

solé, si ravagé, si desert, quoi-qu'il eût été auparavant tres-peuplé & tres-fertile, qu'ils ne pouvoient assez admirer la patience des Indiens, & la cruauté des Espagnols.

Tous ces desordres furent prouvez & manifestez par le Procureur Fiscal du Conseil des Indes. On conserve encore les actes & les procedures qu'ils firent sur cette affaire; mais l'on n'a fait mourir aucun de ces Tyrans pour les maux qu'ils ont faits aux Indiens; en sorte que toutes leurs procedures ont été assez inutiles. Les Ministres qu'on a envoïez jusqu'à present dans les Indes pour y administrer la justice, n'ont songé qu'à leurs propres interests, & à s'enrichir eux-mêmes, sans se mettre beaucoup en peine d'examiner & de punir les crimes de ces Tyrans, qui faisoient tant de maux & tant d'outrages aux malheureux Indiens: ils se contentent de dire en general, que tels & tels ont commis de grands crimes, & maltraité les Habitans du nouveau Monde; ils ont volé une telle somme sur les revenus du Roi. Quand ils en ont fait des perquisitions vagues & generales, ils s'en tiennent là: mais il faudroit emploïer des remedes bien plus efficaces pour arrêter le cours de tant de maux: on ne prend pas même la peine

d'éclaircir & de verifier ces perquisitions; & ils ne donnent pas à leurs procedures & à leurs actes tout le poids & toute l'autorité qu'ils devroient, pour s'acquitter exactement de ce qu'ils doivent à Dieu & au Roi, il faudroit obliger les Tyrans à restituer tout ce qu'ils ont volé; & l'on n'auroit pas de peine à prouver que les Flamands ont enlevé du Roïaume de Vençuéla plus de trois millions d'or dans une étenduë de plus de quarante lieuës de païs, qu'ils ont entierement desolé pendant dix-sept ans de séjour qu'ils ont fait dans une Region la plus fertile & la plus abondante qu'il y ait au monde. Ils ont fraudé le Roi de plus de deux millions de ses revenus: ils ne pourront jamais reparer les dommages qu'ils ont faits dans ce beau Païs; car il faudroit pour cela que Dieu ressuscitât plusieurs milliers d'hommes qu'ils ont massacrez impitoïablement. Voilà pour ce qui regarde l'interest temporel du Roi, qu'ils ont si mal ménagé: je ne parle point de leurs blasphêmes, de leurs sacrileges, & de tant d'outrages qu'ils ont commis contre la Majesté Divine. Le moien de réparer la perte de tant d'ames qu'ils ont precipitées dans les enfers, sans permettre aux Missionnaires de les instruire. Voilà les fruits de leur avarice de-

testable, & de leurs impietez. Depuis le moment qu'ils entrerent dans ce Roiaume, ils chargerent en divers temps plusieurs Navires d'une infinité d'Indiens, qu'ils conduisirent dans l'Isle de Sainte-Marthe, pour les y vendre comme des esclaves. Une grande partie de ces miserables fut conduite dans la petite Espagne, la Jamaïque, & l'Isle de S. Jean : ce nombre montoit pour le moins à un million d'hommes. Le Conseil Roial est bien informé de tous ces desordres, & de toutes ces vexations ; il les sçait, & il les dissimule : de même il ferme les yeux pour ne pas voir les brigandages & les cruautez que les Espagnols ont commises sur les Côtes de l'Isle de Sainte-Marthe, & du Roiaume de Vençuéla ; & cependant si on eût voulu y tenir la main, il étoit tres-aisé d'empêcher ces vexations. L'infame avarice de ces Tyrans a été le seul motif qui les a poussé à prendre tant d'Indiens pour les vendre en qualité d'esclaves. Tous les Européans qui ont mis le pied dans l'Amérique avoient la même passion & la même phrenesie : ils arrachoient par force ces pauvres Indiens de leurs maisons avec leurs femmes & leurs enfans, qu'ils chargeoient de chaînes, & qu'ils marquoient comme des moutons, pour les distinguer aprés

après-quoi ils les vendoient comme s'ils eussent été nez esclaves.

Des Provinces de la Terre-ferme, qu'on appelle, la Floride.

TRois Tyrans impitoiables entrerent dans ces Provinces les uns aprés les autres, depuis l'année 1510. tous poussez du même esprit, & avec les mêmes intentions. Ils commirent les mêmes excés dans tout ce Païs, pour tâcher de se mettre en état par leurs voleries & leurs brigandages d'acheter des charges & des dignitez bien au-dessus de leur condition & de leur état: mais Dieu les punit visiblement; car ils firent tous une fin malheureuse: ils furent abîmez sous les ruïnes des maisons qu'ils avoient bâties des dépoüilles de tant de malheureux, qu'ils avoient ruïnez & massacrez. Ils laisserent ces Provinces desolées & desertes en les quittant: ils auroient commis bien d'autres desordres, si Dieu par un juste jugement n'eût avancé la fin de leur vie, & s'il ne les eût châtié dans la Floride, des massacres & des brigandages qu'ils avoient commis dans les autres parties des Indes.

Ceux qui entrerent dans la Floride, y trouverent des Peuples nombreux, sages, bien disciplinez, reglez, de bonnes mœurs : ils commencerent dés leur entrée à jetter la terreur dans tout le Païs, par une infinité de massacres ; de sorte que ces pauvres Indiens, qui n'avoient encore rien vû ni rien senti de pareil, se trouverent dans une grande consternation : les Espagnols s'en servoient comme de bêtes de charge pour porter leurs armes, leurs ustancilles, leurs provisions. Les Habitans d'un grand Bourg témoignerent beaucoup de joie à l'arrivée des Espagnols; ils leur firent la meilleure chere du monde, & leur fournirent abondamment dequoi manger pendant le séjour qu'ils y firent; ils leur offrirent même six cens de leurs hommes les plus forts, pour porter leurs bagages, & pour pancer leurs chevaux. Le General des Espagnols, sans être touché de la courtoisie de ces Indiens, tua leur Chef d'un coup de lance, pour être plus en état de piller ce Peuple, qui ne songeoit nullement à se garantir d'un si cruel attentat, ni de toutes les autres cruautez que leur firent des hôtes si brutaux, & qu'ils avoient comblez de bienfaits. Ils tuerent à coups de lances & d'épées tous les Habitans d'un autre Bourg,

qui se tenoient sur leurs gardes, & qui s'étoient mis en devoir de se garantir des hostilitez de ces Tyrans: ils firent passer au fil de l'épée les hommes & les femmes, les grands & les petits, les maîtres & les domestiques, sans avoir aucun égard ni à l'âge, ni au sexe, ni à la condition. Un Capitaine Espagnol massacra encore dans un autre Village plus de deux cens Indiens; il fit couper le nez & les lévres aux autres, & les renvoia en cet état pour intimider leurs compatriotes par un spectacle si horrible. Ces cruautez retardoient le fruit des Missions que faisoient dans les Indes des hommes Apostoliques, qui n'avoient point de bonnes raisons à dire à ces malheureux pour excuser ces barbaries. On peut conjecturer par cet échantillon quel amour pouvoient avoir ces Indiens pour les Catholiques, & comment ils pouvoient prendre quelque confiance en leurs promesses: Quelle idée pouvoient-ils avoir de Dieu, qu'on leur dépeignoit si bon & si misericordieux? Que pouvoient-ils penser de sa Loi, qu'on leur disoit être si sainte & si juste, quand ils voïoient tous les crimes que commettoient ceux qui faisoient profession de suivre cette Loi? La plûpart de ces scelerats perirent malheureusement sans contrition, & sans se re-

pentir de leurs pechez ; & l'on a bien sujet de craindre, quoi-que la bonté & la misericorde de Dieu soit infinie, qu'il ne les ait condamnez à des supplices éternels.

De la Riviere d'argent.

LES Capitaines Espagnols entreprirent plusieurs voïages vers la Riviere d'argent depuis l'année 1502. Ce Païs est d'une tres-vaste étenduë, & contient plusieurs grands Roiaumes & plusieurs belles Provinces. Les Habitans en sont fort raisonnables, & fort humains : ils sont assez éloignez des autres Indiens. Voilà pourquoi les Espagnols ont pû les molester impunément, & y exercer leurs brigandages & leurs cruautez accoûtumées : ils ont par tout le même but & la même fin, qui est de s'enrichir, de devenir puissans, & de s'agrandir aux dépens de ces malheureux Indiens, qu'ils dépoüillent de leurs richesses, comme si la guerre qu'ils leur font étoit legitime. Ils se servent par tout de la même voie, & des mêmes moiens ; ils tuent, ils massacrent, ils pillent, ils desolent les Païs par où ils

passent, ils détruisent les Nations pour s'emparer de leur or & de leur argent.

Sur les bords de la Riviere d'argent, ils ont renversé de grandes Provinces & de grands Roiaumes : ils ont égorgé une infinité d'Indiens, ils les ont traitez avec toutes les cruautez qu'ils ont pû imaginer; car comme ils étoient fort éloignez de l'Espagne, ils redoutoient moins la puissance du Roi, & croïoient pouvoir commettre tous leurs crimes avec moins de risque, persuadez que la distance des lieux les mettoit à couvert de tout. C'est dans l'esperance de l'impunité qu'ils se sont montrez encore plus cruels & plus barbares dans ce Païs, que dans les autres : ils y ont vécu avec une licence extrême, sans se soucier ni des loix ni de la justice. On a rapporté au Conseil des Indes quelques-unes de leurs actions. Un certain Gouverneur ordonna un jour à ses soldats d'entrer dans un Bourg voisin, & d'en massacrer tous les Habitans, s'ils refusoient de leur donner des provisions dont ils avoient besoin pour vivre. Les soldats s'appuïant sur cet ordre, & sur l'autorité du Gouverneur qui les envoïoit, tuerent jusqu'à cinq mille de ces malheureux, qui regardant les Espagnols comme leurs ennemis déclarez, n'avoient point voulu s'y confier,

ni avoir aucun commerce avec eux : ils se cachoient, non pas tant pour éviter de leur donner, que pour éviter leurs fureurs & la pointe de leurs épées. D'autres Indiens intimidez par ces cruautez, s'offrirent de bon cœur en grand nombre à les servir. Le Capitaine les appella un jour pour leur donner quelques ordres ; je ne sçai par quel hazard ils tarderent à se presenter devant lui : pour les intimider ce cruel Gouverneur commanda de les livrer à d'autres Indiens qui étoient leurs mortels ennemis : ces malheureux entendant cet Arrest jetterent de grands cris, & conjurerent les larmes aux yeux les Espagnols de les massacrer tous à coups de lances & d'épées, plûtôt que de leur faire l'affront de les abandonner à la rage de leurs ennemis. Comme ils ne voulurent jamais sortir de la maison où ils étoient, les Espagnols les mirent en pieces les uns aprés les autres : ces pauvres Indiens leur reprochoient leur barbarie, & leur disoient pleins de douleur & de desespoir : Nous sommes venus vous trouver de nôtre plein gré, pour vous offrir nos services, & pour vous rendre tous les bons offices qui dépendoient de nous ; & cependant pour récompense de nôtre bonne volonté, vous nous massacrez impitoiablement ; nôtre

sang qui rejaillit de tous côtez sur les murs de cette maison, sera un témoignage éternel de vôtre cruauté, & demandera vengeance de l'injuste mort que vous nous faites souffrir. Cette action est effroiable, & il est impossible d'y penser, sans être touché de compassion.

Des grands Roiaumes, & des vastes Provinces du Perou.

UN Chef des Espagnols, suivi d'une assez grande quantité de soldats, entra dans ces Roiaumes avec le titre de Gouverneur, & avec une bonne intention de s'y enrichir en peu de temps. Il avoit déja montré dans la Terre-ferme ce qu'il sçavoit faire, & de-quoi il étoit capable; il se perfectionnoit tous les jours dans l'art de voler & de massacrer: c'étoit un homme naturellement impitoiable, sans foi, sans honneur, sans religion, qui ne reconnoissoit point d'autre Divinité que l'or & l'argent, & qui s'abandonnoit à toutes sortes de crimes, pour en amasser à quelque prix que ce fût. Il fit une infinité de maux dans les grandes Provinces du Perou. Il seroit impossible

de representer au naturel les persecutions que souffrirent les Habitans de ce riche Roiaume, qu'on faisoit mourir par de cruels genres de mort, pour en arracher l'or & l'argent qu'ils possedoient.

Ce Capitaine dés les premiers jours de son entrée dans le Perou, ravagea quelques Villages, & il en enleva des sommes prodigieuses d'or: il passa dans une Isle voisine de ce Roiaume; elle est tres-agreable & tres-fertile; le Peuple y est en tres-grande quantité. Le Prince & les Habitans de cette Isle vinrent au-devant des Espagnols, & les receurent avec beaucoup de joie & de courtoisie. Les Espagnols en six mois de séjour qu'ils firent dans cette Isle, consumerent tout le grain & toutes les provisions qui y étoient; mais ils découvrirent que les Indiens avoient caché dans des lieux souterrains quelque bled, qu'ils conservoient pour les temps de la sterilité, & pour nourrir leurs femmes & leurs enfans dans ces temps difficiles: ils furent contraints d'abandonner ces provisions à la discretion des Espagnols, qui s'en emparerent comme d'une chose qui leur appartenoit; & ils réduisirent par là ces pauvres Insulaires à la derniere necessité: les Espagnols les abandonnerent peu de temps aprés: mais avant que de partir,

ils en tuerent une grande quantité, & emmenerent le reſte pour leur ſervir d'eſclaves. Ils commirent toutes ſortes d'excés pour déſoler cette Iſle qu'ils dépeuplerent abſolument.

Ils paſſerent de-là dans l'Iſle de Tumbala, qui eſt ſituée dans la Terre-ferme; ils en maſſacrerent tous les Habitans qui tomberent entre leurs mains. Le Peuple épouvanté de cette cruelle boucherie, fuïoit de tous côtez; quoi-qu'ils le fiſſent ſeulement pour éviter la mort, on les accuſa de rebellion envers le Roi d'Eſpagne. C'étoit une adreſſe dont ce Tyran ſe ſervoit pour faire tomber ces malheureux dans ſes filets, & pour les obliger à lui donner tout l'or & tout l'argent qu'ils poſſedoient : Quand ils lui avoient apporté de grandes ſommes, il leur en demandoit encore de plus grandes, reſolu de ne leur rien laiſſer. Aprés les avoir entierement dépoüillez, alors il leur diſoit qu'il les recevoit au nombre des ſujets du Roi d'Eſpagne : il faiſoit ſemblant de les careſſer, promettant de les traiter à l'avenir comme ſes amis, de ne leur faire jamais la moindre injure. Cet hypocrite diſoit qu'il étoit permis & de dépoüiller les Indiens, & de les épouvanter par les menaces qu'il leur faiſoit de la colere du Roi

d'Espagne : mais il avoit la politique de ne les recevoir au nombre des vassaux du Prince, qu'aprés leur avoir volé tout ce qu'ils avoient. Cependant le titre de sujets du Roi ne les mettoit pas à couvert pour l'avenir de ses insultes & de ses brigandages.

Le Roi & le souverain Empereur de tous ces Roiaumes, qui se nommoit *Ataliba*, menant avec lui des troupes innombrables de gens nuds, & qui se servoient d'armes ridicules, ne connoissant pas la force des épées & des lances Espagnoles, ni des chevaux dont ces Indiens n'avoient aucun usage ; Ataliba s'avança avec ses troupes jusqu'au lieu où étoient les Espagnols : Où sont-ils ? disoit-il fierement ; je ne les quitterai point jusqu'à-ce qu'ils m'aïent rendu raison de mes sujets qu'ils ont égorgez ; de mes Bourgs qu'ils ont réduits en cendre ; de mes richesses qu'ils ont enlevées. Les Espagnols en bel ordre, & bien armez vinrent au-devant de ce Prince, & firent un horrible massacre de ses soldats ; ils s'emparent de la personne du Roi que ses sujets portoient sur les épaules dans un Brancard. Se voiant pris, il commença à traiter avec eux de sa rançon, & promit de leur donner quatre millions d'écus : ils promirent de le

mettre en liberté pour cette somme ; mais ils ne lui tinrent point parole : ils l'obligerent de rassembler tout son Peuple. Ces Indiens pour obéïr aux ordres du Prince, viennent en foule. Ce Roi avoit tant d'autorité sur l'esprit de ses sujets, qu'il se vantoit que les feüilles des arbres dans les forêts n'osoient se mouvoir que par ses ordres : Je suis vôtre captif, dit-il aux Espagnols, & il ne dépend que de vous de me faire mourir. Ils tinrent Conseil de Guerre, pour déliberer entr'eux ce qu'ils feroient de ce Prince. Ils résolurent de le brûler à-petit feu ; mais un Capitaine un peu plus humain que les autres, dit qu'il falloit se contenter de l'étrangler, & de le brûler quand il auroit expiré. Le Roi aiant appris qu'on l'avoit condamné à la mort, disoit : Pourquoi me voulez-vous faire mourir ? quel crime ai-je commis à vôtre égard ? N'avez-vous pas promis de me rendre ma liberté, pourvû que je vous donnasse tout l'or à quoi vous m'avez condamné ? Ne vous ai-je pas donné une plus grande somme que celle que vous m'aviez demandée ? Mais si vous avez résolu de me faire mourir, au moins envoïez-moi au Roi d'Espagne. Toutes ces plaintes, tous ces reproches, & toutes ces protestations ne les empêcherent pas

de le brûler. Il est aisé à voir que les Espagnols n'avoient nul droit de faire une guerre si cruelle à ce Prince, & de le traiter avec tant d'inhumanité. La captivité de ce Roi ; la Sentence de mort que l'on prononça contre lui ; la cruauté avec laquelle ils la mirent en execution, aprés en avoir extorqué de si grands trésors : tout cela marque assez le genie de ces Tyrans, & les injustices qu'ils commettoient contre les Princes & les Peuples du nouveau Monde.

J'ai une Lettre d'un Religieux de l'Ordre de saint François écrite au Roi de Castille, par laquelle on peut voir de quelle maniere les Espagnols se comportoient envers les Indiens, & les traitemens qu'ils leur faisoient. Voici dans quels termes cette Lettre est conçûë : Moi, Frere Marc de Xlicia, de l'Ordre de saint François, General de tous les Religieux du même Ordre, qui sont dans le Perou, & qui suis venu en ce Païs avec les premiers Espagnols qui y sont entrez ; je rends témoignage des choses que j'ai vûës de mes propres yeux, & des traitemens que l'on a faits aux Peuples de ce nouveau Monde. Je suis témoin oculaire, & j'ai une connoissance certaine du naturel & des mœurs des Habitans du Perou : c'est une Nation

douce, commode & pacifique; elle a beaucoup de tendreſſe & d'égards pour les Eſpagnols : je les ai vû leur donner avec joie de grandes ſommes d'or & d'argent, & des perles d'un tres-grand prix, & leur rendre avec docilité tous les ſervices qu'ils en vouloient exiger. Les Indiens ne leur ont fait la guerre, & ne ſe ſont mis en état de ſe défendre, qu'aprés en avoir receu tous les outrages imaginables; & qu'aprés y avoir été forcez contre leur naturel, par les injures qu'ils en avoient receuës. Ils ont donné aux Eſpagnols autant d'hommes & de femmes qu'ils en avoient beſoin pour le ſervice domeſtique : & aprés les avoir receu dans leurs Bourgs & dans leurs Villages avec tous les honneurs dont ils ont pû s'aviſer, ils leur ont encore fourni abondamment toutes les choſes neceſſaires pour vivre.

Je ſuis encore témoin que les Eſpagnols, ſans que les Indiens leur en aient donné le moindre ſujet, ſe ſont ſaiſis de leur grand Cacyque Ataliba, dés le moment qu'ils ſont entrez dans le Païs ; & qu'ils l'ont brûlé aprés en avoir receu quatre millions d'or, & aprés avoir enlevé ſans aucune reſiſtance des ſommes immenſes de ſa Province. Ils ont fait ſouffrir le même ſupplice à Cochilimaça ſon Capitaine

general, qui étoit venu amiablement trouver les Espagnols avec plusieurs autres Grands du Perou. Le même malheur arriva peu de jours aprés à un grand Seigneur de la Province de Quitonia, que les Espagnols brûlerent aussi, sans qu'il leur eût donné jamais aucun sujet de le traiter si cruellement. Ils brûlerent encore avec la même barbarie, & la même injustice Schapera Prince des Canaries. Ils brûlerent les pieds d'Aluis, qui étoit le premier & le plus grand de tous les Seigneurs de la Province de Quitonia, & lui firent souffrir une infinité d'autres tourmens, pour l'obliger à déclarer où étoient les trésors d'Ataliba, ce qu'il ignoroit absolument, comme on le reconnut évidemment dans la suite. Les Espagnols condamnerent au même supplice du feu Cocopagaganga, Chef des Provinces de Quitonia, lequel s'étant laissé vaincre aux prieres de Sebastien Banalcaçar Capitaine Espagnol, étoit venu comme ami se rendre aux Espagnols, sur la parole de ce Capitaine, qui lui promit qu'on ne lui feroit aucun mal; mais cependant on le brûla tout vif avec plusieurs Cacyques: & j'ai appris que l'intention des Espagnols étoit de ne faire grace à qui que ce soit dans tout le Païs.

J'affirme encore d'avoir vû de mes propres yeux les Espagnols couper le nez, les mains, les oreilles en divers endroits, aux Indiens & aux Indiennes, sans aucun motif, & seulement pour faire du mal de sang-froid, & par une barbarie qui ne peut point trouver d'excuse. J'ai vû les Espagnols lâcher des chiens affamez & furieux contre des Indiens pour les mettre en pieces, & pour les devorer; & je les ai vû mettre le feu dans un si grand nombre de Bourgs & de Villages, qu'il est impossible de les compter. Il est encore certain qu'ils arrachoient les enfans des bras de leurs nourrices, & qu'ils les jettoient à tours de bras le plus loin qu'ils pouvoient pour se divertir par un jeu si barbare. J'ai été souvent le témoin de plusieurs autres cruautez de cette nature, qui me rempliſſoient d'horreur, & dont j'étois épouvanté; mais il seroit trop long & trop ennuïeux de les raconter en détail.

Je proteste que les Espagnols aïant assemblé dans trois vastes maisons, le plus grand nombre d'Indiens qu'ils pûrent, ils y mirent le feu, & les brûlerent tous vifs sans aucun sujet, & sans en avoir receu la moindre injure. Il arriva qu'un Prêtre nommé Ocana se mit

en devoir de retirer du milieu des flammes un jeune enfant : mais un Espagnol qui le vit le lui enleva, & le jetta sur le champ dans le feu, où il fut réduit en cendres avec les autres. Cet Espagnol le même jour qu'il commit une action si noire & si detestable, retournant au camp, mourut de mort subite en chemin : je fus d'avis qu'on n'enterreroit point son cadavre.

J'ai vû les Espagnols envoïer des Députez aux Cacyques, & aux principaux des Indiens, pour les engager à venir les trouver en toute confiance, leur promettant leur secours envers le Roi d'Espagne; mais dés aussi-tôt qu'ils étoient arrivez sur la bonne foi des promesses qu'on leur avoit faites, ils les brûloient impitoiablement, sans autre forme de procés : j'en vis brûler en ma presence deux des plus illustres & des plus considerables ; l'un à Andonia, & l'autre à Tumbala. Ce fut en vain que je fis tous mes efforts pour les dérober aux flammes, & pour les arracher de leurs mains parricides; mes discours & mes exhortations furent entierement inutiles : je puis dire en conscience, & selon Dieu, autant que je l'ay pû connoître par une longue experience, que les Habitans du Perou n'ont jamais excité au-

cuns desordres ni aucune rebellion, & qu'ils n'ont jamais fait le moindre tort aux Espagnols qui les traitoient si inhumainement; & quelques tourmens qu'on leur ait fait souffrir, ils ne se sont jamais mis en devoir de s'en vanger. Ils ont mieux aimé mourir, voïant que les Espagnols les trompoient toûjours, qu'ils ne gardoient point les paroles qu'ils leur avoient données, qu'ils les traitoient si tyranniquement, contre le droit & l'équité, qu'ils leur faisoient toutes sortes d'outrages, ils ont mieux aimé mourir, que de souffrir éternellement de si grandes miseres.

J'ai appris par les Relations des Indiens, qu'il y a encore beaucoup plus d'or caché parmi eux, qu'ils n'en ont découvert jusqu'à maintenant: les mauvais traitemens, & les cruautez des Espagnols les ont empêché de leur en donner connoissance; & ils sont résolus de ne les point découvrir, tandis que l'on commettra à leur égard de si grandes injustices, & qu'on les traitera si tyranniquement: ils se résoudront plûtôt à mourir aussi-bien que leurs autres Compatriotes, à qui l'on a arraché la vie si inhumainement. Les outrages que l'on fait à ces pauvres Indiens sont des pechez tres-énormes envers Dieu; ils sont contre les interests & le service du Roi: on lui a volé dans

le Perou plus de trésors qu'il n'en eût fallu pour nourrir tous les Peuples de Castille.

Tout ce que je viens de rapporter est tiré de la Lettre de ce Religieux, & a été confirmé par l'attestation de l'Evêque du Mexique. Il n'y a rien dans tout ce recit dont il n'ait été témoin oculaire; car il a parcouru pendant l'espace de neuf ou dix ans quatre-vingt ou cent lieuës de ce Païs, dans le temps qu'on n'y voïoit encore qu'un petit nombre d'Espagnols : mais dés le moment qu'on eût appris en Espagne que ce nouveau Monde étoit rempli d'or, il en vint tout d'un coup quatre ou cinq mille personnes, qui se répandirent par ces belles Provinces, & qui en occuperent cinq ou six cens lieuës de Païs : ils l'ont entierement désolé, & ils y ont commis tous les crimes, tous les desordres & tous les brigandages dont on a parlé cidessus. Ils y ont fait perir beaucoup plus de monde que ce Religieux n'en marque dans sa Lettre; sans craindre Dieu, sans respecter le Roi, sans aucun sentiment de compassion, ils ont presque détruit la moitié du genre humain; ils ont égorgé dans les Provinces du Perou seulement plus de quatre millions de personnes.

Peu de jours aprés ils tuerent à coups de traits faits de roseaux, une grande

Reine, femme du Prince Elingue, qui gouverne encore maintenant ces Provinces en qualité de Roi. Les Espagnols firent tout ce qu'ils pûrent pour se saisir de la personne de ce Prince; ils n'épargnerent ni ruses, ni artifices : c'est ce qui l'obligea à se révolter; & depuis ce temps-là il est toûjours demeuré rebelle. Ils prirent la Reine son épouse contre le droit & l'équité : on disoit même alors qu'elle étoit grosse; ils la massacrerent seulement pour causer de la douleur à son mari, qui l'aimoit avec beaucoup de tendresse. Si l'on racontoit tous les massacres que les Espagnols ont commis dans le Perou, on seroit épouvanté de ce recit; & l'on en pourroit compter un si grand nombre, que la chose paroîtroit absolument incroïable, & contre toute vray-semblance.

Du nouveau Roiaume de Grenade.

UN grand nombre d'Espagnols partirent de Veneçuéla, de l'Isle de Sainte-Marthe & de Carthagene l'an 1539. pour aller à la découverte du Perou. Plusieurs même passerent encore plus avant,

& allerent trois cens lieuës au-delà de Sainte-Marthe & de Carthagene, pour découvrir ces Terres admirables, si peuplées, & si fertiles : elles sont remplies de gens doux & commodes. On y trouve en abondance de l'or & des pierres precieuses, mais principalement des émeraudes : ils donnerent à ce Roiaume le nom de nouvelle Grenade ; parce que le Capitaine qui y aborda le premier, étoit originaire de Grenade. Ceux qui l'accompagnoient étoient tres-cruels, & de grands scelerats ; ils répandoient sans scrupule & sans remords le sang humain : ils étoient depuis long-temps accoûtumez à toutes sortes de crimes ; & il n'y a point lieu de s'étonner qu'ils en aient tant commis dans cette nouvelle Grenade, & qu'ils se soient abandonnez à tant d'abominations : je n'en rapporterai que quelques-unes, dautant qu'un recit exact de ces cruautez causeroit trop d'horreur à ceux qui liroient cette Histoire.

Un certain Gouverneur ne pouvant avoir sa part du butin que faisoit celui qui ravageoit impunément ce nouveau Roiaume de Grenade, quoi-qu'il eût bien souhaité de le seconder dans les massacres & dans les brigandages qu'il y commettoit ; au desespoir de voir qu'une si belle proye

lui échapât : pour se consoler en quelque maniere, & pour se vanger de l'autre, il fit faire des informations authentiques, confirmées par les suffrages de plusieurs témoins, afin de mettre en évidence toutes les vexations, les meurtres, les cruautez que ce tyran exerçoit dans la nouvelle Grenade : ces informations ont été lûës dans le Conseil des Indes, où on les peut voir encore aujourd'hui, parce qu'on les y a conservées jusqu'à maintenant.

Les témoins dépose nt dans ces informations, que ces nouveaux Roiaumes joüissoient d'une paix profonde avant que les Européans y eussent mis le pied ; qu'ils rendirent d'abord mille bons offices aux Espagnols ; qu'ils vivoient de leur travail & des biens que leur donnoit la terre qu'ils cultivoient ; qu'ils donnerent aux Espagnols des sommes prodigieuses d'or, & une tres-grande quantité de pierres precieuses, & entr'autres des émeraudes ; qu'ils leur apportoient de bon cœur tout ce qu'ils avoient de plus considerable dans leurs Villes, dont les Espagnols s'étoient divisé entr'eux la domination, aprés en avoir fait le partage : car c'étoit le moïen d'arriver plus aisément à leur but, qui est d'amasser le plus d'or qu'il leur est possible.

Depuis que les Indiens furent asservis sous la tyrannie des Espagnols. Le premier Capitaine, qui étoit comme le General de tous les autres, se saisit de la personne du Roi, & de tout le Païs, & le retint prisonnier durant l'espace de six ou sept mois, sans qu'il eût aucun sujet de lui faire cette violence : il lui demandoit tous les jours de l'or & des émeraudes. Ce Roi qui se nommoit Bogata, saisi de crainte, promit au General Espagnol de lui livrer toute la vaisselle d'or qu'il possedoit, esperant par ce moïen échaper des mains de son Tyran ; il envoia dans sa maison un grand nombre d'Indiens, pour en apporter ces precieux meubles. Il donna à plusieurs repriſes à l'Espagnol une grande quantité d'or & d'émeraudes. Les Espagnols qui n'étoient pas encore contents, menaçoient de le tuer. Le General commanda qu'on amenât ce pauvre Roi en sa presence, pour le juger. Voilà comme ces Tyrans traitent les personnes les plus illustres du nouveau Monde. Ce fier General porte la Sentence contre le Prince, & le condamne à d'horribles tourmens, s'il ne fait apporter sur le champ tout l'or qu'il possede : les ministres du Tyran se jettent sur le Roi, ils l'étendent nuds à terre, ils font découler sur son ventre à

nud de la poix-réſine boüillante ; ils lui mettent les pieds dans le feu, & lui attachent le cou à un pieu fiché en terre ; deux bourreaux lui tenoient les deux bras : le Tyran qui venoit de temps en temps le conſiderer pendant que le ſupplice duroit, menaçoit de lui arracher la vie, s'il ne ſe dépêchoit de livrer tout ſon or. La divine Providence, pour montrer l'horreur qu'elle avoit de ſes cruautez, permit que la Ville où elles ſe commettoient fût devorée dans un moment par le feu. Les autres Eſpagnols voulant imiter leur General, & marcher ſur ſes traces, ne ſçachant point d'autre métier que celui de tourmenter les Indiens & de les mettre en pieces, commirent les mêmes crimes en divers endroits de ce Roiaume : ils firent ſouffrir d'horribles tourmens à pluſieurs Cacyques & à tous leurs ſujets, qui s'étoient trop imprudemment fiez aux promeſſes & aux belles paroles des Eſpagnols, à qui ils avoient donné de prodigieuſes ſommes d'or, & une tres-grande quantité d'émeraudes. Mais des preſens d'un ſi grand prix ne furent pas capables d'amollir ces inhumains, & de les rendre plus traitables envers leurs bienfaicteurs. Ils ne les tourmentoient de la ſorte que pour les obliger à leur apporter une plus

grande quantité d'or & de pierreries : c'eſt par ce motif qu'ils ont brûlé à-petit feu tous les grands Seigneurs du Païs. Une grande multitude d'Indiens vinrent un jour trouver les Eſpagnols avec beaucoup d'humilité & de ſimplicité, comme c'eſt leur coûtume, pour leur offrir leurs ſervices, croiant qu'ils n'avoient rien à craindre, & qu'ils étoient en ſeûreté. Un Capitaine commanda de les faire tous maſſacrer pendant qu'ils dormoient, accablez de laſſitude & de travail. Il fit commettre ce maſſacre, dans l'intention de jetter la terreur & l'épouvante par tout le Païs, & pour obliger tous les Habitans, par l'horreur d'un ſi triſte ſpectacle, à donner tout leur or aux Eſpagnols. Leur General les obligea de jurer combien chacun d'eux avoit fait mourir de Cacyques & d'Indiens, & combien ils en avoient encore pour les ſervir : on les fit tous dans le même moment conduire ſur la Place publique, & on y coupa le cou à quatre ou cinq cens perſonnes. Pluſieurs témoins ont dépoſé que ce Capitaine fit couper les mains & le nez à pluſieurs hommes, & à pluſieurs femmes, & qu'il exerça en leur endroit des cruautez inouïes. Il députa dans la Province de Bogata, pour s'informer qui avoit ſuccedé au Prince qu'il avoit fait ſi inhu-

inhumainement massacrer. Ceux qu'il envoia pour faire cette découverte prirent le plus grand nombre qu'ils pûrent d'Indiens ; ceux qui ne pouvoient nommer le Successeur du défunt, on les maltraitoit, & on leur coupoit les bras & les jambes ; on exposoit les autres à des chiens affamez, qui les déchiroient, & qui les mettoient en pieces. Ils firent mourir de la sorte plusieurs Indiens, aprés leur avoir fait une infinité d'outrages.

Ils se jetterent au milieu de la nuit sur un grand nombre de Cacyques & d'illustres Indiens, qui croïoient être en seûreté ; car on les avoit asseuré qu'ils n'avoient rien à craindre, & qu'ils ne receyroient aucune insulte ni aucun dommage de la part des Espagnols. Ces innocens Indiens se fiant sur de si belles promesses, descendirent des montagnes, où ils s'étoient cachez, pour venir dans les Villes, sans aucune apprehension, & sans soupçonner qu'on avoit quelque mauvais dessein contr'eux : on coupa les mains & les bras à tous ceux que l'on pût attrapper, & on leur faisoit entendre qu'on les châtioit de ce qu'ils n'avoient pû nommer le Successeur de leur Roi. Une autrefois le Capitaine envoia dans une Ville une grande quantité de soldats, pour faire la

guerre aux Habitans, parce qu'ils ne lui avoient point envoié une corbeille pleine d'or qu'il leur avoit demandée : ils firent mille outrages à ces pauvres gens, & ils en massacrerent une infinité. Ces inhumains couperent le nez & les mains aux hommes & aux femmes ; ils firent devorer les autres par des chiens accoûtumez à se nourrir de chair humaine.

Les Peuples d'une certaine Province voiant qu'on avoit fait mourir à-petit feu cinq ou six de leurs principaux, épouvantez d'un si horrible spectacle, se retirerent sur les montagnes, pour se garantir de la rage des Espagnols. Ils étoient environ cinq ou six mille Indiens : le Capitaine Espagnol envoie une troupe de soldats pour les poursuivre, & pour les châtier comme des rebelles. On a de la peine à trouver sur quel droit ils prenoient l'autorité de châtier des gens nez libres, & qui ne dépendoient point d'eux en quoi que ce soit. Les Espagnols étant parvenus à cette montagne, se jettent sur ces pauvres Indiens nuds & desarmez ; ils les attaquent avec une furie pareille à celle des loups & des lions, qui se préparent à devorer un troupeau de moutons : ils étoient si las & si fatiguez à force de tuer ces miserables,

qu'ils étoient obligez de se reposer pour prendre haleine, & pour recommencer le massacre avec plus de vigueur. Pour abreger leurs peines, ils précipiterent la plus grande partie de ces malheureux du haut de cette montagne, qui étoit fort élevée. Des témoins oculaires ont dépose qu'ils virent plus de sept cens de ces pauvres Indiens tomber tout à la fois dans le précipice, & que c'étoit comme une nuée : ils se fracasserent tous les membres, & perirent tous d'une maniere si douloureuse & si cruelle.

Les Espagnols pour pousser à-bout leur barbarie, chercherent dans tous les coins reculez de la montagne, & ne firent grace à aucun Indien ; ils passerent au fil de l'épée tous ceux qu'ils pûrent attraper : aprés leur avoir fait plusieurs blessures, ils les jettoient du haut de la montagne en bas. Non-contents de ces inhumanitez, ils enfermerent dans une maison de paille quelques Indiens & quelques Indiennes, qu'on avoit réservez pour s'en servir, & pour en faire des esclaves : ils mirent le feu à cette maison, & brûlerent tous ces malheureux. Ils allerent encore dans la Ville de Cola, où ils prirent une grande quantité de Peuples, avec quinze ou vingt des principaux ; ils les exposerent aux

chiens pour en être devorez ; ils couperent les pieds & les mains aux hommes & aux femmes ; ils attachoient ces tristes dépoüilles à des perches, afin que tout le monde les vît, & que l'idée d'un si horrible spectacle jettât l'épouvante partout.

Les ravages & les cruautez que ces furieux exerçent dans ce nouveau Roiaume de Grenade, sont si grandes, que si le Roi d'Espagne n'y remedie, & s'il ne met des bornes à leur avarice démesurée, & à cette soif insatiable de l'or, tout ce Roiaume perira en peu de temps ; la Terre demeurera inculte & en friche, quand on aura fait mourir tous les Habitans.

Dans l'espace de deux ou trois années depuis que ce Roiaume fut découvert, ils mirent à mort tous les Peuples qui l'habitoient, sans craindre ni Dieu ni les hommes, ni sans aucun sentiment de compassion, en voiant couler tant de sang humain : on n'y trouvoit plus personne aprés tous ces massacres. Il y a encore plusieurs belles & vastes Provinces voisines de la nouvelle Grenade, que l'on appelle Popoyan, & Cali, dont l'étenduë est de plus de cinquante lieuës ; ils les ont détruites & desolées comme les autres ; ils y ont commis tant de massacres, que ce

Païs, qui étoit tres peuplé, eſt aujourd'hui entierement vuide d'Habitans. Ceux qui en ſont retournez, diſent des choſes ſi horribles du procedé des Eſpagnols, qu'on ne peut entendre ces recits, ſans être penetré de douleur & de compaſſion : ils ont ruïné de fond en comble pluſieurs belles Villes de ces Provinces, qui ſont maintenant enſevelies ſous la cendre : à-peine voit-on quelques mazures dans ces Villes, qui comprenoient plus de deux mille maiſons ; on parcourt cinquante lieuës d'un Païs qui étoit rempli de Villages, de Bourgs, de Villes, dont on ne voit pas ſeulement les veſtiges.

Pluſieurs Eſpagnols vinrent du Perou par la Province de Quitonia dans la nouvelle Grenade & à Popoyan : d'autres paſſerent à Cali par Carthagene & Vraba. Ils ſe joignirent tous pour le même deſſein, & pour enlever toutes les richeſſes d'un Païs de plus de ſix cens lieuës d'étenduë, dont ils exterminerent tous les Habitans, aprés les avoir ruïné. Quand la guerre fut terminée, les Eſpagnols prirent à leur ſervice pluſieurs Indiens qu'ils avoient réſervez pour en faire des eſclaves ; & afin de les intimider, ils faiſoient couper la tête en leur preſence à quelques-uns de leurs compagnons, & leur di-

soient : Si vous ne nous servez avec fidelité, on vous fera le même traitement. Les Lecteurs n'auront pas de peine à comprendre, par le recit de tant d'actions si barbares, avec quelle inhumanité les Espagnols se comportent envers les Peuples du nouveau Monde. Ils nourrissent de chair humaine des chiens furieux, pour les accoûtumer à devorer les hommes, & à les mettre en pieces pour les manger : ils conduisent toûjours ces chiens avec eux dans tous leurs voïages, & ils tuent impitoïablement des Indiens pour nourrir ces bêtes feroces : ils se disent les uns aux autres : Donnez-moi un quartier de cet Indien, pour en faire curée à mon chien, & quand j'aurai tué quelque Indien, je vous rendrai la pareille. Ils vont dés le matin à la chasse avec leurs chiens. Quand on leur demande à leur retour, si la chasse a été heureuse, ils répondent conformément au succés : Je suis content, disent-ils quelquefois ; mes chiens ont égorgé quinze ou vingt de ces miserables ; il semble qu'ils parlent de loups ou de sangliers. Peut-on rien imaginer de plus cruel ou de plus horrible ? Toutes ces inhumanitez ont été prouvées & averées par les perquisitions exactes qu'on en a faites, & qui ont été portées au Conseil des Indes.

Mais je n'en parlerai pas davantage, juſqu'à-ce que nous aïons des nouvelles d'autres plus grandes horreurs, ſi toutefois il eſt poſſible d'en commettre de plus grandes. Ce qui eſt de plus déplorable, c'eſt que les Eſpagnols ne ſe ſont point mis en peine de parler à ces Peuples des Myſteres de nôtre Religion : ils les regardoient comme des chiens, ou comme des bêtes feroces : ils défendoient même aux Religieux & aux Miſſionnaires de les inſtruire ; ils leur faiſoient mille perſecutions & mille fâcheuſes affaires pour les empêcher de prêcher l'Evangile à ces pauvres gens, qui le ſouhaitoient avec un empreſſement extrême ; parce qu'ils croïoient que la converſion de ces Peuples étoit un obſtacle à leur avarice, & qu'elle les empêcheroit de tirer du nouveau Monde tout l'or qu'ils ſouhaitoient. Si-bien que ces malheureux ſont demeurez dans leur ancienne ignorance : ils ne ſçavent point encore ſi Dieu eſt de bois, ou de pierre, ou de cuivre, ſi l'on en excepte les Peuples de la nouvelle Eſpagne, qui n'eſt qu'une petite partie de l'Amérique, où ces Religieux ont exercé leurs fonctions, & où ils ont déploïé leur zele avec plus de liberté. Dans les autres Provinces les Indiens periſſent ſans Baptême & ſans

Sacremens ; & personne ne se met en peine de les instruire, comme on le pourra voir par une Lettre authentique d'un Evêque de ce Païs-là, qui s'exprime en ces termes :

Moi, Frere Barthelemi de Las-Casas, Religieux de l'Ordre de saint Dominique, souhaitant d'être renvoïé des Indes, je me suis transporté en cette Cour, pour y exposer l'état pitoïable où les Indiens sont réduits ; par le zele que Dieu m'inspire pour des ames qu'il a rachetées de son Sang : je souhaite qu'elles connoissent leur Createur, & qu'elles embrassent sa loi pour être sauvées. J'ai aussi une compassion extrême pour la Castille, ma Patrie ; je crains beaucoup que Dieu ne la détruise de fond en comble, à cause des crimes énormes que commettent contre Dieu, le Roi & le prochain, ceux qui en sortent pour aller dans les Indes. Je ne doute point que plusieurs illustres Personnages de la Cour, qui ont un veritable zele pour le salut des ames, ne soient infiniment touchez des calamitez & des maux que souffrent tant de malheureux dans le nouveau Monde, qui sont abandonnez à la fureur des soldats Espagnols. Quoi-que j'eusse résolu il y a fort long-temps d'en faire une relation exacte ; j'en

ai toûjours été empêché par les occupations continuelles dont j'ai été accablé jusqu'à maintenant : Mais enfin j'ai executé ce projet à Valence le 8. Decembre, l'an 1542. On pourra voir dans cet Ecrit un abregé des violences, de la tyrannie, des persecutions, des voleries, des massacres, des brigandages, des desolations que les Espagnols exercent dans les Indes, & dans toutes les parties de l'Amérique où ils se sont répandus : Ces calamitez & ces desordres sont montez à un point qu'ils passent toute creance ; & cela est d'autant plus surprenant, que par tout ailleurs les Espagnols sont beaucoup moins feroces & moins cruels. Les Peuples du Mexique, & leurs voisins sont beaucoup mieux traitez que les autres. Personne n'oseroit y faire ouvertement le moindre mal à aucun Indien : il est vrai qu'on en exige d'immenses tributs ; mais au moins la justice s'y observe, & les Peuples y sont à couvert des insultes & des outrages des plus puissans. J'ai une ferme esperance que nôtre illustre Seigneur, l'Empereur Charles-Quint, nôtre Prince & Roi d'Espagne, qui commence à prendre connoissance des mauvais traitemens que les Espagnols font aux Indiens, & des désordres qui s'y commettent, entreprendra la

protection de ces malheureuſes Nations, qui ſont perſecutées contre ſa volonté, & contre la volonté de Dieu. Juſqu'ici on a caché à ce Prince avec autant d'artifice & d'adreſſe, que de malice, tous les maux qu'on a fait ſouffrir à ces Peuples nouvellement découverts. Ce ſage Empereur, à qui Dieu a donné le Gouvernement de ces vaſtes Regions, ne manquera pas de donner des ordres efficaces pour faire ceſſer les perſecutions, par le zele ſincere qu'il a pour la juſtice. Que Dieu conſerve cet illuſtre Empereur dans toute ſa gloire, & dans ſes grandes proſperitez, pour le ſalut de ſon ame, & pour la conſervation de l'Egliſe. *Amen.*

Aprés que j'eus écrit toutes ces choſes, on publia l'année d'aprés dans la Ville de Madere certaines Loix & certaines Conſtitutions que ſa Majeſté fit à Barcelone l'an 1542. au mois de Decembre. Ces Conſtitutions remedioient, ſelon l'urgente neceſſité des choſes, aux deſordres qui ſe commettoient alors avec tant d'inſolence contre Dieu & contre le prochain, à la deſtruction & à la deſolation entiere du nouveau Monde. Pour faire ces Loix ſi ſages, ſa Majeſté fit aſſembler pluſieurs perſonnes illuſtres par leur qualité & par leur ſçavoir, & doüées d'une

grande pieté, qui agiterent ces importantes questions durant plusieurs Séances à Valladolid. Enfin d'un commun consentement de toute l'Assemblée, on ratifia certaines propositions qui furent publiées, & qui sont conformes aux regles de Jesus-Christ, dautant que ceux qui composoient cette celebre Assemblée n'avoient point de part aux outrages qu'on avoit fait aux Indiens : ils n'avoient point trempé leurs mains dans leur sang ; & ils n'avoient point profité des trésors immenses qu'on leur avoit enlevé avec tant de barbarie, aprés avoir massacré un nombre infini de ces innocens. L'avarice & la cruauté des Espagnols qui entrerent les premiers dans ce nouveau monde, furent les causes principales des desordres qui s'y commirent.

Depuis que ces Reglemens furent publiez, les protecteurs des Tyrans des Indes, qui avoient encore quelque credit à la Cour, firent faire plusieurs Ordonnances pour envoïer en diverses Provinces des Indes : car ils voïoient avec douleur, qu'on arrêtoit la fureur de leur tyrannie, & qu'on fermoit la porte à leurs brigandages & à leurs extorsions accoûtumées. Ceux à qui on commit le soin de faire cesser tant de maux, & d'arrêter l'audace des Tyrans, ne se comporterent

pas avec la droiture & la fidelité qu'ils devoient à Dieu & à leur Prince ; car sçachant bien que les Edits que l'on venoit de faire auroient leur effet, ils firent soûlever le Peuple avant que les Juges qu'on envoïoit dans les Indes y arrivassent pour faire connoître les volontez du Prince, & pour les executer : de sorte que ces Juges étant arrivez dans le nouveau Monde, prirent l'esprit de ceux qui les envoïoient ; & sans respecter ni Dieu ni les hommes, oubliant les ordres du Roi, & la reverence qu'ils devoient à un si grand Prince, se rangerent du côté des Tyrans, pour avoir part au butin ; & se comporterent eux-mêmes avec des cruautez qui passent tout ce qu'on peut imaginer, quoi-qu'ils ne fussent envoïez que pour remedier aux desordres, & pour arrêter la tyrannie.

Depuis l'an 1547. ils ont fait tant de rapines & tant de violences dans le Perou, qu'on n'en a jamais entendu parler de semblables dans les Indes, ni même dans tout le monde. Ils ne commettent pas ces violences à l'endroit des Indiens seulement, qu'ils ont presque tous exterminez : mais Dieu permet par un juste jugement qu'ils se détruisent les uns les autres par leurs propres armes avec une extrême

cruauté. Les autres Peuples de ce nouveau Monde protegez & autorisez par ces rebelles, ont refusé d'obéïr aux ordres de l'Empereur. D'autres faisant semblant d'adresser des Requêtes à sa Majesté, se sont laissez entraîner au torrent, & se sont aussi revoltez; car ils ont bien de la peine à se résoudre de se défaisir des biens qu'ils ont injustement usurpez, ou à relâcher les Indiens qu'ils ont réduits à une dure servitude pour leur servir d'esclaves. A mesure qu'ils cessent de les massacrer, ils augmentent la pesanteur de leurs fers, & ils leur imposent des loix plus injustes & plus insupportables. Le Roi avec toute son autorité, n'a pû encore jusqu'à maintenant arrêter le cours de ces desordres, parce que tous se sont liguez, les grands aussi-bien que les petits; & que tous se licencient à faire des brigandages conformément à leur pouvoir, les uns plus, les autres moins; les uns publiquement, les autres en cachette. Mais ce qui fait voir l'audace & l'insolence de ces hypocrites; c'est qu'ils font semblant de ne songer qu'aux interests du Roi, & à procurer la gloire de Dieu; & cependant il est visible qu'ils volent le Roi impunément, & qu'ils deshonorent Dieu & sa Religion, par une conduite si criminelle & si scandaleuse.

Ce qui suit est un fragment de la Lettre d'un particulier, qui a assisté à tous ces voïages, où il raconte ce que les Espagnols ont fait dans les lieux par où il a passé. Mais comme cette Lettre devoit être envoïée dans d'autres papiers. Celui qui a fait les paquets en a perdu quelques pages, qui contenoient des choses fort remarquables & fort extraordinaires de la conduite des Espagnols. Ce fragment que je vous envoïe est détaché du commencement & de la fin de la Lettre : mais comme ce qu'il contient est digne de l'attention du Public ; j'ai crû à propos de le faire imprimer, & j'espere que vous aurez autant de compassion des miseres que les Indiens souffrent, lorsque vous jetterez les yeux sur ce fragment, que vous en avez eu, par le recit plus ample que je vous en ai fait ; & que par consequent, comme vous êtes fort charitable, vous concevrez un desir ardent de vous opposer & de remedier à tant de maux.

FRAGMENT.

Le Capitaine ordonna qu'on enchaînât les Indiens, & qu'on les réduisist à une dure servitude ; ce qui fut executé sur le champ : il conduisoit avec lui une troupe in-

finie d'hommes & de femmes qu'il avoit fait enchaîner; de sorte que tout le Païs devint desert en peu de temps. On enlevoit impitoïablement aux Indiens tout le fruit de leur récolte, & tout ce qu'ils avoient ramassé pour la subsistance de leur famille, & par ce moïen ils étoient réduits en peu de temps à une extrême necessité : on en trouvoit plusieurs par les chemins, que la faim avoit fait mourir. Il y eut aussi plus de dix mille Indiens de ceux que les Espagnols avoient pris pour porter leurs bagages, qui perirent sur la Côte; car tous ceux qui s'éloignoient du rivage mouroient par la chaleur excessive qu'ils soufroient en Terre-ferme.

Ce même Chef, marchant sur les pas de Jean Ampudia, envoïoit devant lui les Indiens qu'il avoit pris dans la Province de Quitonia, afin de découvrir les Villages & les Bourgs qui étoient sur leur passage, & où il pouvoit faire du butin : ces Indiens étoient ses esclaves, ou les esclaves de ses soldats, dont les uns en avoient jusqu'à deux ou trois cens, les autres plus ou moins, selon qu'ils avoient plus ou moins de bagage & de provisions à porter. Ces Indiens retournoient vers leur maître avec ceux qu'ils pouvoient enlever. Dans ces expeditions ils exerçoient tou-

tes sortes de cruautez envers les femmes & les enfans. Ils se comporterent de la même maniere dans la Province de Quitonia ; ils mirent le feu par-tout, ils brûlerent tous les magasins de bled que les Indiens avoient faits. Pour faire plus de dépit & plus de dommage aux Indiens, ils égorgeoient tous leurs troupeaux seulement pour en avoir le suif & la moële, dautant que la chair leur étoit inutile: les Indiens amis des Espagnols, & qui les suivoient dans ces voïages, mangeoient le foye de ces troupeaux, c'est un de leurs principaux ragoûts; & pour leur en fournir, ils faisoient mourir un nombre infini de bétail ; ils en tuerent de la sorte plus de cent mille pieces, seulement pour en avoir le suif & le foye ; c'est ce qui desola entierement cette Contrée, qui fut entierement dépoüillée de bétail par ce massacre si inutile : d'où il arrivoit que les Habitans mouroient de faim & de misere, n'aiant plus aucune ressource. Ils enleverent absolument tous les bleds de la Province de Quitonia ; & quoi-que ce Païs en produise en abondance, la disette fut si grande, qu'on l'y vendoit dix écus le septier, & un agneau tout autant.

Le Capitaine qui conduisoit ces troupes, étant retourné de la Côte, résolut de

sortir de la Province de Quitonia, & de se joindre à Jean Ampudia. Pour accomplir ce dessein, il leva plus de deux cens hommes, cavaliers & fantassins, parmi lesquels il y avoit plusieurs Citoïens de la Ville de Quitonia; il leur permit d'emmener avec eux les Cacyques & tous les Indiens qui leur étoient tombez en partage, & d'y en ajoûter encore autant d'autres qu'ils voudroient; ce qu'ils firent sur la permission qu'on leur donnoit. Un certain Alphonse Sanchez emmena son Cacyque, nommé Nenuyta avec cent Indiens & leurs femmes. Pierre Cobo l'accompagna avec cent cinquante Indiens & leurs femmes, qui étoient contraintes de traîner leurs enfans aprés elles, de peur qu'ils ne mouruſſent de faim.

Moran citoïen de Popayan emmena avec lui plus de deux cens personnes: tous les soldats en firent autant chacun selon ses facultez & ses moïens: ils demanderent la permission de faire esclaves les Indiens & les Indiennes qu'ils conduisoient; ce qu'on leur accorda, & ce Privilege leur fut continué jusqu'à la mort, quoi-que les Indiens fussent aussi-bien les sujets & les vassaux de sa Majesté, que les Espagnols même.

C'est dans cet équipage que ce Capitai-

ne se retira de la Ville de Quitonia, pour aller prendre possession de celle d'Octaba, qui lui étoit tombée en partage : il demanda cinq cens hommes au Cacyque, pour les mener à la guerre ; on les lui livra avec plusieurs autres personnes de marque : il distribua une partie de ces Indiens à ses soldats ; il emmena le reste avec lui, les uns chargez de chaînes, les autres chargez de son bagage & de ses provisions : c'étoit un spectacle pitoïable de voir ces pauvres gens attachez avec des cordes. Quand les Espagnols sortirent de Quitonia, ils emmenerent plus de six mille Indiens : à peine de cette grande multitude, vingt personnes retournerent dans leur Patrie. Les fatigues extrêmes, & les chaleurs excessives qu'ils endurerent dans un Païs brûlé des ardeurs du Soleil, les firent perir miserablement.

Dans ce temps-là ce General fit Capitaine d'une Compagnie Alphonse Sanchez : il trouva dans son chemin des enfans & des femmes chargées de provisions qui l'attendirent pour lui faire part de ce qu'ils portoient ; mais ce brutal les fit tous massacrer. Durant cette cruelle expedition, un Espagnol, qui s'étoit mis en devoir de tuer une Indienne, vit que son

épée se cassa par la moitié du premier coup qu'il porta à cette pauvre femme ; au second coup, il ne lui demeura entre les mains que la garde de son épée ; mais ce qu'il y eut de plus surprenant, ce fut que l'Indienne ne fut point blessée des coups qu'il lui porta. Un autre soldat, qui frapoit une Indienne avec un large poignard, eut son poignard cassé de la longueur de quatre doigts au premier coup ; & au second, la garde seule lui demeura entre les mains.

Ce fut environ ce temps que le Capitaine dont nous parlons sortit de Quitonia, emmenant avec soi un grand nombre d'Indiens habituez dans cette Ville : il sépara impitoïablement les maris d'avec leurs femmes ; il donna les jeunes femmes aux Indiens qu'il emmenoit, & laissa les vieilles à ceux qui demeuroient dans la Ville. Une femme le poursuivit à son départ avec de grands cris, le conjurant en répandant un torrent de larmes, de ne point emmener son mari, disant qu'elle étoit chargée de trois enfans, & qu'il lui seroit impossible, si elle étoit privée de son mari, de leur fournir de-quoi vivre, & qu'ils mourroient infailliblement de faim. Le Capitaine la rebuta d'abord avec assez de courroux : elle redoubla ses cris

& ses gemissemens, disant, que ses enfans pressez de la faim, étoient sur le point d'expirer : mais comme elle vit que ses prieres ni ses larmes n'attendrissoient point ce cruel, elle écrasa devant lui avec une pierre la tête de tous ses enfans.

Dans le temps que ce Capitaine arriva dans la Ville de Palo, située dans la Province de Lilia, il trouva le Capitaine Jean de Ampudia, qui l'avoit precedé pour faire la découverte du Païs, & pour y rétablir la paix : il commandoit alors dans cette Ville, qui avoit une Garnison au nom de sa Majesté, & de l'autorité du Marquis François de Piccaro, qui y avoit établi un Conseil de huit Conseillers, lesquels avoient inspection sur tout le Païs, & qui y entretenoient la paix & l'union, par les bons ordres que donnoit Pierre Solano de Quennon. Aiant appris que ce Capitaine étoit entré dans le Païs, il vint lui rendre visite accompagné de plusieurs Habitans & de plusieurs Indiens qui portoient une grande quantité de fruits & de provisions. Plusieurs Indiens du voisinage y vinrent ensuite dans le même dessein, & chargez comme les premiers : ils furent suivis des Habitans de Xamundia, de Palonie, de Solimanie, & de Bolonie. Mais comme ils n'apporterent pas

toute la quantité de bled qu'on leur avoit demandée, ce Capitaine envoia une troupe de ses soldats avec plusieurs Indiens, pour chercher ailleurs du grain, avec ordre d'en prendre par-tout où ils en trouveroient. Ils entrerent dans Palonie, & dans Bolonie aprés avoir receu cet ordre; ils y trouverent les Indiens, qui vivoient paisiblement dans leurs-maisons: mais les Espagnols & ceux de leur suite, sans respecter le droit des gens & de l'hospitalité, prirent tout le bled, toutes les provisions, tout l'or & tout l'argent qu'ils possedoient; ils enchaînerent plusieurs de ces pauvres Indiens, pour en faire des esclaves. Ces malheureux voiant les mauvais traitemens qu'on leur faisoit avec tant d'injustice, vinrent trouver le Capitaine, pour le conjurer de leur faire rendre ce qu'on leur avoit enlevé; il n'en voulut rien faire; mais il leur promit que ses gens ne leur feroient aucun mal à l'avenir, & qu'ils n'y reviendroient plus. Cependant au bout de quatre ou cinq jours, les Espagnols retournerent sur nouveaux frais, pour enlever du bled, & se mirent à piller les Indiens comme auparavant: de sorte que ces pauvres gens irritez de ce que le Capitaine s'étoit mocqué d'eux, & qu'il n'avoit pas gardé les promesses qu'il

leur avoit faites, se soûleverent : tout le
Païs courut aux armes dans un moment
Ce tumulte causa dans la suite de grands
desordres, où la Majesté de Dieu, & la
Dignité Roiale furent griévement offen-
sées : ce Peuple s'enfuït, & tout le Païs
demeura entierement abandonné. Ceux
qui s'étoient retirez dans les montagnes
en descendoient de temps en temps, pour
chercher dequoi vivre : les Indiens se fai-
soient eux-mêmes la guerre ; les plus forts
mangeoient les plus foibles. Cette Nation
montagnarde est fiere & belliqueuse, &
ennemie declarée de ses Voisins. Aprés ce
soûlevement, le General alla dans la Vil-
le d'Ampudia, où on lui fit tous les hon-
neurs dûs à son caractere : il se mit ensuite
en chemin accompagné de deux cens
hommes fantassins & cavaliers, pour al-
ler à Lilia, & à Pelinia.

Il envoia ses Capitaines dans tout le
Païs d'alentour, pour faire une guerre
cruelle aux Indiens : ils mirent le feu à
plusieurs maisons ; ils pillerent tous ceux
qui leur tomberent sous les mains, & ils
en massacrerent une tres-grande quantité
Ce brigandage & ces massacres durerent
plusieurs jours de suite. Les Seigneurs du
Pais pour tâcher d'arrêter le cours de tant
de malheurs, & d'amollir ces tygres, leur

envoïoient leurs sujets avec toutes sortes de provisions & de presens. Les Espagnols allerent peu de jours aprés à Lilia avec tous les Indiens qu'ils avoient pris, sans qu'ils en relâchassent aucun : ils passerent par Ycea ; ils n'y furent pas plûtôt arrivez, qu'ils commencerent à piller les Indiens, & à massacrer tous ceux qu'ils pûrent attrapper : ils mirent le feu dans la plûpart des maisons ; les flammes en consumerent dans un moment plus d'une centaine dans un seul Village : ils ne traiterent pas mieux les autres Villes du voisinage, qu'ils appellent Tulilicui. Le Cacyque à la tête d'une grande troupe d'Indiens vint les trouver. Le Capitaine des Espagnols, lui demanda de l'or & à ses sujets : ils répondirent qu'ils n'en avoient pas une grande quantité ; mais qu'ils lui donneroient de bon cœur tout ce qu'ils avoient. En effet, ils lui apporterent le peu qu'ils en avoient ramassé. Il leur délivra à tous une espece de quittance signée de sa main, pour leur servir de témoignage de l'or qu'ils lui avoient donné, ajoûtant que tous ceux qui n'avoient point cette quittance, seroient exposez aux chiens, pour en être devorez. Ces pauvres Indiens épouvantez par ces menaces, lui apporterent avec beaucoup de hâte & d'empressement tout ce qu'ils

avoient d'or : ceux qui n'en avoient point, se retiroient sur les montagnes, ou dans d'autres Villes pour éviter la mort. Ainsi la Contrée fut privée de la plûpart des Habitans. Il ordonna peu de temps aprés au Cacyque d'envoier deux Indiens à la Ville d'Agua, pour signifier aux Habitans de cette Ville de venir le trouver en toute seûreté, & de lui apporter le plus d'or qu'ils pourroient. Aprés cet ordre, il alla dans une autre Ville, & dans la même nuit il dépêcha plusieurs Espagnols pour aller se saisir des Peuples de Tulilicui : ils en emmenerent le jour suivant une centaine, hommes & femmes : il retint pour soi & pour ses soldats, les plus robustes, & ceux qu'il jugea les plus propres à porter de grands fardeaux ; il en enchaîna une grande partie ; il livra les petits enfans au Cacyque de Tulilicui pour les manger : on voit encore dans sa maison leurs peaux remplies de cendre. Il passa aprés cette expedition vers les Provinces de Calili, où il se joignit au Capitaine Jean de Ampudia qui étoit allé par un autre chemin, pour faire une autre découverte : ces deux Capitaines laisserent dans toutes les Provinces par où ils passerent de grandes marques de leur cruauté. Le Capitaine Ampudia alla dans une certaine Ville, dont le Seigneur nommé

mé Bitacon, avoit creuſé de profondes foſſes pour en empêcher l'approche, & pour ſe défendre; deux chevaux y tomberent, celui d'Antoine Redondon, & celui de Marc Marqués, qui y mourut; l'autre échappa le danger. Le Capitaine Ampudia irrité de cette perte, & de la ruſe des Indiens, ordonna de ſe ſaiſir de tous ceux que l'on pourroit attrapper: on en prit environ trois cens, que l'on fit jetter dans ces foſſes: outre cela on mit le feu à cent maiſons. Ils ſe tranſporterent dans une Ville fort grande & fort peuplée: ils n'avoient point de truchement pour s'entretenir avec les Indiens; ils en maſſacrerent une grande quantité à coups de lances & d'épées. Auſſi-tôt que ces deux Capitaines ſe rencontrerent aprés toutes ces expeditions; Ampudia raconta à l'autre de quelle maniere il s'étoit comporté à Bitaconia, & combien il avoit fait jetter d'Indiens dans les foſſes qu'ils avoient creuſées à l'entrée de leur Ville: l'autre applaudit à tout ce qu'il avoit fait, & lui dit qu'il avoit eu raiſon d'en uſer de la ſorte. Il ajoûta que de ſon côté, il avoit fait perir plus de deux cens Indiens auprés du fleuve Bamba, qui arroſe la Province de Quitonia: de ſorte que ces deux Tyrans firent la guerre en même

temps à tout le Païs : ils entrerent ensuite l'un & l'autre dans les Provinces de Birumia, & d'Anzerma, où ils laisserent des marques éternelles de leur cruauté, & de la fureur qui les transportoit : ils envoierent François Garcia pour piller. Cet homme fit des maux infinis aux gens du Païs, qu'il réduisit au desespoir, & à la derniere mendicité. Les Indiens venoient deux à deux, demandant la paix par signes pour tout le Païs, promettant de leur donner tout ce qu'ils leur demanderoient, de leur livrer leur or & des femmes, pourvû qu'ils vouluſſent leur donner la vie. Ce cruel Garcia ne leur fit autre réponse, sinon qu'ils se retirassent, qu'il avoit trop bû, & qu'il n'étoit nullement en état de comprendre ce qu'ils lui disoient : il entra dans leur Païs plein de fureur & de rage ; il parcourut toute la Province, faisant aux Habitans une guerre à toute outrance, les volant, les dépoüillant, les massacrant sans misericorde : il enleva deux mille personnes, qu'il fit charger de chaînes, & qui moururent de mésaises dans la cruelle servitude, où on les avoit réduits. Avant que de sortir du Païs, il fit mourir de mort violente cinquante des Habitans.

Aprés avoir rempli cette Contrée de tant

d'horreurs, ce Capitaine passa dans la Province de Calili. Si quelqu'un des Indiens qui portoient son bagage succomboit sous le poids & sous la fatigue dans le chemin, on lui passoit l'épée au-travers du corps, pour le faire mourir sur le champ, & pour épouvanter les autres par ces sanglantes expeditions, afin qu'ils ne fissent pas semblant d'être malades pour s'exempter du travail ; ils perirent tous de la sorte, parce qu'on ne les ménageoit pas assez, & qu'on en exigeoit des corvées au-dessus de leurs forces : il n'en resta pas un seul de tous ceux qu'on avoit emmenez des Provinces de Quitonia, de Pastonia, de Quilla, de Cangapatra, de Popayo, de Lilia, de Calisia, d'Anzerma. A leur retour étant entrez dans une grande Ville, ils y firent un massacre presque general des Habitans, & emmenerent avec eux trois cens prisonniers, pour en faire des esclaves.

Le General des Espagnols envoïa de la Province de Lilia Jean Ampudia, avec un bon nombre de soldats, dans les lieux les plus habitez de cette Province, afin d'enlever autant d'Indiens qu'il pourroit, pour porter le bagage ; parce que de tous ceux qu'ils avoient amenez d'Anzerma & d'Allia, qui se montoient jusqu'à environ mille hommes, aucun n'avoit pû résister

à la fatigue ; ils étoient tous morts par les chemins, accablez de lassitude & de travail. Le Capitaine prit autant d'Indiens qu'il lui étoient necessaires pour porter ses bagages ; tout le reste fut abandonné aux soldats, qui les enchaînerent, & qui les firent tous mourir de faim : de sorte que le Païs fut entierement dépeuplé d'Espagnols & d'Indiens. Ils allerent vers Popaya, aprés avoir fait tous ces ravages, ils laisserent dans les chemins Martin d'Aquirra, qui ne pouvoit pas suivre les autres. Quand ils furent arrivez à Popaya, ils mirent une Garnison dans la Ville, & firent aux Habitans les mêmes insultes & les mêmes outrages qu'ils avoient faits dans tous les Païs par où ils avoient passé. Ils firent battre de la Monnoye avec la figure & aux Armes du Prince ; ils emploïerent à cela tout l'or qu'ils avoient, aussi-bien que celui que Jean d'Ampudia avoit volé. Le General fit fondre tout cet or, sans en tenir de registre, sans païer aucun des soldats, à la réserve de quelques-uns, qui avoient perdu leurs chevaux. Cet avare Gouverneur fit fondre tout cet or pour son usage particulier ; ce qu'étant fait, il en prit la cinquiéme partie que l'on doit au Roi pour ses droits, & dit qu'il alloit à Cuzco,

pour en rendre compte à l'Intendant de sa Majesté ; mais il prit un autre chemin, & se rendit dans la Province de Quitonia ; il prit en chemin faisant plusieurs Indiens, mais ils perirent tous ; il effaça dans la suite l'image du Prince, qu'il avoit fait imprimer sur cette nouvelle Monnoye. Il faut remarquer que cet homme qui avoit une parfaite connoissance de tous les maux qu'il avoit faits, & de toutes les cruautez qu'il avoit exercées, avoit accoûtumé de dire en parlant de lui-même : Tous ceux qui d'ici à cinquante ans viendront dans ces Provinces, & à qui l'on racontera la maniere dont j'y ai vécu, diront ; un tel Tyran a passé par ici, & voilà les marques éternelles de ses violences & de ses cruautez. Vôtre Grandeur ne doit pas ignorer que les autres Espagnols qui sont venus dans les Indes aprés lui, ont marché sur ses traces, & qu'ils ont suivi exactement les leçons qu'il leur avoit données : Ils y ont commis les mêmes desordres & les mêmes injustices, & ils continuënt à en commettre tous les jours.

Parmi les remedes que le Seigneur Barthelemi de Las-Casas a proposez dans l'Assemblée des Prelats & des Doctes, convoquez à Valladolid par les ordres de

sa Majesté, pour la réformation des Indes l'an 1542. Il rapporte entr'autres choses, que le Roi d'Espagne doit prendre les Indiens sous sa protection, & les considerer comme ses sujets Feudataires, si l'on veut les mettre à couvert de la tyrannie qu'ils souffrent, & les garantir des outrages & des insultes qu'on leur fait tous les jours, & empêcher qu'on ne les détruise entierement, en les massacrant avec tant d'impunité. Ce nouveau Monde, qui est tres-peuplé & tres-fertile, sera bien-tôt desert & inculte, si l'on continuë comme on a commencé à en exterminer les Habitans.

Voici comme cet Evêque parle sur cette matiere : Le meilleur & le plus excellent de tous les remedes, sans lequel tous les autres ne peuvent servir de rien, & il est d'une tres-grande importance pour les interests de vôtre Majesté : Ce remede consiste, en ce que vôtre Majesté doit commander tres expressément à toutes vos Cours, & à tous vos Tribunaux qui sont dans les Indes, de recevoir au nombre de vos sujets & vassaux libres tous les Indiens qu'on a subjuguez jusqu'à maintenant, & qu'on vaincra à l'avenir ; que toutes les Provinces qu'ils habitent soient jointes aux Roiaumes de Castille & de

Leon, & que tous les Peuples qui les habitent y soient incorporez comme vassaux libres, sans qu'ils puissent être soûmis à la domination de quelque Espagnol en particulier ; que ce commandement & cette Loi soit inviolable, afin qu'à l'avenir ces nouvelles Provinces ne se puissent point démembrer de la Couronne d'Espagne, ni en être alienées sous quelque pretexte que ce puisse être, quelque necessité qu'on crût avoir de les en séparer, quelque pressante interceſſion que l'on pût faire pour en obtenir le titre en qualité de Souveraineté particuliere ; en sorte que tout le monde sçache, que la domination des Provinces qu'on subjuguera dans les Indes est inviolablement attachée à vôtre Couronne, & que c'est une partie de vôtre appanage. Pour confirmer davantage cette Constitution ; & pour la rendre plus solennelle & plus inviolable, vôtre Majesté prêtera le serment, & jurera sur le saint Evangile, sur sa Couronne & sur tout ce qu'il y a de plus sacré, en la maniere que les Princes ont coûtume de l'observer en pareille conjoncture ; que vous & vos Successeurs à perpetuité ne révoquerez jamais cet Edit : Vôtre Majesté aura encore soin d'en faire un article exprés de son Testament, afin que

vos Successeurs soient plus engagez à observer cette Constitution, & à la faire observer aux autres autant qu'il sera en leur pouvoir. On montre par plusieurs raisons que cette politique est absolument necessaire pour conserver les Indes, & pour empêcher que les Indiens ne soient entierement détruits.

Les Espagnols, par un excés d'avarice, & par un desir insatiable d'amasser d'immenses richesses, ne permettent point l'entrée des Villes où ils sont les Maîtres, à quelque Religieux que ce soit, de peur, disent-ils, d'en recevoir des dommages considerables, & tres-préjudiciables à leur interests : premierement, parce que les Indiens qu'on assemble pour leur faire des instructions, demeurent oisifs, & ne s'appliquent point au travail pendant le temps qu'on emploïe à les instruire, & que par consequent ils ne peuvent vaquer aux travaux que les Espagnols leur imposent. Il arrive encore que les Indiens étant assemblez pour écouter les instructions qu'on leur donne, les Espagnols viennent insolemment le bâton à la main, pour en prendre le nombre qui leur est necessaire, afin de porter leur bagage & les fardeaux qu'ils veulent transporter d'un lieu à un autre : & si les Indiens re-

fuſent d'obéïr, on les y force malgré eux, & on les charge de coups de bâtons à la vûë de tout le monde, & en preſence des Religieux qui les inſtruiſent; ce qui eſt un grand ſcandale pour la Religion, & un grand obſtacle à la converſion des Indiens, qui ſont épouvantez & interdits, auſſi-bien que les Religieux, des mauvais traitemens qu'on leur fait dans le temps même qu'ils choiſiſſent pour ſe faire inſtruire des Myſteres de la Religion Chrétienne. L'autre incommodité que les Eſpagnols en reçoivent, à-ce qu'ils diſent, eſt que les Indiens convertis, & mis au nombre des Chrétiens, deviennent fiers & glorieux; ils ſe croient plus habiles qu'ils ne ſont, & ils refuſent de travailler comme auparavant, & de rendre aux Eſpagnols tous les ſervices penibles qu'ils leur rendoient avant leur inſtruction. Les Eſpagnols n'ont pas de plus grande ambition, que de commander, d'être reſpectez, & pour ainſi dire, adorez par les Indiens, à qui ils commandent en maîtres. Ils n'épargnent rien pour empêcher que les Indiens ne ſe convertiſſent, & ne ſe faſſent Chrétiens.

On donne quelquefois aux Eſpagnols le Commandement ſur trois ou quatre Bourgs ou Villages, aux uns plus, aux au-

tres moins : il arrive que l'un a pour son partage la femme dont le mari tombe dans le partage de l'autre ; un troisiéme a les enfans : de sorte qu'ils divisent ces pauvres familles, comme si c'étoient des troupeaux de moutons. Les Espagnols se servent de ces Indiens à toutes sortes de ministeres, à labourer leurs champs, à travailler aux Mines, à porter des fardeaux dans des voïages de cinquante ou soixante lieuës : & comme ils en exigent tous les jours ces sortes de corvées, les Indiens n'ont pas le loisir d'assister aux instructions, ni d'entendre la parole de Dieu, pour apprendre les Mysteres de la Religion Chrétienne : on les a fait esclaves de libres qu'ils étoient ; on a détruit la plus grande partie de ces Peuples ; on a égorgé impitoïablement les peres & les meres ; on a tout renversé, Villages, Bourgs, Villes, sans épargner aucun édifice. Les Espagnols n'ont pas plus de soin du salut des Indiens, que si leur ame perissoit avec leur corps, & qu'elle ne fût destinée ni à la peine ni aux récompenses éternelles.

C'est le devoir & l'obligation des Espagnols, d'apprendre aux Indiens les Mysteres de la Religion Chrétienne ; mais ils sont eux-mêmes si ignorans, qu'ils n'ont garde d'enseigner les autres. J'ai

connu dans l'Isle de Sainte-Marthe Jean Colmenero, un visionnaire, tres ignorant & tres-hebêté, à qui on avoit cependant confié le soin d'une grande Ville, pour instruire les Indiens; à-peine cet homme sçavoit-il faire le signe de la Croix : & quand on l'examina pour connoître comment il s'y prenoit à instruire les Indiens; il ne pût répondre autre chose, sinon qu'il leur apprenoit à dire, *Per signin sanctin Cruces.* Ce qui suffit pour faire connoître évidemment l'ignorance du personnage. Comment seroit-il possible que les Espagnols pûssent apprendre aux Indiens les Mysteres de la Religion Chrétienne, & toutes les choses qui sont necessaires au salut ? Les plus grands Seigneurs, & les plus distinguez par leur merite, à-peine sçavent-ils les Commandemens de Dieu : ils ne vont aux Indes que par un desir insatiable de s'enrichir, & pour assouvir leur convoitise. La plûpart des Espagnols sont abandonnez à toutes sortes de vices; ils sont immodestes, voluptueux, lubriques; de sorte que si on les comparoit avec des Indiens, & si on les pesoit dans de justes balances, on trouveroit que les Indiens ont beaucoup plus de vertu & d'équité. Tout infideles & tout barbares qu'ils sont, ils se contentent

d'une seule femme, selon les loix de la nature, & pour satisfaire à la necessité ; mais les Espagnols, sans aucun respect pour les défenses de Dieu, en prennent quatorze ou quinze, & tout autant qu'ils en desirent, pour assouvir leurs passions brutales, quoi-que cette pluralité de femmes soit directement opposée à la Loy de Dieu. Les Indiens ne sçavent ce que c'est que de prendre le bien d'autrui ; ils ne font aucun tort à personne, ils n'oppriment point leurs voisins, ils ne commettent point de violences : Et quels peuvent être leurs sentimens, quand ils voient de leurs yeux tous les crimes, tous les pechez, toutes les injustices que commettent les Espagnols, leurs infidelitez, leurs iniquitez, & toutes les abominations que pourroient commettre des hommes abandonnez de Dieu, perdus d'honneur & de conscience ? Voilà pourquoi les Indiens se mocquent du Dieu que nous adorons, & persistent opiniâtrement dans leur incredulité : ils croient que le Dieu des Chrétiens est le plus méchant de tous les Dieux ; parce que les Chrétiens qui le servent, & qui l'adorent sont les plus méchans & les plus corrompus de tous les hommes.

Pour ce qui regarde vôtre Majesté, ils

croient que vous êtes le Roi le plus cruel & le plus impie de tous les Rois, en voïant les cruautez & les impietez que vos sujets commettent avec tant d'insolence : ils sont tres-persuadez que vôtre Majesté ne se nourrit que de sang & de chair humaine. Ce récit vous paroîtra surprenant, & apparemment on ne vous a point encore éclairci jusqu'à maintenant sur toutes ces matieres : mais cette opinion est ancienne & inveterée dans les Indes. Je pourrois vous citer une infinité d'exemples dont j'ai été le témoin oculaire, qui pourroient vous convaincre de cette verité ; mais je crains de fatiguer vôtre Majesté, & d'épouvanter les Lecteurs par des recits si extraordinaires, & si inoüis : on s'étonneroit que Dieu ait differé si longtemps à punir l'Espagne par quelque châtiment exemplaire & terrible, aprés toutes les abominations que les Espagnols ont commises dans les Indes. Le pretexte de soûmettre les Indiens à la domination d'Espagne, n'a point d'autre but, ni d'autre effet, que de les réduire à la domination des particuliers, pour en faire des esclaves. Un Espagnol qui commande dans quelque Bourg, ou dans quelque Ville, fait plus de mal par ses mauvais exemples, & par le scandale qu'il cause,

que cent Religieux ne peuvent faire de bien pour l'avancement de la Religion Chrétienne, par leur pieté, & par la sainteté d'une vie exemplaire.

Quand les Espagnols ont quelque Gouvernement, ou quelque interest particulier qui les regarde personnellement, ils ne peuvent s'abstenir d'outrager les Indiens, de les inquieter, de les opprimer, de leur faire tous les torts qu'ils peuvent: il est impossible que vôtre Majesté ni ses Ministres arrêtent le cours de ces desordres, ni qu'ils remedient à ces oppressions; car les Espagnols épouvantent les Indiens par les menaces qu'ils leur font; & pour empêcher qu'ils ne se plaignent, ils les massacrent: nous avons plusieurs exemples de ces violences: d'où il arrive que les Indiens qui sont perpetuellement inquietez, & qui ne goûtent jamais de calme ni de repos, ne peuvent s'appliquer aux choses divines: ils passent toute leur vie dans les angoisses, les persecutions, les chagrins, les tourmens qu'on leur fait souffrir. Voilà pourquoi ils ont une haine furieuse contre vôtre Majesté, & une grande horreur de la Loi Chrétienne; ils croient que vôtre joug est rude, severe, insupportable & tyrannique; que vous êtes le plus avare de tous les Princes, &

qu'on doit mettre tout en usage, pour secoüer vôtre domination. Dans le desespoir où ils sont ils vomissent mille malédictions contre Dieu; ils lui attribuënt tous les maux qu'ils souffrent; ils l'accusent d'indolence, d'aveuglement ou d'injustice, parce qu'il ne punit point les outrages qu'on leur fait, sous pretexte de les porter à embrasser sa Loy: il ne châtie point l'impieté de ceux qui se vantent d'être ses serviteurs, & qui commettent tant d'abominations. Ces crimes redoublent le zele qu'ils ont pour leurs Dieux; ils disent qu'ils sont beaucoup meilleurs que le nôtre, qui leur cause toutes sortes de maux; au lieu que les leurs, sont la source de toutes sortes de biens.

Nous ferons connoître évidemment à vôtre Majesté, que les Espagnols durant l'espace de trente-huit ou quarante ans, ont fait mourir injustement plus de douze millions de vos sujets; je ne parle point du tort inconcevable, que ces massacres vous ont causé, en empêchant que tant d'hommes & de femmes n'aient multiplié, ce qui seroit allé à un nombre infini, parce que les Peuples de ce nouveau Monde sont tres-feconds: ce climat est tres-doux & tres-temperé, & par consequent tres-propre pour la generation des ani-

maux. Toutes ces Nations ont été détruites & massacrées par les Espagnols, qui vouloient s'emparer de leur Païs, & en usurper la domination pour en avoir toutes les charges : car quelque injustes que soient les guerres qu'ils ont faites aux Indiens, si ces pauvres gens se mettoient en devoir de se défendre, ils les égorgeoient impitoïablement, sans discerner le sexe, l'âge, ou la condition : ceux qui échapent à leur furie, ils les réservent pour en faire des esclaves, & ils les enterrent dans des Mines d'or ou d'argent ; ils les accouplent comme des bêtes, pour porter de grands fardeaux : il se mettent fort peu en peine qu'ils vivent ou qu'ils meurent, pourvû qu'ils retirent quelque utilité de leur travail, & qu'ils amassent de l'or à quelque prix que ce puisse être. Je passe sous silence plusieurs vexations qu'ils font à ces malheureux dans toutes sortes d'occasions. Que si quelqu'un se met en devoir de persuader le contraire à vôtre Majesté, nous lui prouverons par des raisons inconteſtables & invincibles les brigandages que les Espagnols ont exercez contre les Indiens ; & ceux qui oseront soûtenir le contraire, ont apparemment participé à toutes ces voleries, ou du moins ils espérent d'y avoir part quelque jour : car

peut-on dire avec quelque sorte de vraisemblance, que la corruption de l'air a fait mourir le Peuple dans l'espace de deux mille cinq cens lieuës de Païs, sans qu'il en soit demeuré aucun habitant ?

Les Espagnols, qui ne reconnoissent point d'autre divinité que leur interest, ont imprimé à la réputation des Indiens, la plus honteuse tache qu'il est possible d'imaginer, en les accusant d'être attachez à un peché infame & abominable, & qui est contraire aux Loix & aux regles de la nature. Ce mensonge est aussi injuste qu'il est mal imaginé : on n'a jamais entendu parler de ce crime dans les Isles de la petite Espagne, de S. Jean, de Cuba, de la Jamaïque, qui sont remplies d'un nombre infini d'hommes ; nous en pouvons parler avec assurance, puisque nous sommes témoins oculaires de cette verité, dont nous avons pris le soin de nous informer dés aussi-tôt que nous avons mis le pied dans ce nouveau Monde. On ne sçait ce que c'est que ce vice dans tout le Perou : on n'a jamais trouvé un seul homme coupable de ce crime dans tout le Roiaume de Yucatan ; & l'on peut assurer la même chose de toute l'Amérique en general. On dit cependant, que dans certains Païs fort reculez, il y a quelques

hommes adonnez à ce vice monstrueux ; mais il ne faut pas pour cela en accuser tout ce nouveau Monde, ni jetter un éternel opprobre sur tant de Nations differentes. Nous disons aussi la même chose sur le reproche que l'on fait aux Indiens de se nourrir de chair humaine : il y a quelques endroits particuliers où l'on voit des hommes assez brutaux pour manger leurs semblables ; mais il n'en faut rien conclure pour toute l'Inde en general. Les Espagnols ont encore prétendu être en droit de maltraiter les Indiens à cause de leur idolatrie ; comme si ce n'étoit pas à Dieu, qu'ils offensent par ce culte abominable, de les châtier quand il le jugera à propos : les Terres & les Roiaumes qu'ils possedent sont exempts de la domination Espagnole ; les Indiens ne sont obligez de reconnnoître que leurs Maîtres legitimes & naturels. Nos Ancêtres avant que d'avoir été instruits dans les maximes de la Religion Chrétienne, étoient ensevelis, comme le sont les Indiens, dans les tenebres de l'idolatrie. Avant la venuë de Jesus-Christ tous les Peuples de la terre étoient coupables du même crime : mais ce qui prouve évidemment que les Indiens sont tres-susceptibles des maximes de nôtre Religion, c'est la douceur, l'humilité,

l'humanité qu'ils ont témoignées aux Espagnols, & la patience avec laquelle ils ont souffert tous leurs outrages.

Ce qu'on ne peut pardonner aux Espagnols, c'est qu'ils ont apporté de sang-froid tous les obstacles pour empêcher que les Indiens n'embrassassent la Foi Chrétienne; ils chassoient de tous les endroits où ils avoient du pouvoir, les Religieux qui étoient venus dans les Indes pour prêcher l'Evangile, parce qu'ils craignoient que ces Religieux ne fussent les témoins de leur tyrannie, & des outrages qu'ils faisoient à ces malheureux: il ont même perverti les Indiens par les mauvais exemples qu'ils leur donnoient; ils leur ont appris une infinité de vices dont ils n'avoient jamais entendu parler avant le commerce qu'ils ont eu avec les Espagnols; comme sont les juremens, les blasphêmes contre le nom de Jesus-Christ, la pratique de l'usure, le mensonge, & plusieurs autres pechez qui sont entierement opposez au naturel doux, tranquile & pacifique des Indiens. De sorte que de laisser sous la domination des Espagnols les Peuples du nouveau Monde; c'est les exposer visiblement à une entiere destruction: on les fera perir miserablement selon l'ame & selon le corps.

Le Roi Ferdinand abusé par les artifices qu'on emploïa pour le séduire, permit qu'on enlevât les Habitans des Isles de Lucaya, pour les conduire dans la petite Espagne, & que l'on arrachât ces pauvres gens de leur Patrie & de leurs propres maisons. Cette permission extorquée, a fait perir plus de cent mille personnes; de sorte qu'il n'est resté seulement qu'onze personnes dans cinquante Isles, dont quelques-unes sont plus grandes que les Canaries, & qui étoient remplies d'une infinité de Peuples: nous avons été les témoins oculaires de ce desordre. Si vôtre Majesté eût pû voir de ses yeux les cruautez, les ravages, les massacres qu'on a faits dans les Isles de Lucaya, & tous les crimes que les Espagnols y ont commis, elle auroit été penetrée d'un vif sentiment de compassion, & je craindrois de l'importuner si je lui faisois un recit exact de cette tyrannie. Nous avons déja fait voir ci-dessus, que les Espagnols ont autrefois eu une guerre tres-injuste contre les Indiens; qu'ils les ont massacrez contre le droit & l'équité; qu'ils les ont privez contre toute justice de leurs enfans, de leurs parens, de leurs amis; qu'ils ont desolé le plus beau Païs du monde, & qu'ils l'ont dépoüillé presque de tous ses Habi-

ans ; le monde en gemit, les Anges déplorent ces attentats. Dieu fait assez connoître par les maux dont il nous afflige, combien ces violences, & ces injustices lui déplaisent.

Les Espagnols ont pris aux Indiens tout ce qu'ils avoient ; ils les font travailler jusqu'à cracher le sang ; ils les exposent à toutes sortes de perils, ils en exigent des corvées insupportables ; & ce qui est de plus horrible, ils les chargent encore de coups de bâtons & de foüet ; ils les déchirent & les tourmentent en mille manieres cruelles. Soûmettre les Indiens à la domination, ou à la tyrannie des Espagnols, c'est comme si on livroit des enfans à des phrenetiques & à des furieux, qui auroient des poignards ou des rasoirs à la main pour les égorger ; ou comme si l'on abandonnoit des hommes à la rage de leurs plus cruels ennemis, qui auroient conceu depuis long-temps le desir de les perdre & de les massacrer ; ou comme si l'on exposoit une fille belle & jeune, à la discretion d'un amant plein de feu & de passion : Pourroit-il dans une telle conjoncture, sans le secours d'une grace speciale, s'empêcher de profiter d'une occasion si delicate & de contenter ses desirs ? Enfin ce seroit la même chose que si on les

abandonnoit à des taureaux furieux, à des loups, à des lions, à des tigres agitez d'une longue faim; les défenses qu'on feroit à ces animaux feroces, de ne point toucher aux personnes qu'on exposeroit à leur rage, n'auroient pas plus d'effet pour les empêcher de les dévorer, que les défenses qu'on feroit aux Espagnols pour les empêcher de massacrer les Indiens, pour s'emparer de leurs richesses & de leur or. Nous pouvons le dire à vôtre Majesté en toute asseurance, aprés l'avoir experimenté plusieurs fois, que quand même elle feroit dresser une potence à la porte de chaque Espagnol : & quand elle jureroit sur sa Couronne de faire pendre tous ceux qui feroient quelque tort considerable aux Indiens, ou qui les tuëroient pour s'emparer de leurs dépoüilles; elle ne pourroit jamais les en empêcher, si elle leur donnoit quelque autorité, ou quelque pouvoir mediat ou immediat sur les Indiens; l'occasion l'emporteroit sur toutes les défenses qu'on leur pourroit faire, & sur tous les châtimens dont on les menaceroit.

Non-seulement les Indiens sont exposez à la servitude des Espagnols, ils soufrent encore les persecutions d'un cruel Tyran qui commande dans chaque Bourg,

ou dans chaque Ville, & qui a l'œil pour voir comment ils s'acquittent de tous leurs travaux, & de toutes les corvées qu'on leur impose ; il les bat & il les tourmente en tant de manieres differentes, qu'il n'y a rien de comparable aux supplices qu'on leur fait endurer ; il les charge de coups de bâtons, il les déchire à coups de foüet ; il fait distiller sur leur corps à nud des gouttes brûlantes d'un lard fondu ; il invente à tous momens de nouveaux supplices pour les tourmenter ; il deshonore leurs femmes, il enleve leurs poules-d'Inde, qui est le plus grand tresor qu'ils aient, & celui dont ils font plus de cas, & il en fait des presens au General, qui est comme le Superieur de tous ces Tyrans. Enfin il est impossible d'expliquer en détail toutes les peines qu'on fait souffrir à ces malheureux ; & pour les empêcher de s'en plaindre, on les menace de les accuser de leur idolatrie. Les Indiens sont soûmis à l'autorité de quatre ou cinq Puissances ; à vôtre Majesté, à leur Cacyque, au Gouverneur Espagnol, sans parler d'une vingtaine de petits Tyrans, gens sans honneur, sans raison, & sans conscience, qui leur font toutes sortes d'outrages ; & sans parler des Maures, du ministere desquels le grand Empereur se

sert pour voler, & pour opprimer ces malheureux Indiens.

On a tout sujet de craindre que Dieu ne fasse sentir à l'Espagne des marques de son indignation & de sa colere, pour la punir des crimes énormes que les Espagnols ont commis dans les Indes: on voit même déja des signes des châtimens de Dieu, qui est irrité contre toute la Nation Espagnole, à cause des desolations & des desordres que quelques particuliers ont commis dans le nouveau Monde, où il avoit enfermé tant de trésors, que Salomon ni quelque Prince que ce soit, n'ont jamais eu des richesses en or & en argent qui pûssent être comparées à celles que possedoient les Peuples de ces vastes Regions: mais on les a si-bien dépoüillées, qu'il ne leur est rien demeuré; & ce qui est de plus incomprehensible, c'est qu'on ne trouve plus aucun reste de cet argent, qui étoit si frequent dans les Indes, avant que les Espagnols les eûssent découvertes. Voilà pourquoi tout y est plus cher qu'à l'ordinaire, & le Peuple y est dans une grande pauvreté, & une indigence extrême de toutes choses.

Durant tout le temps que Larés a gouverné les Indes, on ne s'est non-plus mis en peine d'instruire les Indiens, & de

leur

leur apprendre les Mysteres de la Religion Chrétienne, pour les mettre en état de se sauver, que s'ils n'avoient point d'ame. Ce General ne s'appliquoit qu'à ravager les grandes Villes; il donnoit cent Indiens à un Espagnol; à l'autre cinquante, selon qu'on lui étoit plus ou moins agreable. Il ne distinguoit ni l'âge ni la condition; il livroit sans discernement les vieillards, les femmes grosses, ceux qui étoient constituez en dignité, les Seigneurs comme le menu Peuple, il les distribuoit à ses favoris, comme un bien dont il étoit absolument le Maître, afin qu'ils emploïassent ces malheureux à tirer l'or dans les Mines, ou à tous les autres travaux à quoi on vouloit les emploïer; sans ménager qui que ce soit, sans nuls égards pour le rang ou pour la qualité; on obligeoit tout le monde à travailler jusqu'à la mort.

Il permettoit qu'on enfermât dans les Mines d'or jusqu'à quatre-vingt mille hommes tous mariez, tandis que les femmes separées de leurs maris, demeuroient à travailler dans les Villages, à fouïr la terre, à creuser des fossez, à élever des terrasses, qui sont des travaux qui ne conviennent qu'à des hommes robustes, dautant plus qu'elles n'avoient ni pêles ni autres instrumens à remuer la

terre. Dans d'autres endroits on les appliquoit à filer, & à d'autres exercices semblables & utiles pour amasser de l'argent aux Espagnols ; d'où il arrivoit qu'un mari étoit quelquefois une année entiere sans voir sa femme : quand ils se rencontroient aprés un si long terme, ils étoient si las & si fatiguez, tellement abbatus de la faim & du travail, qu'ils étoient entierement incapables d'avoir nul commerce ensemble ; ils n'en avoient ni le pouvoir ni la volonté, & par consequent ils cessoient de multiplier ; les enfans même perissoient, parce que le lait manquoit aux meres épuisées par le travail & par la faim ; ce qui fut cause que durant l'espace de trois mois sept mille enfans moururent de misere dans l'Isle de Cuba ; c'est de-quoi j'ai été le témoin oculaire. Quelques femmes emportées par leur desespoir suffoquerent elles-mêmes leurs enfans ; d'autres qui étoient enceintes, prirent des herbes empoisonnées, pour faire mourir leur fruit dans leur ventre : ainsi les hommes perissoient de mésaises dans les mines, & les femmes dans les Villages : de sorte que tout le Païs fut desert & desolé en peu de temps, parce que les femmes cesserent de mettre des enfans au monde.

Le Gouverneur livra tous les Indiens à la discrétion des Espagnols, leur permettant de les traiter avec toute la rigueur & toute la severité qu'ils voudroient, & de les emploïer aux travaux les plus rudes & le plus incommodes : ils avoient pour les châtier des hommes plus sauvages & plus cruels que des tygres, qui les déchiroient de coups de foüet, qui les chargeoient de coups de bâtons, & qui leur faisoient tous les mauvais traitemens dont ils pouvoient s'aviser : ils ne leur montroient jamais le moindre signe de douceur ou de bonté ; ce n'étoit qu'austerité, que rigueur, que barbarie. Ce seroit une chose cruelle & inhumaine, de faire les mêmes traitemens aux Maures, quoi-qu'ils traitent les Chrétiens avec tant de ferocité, & qu'ils leur fassent tous les outrages qu'ils peuvent, quand ils ont sur eux quelque ascendant : mais les Indiens sont naturellement doux, commodes, tranquilles, pacifiques, soûmis, & obéïssans. Quelques-uns au desespoir de souffrir tant de maux sans aucun adoucissement, se sauvoient dans les montagnes, attendant la mort à tous momens. Les Espagnols, pour empêcher qu'ils ne pûssent s'enfuïr de la sorte, établirent un satellite, qui n'avoit point d'autre emploi, que d'aller à la chasse des Indiens réfu-

giez sur les montagnes. Le Gouverneur établit encore dans les Villes des Espagnols, certaines personnes d'un grand poids & d'une grande autorité, qu'il appella Visiteurs, ausquels on donnoit cent Indiens pour les servir, & pour faire honneur à leur dignité, sans parler de leurs domestiques ordinaires. Il choisissoit pour Visiteurs ceux qui surpassoient tous les autres en cruauté : les Alquazils presentoient aux Visiteurs les Indiens qu'ils avoient trouvez sur les montagnes : il y avoit des gens apostez & attitrez pour les accuser en ces termes : Un tel Indien, ou une telle Indienne est un chien qui ne veut point servir, & qui s'est enfuï sur les montagnes pour éviter le travail ; voilà pourquoi je demande qu'on le châtie, & qu'on le punisse. Aprés ce témoignage rendu, le Visiteur attachoit l'Indien, ou l'Indienne à un pieu, avec une corde enduite de poix, que les Matelots appellent communément anguille ; cette corde ressemble à une verge de fer, & on les en battoit avec tant de furie, que le sang ruissseloit de tous côtez, jusques-là qu'ils demeuroient comme morts sur la place. Dieu est témoin de toutes les cruautez qu'on a exercées envers ces innocens. Il me seroit impossible de raconter la millieme

partie de ce que j'ai vû de mes propres yeux. Le travail que l'on souffre dans les Mines pour en tirer l'or, demanderoit des hommes de fer ; il faut foüiller mille fois dans les montagnes, que l'on renverse de fond en comble : il faut de même creuser dans des rochers, ensuite on lave l'or dans le Fleuve ; de sorte que ces malheureux sont perpetuellement dans l'eau, qui altere & qui corrompt peu à peu leur temperament. Si les Mines se trouvent remplies d'eau, il faut l'en ôter à force de bras. Afin que vôtre Majesté comprenne plus aisément le travail & la peine que l'on souffre dans les Mines, pour en tirer l'or, Elle peut se persuader que les Empereurs Païens n'ont rien exigé des Martyrs de plus penible & de plus insupportable, si on en excepte la mort. On retient quelquefois pendant une année entiere les Indiens dans les Mines : mais comme l'on a remarqué qu'ils perissoient presque tous pendant un si long-temps ; & que les corps ne pouvoient pas resister à un travail si long & si continuel, on a résolu que chacun n'y travailleroit pas plus de cinq mois de suite, & qu'ils se reposeroient pendant quarante jours qu'on emploïoit à fondre l'or : mais ce repos qu'on leur donnoit ne les soulageoit gue-

res, & ne les incommodoit pas moins que le travail qu'on exigeoit d'eux ; parce que durant ce temps-là on les emploïoit à d'autres ouvrages fort incommodes. Les Indiens ne sçavent ce que c'est que les jours de Fêtes; ils y travaillent aussi long-temps, & aux mêmes ouvrages que dans les autres jours. On ne leur donne point à manger tout le pain qui leur seroit necessaire ; encore est-il tres-mauvais & peu nourrissant, étant composé & de racines & de cassave : si l'on n'y ajoûte un peu de chair ou de poisson, il ne substante & ne soûtient gueres ceux qui le mangent. On leur donne encore une espece de poivre du Païs, qui ressemble assez au raisin cuit. Ceux des Espagnols, qui croient bien regaler ces malheureux, distribuent un cochon par chaque semaine à cinquante Indiens ; mais le Chef qui préside à la Mine, en retient la moitié pour sa part, & donne aux autres l'autre moitié, qui n'en ont qu'un morceau chacun. Certains Espagnols avares & aveuglez par leur passion, envoient leurs esclaves sur les montagnes & dans les champs pour s'y nourrir de fruit ; & ils les obligent de travailler pendant deux ou trois jours de suite, sans leur donner la moindre chose. Vôtre Majesté peut aisément concevoir, que des

alimens de cette nature ne ſont pas capables de ſoûtenir des corps ſi foibles & ſi delicats, épuiſez par des travaux continuels & ſi penibles: il eſt impoſſible que les Indiens conſumez d'ennuis, de méſaiſes & de fatigues, ſans relâche ni repos, menant une vie ſi triſte & ſi miſerable puiſſent vivre long-temps.

Le Gouverneur ordonna à la fin qu'on leur donneroit quelques ſalaires & quelques récompenſes, & qu'on leur diſtribueroit trois blancs tous les deux jours, pour leur dépenſe, & pour le prix des travaux immenſes qu'on exigeoit d'eux: c'étoit ſe mocquer de ces miſerables; cette ſomme ne ſuffiſoit pas pour s'acheter la moindre bagatelle. Durant pluſieurs années on ne leur donna rien du tout; ce n'eſt pas ce qui inquiéte les Indiens: ils n'ont point d'autre deſir plus preſſant, que de bien manger, & de ſe raſſaſier une ſeule fois durant leur vie, aprés-quoi ils ſeroient contents de mourir. On leur ôta abſolument toute la liberté dont ils joüiſſoient; ce même Gouverneur permit aux Eſpagnols de les traiter auſſi durement qu'ils le voudroient, & de les réduire ſous une rude ſervitude: les mauvais traitemens qu'ils leur faiſoient ne ſe peuvent comprendre: ils ne pouvoient

disposer librement de quoi-que ce fût au monde. La condition des bêtes est en cela préferable à celle des Indiens : car au moins, quand on les envoïe paître dans les campagnes, elles ont un peu de relâche & de liberté ; mais on ne donne jamais aux Indiens le moindre moment pour se reposer : ils sont obligez de faire tout ce que les Espagnols guidez par une avarice insatiable leur commandent ; ils ne les conduisent pas au travail comme des esclaves, mais comme des bêtes de charge. Si on leur permet quelquefois de venir au logis pour prendre un peu de repos ; ils n'y trouvent ni leurs femmes, ni leurs enfans, ni quoique ce soit pour manger. Ainsi ils n'ont point d'autre ressource ni d'autre remede que de se laisser mourir. Les fatigues incroiables qu'ils endurent les font succomber en peu de temps, parce qu'ils sont naturellement tres-foibles & tres-delicats ; mais tout malades & tout languissans qu'ils sont, on les oblige encore à travailler sans misericorde & sans aucune compassion : on porte même la cruauté jusqu'à les battre & à les charger de coups de bâton, tout moribonds qu'ils paroissent. Les Espagnols les appellent veillaques & paresseux, comme s'ils refusoient de travailler par lâcheté, en faisant semblant d'être

malades. Mais enfin voiant que le mal gagne le dessus, & qu'ils ne peuvent plus esperer d'eux aucun service, ils les renvoient dans leurs maisons; & pour se nourrir durant un voiage de cinquante ou de soixante lieuës, ils leur donnent six ou sept grosses racines, qui ressemblent à peu prés à des raves, avec une petite quantité de cassave; mais aprés avoir fait quelque peu de chemin, ils perissent miserablement de langueur & de pauvreté: nous en avons trouvé une infinité de morts sur les chemins; d'autres qui étoient prêts à expirer, d'autres qui donnoient par leurs gemissemens ou par signes des marques de la faim extrême qui les pressoit. Quand le Gouverneur n'avoit pas tout le nombre de gens qu'il lui falloit pour suffire aux travaux des Mines, il jettoit le sort pour suppléer à ceux que la mort lui avoit enlevez; il observoit cette methode une fois par chaque année.

Il entra dans la Terre-ferme, comme un loup parmi des brebis, ou comme le fleau de Dieu: il y fit tant de ravages, tant de massacres, tant de voleries, tant de brigandages; il y exerça des cruautez si innoüies; il dépeupla & détruisit tant de Bourgs & de Villes, donnant toute licence aux Espagnols, qu'on n'a jamais rien

lû de si cruel dans les Histoires. Il a volé impunément le Roi & ses sujets; il a abandonné à la discretion, ou plûtôt à la fureur de ses soldats plus de quarante lieuës d'un Païs tres-peuplé & tres-fertile, & qui s'étend depuis Daria où il aborda, jusqu'à Nicaraqua: on réduisit tout ce beau Païs à la derniere desolation; il faudroit plus de cinq ou six millions pour réparer le dommage qu'on y a fait. Cet homme cruel & sans honneur abandonna les Indiens à la tyrannie des Espagnols; c'est l'origine & la premiere cause de toutes les persecutions qu'on leur a faites dans la suite, & des malheurs qui ont désolé toute l'Amérique, par tous les endroits où les Espagnols ont pû mettre le pied. Cette peste commença peu-à-peu à se répandre; de sorte que la licence que ce General donna à ses soldats a ruiné plusieurs millions d'hommes, & desolé de grands Roiaumes assujetis à la domination de vôtre Majesté. Quand nous disons que les Espagnols ont détruit sept Roiaumes plus vastes que toute l'Espagne, nous en pouvons parler avec assurance, puisque nous en avons été les témoins oculaires; nous avons vû le temps qu'ils étoient remplis d'une multitude infinie de Peuple; & maintenant on n'y trouve personne. Les

Espagnols ont fait mourir tous les Habitans de ces Roiaumes ; ils n'ont laissé que les murs & les maisons des Bourgs & des Villes entierement destituées de ceux qui les habitoient.

Vôtre Majesté n'a aucun revenu fixe & solide dans toutes les Indes ; ses effets ressemblent à des feüilles, lesquelles quand elles sont tombées ne reviennent plus qu'au-bout d'un an. La cause de ce desordre vient de ce que les Espagnols se sont emparez du Gouvernement des Indes ; car comme le nombre des Indiens diminuë tous les jours, c'est une necessité indispensable, que les revenus de vôtre Majesté diminuënt à proportion. Le Roiaume d'Espagne est en grand danger d'être envahi par des Nations étrangeres, mais principalement par les Maures & par les Turcs, qui seront peut-être en état quelque jour de le détruire ; car Dieu qui est un juste Juge, ne voit qu'avec indignation les desordres, les crimes, les oppressions, les tyrannies, les brigandages, les massacres que les Espagnols commettent dans les Indes : tous les Peuples de ce nouveau Monde, créez à l'Image & à la ressemblance de Dieu, & rachetez par le precieux Sang de Jesus-Christ, ont été injustement tourmentez & persecutez par

les Espagnols, qui en ont fait un carnage horrible pour la récompense de tant de bienfaits, dont les Indiens les avoient comblez avec tant de bonté & d'humanité; & ce qui augmente encore leur crime, & l'indignation de Dieu, c'est qu'il avoit choisi l'Espagne pour porter l'Evangile aux Indes, & pour amener ces nombreuses Nations à la connoissance du vrai-Dieu, lequel outre les récompenses éternelles qu'il réservoit aux Espagnols, s'ils eussent bien secondé ses intentions, leur avoit encore abandonné des Païs si abondans & si fertiles, des Mines d'or & d'argent, des diamans, des pierres precieuses, des perles & toutes sortes de biens temporels, qu'il est impossible d'imaginer, à moins que de les voir de ses propres yeux. Dieu a coûtume d'observer cette regle dans les punitions & les châtimens, qu'il prend des hommes pour châtier les pecheurs, en leur faisant souffrir des peines proportionnées à la nature des pechez qu'ils ont commis.

Les désolations, les injustices, les violences, les cruautez, les outrages qu'on a faits à ces Peuples innocens, sont si publics, & si énormes, qu'il est impossible que leurs larmes, leurs gemissemens, leur sang ne soient montez jusqu'au Trône de Dieu,

qui les vangera sans doute du tort qu'on leur a fait dans leurs personnes & dans leurs biens. Le bruit de ces violences s'est répandu dans tout l'Univers, & a passé jusqu'aux Nations les plus barbares, qui ont conceu une haine extrême & une horreur épouvantable des Espagnols. Cette haine regarde la personne du Roi comme ses sujets, & elle est tres-préjudiciable à toute la Nation en general.

Personne n'ignore combien les desolations qu'on a causées dans l'Amérique, peuvent attirer de malheurs sur toute l'Espagne : ceux qui viendront aprés nous, ne verront que trop la verité de cette Prophetie ; & si le Roi d'Espagne souffre plus long-temps la tyrannie & la dure domination que les Espagnols ont introduite dans les Indes ; s'il ne prend soin d'arrêter par des Edits efficaces, le cours de tant de maux que souffrent si injustement les Peuples du nouveau Monde, on verra dans peu de temps toutes les Indes dépeuplées & desertes : il ne faut point douter que Dieu ne fasse sentir des effets de son indignation & de sa colere à toute l'Espagne, en punition des crimes que les Espagnols commettent dans l'Amérique : toute la sainte Ecriture est remplie de menaces & d'exemples sensibles des châtimens que Dieu

a pris pour punir ceux qui permettoient les desordres des autres.

Tres-illustre & tres-puissant Prince: Le Conseil Roial des Indes, animé d'un zele veritable pour l'honneur de Dieu, & pour la gloire de vôtre Majesté, m'a prié depuis quelques jours de vous écrire tout ce que je vous avois dit de bouche autrefois, pour vous expliquer les droits que les Rois de Castille ont sur les Roiaumes des Indes; d'autant plus que quelques-uns, qui ne voient qu'avec chagrin la liberté que vôtre Majesté me donne de conferer avec Elle sur ces matieres, pour l'engager à faire finir les desordres & les massacres qui se commettent dans les Indes, se sont déclarez avec beaucoup de chaleur & d'animosité contre mes sentimens. Ils disent que le zele avec lequel je m'oppose aux violences & aux injustices des Espagnols, & je m'y opposerai toûjours, tandis que Dieu me laissera la vie: ils disent que cela fait que l'on revoque en doute les droits que le Roi d'Espagne prétend avoir sur le nouveau Monde. Pour executer ce que le Conseil exigeoit de moi, j'ai mis de suite trente propositions, sans me mettre en peine de les prouver; parce qu'elles sont toutes certaines & évidentes, & que j'étois fort presse d'accomplir ce

que l'on me demandoit, pour envoïer ces Propositions à vôtre Majesté ; je l'ay fait selon Dieu & selon ma conscience, & dans l'exacte verité.

Comme le desir que j'ai de servir Dieu augmente tous les jours, j'ai crû être obligé de réfuter les impostures & les calomnies de quelques personnes mal-intentionnées, qui ferment les yeux pour ne pas voir la verité ; ou parce qu'elle s'oppose directement aux desseins & aux projets qu'ils ont formez ; ils se flattent sous le faux pretexte du service des Rois d'Espagne, qui sont ordinairement doux, commodes, faciles, & qui jugent des autres par les bons sentimens qu'ils ont eux-mêmes ; ils se flattent de les endormir, & d'usurper une entiere puissance sur leur esprit, pour les entraîner dans le piége qu'ils leur ont dressé, & dans le précipice qu'ils ont creusé sous leurs pas. C'est la plainte que faisoit Assuerus dans l'Histoire d'Esther, qui se plaignoit que les sujets vicieux & corrompus alteroient le bon naturel des Princes, & les plongeoient dans des desordres qui étoient la cause de la ruïne des Roiaumes entiers & des Rois mêmes. Voilà pourquoi, Tres-puissant Seigneur, j'ai fait un abregé & un sommaire de ces Propositions,

pour vous donner une veritable connoissance de cette matiere. Je le fais pour satisfaire aux devoirs de ma conscience, & pour remplir plus parfaitement les obligations du ministere que Dieu m'a confié; je me trouve déja avancé en âge, aïant atteint la cinquantiéme année: & le grand usage que j'ai des affaires de l'Amérique, m'en a donné une connoissance tres-distincte; & je suis en état plus que personne de donner des conseils salutaires à ceux qui sont prépoſez pour le gouvernement du nouveau Monde, afin qu'ils en fassent finir les malheurs: car je n'ay aucun autre desir, ni aucune autre intention que d'arrêter le cours des persecutions que l'on fait souffrir si injustement aux Habitans de ce nouveau Monde.

Ceux qui traversent avec plus de chaleur mes bonnes intentions, & qui se parent de l'apparence d'un faux zele, quoique dans le fond ils n'aient aucun égard ni à la justice, ni à la verité, tâchent à cacher leurs desseins sous le faux pretexte du service & de l'interest de vôtre Majesté, & de mieux établir les droits qu'elle a sur l'Amérique, quoi-qu'en effet tout ce qu'ils font soit entierement contraire à vôtre service, soit qu'on envisage le spirituel ou temporel. Tous les Chrétiens bien éclai-

rez, & qui ont un zele veritable seront de cette opinion. Je tâcherai de faire connoître les erreurs & l'égarement de ceux qui s'opposent à mes sentimens, & qui soûtiennent temerairement que les Rois de Castille doivent fonder & établir par les armes le droit qu'ils ont sur l'Amérique; de la même maniere que Nembrot, qui a été le premier Chasseur, & qui a commencé le premier à opprimer les hommes, comme il est expressément marqué dans l'Ecriture, a fondé sa domination; ou qu'Alexandre le Grand & les premiers Romains ont étendu les bornes de leurs Empires ou par les mêmes moïens dont les Turcs se servent encore aujourd'hui pour opprimer les Chrêtiens, & pour envahir leurs Etats. Tout le monde peut appercevoir aisément que ceux qui raisonnent de la sorte, ne connoissent pas le veritable interest du Roi de Castille, & qu'ils blessent toutes les regles de la justice. Pour prouver ce qu'ils avancent, ils ajoûtent de nouvelles erreurs à leurs premiers égaremens, & ils font voir par les maximes qu'ils débitent qu'ils n'ont ni honneur ni Christianisme: car il est assez ordinaire, que ceux qui se sont écartez des routes de la vertu & de la verité, en voulant excuser leurs erreurs, retombent dans des er-

reurs plus groſſieres & plus dangereuſes.

Il y en a d'autres qui produiſent des titres mieux fondez, & qui alleguent des raiſons plus vrai-ſemblables & plus honnêtes. Ils diſent que nous pouvons nous emparer des Indes avec juſtice, & ſubjuguer les Indiens ; parce que nous ſommes plus prudens & plus ſages que les autres Peuples, & que nôtre Païs eſt plus voiſin des Indes : il eſt aiſé de voir que toutes ces raiſons ne concluent rien, & qu'elles n'ont aucun fondement.

Afin que vôtre Majeſté comprenne mieux la force des raiſons qu'on lui a apportées, qu'Elle puiſſe diſtinguer ce qui eſt juſte d'avec ce qui eſt contre les regles de la juſtice, & qu'Elle faſſe le diſcernement de ſes ſerviteurs fideles, & d'avec ceux qui ne ſongent qu'à leurs propres intereſts ; j'irai moi-même vous expoſer de bouche les points principaux ſur leſquels mon opinion eſt fondée. En attendant j'envoïe à vôtre Majeſté un abregé de mes Propoſitions, qu'Elle pourra faire traduire en latin, ſi Elle le juge à propos, pour les imprimer en latin & en Eſpagnol : ſi Elle ne veut pas les rendre publiques, ce ne ſera pas une grande perte.

I. Proposition.

Le Pontife Romain élû canoniquement pour être le Vicaire de Jesus-Christ, & le Successeur de saint Pierre, a receu son autorité & son pouvoir de Jesus-Christ même ; & ce pouvoir s'étend sur tous les hommes fidéles ou infidéles, dans les choses qui regardent le salut & les voies de la vie éternelle. Mais il est à remarquer qu'il doit autrement user de ce pouvoir à l'égard des Infidéles, qui ne sont jamais entrez dans l'Eglise par le Baptême, & qui n'ont point encore entendu parler de Jesus-Christ ni de la Foi Catholique ; qu'à l'égard de ceux qui sont encore fidéles, ou qui l'ont été autrefois.

II. Proposition.

Saint Pierre & ses Successeurs ont contracté une obligation indispensable, fondée sur le précepte divin, de procurer la publication de l'Evangile, & la propagation de la Foi Chrétienne dans tout le Monde, afin d'amener tous les Infidéles à la connoissance du vrai-Dieu, quand on a quelque esperance qu'ils ne s'opposeront pas à la promulgation de la Foi & de la Doctrine évangelique.

III. Proposition.

Le Souverain Pontife peut & doit, par l'autorité de son ministere Apostolique, envoïer des Ministres capables, de tous les Etats de la Chrétienté, pour annoncer la doctrine de Jesus-Christ par toute la terre : il peut même les obliger en vertu de son pouvoir à accepter cette Mission & cet Emploi ; & ils sont eux-mêmes reciproquement obligez de l'accepter, & d'obéïr au Souverain Pontife, comme à Jesus-Christ.

IV. Proposition.

Entre tous les Ministres que l'on choisit pour la publication de la Foi Catholique, & pour la conversion des Infidéles, les Rois Chrétiens y peuvent contribuer plus que tous les autres ; parce que leur puissance, leurs forces, leurs richesses temporelles, sont d'un grand secours pour conserver & pour défendre les Ministres Ecclesiastiques, & pour leur donner les moïens d'arriver à la fin qu'ils se proposent.

V. Proposition.

Le Souverain Pontife, par l'autorité que Jesus-Christ lui a donnée sur la terre

oit exhorter les Princes Chrétiens à con-
ribuer de tout leur pouvoir pour lever les
bſtacles qui empêcheroient la publica-
ion de la Foi Chrétienne; d'y emploïer
ême leur argent, d'envoïer de leurs ſu-
ets capables d'inſtruire les Infidéles. Le
ape peut encore obliger en quelque ma-
iere les Chrétiens de fournir ſelon leurs
ommoditez aux dépenſes qu'il faut faire
our l'entretien des Miſſionnaires, con-
ormément à la neceſſité qu'on en pou-
oit avoir, pour des œuvres ſi pieuſes.

VI. Proposition.

Les Rois ni les Princes Chrétiens ne
oivent point s'ingerer dans ce Miniſtere
ans la participation du Saint Siége & du
icaire de Jeſus-Chriſt: & ſi un Roi
roïoit être obligé, pour l'utilité de ſon
oïaume, d'envoïer des Ouvriers Evan-
eliques, pour inſtruire les Infidéles, il
oit conſulter le Pape, qui ſe ſervira des
oïens qui lui paroîtront les plus pro-
res.

VII. Proposition.

Afin d'éviter la confuſion, le Vicaire
e Jeſus-Chriſt peut diſtribuer entre les
rinces Chrétiens les Roiaumes & les
rovinces des Infidéles, de quelque Secte

qu'ils puissent être ; en leur recommandant d'avoir du zele pour l'augmentation de la Foi, & de s'appliquer avec ardeur à la dilatation de l'Eglise Universelle, & de la Religion Chrétienne, & à la conversion & au salut des ames, comme à l'unique fin qu'ils se doivent proposer.

VIII. Proposition.

Le Pape en faisant cette division, ne doit point avoir en veuë d'augmenter les honneurs, les titres, les richesses & les Etats de ces Princes : il ne doit penser qu'à la conversion des Infidéles ; puisque c'est là l'unique intention de Jesus-Christ en leur confiant le soin de faire instruire les ames, il leur impose une charge penible & dangereuse, dont ils seront obligez de rendre un compte fort severe au Jugement de Dieu. Cet emploi regarde plus l'utilité des Infidéles, que l'interest particulier des Princes Chrétiens.

IX. Proposition.

Les Princes Chrétiens ne doivent precisément envisager que le service de Dieu, & l'avancement de l'Eglise Universelle, quand ils appliquent leurs soins à la propagation de la Foi Chrétienne : ils ne doivent pas avoir pour fin des avantages tem-

porels ; parce que toutes les choſes terreſtres ſont paſſageres, & de peu de conſequence. Cependant il ne ſeroit pas juſte que s'ils peuvent faire quelque choſe à l'avantage de leurs Etats, en procurant l'augmentation du Roïaume de Jeſus-Chriſt, ils negligent une occaſion ſi favorable, pourvû que ce ſoit ſans faire aucun préjudice notable aux Infidéles, & aux Princes qui les gouvernent.

X. Proposition.

Les Infidéles qui vivent dans des Païs fort éloignez de l'Europe, & qui n'ont jamais entendu parler de Jeſus-Chriſt, ni de la Religion Chrétienne, ont leurs Rois legitimes & leurs Princes particuliers qui ſont de droit naturel les Seigneurs des Païs où ils commandent ; ils ont droit d'y faire des loix, & d'y établir toutes les choſes neceſſaires pour le bon gouvernement de leurs Etats : on ne peut les en chaſſer, ni les priver des biens qu'ils poſſedent, ſans bleſſer le droit des gens, & le droit divin.

XI. Proposition.

L'opinion contradictoire au principe que l'on vient d'établir, eſt pernicieuſe & erronée ; & ceux qui voudroient s'opi-

niâtrer à la défendre, s'exposeroient au crime d'heresie ; elle ouvre la porte à toutes sortes d'iniquitez & d'impietez, de vols, de brigandages, de violences, de tyrannies, de dommages irréparables, de pechez tres-griefs, qui deshonorent le nom de Jesus-Christ, qui empêchent les progrez de la Foi Catholique, & qui plongeroient le genre humain dans une infinité de malheurs, avec la perte inévitable des ames rachetées par le Sang de Jesus-Christ. Enfin ce seroit le moïen d'étouffer tous les sentimens de la pieté, de l'humilité, de la douceur Evangélique, & de toutes les vertus chrétiennes, pour introduire à leur place, la cruauté, la perfidie, la vengeance, & tous les vices qui sont directement opposez aux maximes de l'Evangile.

XII. Proposition.

Les Princes Infidéles ne doivent point être dépoüillez de leurs Etats pour le crime d'Idolâtrie, ni pour tous les autres pechez quelque griefs qu'ils puissent être; ni leurs sujets ne peuvent point être privez de leurs biens, ni de leurs dignitez, pour les mêmes crimes.

XIII. Pro

XIII. Proposition.

On n'a aucun droit de punir les Idolâtres pour le crime de l'Idolatrie, ni pour tous les autres pechez qu'ils ont commis, quelque énormes & quelque griefs qu'ils puissent être, durant le temps de leur infidelité, & avant qu'ils aient receu volontairement le Baptême : il n'y a aucun Tribunal dans le monde, ni aucun Juge, qui ait droit de les inquiéter pour cela, à moins qu'ils ne s'opposent directement à la publication de l'Evangile ; & qu'aprés les en avoir avertis, ils ne s'obstinent à l'empêcher par pure malice.

XIV. Proposition.

Le Pape Alexandre VI. sous le Pontificat duquel les Indes Occidentales ont été découvertes, a été indispensablement obligé, & sous peine de contrevenir au precepte Divin, de choisir un Roi Chrétien, à qui il commît le soin de pourvoir à la Prédication de l'Evangile dans ce nouveau Monde, & à l'avancement de l'Eglise Universelle, de la Foi Catholique, & du culte Divin, à la conversion & au salut des Peuples qui habitent ce nouveau Monde, & à toutes les choses necessaires pour parvenir à cette fin.

XV. Proposition.

Le Roi Ferdinand & la Reine Isabelle son Epouse, ont eu des privileges particuliers, préferablement à tous les autres Princes Catholiques, pour engager le Vicaire de Jesus-Christ à les choisir plûtôt que les autres Princes de l'Europe, pour leur confier le soin de faire publier la Foi Catholique dans les Indes; & sans autre motif il a pû par l'autorité que Dieu lui a donnée, les revêtir de cette dignité, & les constituer Ministres des Apôtres dans les Indes. Entre les autres privileges, qui leur sont particuliers, leur titre principal est, qu'ils se sont donné des peines infinies, pour retirer des mains des Infidéles & des Mahometans, ennemis de la Foi Catholique, les Roiaumes qu'ils avoient herité de leurs peres: ils ont exposé pour cela leurs Roiales Personnes, & leur propre sang, quand ils ont voulu rentrer dans le Roiaume de Grenade, qui leur appartenoit legitimement; ils l'ont enfin heureusement ramené sous le joug de Jesus-Christ & de l'Eglise Catholique. L'autre raison est, qu'ils ont envoié à leurs propres frais l'illustre Christofle Colomb, qu'ils ont honoré du titre de premier Amiral des Indes, lorsqu'il eût découvert ces vastes & riches Regions,

XVI. PROPOSITION.

Le Vicaire de Jesus-Christ a pû les choisir comme tres-propres à établir le Christianisme dans le nouveau Monde, de la même maniere que le Pape a accepté l'Empereur pour son fils, afin qu'il fût le défenseur de la Foi Catholique : mais si ce choix devenoit dans la suite préjudiciable à l'établissement de la Foi, le Pape pourroit sans doute le révoquer, par l'autorité que Dieu lui a donnée. Par le même principe le Pape pourroit défendre sous peine d'excommunication aux autres Princes Chrétiens d'envoïer des Missionnaires dans les Indes, sans la participation du Saint Siege; & ceux qui contreviendroient à cette défense offenseroient Dieu tres-griévement.

XVII. PROPOSITION.

Les Rois de Castille & de Leon sont les Princes legitimes de plusieurs Seigneurs & de plusieurs Rois du nouveau Monde : c'est à eux qu'appartient la juisdiction universelle sur les Indes.

XVIII. PROPOSITION.

Le souverain empire que les Rois d'Espagne ont sur les Indes oblige les Rois na-

turels de ces Nations assujetties à se soûmettre à la juriſdiction du Roi d'Eſpagne.

XIX. Proposition.

Tous les Rois, tous les Seigneurs naturels, les Villes, les Communautez, les Peuples des Indes, ſur leſquels les Rois de Caſtille ont acquis legitimement des droits, les doivent reconnoître pour leurs Seigneurs legitimes en la maniere que nous avons dite, depuis qu'ils ont receu librement & de leur propre volonté la Foi Catholique & le Baptême : mais avant que de l'avoir receu, & avant que de s'être ſoûmis au Chriſtianiſme, & que les Rois de Caſtille euſſent rien acquis ſur eux, ils ne dépendoient d'aucun Tribunal, ni de la juriſdiction de quelque Juge que ce pût eſtre.

XX. Proposition.

Les Rois de Caſtille ſont obligez de droit divin de choiſir & d'envoier dans les Indes des Miniſtres capables pour annoncer l'Evangile & la Foi Catholique, & d'exhorter tous les Peuples du nouveau Monde à embraſſer la Foi de Jeſus-Chriſt, & à chercher tous les moïens qui ſeront juſtes & neceſſaires pour arriver à cette fin.

XXI. Proposition.

Les Rois de Castille ont le même pouvoir & la même juriſdiction ſur ces Infidéles, avant même leur converſion, que le Souverain Pontife a ſur eux en qualité de Vicaire de Jeſus-Chriſt; parce qu'ils ſont chargez du ſoin de leur faire porter la lumiere de l'Evangile, & de ne rien épargner pour la converſion de ces Idolâtres.

XXII. Proposition.

La maniere d'établir la Foi dans les Indes doit être conforme à celle dont Jeſus-Chriſt s'eſt ſervi pour introduire ſa Religion dans le monde; c'eſt-à-dire, qu'elle doit être douce, pacifique, & pleine de charité : il faut ſe ſervir de l'humilité & des bons exemples d'une vie ſainte & reguliere, pour inviter les Infidéles, & principalement les Indiens, qui ſont naturellement doûx & faciles, à ſe ſoûmettre au joug de Jeſus-Chriſt : il faut encore les y engager par des preſens, en leur faiſant part avec joie de nos biens, ſans ſe mettre en peine de leurs richeſſes. Par ce moïen ils ſe perſuaderont aiſément que le Dieu que les Chrétiens adorent eſt bon, juſte, & débonnaire; ils ſe ſoûmettront

plus aisément à sa doctrine, & ils abandonneront sans peine le culte de leurs fausses Divinitez.

XXIII. Proposition.

Vouloir subjuguer d'abord les Indiens par la force des armes est une voie toute contraire à la Loi de Dieu, qui est pleine de douceur, de mansuetude & de charité. L'autre methode au contraire est celle que Mahomet a suivie, & dont les Romains s'étoient servis avant lui pour desoler & pour subjuguer tout l'Univers. Les Turcs & les Maures tiennent encore aujourd'hui cette conduite, mais elle est injuste, tyrannique, infame, & indigne des Chrétiens : elle seroit cause d'une infinité de blasphêmes contre le nom de Jesus-Christ, & contre la Religion Chrétienne, comme nous l'avons vû par experience, lorsque les Espagnols ont tant tourmenté les Indiens. Ils croient que le Dieu que nous adorons est le plus injuste, le plus impitoïable & le plus cruel de tous les Dieux; & par consequent la voie des armes & de la rigueur seroit un obstacle invincible à la conversion des Indiens.

XXIV. Proposition.

Les Infidéles s'opposeront toûjours à

ceux qui voudront entrer dans leurs Païs à titre de conquête : ainſi vouloir les ſubjuguer, comme un moïen propre à leur converſion, c'eſt perdre le temps, & ruïner une entrepriſe ſi ſainte.

XXV. Proposition.

Dés le temps que Chriſtofle Colomb découvrit les Indes, les Rois de Caſtille ont toûjours expreſſément défendu à leurs ſujets de faire la guerre aux Indiens : Les Eſpagnols ne pourront jamais montrer aucun pouvoir ni aucune permiſſion que le Roi leur ait donnée, de faire aucun acte d'hoſtilité dans le nouveau Monde ; s'ils montrent de ces pouvoirs, ils ſont falſifiez, ou ils les ont obtenus ſubrepticement, ſous de fauſſes informations qu'ils ont ſuppoſées, pour pouvoir impunément enlever les richeſſes des Indiens, ou pour les faire eſclaves. Les Rois d'Eſpagne ont ſouvent renouvellé leurs Ordonnances ſur ce chapitre, pour obvier aux cruautez & aux violences qu'on auroit pû faire aux Indiens.

XXVI. Proposition.

Comme l'on n'a jamais été fondé ſur l'autorité du Prince, ni ſur aucun ſujet legitime pour faire la guerre aux Indiens,

qui vivoient paisiblement sur leurs Terres, & qui n'avoient jamais fait aucun mal aux Espagnols; toutes les Conquêtes qu'ils ont faites, ou qu'ils feront à l'avenir dans les Indes, sont nulles, injustes, tyranniques, condamnées par toutes les Loix, & par le droit divin & humain. Pour prouver cette Proposition, il ne faut que montrer les Procés qu'on a faits contr'eux, & qui se voient encore dans les Archives du Conseil Roïal, ou ceux que l'on pourroit faire encore à tous momens, puisque le Ciel & la Terre crient contre les violences qu'ils ont faites aux Indiens.

XXVII. Proposition.

Les Rois de Castille sont obligez de droit divin à établir un si bon Gouvernement dans les Indes, pour faire observer les Loix des Indiens, & leurs bonnes coûtumes, & pour abolir les mauvaises, qui ne sont pas en grand nombre, qu'on n'y souffre rien contre les bonnes mœurs, & contre la bonne police. Le meilleur moïen pour y réüssir, est la publication de l'Evangile : c'est le moïen de conserver tout ensemble les interests du Roi & les interests des Indiens.

XXVIII. Proposition.

Le démon ne pouvoit rien inventer de plus pernicieux pour la destruction de ce nouveau Monde, & pour desoler les Nations qui l'habitent, pour dépeupler en peu de temps de si beaux Roiaumes, remplis d'un si grand nombre d'Habitans, que le partage que les Espagnols ont fait de ces Nations, qui se les ont attribuées à eux-mêmes, & qui les ont traitées comme des loups affamez traitent des brebis. Cette distribution est la plus cruelle espece de tyrannie, qu'on pouvoit jamais inventer. C'est ce qui empêche toutes ces Nations de recevoir la Foi & la Religion Chrétienne; parce que les Espagnols les occupent nuit & jour dans les Mines, & à toutes sortes de travaux: ils les obligent de porter des fardeaux tres-pesans durant quarante & cinquante lieuës de chemin; de telle sorte que leur condition est pire que celle des bêtes. Les Espagnols font de nouvelles persecutions aux Indiens, qui vont chercher les Religieux, pour recevoir les lumieres de l'Evangile, parce qu'ils craignent d'avoir des témoins de leurs violences, de leurs cruautez, & de leurs brigandages.

XXIX. Proposition.

Le partage que les Espagnols font entr'eux des Indiens, comme si c'étoient des bêtes, n'a jamais été ni ordonné ni permis par les Rois de Castille, depuis que les Espagnols sont entrez dans les Indes: ils n'avoient garde d'autoriser un gouvernement si injuste, si tyrannique, & qui tend à la destruction des Peuples de ce nouveau Monde. La Reine Isabelle d'immortelle memoire, sous le Regne de laquelle on découvrit les Indes, ordonna expressement à Christofle Colomb, qui en fut le premier Gouverneur, & le premier Amiral des Indes, à François Bobadilla, qui lui succeda, & au Commandeur De-Larés, qui vint aprés eux, de conserver la paix & la liberté des Indiens, & de leur rendre toûjours justice en toutes choses. Cet Amiral ne donna seulement que trois cens Indiens aux Espagnols qui avoient rendu de grands services à la Couronne: pour lui, il se contenta d'un seul Indien. La Cour étoit alors à Grenade; la Reine ordonna que ces trois cens Indiens retournassent chez eux en toute liberté; & elle permit seulement à Christofle Colomb de retenir son Indien: Que diroit maintenant cet-

te grande Reine, si elle voïoit comment les Espagnols se sont rendus les Tyrans des Peuples de l'Amérique? Les continuelles occupations du Roi, & les frequens voïages qu'il a été obligé de faire dans l'Italie, ne lui ont pas permis de s'informer exactement des miseres des Indiens, & des persecutions que les Espagnols leur font souffrir.

XXX. Proposition.

On peut conclure de tout ce que je viens de dire, que si c'est aux seuls Rois de Castille qu'appartient le souverain Domaine des Indes, les Conquêtes que les particuliers s'approprient sont injustes & tyranniques : les partages qu'ils ont faits entr'eux ne sont fondez sur aucun droit legitime ; & ceux qui usurpent les Terres du nouveau Monde, sans l'aveu & sans l'autorité du Prince, sont de veritables Tyrans, puisqu'ils agissent directement contre ses ordres, & contre les Reglemens de son Conseil Roial, ce qui est de notorieté publique ; en sorte qu'il n'y a personne dans les Indes qui puisse en prétendre cause d'ignorance.

DISPUTE ENTRE Dom Barthelemy de Las-Casas, Evêque de Chiapa; & le Docteur Sepulueda.

CE Docteur gagné par quelques Espagnols, qui avoient commis de grands ravages dans les Indes, écrivit en Latin un Livre tres-élegant, en forme de Dialogues. Ce Livre contenoit deux Conclusions principales, à sçavoir, que les Guerres des Espagnols dans les Indes étoient tres-justes, & qu'ils étoient fondez en droit pour subjuguer les Peuples de ce nouveau Monde; & que les Indiens sont obligez de se soûmettre aux Espagnols, pour en être gouvernez; parce qu'ils sont moins sages & moins prudens: & s'ils ne veulent pas s'y soûmettre de bon cœur, ce même Docteur assure, qu'on peut les y contraindre par la force des armes. Voilà les deux causes qui ont fait perir une multitude infinie d'Indiens, & qui ont entierement dépeuplé deux mille lieuës de Païs, où les Espagnols ont donné des mar-

ques d'une cruauté qui passe toutes sortes de bornes. Pour donner quelque couleur & quelque apparence de verité à ses raisons, ce Docteur publia, qu'il ne songeoit uniquement qu'à justifier le titre que les Rois de Leon & de Castille ont, pour s'emparer du Domaine des Indes : il presenta son Livre au Conseil Roial, & demanda avec beaucoup d'instance la permission de l'imprimer ; ils la refuserent plusieurs fois. Il eut recours aprés ce refus à quelques-uns de ses amis, qui étoient à la Cour de l'Empereur. L'Evêque de Chiapa bien informé des démarches du Docteur, s'opposa de toute sa force à l'impression de son Livre, & fit connoître évidemment les mauvaises suites que la publication de cet Ouvrage pourroit avoir. Les membres du Conseil Roial, voïant que cette matiere étoit purement Theologique, résolurent de renvoïer l'affaire aux Universitez de Salamanque & d'Alcala, leur recommandant de bien examiner cet Ouvrage, pour sçavoir s'il ne contenoit rien qui en dût retarder l'impression. Ces deux Universitez, aprés un exact examen, déclarerent qu'on ne le devoit point imprimer, & que la doctrine n'en étoit point saine. Ce Docteur au desespoir, envoïa son Ouvrage à Rome,

& le recommanda extrémement à l'Evêque de Segovie, qui étoit de ses amis particuliers. Cet Ouvrage étant imprimé, fut défendu par un ordre exprés de l'Empereur, qui en fit saisir tous les Exemplaires, avec défense de les debiter dans la Castille : mais comme l'on ne pût empêcher que plusieurs ne s'en répandissent en langue vulgaire parmi le Peuple, l'Evêque de Chiapa se crut obligé de refuter ce Livre pour la défense des Indiens, en faisant voir à tout le monde combien la doctrine qu'il contenoit étoit scandaleuse, & qu'elle ouvroit la porte à une infinité de desordres. Le Docteur Sepulueda fut cité, afin qu'il dît de bouche ce qu'il pensoit sur cette matiere : on obligea l'Evêque de Chiapa à lui répondre, qui fit une Apologie qui dura cinq jours entiers. On pria Dominique de Soto grand Theologien, & Confesseur de Sa Majesté, de faire l'abregé de cette Apologie. Il parla en ces termes devant la Congregation :

Tres-illustres, tres-magnifiques, tres-Reverends Seigneurs & Peres : Vous m'avez ordonné de vous rapporter succinctement le Sommaire de la Dispute qui est entre le celebre Docteur Sepulueda, & l'Evêque de Chiapa, sans que j'y ajoûtasse rien de mon chef, & sans que je me misse

en peine de trouver des raisons pour appuïer leurs sentimens. Le point que vous voulez sçavoir en general, est d'établir de quelle maniere on doit s'y prendre, pour prêcher la Foi Catholique dans le nouveau Monde, qu'on a découvert depuis peu par la permission de Dieu; & d'examiner comment l'Empereur peut assujetir ces Nations, sans blesser sa conscience, en se conformant entierement à la Bulle du Pape Alexandre. Il faut examiner si l'Empereur peut faire justement la guerre aux Indiens, avant que de leur prêcher la Foi Evangelique; & si ces Peuples seront plus en état de recevoir les lumieres de l'Evangile, aprés avoir été domptez par les armes; qu'ils seront plus traitables & plus dociles, & plus disposez à recevoir les impressions qu'on voudra leur donner, & à rejetter leurs erreurs, pour embrasser la doctrine Evangelique? Le Docteur Sepulueda soûtient que non-seulement cette Guerre est permise & licite; mais qu'elle est même necessaire. L'Evêque de Chiapa est d'une opinion contraire: il prétend que cette Guerre est injuste, & que c'est un obstacle invincible à la propagation de la Foi dans les Indes.

Sepulueda appuïe son opinion de qua-

tre raisons principales. La premiere est fondée sur les crimes énormes que les Indiens ont commis, & qu'ils commettent encore tous les jours, & sur-tout par l'idolatrie, & par plusieurs actions qui blessent la nature. La seconde raison se tire de la barbarie & du peu d'intelligence des Indiens, qui se poliront sous la domination d'un Peuple aussi poli que le sont les Espagnols. La troisiéme raison regarde la Foi, qu'il sera plus aisé de publier aux Indiens, quand on les aura subjuguez. La quatriéme raison se tire de la maniere cruelle dont les Indiens se traitent reciproquement, se massacrant les uns les autres, pour faire des sacrifices à leurs fausses Divinitez. Il confirme sa premiere raison en trois manieres. Premierement, par des exemples & par des autoritez tirées de la sainte-Ecriture. Secondement, par les suffrages des Docteurs & des Canonistes. Troisiémement, par le détail des crimes énormes que commettent les Indiens. Il cite un passage du chap. xx. du Deuteronome, pour expliquer de quelle maniere on doit faire la guerre aux Indiens. Voici les paroles de l'Ecriture : Quand vous vous presenterez pour attaquer une Place, vous offrirez d'abord la paix aux Habitans ; & s'ils l'acceptent, & qu'ils vous

ouvrent les portes de la Ville, vous ne leur ferez aucun mal; mais vous les recevrez au nombre de vos tributaires. Mais s'ils prennent les armes pour se défendre, vous passerez au fil de l'épée tous les soldats, sans épargner ni les femmes ni les enfans. Ce Docteur ajoûte, qu'il ne faut pas prendre ce passage à la lettre, ni en user avec tant de rigueur envers les Indiens; quoique l'Ecriture dise dans un autre endroit: Vous ferez le même traitement à toutes les Villes qui sont éloignées de vous. La gloſe entend ce passage des differentes Religions. D'où il conclut, qu'on peut licitement déclarer la guerre aux Nations qui ont une Religion differente de la nôtre.

Le Seigneur Evêque répond à cela en quatre manieres. Premierement, que ce ne fut point pour punir le crime d'idolatrie, que Dieu ordonna aux Israëlites de faire la guerre aux Infidéles & aux Gentils. Le Seigneur marqua precisément sept Nations, les Cananéens, les Jebuséens, dont il est fait mention au c. VII. du Deuteronome, qui possedoient la Terre de promission, qui fut promise à Abraham & à sa posterité. Il est cependant vrai que Dieu vouloit punir l'idolatrie de ces Nations Infidéles en les abandonnant aux Is-

raëlites : mais si Dieu eût voulu les châtier seulement à cause du crime de l'idolatrie, il eût donc fallu punir aussi de la même sorte toutes les Nations de la terre, qui étoient engagées dans le même peché. Cependant Dieu specifia sept Nations, qu'il abandonnoit aux armes & au couroux des Israëlites ; pour montrer que c'étoit plûtôt pour accomplir la promesse qu'il avoit faite à Abraham, que pour châtier les Idolâtres, qu'il les livroit à leurs ennemis. Dieu même défendit expressément aux Israëlites de faire aucun mal aux Iduméens, & aux Egyptiens qui les avoient receu lorsqu'ils étoient encore étrangers dans leur Païs.

Secondement, que le passage du chapitre XIV. de S. Luc, où il dit : Forcez-les d'entrer, ne se doit point entendre d'une contrainte exterieure par la guerre ou par les armes; mais qu'il faut entendre ce passage, d'une inspiration interieure, par les mouvemens que Dieu fait naître dans le cœur immediatement, ou par le ministere des Anges. En troisiéme lieu, l'Evêque soûtient que les Empereurs Chrétiens n'ont jamais fait la guerre aux Gentils pour les obliger de renoncer à l'idolatrie, & pour les amener à la Foi ; que les Guerres de Constantin étoient purement de po-

litique, & que c'est dans ce sens qu'il faut entendre ce passage de l'Histoire Ecclesiastique, Livre dixiéme, chap. sixiéme. Ce Prince animé par sa pieté, dompta par la force de ses armes les Goths, les Sarmates, & plusieurs autres Nations barbares, à la réserve de celles qui recherchérent son amitié, & qui demanderent la paix. Comme il s'étoit soûmis à l'empire de Dieu, Dieu en récompense de sa vertu, soûmettoit à son empire tous les Peuples de l'Univers. Constantin faisoit la guerre aux Goths & aux Sarmates, parce qu'ils faisoient des ravages incroïables par-tout : mais quand ces Barbares étoient en paix avec les Chrétiens, ou qu'ils ne leur faisoient point de mal, on les laissoit en repos.

En quatriéme lieu il ajoûte, que si l'on veut dompter les Païens, il faut le faire par les bons exemples qu'on leur donne, & non point par la violence. Il cite sur cela un passage de saint Augustin, qui dit qu'il n'appartient qu'à des furieux & à des assassins, de se servir de la force contre ceux qui leur sont inferieurs en puissance. Ce Pere condamne encore ceux qui ne pouvant faire du mal aux Païens, s'offroient à la mort, afin d'être regardez comme des Martyrs. Il rapporte encore

un passage du Deuteronome, au chap. septiéme : Lorsque vous serez les Maîtres de la Terre de promission, vous renverserez les Autels des Idoles. Voici de quelle maniere saint Augustin s'explique sur ce passage : Plusieurs Païens ont des Idoles dans leurs champs, faut-il nous mettre en devoir de briser ces Idoles ? il vaut mieux les arracher de leur cœur. Quand ils ont embrassé le Christianisme, & qu'ils nous exhortent eux-mêmes volontairement à mettre leurs Idoles en pieces, nous le faisons avec joie. Il faut maintenant prier pour leur conversion, sans se mettre en colere contr'eux à cause de leur idolatrie ; nous n'ignorons pas dans quels lieux ils ont caché leurs Idoles ; cependant nous les leur laissons, parce que Dieu ne nous a pas donné le pouvoir de les leur prendre malgré eux. Quand est-ce que Dieu nous donne le pouvoir de les leur ôter ? c'est lorsque ceux à qui appartiennent les Idoles se font Chrétiens.

Il rapporte encore l'exemple des Apôtres & des Martyrs, qui n'ont renversé les Idoles que par leur doctrine. On pourroit effectivement faire la guerre aux Infidéles en de certains cas. Si par exemple ils avoient usurpé violemment les Terres des Chrétiens, comme ils ont fait la Ter-

re-Sainte ; s'ils prophanoient nos Egliſes, s'ils briſoient les Images, s'ils faiſoient de grands outrages aux Chrétiens en haine de la Foi. L'Empereur Conſtantin défendit aux Gentils de garder des Idoles, de peur que les Chrétiens n'en fuſſent ſcandalisez. Si Dieu punit ſevérement les crimes des Sodomites; il ne s'enſuit pas pour cela que l'on puiſſe châtier dans les Infidéles tous les pechez contre nature : il faut admirer les jugemens de Dieu, mais il ne faut pas toûjours imiter tout ce qu'il fait. On pourroit encore punir les Infidéles, s'ils blaſphemoient le ſaint Nom de Dieu, ou s'ils deshonoroient les Saints & l'Egliſe; s'ils empêchoient ouvertement la publication de la Foi; s'ils maſſacroient les Predicateurs : mais il n'eſt pas permis de faire la guerre aux Idolatres, preciſément à cauſe du peché d'idolatrie, ni des pechez contre la nature, ni pour les autres crimes qu'ils pourroient commettre.

Le Docteur Sepulueda dit encore que les Indiens ſont des barbares, nez pour la ſervitude. L'Evêque de Chiapa répond à cette objection, qu'il n'eſt pas permis de faire la guerre aux Infidéles dans le deſſein de les amener à la Foi, qui ne peut être démontrée par des raiſons naturelles;

mais il faut pour cela que l'entendement se captive, comme parle saint Paul ; il faut que ceux qui veulent embrasser la Foi, aient une pieuse affection qui les y porte, & qu'ils n'aient aucune aversion contre les Predicateurs de la Foi, qui doivent par les bons exemples de leur vie affectionner les Infidéles à la doctrine qu'ils leur prêchent. Or il est visible que la Guerre est absolument contraire à cette fin, parce qu'elle fait que les Idolatres ont en horreur les Chrétiens qui leur causent tant de maux. Ils n'ont que de l'execration pour une Loi qui autorise, à-ce qu'ils s'imaginent, des desordres si effroïables. L'Evêque conclut en disant, que c'est se tromper, de dire que les guerres que l'on fait aux Infidéles n'ont pas pour but d'introduire la Foi à force ouverte ; mais que c'est dans l'intention d'assujetir ces Peuples barbares pour les disposer à recevoir la Foi volontairement ; il prétend que c'est mal raisonner, parce que la guerre seme la terreur parmi ces Nations, & que s'ils embrassent la Foi, c'est plûtôt par crainte que par amour. Leurs Voisins qui entendent parler des violences, des brigandages & des massacres que la guerre a causez ; pour éviter ces malheurs, ils embrassent la Foi aveuglé-

ment, & sans sçavoir ce qu'ils font.

Le Docteur Sepulueda objecte encore une autre raison, à sçavoir que les Indiens massacrent des innocens, pour les sacrifier ou pour les manger. L'Evêque répond à cet argument, que si l'Eglise nous exhorte à entreprendre la défense des innocens, ce ne doit point être par la voïe des armes. Premierement, parce que de deux maux il faut toûjours choisir le moindre. Si les Indiens massacrent quelques innocens pour les manger, c'est à la verité un grand mal; mais la guerre entraîneroit encore bien d'autres massacres; outre que ces guerres deshonorent la Foi, & rendent les Chrétiens haïssables aux Infidéles. S'ils tuënt des hommes pour les sacrifier, ils sont excusables en quelque maniere, parce qu'ils sont dans l'erreur, & qu'ils n'ont garde de se fier à des soldats, qui viennent à eux les armes à la main, pour les voler, & pour les tuer, plûtôt que pour les instruire. Leur ignorance les excuse, & par consequent on n'est point en droit de les punir. Plutarque dit que quand les Romains subjuguoient des Nations barbares qui sacrifioient des hommes, ils ne les châtioient pas pour cela; mais ils leur défendoient de le faire à l'avenir. Les Indiens ne sont pas obligez de

revenir de leurs erreurs dans un moment ; la lumiere naturelle qui leur fait connoître qu'il y a un Dieu, leur apprend aussi qu'ils lui doivent porter du respect, le remercier des bienfaits qu'ils en reçoivent, & l'appaiser pour les crimes qu'ils commettent contre sa Majesté; & ainsi ils doivent lui sacrifier ce qu'il y a de plus excellent, & par consequent ils sont en quelque maniere excusables de sacrifier des hommes aux Divinitez qu'ils adorent. Je dis que cette ignorance est excusable, parce qu'ils n'ont nulle connoissance de la Loi surnaturelle. Ils ne connoissent que la Loi naturelle ; outre que les lumieres des Gentils sont obscurcies d'épaisses tenebres. Ils croient faire une chose tres-agreable à Dieu, en lui offrant la vie des hommes. Ce qui se peut encore confirmer par le témoignage de l'Ecriture, puisque Dieu pour éprouver la fidelité d'Abraham, lui ordonna de sacrifier son fils unique, qu'il aimoit avec tant de tendresse ; parce que Dieu est le Maître absolu de la vie & de la mort des hommes. Dieu ordonna encore aux Israëlites de se racheter par le sacrifice de quelque animal. Il est marqué dans l'Ecriture, qu'il est impossible de donner un plus grand témoignage d'amour, que de s'immoler soi-même à la personn

perſonne que l'on aime. C'eſt pour cela que dans les Indes, les femmes les plus cheries de leurs époux s'enterrent avec eux, pour leur donner des marques plus ſenſibles de leur fidelité conjugale.

Pour répondre à la raiſon que le Docteur Sepulueda a alleguée, que la barbarie des Indiens, nez pour la ſervitude eſt un titre aſſez juſte pour leur déclarer la guerre, afin de les aſſujetir à la domination des Européans; l'Evêque de Chiapa dit qu'il y a trois differentes eſpeces de Barbares. La premiere, prenant ce terme generalement pour toute Nation qui a quelque opinion extraordinaire, ou qui ſuit des coûtumes particulieres, quoiqu'elles ne manquent ni de prudence ni de politique pour ſe conduire. La ſeconde eſpece de Barbares eſt de ceux qui n'ont point un langage propre à ſe faire entendre; tels qu'étoient autrefois les Anglois, qui n'avoient ni lettres ni caracteres pour expliquer leurs penſées. La troiſiéme eſpece de Barbares, ce ſont ceux qui reſſemblent en quelque maniere à des bêtes feroces, par la groſſiereté de leur eſprit, par leurs inclinations brutales, & par l'extravagance de leurs coûtumes; qui errent dans les campagnes, ſans être raſſemblez dans des Bourgs ou dans des Vil-

les, qui n'ont ni Loix ni police, qui n'observent rien de tout ce que le droit des gens prescrit; qui errent à l'avanture pour dérober, ou pour faire violence à tous ceux qui ne peuvent leur résister, comme étoient autrefois les Goths & les Alains, ou comme sont encore maintenant quelques Arabes de l'Asie. Il est permis de faire la guerre à ces sortes de gens, comme il est permis de chasser des bêtes sauvages; ce seroit rendre un grand service à ces Nations que de les réduire à la discipline. Mais si les Indiens ont quelques coûtumes extraordinaires, & s'ils ne sont pas encore bien policez; cependant on ne peut les regarder comme de veritables barbares: au contraire ils sont doux, civils, traitables; ce sont des Peuples nombreux, qui ont des Villes, des Loix, qui sçavent les arts, qui ont des Souverains & une espece de Gouvernement reglé; ils ne punissent pas seulement les pechez qui blessent la nature, il y a même des peines de mort établies parmi eux pour des crimes de moindre consequence. Leur Police a ses regles particulieres; & ainsi leur barbarie n'est pas une raison suffisante pour leur déclarer la guerre: ce seroit une injustice visible, & une pure tyrannie; bien loin d'avancer par ce moïen la

publication de l'Evangile, ce seroit perdre toute esperance d'établir la Foi parmi ces Idolatres. Le plus expedient ce seroit de faire entrer quelques Predicateurs dans les Indes, pour tâcher d'amener à la Foi quelques-uns des principaux, avec lesquels on pourroit traiter de la paix, pour favoriser l'entrée des Européans dans les Indes par des voïes douces & pacifiques: si l'on y voïoit quelque peril, on pourroit construire quelques Forts sur les Frontieres, pour traiter avec eux plus seurement, & pour leur faire goûter nôtre Religion peu-à-peu, par les bons exemples qu'on leur donneroit.

Le Conseil Roial des Indes aiant entendu la Contestation qui étoit entre l'Evêque de Chiapa & le Docteur Sepulueda, sur la maniere dont on devoit traiter les Indiens, ordonna à l'Evêque de mettre par écrit ce qu'il pensoit sur cette matiere, pour decider si l'on pouvoit les réduire legitimement en servitude, & si l'on étoit obligé de rendre la liberté à ceux que l'on avoit déja fait esclaves. Voici de quelle maniere cet Evêque s'en expliqua.

Tous les Indiens qu'on a pris dans les Indes de la Mer Oceane, depuis qu'on a découvert ce nouveau Monde jusqu'à maintenant, ont été injustement faits

esclaves ; les Espagnols qui les retiennent
malgré eux ne sont pas en bonne con-
science, dautant qu'ils n'avoient nul droit
de leur déclarer la guerre ; & par conse-
quent ils n'ont pû legitimement leur ôter
la liberté : ils n'ont point été autorisez par
le Prince, pour leur faire la guerre. Or
il n'y a que ces deux motifs qui puissent
rendre une guerre juste ; à sçavoir une
cause legitime & l'autorité du Prince.
Quel juste motif les Espagnols pou-
voient-ils avoir de déclarer la guerre
aux Indiens, qui ne leur avoient jamais
fait aucun tort, ni inquieté en aucune ma-
niere ? Ils ne les avoient jamais vûs ni
connus : ils n'étoient point descendus sur
leurs Terres pour y faire des ravages : ils
n'avoient jamais fait profession du Chri-
stianisme comme les Maures d'Affrique
qui étoient Chrétiens du temps de saint
Augustin, ou comme le Roïaume de Gre-
nade, ou l'Empire de Constantinople
ou le Roïaume de Jerusalem. On ne peut
point encore reprocher aux Indiens d'être
les ennemis déclarez de nôtre Foi, ni de
mettre tout en œuvre pour la détruire par
des persecutions ouvertes, ou par des per-
suasions occultes ; par des presens, ni par
quelqu'autre maniere que ce soit, en for-
çant les Chrétiens à renoncer leur Foi

pour les obliger de se faire Idolâtres. Les Loix divines & humaines n'ont jamais permis de faire la guerre aux Nations, sous pretexte d'y établir la Foi ; à moins qu'on ne veuille soûtenir que la Loi Evangelique pleine de charité, de douceur, d'humanité, doive être introduite dans le monde par la force, comme la Loi de Mahomet.

Les Espagnols ne peuvent point dire, qu'ils n'avoient point d'autre motif, que de proteger les affligez, puisqu'ils se sont uniquement appliquez à voler, à piller, à massacrer les Indiens; à usurper leurs biens & leurs terres, leurs domaines & leurs états. Outre que cette guerre qui auroit pour but de défendre les innocens, ne seroit point generale pour toutes les Indes : ce seroit une espece de guerre civile, pour quelques endroits particuliers : mais l'on n'est point en droit de faire esclaves ceux que l'on prend durant la guerre civile.

Ils ne peuvent point encore se vanter d'avoir eu jusqu'à present ni ordre, ni commandement du Prince, pour declarer la guerre aux Indiens. Ce fait est aisé à prouver ; les Gouverneurs & les Generaux n'ont qu'à montrer leurs pouvoirs, s'ils en ont. Aucun de ceux qui ont eu quelque crainte de Dieu, ou quelque respect pour leurs Souverains, ne peuvent

montrer de semblables pouvoirs, à la ré
serve du Vice-Roi Dom-Antonio, &
Dom-Sebastien Ramire Evêque de Cuen
ça : tous les autres ont été des voleurs, des
brigands, des assassins, des ennemis de
clarez du genre humain. Puisque les Es
pagnols n'ont point eu de sujet legitime de
declarer la guerre aux Indiens, & qu'ils
n'ont point été autorisez par le Prince, i
s'ensuit que cette guerre est injuste, &
contre les Loix divines & humaines; &
que par consequent on n'a pû prendre les
Indiens en qualité d'esclaves.

Toutes les voies dont les Espagnols s
sont servis pour cela sont monstrueuses &
innouïes, pleines d'artifices, de fourbe
ries, de fraudes, d'inventions illicites
de supercheries, de nouveautez criminel
les, & capables d'épouvanter tous les
hommes. Les uns pour faire tomber dans
le piége les Indiens qui vivoient parm
eux, les forçoient d'avoüer devant les
Tribunaux de la Justice qu'ils étoient ef
fectivement leurs esclaves. Aprés cette
confession forcée, les Gouverneurs or
donnoient qu'on imprimât sur leur peau
les Armes du Prince avec un fer chaud
quoiqu'ils n'ignorassent pas la supercher
rie qu'on avoit faite à ces malheureux. Les
autres séduisoient les Indiens pour un peu

de vin, ou pour une chemise, ou pour quelqu'autre nippe de nulle valeur qu'ils leur donnoient, & les engageoient à leur amener des enfans qui n'avoient ni pere ni mere; ils les jettoient sur des Vaisseaux, & les conduisoient en d'autres Païs, pour les vendre en qualité d'esclaves, sur-tout dans la nouvelle Espagne, dans l'Isle de Saint-Jean, ou à Cuba; ou en d'autres Isles voisines. D'autrefois les Espagnols emploïoient la force ouverte, & attaquoient les Indiens qui vivoient paisiblement dans leurs maisons; ils y mettoient le feu; ils en massacroient une partie: & ceux qu'ils pouvoient prendre vifs, aprés leur avoir donné plusieurs attaques, ils les emmenoient pour les vendre. D'autrefois, sans aucune forme de procés, ils les marquoient aux Armes du Roi, & il n'en falloit pas davantage pour faire croire qu'ils étoient esclaves; ils les vendoient de main en main, pour les faire passer dans les Isles. Voilà toute la justice, & toute la forme qu'observoient les Espagnols, pour enlever les Indiens de la Terre-ferme, & pour les transporter dans les Isles de la nouvelle Espagne, de Cuba, de Saint-Jean, de la Côte des Perles, de Yucatan, de Panuco; & par ces damnables artifices, ils ont arraché une multitu-

de infinie de personnes de tout âge, de tout sexe, de toute condition des Roiaumes de Veneçuéla, de Guatimala, & de Nicaraqua, pour les vendre à Panama & au Perou : ils en jettoient quatre ou cinq cens sur un Navire ; mais comme ils leur donnoient fort peu à boire & à manger, la plûpart mouroient avant que le trajet fût passé.

Dans les Bourgs où il y avoit environ deux cens personnes, les Espagnols ordonnoient au Cacyque de leur en envoïer un tel jour & à une telle heure trois cens, pour leur porter quelques provisions, ou pour faire quelques travaux. Le Cacyque chagrin de ne pouvoir executer cet ordre, n'aïant pas assez de monde, ne sçachant à quoi se résoudre, les prioit d'attendre un jour ou deux : mais ces impitoïables prenant ce retardement comme une infraction expresse de leurs ordres, demandoient sur le champ permission au Gouverneur d'aller attaquer ces pauvres gens ; ils alloient les insulter dans leurs maisons ; ils les égorgeoient sans misericorde, & emmenoient le reste, comme s'ils les eussent pris de bonne guerre, & les faisoient esclaves de la sorte, contre le droit & l'équité. Une autrefois ils mandoient aux Cacyques de leur envoïer une cinquan-

taine de leurs gens pour les aider dans leurs travaux ; ils les mettoient à tous les usages qu'ils jugeoient à propos ; aprés-quoi ils les jettoient sur leurs Vaisseaux, pour les enlever de la sorte : ils les marquoient de leurs Chiffres particuliers, sans se soucier de leur imprimer la marque du Roi. Quand ils étoient en colere, ils les chargeoient de chaînes, & leur faisoient porter outre cela de grands fardeaux durant un chemin de cent ou deux cens lieuës. Aprés en avoir tiré le service dont ils avoient besoin, ils les vendoient comme des esclaves, quoique les Indiens soient nez libres, aussi-bien que les autres Peuples. C'est ainsi qu'ils ont dépeuplé la Province de S. Michel, qui est située entre Guatimala & Nicaraqua. D'autrefois les Espagnols s'enfonçoient plus avant dans le Païs, pour examiner de quelle maniere les Indiens y vivoient : ces bonnes-gens venoient au-devant d'eux, chargez de poules & de poulets-d'Inde, & d'autres provisions qu'ils leur offroient volontairement ; mais ces ingrats les massacroient ; & leur faisoient des incisions sur le corps avec leurs épées, ou ils les faisoient esclaves, disant qu'ils les avoient trouvez en armes sur les chemins. Les Gouverneurs ne pouvoient ignorer les

violences & les desordres que commettoient leurs soldats, puisqu'ils avoient la meilleure part de leurs brigandages.

Depuis qu'ils eurent partagé entr'eux le Domaine qu'ils avoient si injustement usurpé; depuis qu'ils se furent rendus maîtres des Indiens, comme s'ils les eussent vaincus dans une guerre juste & legitime; ils obligeoient les Cacyques & les Seigneurs naturels de ces Peuples de leur apporter une certaine somme d'or, à quoi ils les condamnoient. S'ils n'avoient pas cette somme d'or, ils disoient aux Espagnols : Nous vous donnerons de bon cœur tout l'or que nous possedons; pour tâcher de les adoucir: mais ces Barbares leur répondoient brutalement : Si vous ne nous apportez dans un tel temps tout l'or que nous vous avons demandé, nous mettrons le feu par-tout : Il nous est impossible de vous satisfaire, disoient tristement les Cacyques; car outre que nôtre Païs n'est pas abondant en or, nous sommes peu curieux de le chercher. Sur ces entrefaites, les Espagnols fichoient en terre deux cens pieux, & y attachoient avec de grandes menaces ces infortunez; ils lâchoient sur eux des chiens affamez, accoûtumez à se nourrir de chair humaine. Le Cacyque épouvanté d'un si horrible

ſpectacle alloit parmi ſes ſujets, & prenoit dans chaque famille des enfans, pour les donner aux Eſpagnols en qualité d'eſclaves : dans une maiſon où il n'y avoit que deux enfans, il en prenoit un, & toûjours le mieux fait, & le plus en état de rendre ſervice. Quand il avoit ramaſſé le nombre à quoi les Eſpagnols l'avoient condamné, il les leur preſentoit lui-même. C'étoit une choſe pitoïable d'entendre les cris & les gemiſſemens des peres & des meres, qui ſe voïoient arracher des bras leurs enfans qu'ils cheriſſoient le plus, & qu'on alloit tranſporter en des Païs éloignez, pour les vendre en qualité d'eſclaves. Les Eſpagnols ordonnoient au Cacyque de dire aux Indiens, quand on conduiroit ces enfans au Gouverneur pour les marquer, de déclarer qu'ils étoient eſclaves, & enfans d'eſclaves, & qu'on les avoit achetez au marché. Ils les obligeoient à mentir de la ſorte, en les menaçant de les brûler. L'Examinateur, qui étoit parfaitement inſtruit de toutes ces ſupercheries, demandoit à ces enfans de quel Pais ils étoient : on les avoit obligez à répondre, qu'ils étoient eſclaves, & enfans d'eſclaves, & qu'on les avoit achetez dans un tel marché. Aprés cet examen, on les marquoit au Coin du Roi. Les Gouver-

neurs & les Officiers de Sa Majesté connoissoient toutes les friponeries des soldats ; ils en étoient eux-mêmes les inventeurs, parce qu'ils avoient la meilleure part du butin.

Les Religieux Missionnaires aïant assemblé dans leur Eglise une grande quantité d'Indiens, pour leur faire connoître le veritable Dieu : les Espagnols venoient tout à coup à main armée dans l'Eglise, & prenoient autant qu'ils jugeoient à propos de ces malheureux, au grand scandale des Indiens. Ces violences causoient une douleur incroïable aux Missionnaires ; mais on leur faisoit entendre, qu'on avoit besoin de gens pour porter les provisions & le bagage, & ils étoient contraints de prendre patience. Quand ils les avoient enlevé, ils les faisoient marquer, & les vendoient pour être esclaves.

Les Gouverneurs ne refusoient gueres la permission à tous ceux qui la leur demandoient, de voler les Indiens, de détruire & de dépeupler le nouveau Monde ; c'étoit une espece de récompense des grands services qu'ils avoient rendu au Roi d'Espagne. Ils prirent dans la suite une voie plus honnête en apparence ; mais qui étoit également funeste aux Habitans du nouveau Monde : ce fut d'acheter des

eſclaves chez les Cacyques, en menaçant de les brûler tout vifs, s'ils ne leur fourniſſoient pas le nombre qu'ils leur demandoient, pour lequel il leur donnoient une chemiſe, ou quelque bagatelle ſemblable : les malheureux Cacyques devenoient eux-mêmes les inſtrumens de la ruïne de leur Païs, par la crainte qu'ils avoient d'être brûlez. Ils alloient parmi leurs ſujets pour amaſſer un grand nombre d'eſclaves, afin de ſatisfaire aux ordres & à l'avarice des Eſpagnols. Ils voulurent enſuite que les Cacyques leur païaſſent ce tribut d'autres Peuples que de leurs ſujets : ils étoient donc contraints d'aller trouver quelques Cacyques de leurs Voiſins, & leur diſoient: Ces Tyrans qui me tiennent le pied ſur la gorge, me demandent un certain nombre d'Indiens, pour en faire des eſclaves, & ils ne veulent pas que je les choiſiſſe parmi mes ſujets ; donnez-moi la liberté d'en prendre parmi les vôtres, & je vous en rendrai autant des miens. Je vous accorde, répondoient-ils, d'autant plus volontiers vôtre demande, que l'on m'oblige moi-même depaïer un tribut tout ſemblable, & à chercher des eſclaves hors de mon Païs, pour les livrer aux Eſpagnols. Les Cacyques menoient eux-mêmes ces pauvres eſclaves, pour les faire marquer, & juroient qu'ils

n'étoient pas de leurs sujets ; mais qu'ils les avoient ramassez parmi leurs Voisins. Ils disoient vrai ; mais les Espagnols n'en étoient pas moins coupables. Les Gouverneurs qui connoissoient leurs friponneries & leurs injustices, n'en faisoient pas semblant, & n'accusoient personne de ces malversations devant les Juges du Conseil Roïal : car ils se mettoient fort peu en peine de garder la fidelité qu'ils devoient à Dieu & au Roi, & ils n'avoient nulle compassion de tous les outrages que l'on faisoit aux malheureux Indiens.

Je pourrois rapporter une infinité de preuves de ce que je dis ; mais un seul témoignage me suffira. Il vint un ordre du Roi au Gouverneur de la Province de Nicaraqua, pour lui défendre de faire aucun Indien esclave, ni de le marquer aux Armes de Sa Majesté. Il y avoit alors à la rade un Navire que l'on devoit remplir d'esclaves : le Gouverneur ne déclara point l'ordre qu'il avoit receu, & n'en parla qu'aprés que le Vaisseau chargé d'esclaves fût prêt à partir : il fit même dire sous-main aux Interessez dans ce Vaisseau, de se hâter d'enlever le nombre d'esclaves qui leur étoient necessaires ; parce que le Roi avoit fait une défense ex-

presse de faire des esclaves à l'avenir.

C'étoit une merveille de voir la fertilité, l'abondance, la multitude d'Habitans de la Province de Honduras : mais c'est une chose lamentable d'y voir maintenant la desolation, la misere, la solitude, la disette de monde, qui font ressembler cette Province à un desert affreux. Le Gouverneur de cette Province eut recours à un artifice à peu-prés pareil à celui dont nous venons de parler. Il devoit à des Marchands une grande somme d'argent pour du vin, & pour d'autres denrées qu'il avoit achetées d'eux : ils avoient leurs Vaisseaux au Port, & ils attendoient que ce Gouverneur les païât en esclaves. Mais comme les ordres de l'Empereur étoient précis, qui défendoit de faire des esclaves en cette Province, le Gouverneur n'osoit enlever publiquement des Indiens pour païer ses dettes, de peur d'irriter l'Empereur par des violences manifestement contraires à ses ordres ; il envoïa deux de ses Capitaines, l'un sur la Côte, & l'autre plus avant dans la Terre-ferme ; il leur ordonna de prendre les Indiens qu'ils trouveroient plus pacifiques, & moins capables de se plaindre, & de faire du bruit ; il les fit embarquer : & pour se mettre à couvert des reproches de la Cour, il fit

entendre que ces Indiens étoient des séditieux & des malfaicteurs qu'on exiloit, parce qu'il n'étoit pas à propos qu'on les laissât davantage dans leur Païs. Sur ce pretexte il les vendit en qualité d'esclaver, & païa ses dettes de la sorte. C'étoit la monnoye dont les Castillans païoient toutes les marchandises de l'Europe, & toutes les autres choses qui leur étoient necessaires; & ainsi il ne faut pas s'étonner que ces riches & belles Provinces soient demeurées desertes & dépeuplées, depuis qu'on a commencé à faire un commerce d'esclaves dans la petite Espagne : les uns pour tromper les Indiens, leur persuadoient de venir avec eux dans la Castille, mais ils les conduisoient à l'Isle de Cuba, & les vendoient comme des esclaves : on en trouve encore plusieurs à la Havane, qui ont été pris de la sorte : car les Espagnols entendant parler des ruses dont leurs compatriotes se servoient pour abuser les Indiens, avoient recours aux mêmes artifices: ils s'en vantoient eux-mêmes, au lieu d'en rougir, & tout le monde en a été informé. Les malheurs & la desolation des Provinces de Nicaraqua, de Guatimala, de la plus grande partie du Mexique, de Tabesco, de Panuco sont des preuves inconteſtables des crimes & des cruautez des

Espagnols. L'Archevêque du Mexique en écrivit, pour s'en plaindre au Conseil Roial des Indes, & pour l'avertir que le Gouverneur avoit chargé 28. Navires d'esclaves. Le Gouverneur de la Province de Xalisco prit pour sa part quatre mille cinq cens soixante esclaves, hommes, femmes, enfans d'un an, de deux, de trois, tout lui étoit bon; sans parler d'un nombre infini d'autres esclaves, que les Espagnols prirent dans cette Province contre les défenses expresses de la Cour, qui trouvoit fort mauvais qu'on fist esclaves des Peuples qu'on devoit amener au Christianisme & à la connoissance du vrai-Dieu, pour les sauver. Les Flamands qui s'étoient emparez du Roiaume de Veneçuéla, pour le piller, & pour le détruire entierement, y ont exercé d'horribles brigandages durant l'espace de vingt années. Tout ce que je dis est tres-conforme à la verité; les Archives du Conseil Roial sont remplies des plaintes qu'on a faites des malversations des Espagnols, & des injustices qu'ils ont commises à l'endroit des Indiens, pour en faire des esclaves: ces malheureux n'ont personne qui intercede pour eux, ou qui les défende; ils sont dans la derniere consternation, toûjours exposez aux insultes de leurs ennemis, qui les oppriment im-

punément ; ils n'esperent point de remede à leurs maux, ne sçachant à qui s'adresser pour avoir justice des outrages qu'on leur fait. Puisque les artifices qu'on employe pour faire les Indiens esclaves, sont si injustes, si criminels & si tyranniques, & que ces Peuples sont nez libres, comme les autres Nations de la terre, il s'ensuit qu'on a agi contre le droit des gens, en réduisant à la servitude tous les Indiens qu'on fait esclaves depuis que ce nouveau Monde a été découvert, & que ces violences blessent directement le droit divin & le droit naturel.

Pour prouver maintenant que les Espagnols sont obligez de rendre la liberté aux Indiens qu'ils tiennent dans l'esclavage, & qu'ils sont en mauvaise conscience ; il ne faut que faire reflexion, que la Loi de Dieu oblige de rendre tout ce qu'on a pris injustement à son prochain, de réparer les torts qu'on lui a faits, & que sans cela il est impossible de se sauver. Sur ce principe, il est évident que les Espagnols sont obligez de rendre la liberté aux Indiens qu'ils ont fait esclaves, & de les dédommager des outrages qu'ils leur ont faits, contre le droit & l'équité : car le peché n'est point remis, jusqu'à-ce qu'on ait rendu tout ce qu'on avoit pris ; & par con-

ſequent les Eſpagnols qui ont ſi mal-traité les Indiens, & qui ne ſe mettent point en devoir de leur ſatisfaire, ſont en peché mortel.

Pour le prouver, il faut ſuppoſer deux principes: Premierement, qu'il n'y avoit point d'eſclaves dans la nouvelle Eſpagne dont les Peuples voiſins, & ſur-tout les Mexiquains, ſont plus ruſez & plus adroits que les autres Peuples des Indes. Tous ceux qui connoiſſent le nouveau Monde ſont inſtruits de cette verité. Secondement, le terme d'eſclave ne ſignifie pas la même choſe parmi les Indiens, que parmi les Européans: c'eſt ſeulement pour dénoter un ſerviteur, ou une perſonne qui a quelque obligation particuliere de nous aſſiſter dans les beſoins que nous avons: de ſorte qu'être eſclave d'un Indien, n'eſt qu'un degré au-deſſous de ſon fils; il eſt dans ſa maiſon; il garde ſes meubles & ſon argent; il a ſoin de ſes enfans & de ſa femme, & joüit d'une entiere liberté: il fait la chambre; il enſemence les terres, & rend tous les autres ſervices dont on a beſoin, ſelon le temps & la ſaiſon: les Maîtres en récompenſe les traitent fort humainement & avec beaucoup de douceur, comme ſi leur état ne les obligeoit pas à leur rendre ſervice. Les Miſſionnai-

res qui ont appris la langue des Indiens ; & la force de leurs termes, ſont témoins de ce que je dis.

Il faut encore ſuppoſer un autre principe ; qu'on s'eſt ſervi dans la nouvelle Eſpagne, & dans le Mexique de pluſieurs moïens illegitimes, pour faire des eſclaves, comme ſi l'on n'eût pas connu le vrai-Dieu, & qu'on n'eût jamais entendu parler des maximes de l'Evangile. Durant le temps de la famine, qui arrive rarement dans des Païs ſi riches & ſi fertiles, les Indiens qui avoient du grain en abondance, perſuadoient aux pauvres de vendre leurs enfans pour avoir du bled ; ils n'avoient nulle peine à s'y réſoudre, parce que la ſervitude n'eſt point penible parmi eux, & qu'elle ne les oblige point à de grands travaux ; outre que les Indiens ſont naturellement obéïſſans & ſoûmis à ceux dont ils dépendent ; ils livroient un de leurs enfans pour cinq boiſſeaux de bled : c'étoit le prix ordinaire que l'on donnoit pour un Indien. Il eſt certain que cette methode de faire des eſclaves eſt injuſte, puiſque toutes choſes doivent être communes dans le temps d'une extrême neceſſité. La Loi naturelle oblige à donner ou à prêter gratuitement à ceux qui ſont dans le dernier beſoin.

On se servoit encore d'une autre methode pour faire des esclaves ; celui qui avoit trouvé un Indien saisi de quelques épics de bled qu'il eût volez, le faisoit esclave de sa propre autorité. Les Religieux Missionnaires remarquerent que quelques-uns semoient des épics malicieusement par les grands chemins, & que ceux qui les ramassoient innocemment étoient pris pour être esclaves. Outre cela les parens & les alliez de celui que l'on trouvoit saisi de ces épics étoient faits esclaves pour ce vol imaginaire. Cette supercherie est tres-injuste & tres-criminelle. Ils avoient encore inventé une espece de jeu, où celui qui perdoit devenoit esclave. Les joüeurs les plus habiles faisoient semblant de ne pas sçavoir joüer, pour faire tomber les plus simples dans le panneau & dans la servitude. Si celui qu'on avoit fait esclave de la sorte s'enfuïoit, on prenoit en sa place ses plus proches parens. Quand un homme libre abusoit d'une esclave, le Maître de cette esclave se saisissoit de celui qui l'avoit abusée, ou de sa femme, s'il étoit marié, & il les obligeoit de le servir pendant le temps de la grossesse de l'esclave : cette methode étoit passée en coûtume dans tout ce Païs. Un Seigneur qui avoit pour esclave quelque jeune fille, faisoit

esclave quiconque la violoit; ce qui étoit sujet à de grands desordres, car les Maîtres de ces jeunes esclaves les obligeoient à provoquer des hommes pour avoir avec elles des commerces défendus. Quand une esclave prenoit quelque chose de la maison de son Maître, pour le donner à ses parens; incontinent ils devenoient les esclaves du Maître: plusieurs marchands alloient dans d'autres Païs dérober des esclaves, pour les vendre dans la nouvelle Espagne, où ils en avoient un plus grand debit: ils donnoient à usure des marchandises & du bled aux pauvres qui en avoient besoin; & quand ils étoient hors d'état de païer ce qu'on leur avoit vendu, on les faisoit esclaves: si celui qui devoit la somme mouroit avant que de s'être acquité, & si sa femme & ses enfans étoient trop pauvres pour païer le creancier, ils devenoient ses esclaves. Dans le temps de la famine, les peres & les meres vendoient quelqu'un de leurs enfans, pour servir un Maître durant un certain nombre d'années, mais cet esclavage ne finissoit point; car si le Maître venoit à mourir, les parens du mort s'emparoient de l'esclave. L'Evêque du Mexique, qui est un tres-bon & tres-vertueux Religieux, a écrit en latin toutes les adresses dont les Espa-

gnols se servoient pour faire les Indiens esclaves : par où il est aisé de voir avec quelle injustice on abusoit de la simplicité & de la necessité de ces malheureux, pour les réduire à une si cruelle servitude.

Il s'ensuit de ce que je viens de dire, que comme les Indiens sont idolâtres, & qu'ils n'ont pas la connoissance du vrai Dieu, ni de la Loi Chrétienne, ils ne reglent pas leurs actions par la crainte de l'enfer, ni par le desir du Paradis, ni par l'esperance que leurs bonnes-œuvres seront récompensées. Ils sont même vicieux & corrompus en bien des chefs : ils n'observent point le droit des gens dans les guerres qu'ils se font les uns aux autres. Tout cela peut faire conjecturer qu'ils se font entr'eux de grandes injustices.

La Loi Chrétienne, & la Foi de Jesus-Christ conservent les bonnes loix & les bonnes coûtumes, & abolit les mauvaises, principalement celles qui sont contre le droit naturel, & qui sont préjudiciables au prochain. Ceux des Infidéles qui se convertissent, & qui ont plusieurs femmes, sont obligez de les renvoïer, & de n'en retenir qu'une, comme la Loi divine l'ordonne ; aussi-bien que de resti-

tuer le bien qu'ils ont volé ou mal acquis par des usures illicites. Si les Chrétiens suivoient les mauvaises coûtumes des Infidéles, ou s'ils les toleroient, pouvant les en empêcher, il est manifeste qu'ils se rendroient complices des crimes de ces Idolâtres ; parce que quand nos actions sont cause de quelque scandale, & font quelque dommage temporel ou spirituel à nôtre prochain, nous sommes obligez par la Loi divine de nous en abstenir. Voilà pouquoi saint Paul ordonnoit aux Fidéles de ne point manger des viandes immolées aux Idoles, de peur qu'on ne crût qu'ils approuvoient ces damnables Sacrifices ; mais ils pouvoient manger sans peché de ces viandes immolées, pourvû que les Païens ne le vissent pas, & qu'ils ne pussent s'en scandaliser.

Dieu oblige tous les Chrétiens à faire tout leur possible pour abolir les mauvaises coûtumes;ou du moins à s'en abstenir eux-mêmes, & à les desaprouver. Quand on doute si une action qu'on a envie de faire est juste ou injuste, on ne peut la faire en bonne conscience ; cette regle est generale, & ne souffre aucune exception ; parce que les Chrétiens sont obligez par les Loix Evangeliques de perdre plûtôt tout ce qu'ils possedent, que de commettre aucun

aucun peché. Ainſi quand on doute s'il y a du peché dans l'action que l'on medite, il faut neceſſairement s'en abſtenir; la volonté qu'on auroit de faire une telle action ſeroit contraire à la droite raiſon, & à l'amour de Dieu; parce que ce ſeroit s'expoſer au peril de tranſgreſſer ſes ordres en faiſant cette action, ſi l'on avoit quelque doute qu'elle fût permiſe ou défenduë. Le doute, ſi on s'expoſe au peché, n'eſt plus un doute, c'eſt une certitude que l'on offenſe Dieu; parce que nous ſommes obligez de ſuivre toûjours la voïe la plus ſeûre. Quand il arrive que les deux voïes ſont douteuſes, il faut choiſir celle où il y a moins de danger: ſelon cette maxime de ſaint Auguſtin, dans le Livre de la Penitence: Prenez le certain, & laiſſez l'incertain.

Le regles du droit humain, confirmées par la raiſon, par la Loi naturelle, & par la Loi de la charité Chrétienne, ſouffrent quelquefois des diſpenſes pour un plus grand bien en de certaines occaſions, qui ſe preſentent, où une plus grande rectitude ſeroit peut-être préjudiciable: Mais c'eſt une regle generale, que quand il faut ſe déterminer entre deux choſes douteuſes, il faut toûjours choiſir celle où il n'y a point de peché, & où l'on trouve moins

d'inconveniens, & où l'interest du prochain court moins de risque ; quoi-que peut-être il puisse y avoir du danger apparent. Sur ce principe, on ne pourroit pas obliger des Ecclesiastiques de ne pas demeurer avec leurs meres, leurs grand'-meres, leurs sœurs, ni d'abandonner la maison de leurs peres, pour vivre séparément ; parce que cette séparation pourroit leur être préjudiciable, quoi-qu'il y ait peut-être aussi quelque inconvenient à demeurer ensemble.

On retient en mauvaise conscience une chose dont on doute si elle est acquise legitimement, ou si on la tient d'un homme à qui elle n'appartenoit pas, ou qui avoit un doute raisonnable qu'elle lui appartînt. Ces possessions sont contre la justice, & contre la Loi divine & naturelle. Les Espagnols qui retiennent les Indiens esclaves, & qui doutent s'ils ont été achetez ou donnez gratuitement, agissent contre la justice, & contre la Loi de Dieu, en les retenant sur ce doute. Personne n'ignore qu'on ne soit obligé de restituer un bien qu'on ne possede pas legitimement, & qu'on a receu par le canal d'un homme qui n'avoit aucun droit legitime sur la chose, parce qu'un homme ne peut pas communiquer un bien qu'il n'a pas lui-mê-

me. Ainſi quand on achette ou qu'on reçoit quelque choſe d'un homme qui la vend, ou qui la donne gratuitement, quoi-qu'elle ne lui appartînt pas, il la retient en mauvaiſe conſcience, & il eſt obligé à reſtitution. La raiſon en eſt évidente, parce que c'eſt commettre un larcin, que de retenir volontairement une choſe contre la volonté de celui à qui elle appartient; & quand même cette choſe auroit paſſé par les mains de mille perſonnes, avant que de venir juſqu'à vous, vous n'auriez aucun droit de la retenir, parce qu'ils étoient tous poſſeſſeurs de mauvaiſe foi, & ils étoient tous obligez à reſtitution : & quoique quelque Loi humaine permette de retenir une choſe qu'on a achetée de la monnoye marquée au coin du Prince, & qui a cours dans la République; ce n'eſt pas un titre legitime pour la retenir, parce que les Loix humaines ne peuvent point prévaloir contre la Loi divine & la Loi naturelle, ni contre les bonnes coûtumes qui défendent le larcin, & de retenir le bien d'autrui contre la volonté du poſſeſſeur legitime. Les inferieurs, comme ſont tous les Rois à l'égard de Dieu, ne peuvent rien établir au préjudice de la Loi divine, qui eſt la premiere de toutes les Loix.

Celui qui achette une chose volée, avec connoissance de cause, participe au vol & au peché de celui qui a fait le larcin : s'il en doutoit, & s'il n'a pas fait toutes les diligences qu'il eût pû pour s'informer si la chose étoit legitimement acquise, il ne peut la retenir en conscience ; parce que personne ne peut sans peché faire une chose qui l'expose au peché : & si l'on ne veut pas prendre la peine de s'informer si ce que l'on nous vend, ou ce que l'on nous donne gratuitement est legitimement acquis, quand on en doute, on est possesseur de mauvaise foi ; parce que cette ignorance est coupable & malicieuse. Quand on a consulté des gens tres-habiles, on est excusable, à moins qu'on ne soit d'un tel caractere, qui nous oblige à sçavoir le droit, comme sont obligez de le sçavoir les Maîtres & les Docteurs ; ou que lorsqu'on demande conseil, on se contente seulement de consulter une personne, quoi-qu'on en puisse consulter plusieurs ; ou si l'on demande conseil à des personnes interessées, & qui ne répondent pas selon leur conscience : au lieu d'aller consulter des gens de bien, qui répondent selon le droit & l'équité ; ou quand on s'adresse à des personnes suspectes, & que l'on a droit de soupçonner, pour de bon-

nes raisons. On n'est point excusable dans ces circonstances, quand on demande conseil aux Maîtres & aux Docteurs ; & quand aprés avoir receu leurs avis, on agit contre le droit & l'équité. Ces quatre circonstances pourront être d'un grand secours pour guérir les doutes des personnes scrupuleuses, & pour mettre leur conscience en repos.

On peut aussi connoître par ces principes, que les Espagnols retiennent injustement, & contre la Loi de Dieu la plûpart de leurs esclaves Indiens ; s'ils ont droit d'en retenir quelques-uns, le nombre en est petit ; & ils peuvent même douter s'ils ont été legitimement faits esclaves ; parce que tous ceux qu'ils ont eu par le canal des Indiens mêmes ; ils les ont eus comme un tribut qu'ils les forçoient de donner contre leur volonté, par la crainte, par les menaces, par les tourmens qu'ils leur faisoient souffrir ; & ainsi ils sont possesseurs de mauvaise foi. S'ils les ont achetez des Indiens, ils ont emploïé pour les avoir les ruses & les supercheries ; ils intimidoient les Cacyques, & les contraignoient par la force des tourmens à leur livrer leurs sujets ; ils les menaçoient de les déceler à la Justice, parce qu'ils adoroient les Idoles, & qu'ils leur faisoient des sacrifices. Mais

comme ces Cacyques ne pouvoient pas donner aux Espagnols un aussi grand nombre d'Indiens qu'on leur demandoit, ils en déroboient par-tout où ils pouvoient. Ces injustices & ces desordres aïant été connus de Sa Majesté, Elle a expressément défendu d'emploïer à l'avenir de semblables moïens pour faire des esclaves.

Les Espagnols ont eu quelques esclaves que les Indiens leur ont vendus volontairement; mais le nombre en est petit. Si les Espagnols ne doutoient pas qu'ils fussent possesseurs de mauvaise foi, ils étoient du moins obligez d'en douter; & ils ne pouvoient nullement prendre ces esclaves, qu'aprés avoir apporté les diligences necessaires pour s'instruire s'ils le pouvoient faire en bonne conscience; & s'ils doutoient qu'ils le pûssent faire, ils ne devoient point les acheter sur ce doute. Tous les moïens dont ils se sont servis pour amasser ce grand nombre d'esclaves sont illegitimes : les Indiens voïant le grand empressement qu'ils avoient pour cela, tyrannisoient leurs sujets, & les forçoient de se rendre esclaves, pour avoir dequoi contenter les Espagnols, ou pour païer les bagatelles qu'ils leur vendoient. Les Juges du Conseil Roial qui ont examiné à

fond cette affaire, ont déclaré qu'il n'y avoit preſque pas un ſeul Indien qui eût été fait legitimement eſclave ; & ſur ce principe ils ont donné la liberté à pluſieurs.

Les Religieux Miſſionnaires, qui ſçavoient la langue & les ſecrets des Indiens, ont declaré que ceux qui les retenoient en qualité d'eſclaves étoient en mauvaiſe conſcience : ils n'avoient aucun intereſt à parler de la ſorte ; ils ne ſongeoient qu'au ſalut des ames. Les Eſpagnols pouvoient-ils ignorer ce qu'ils faiſoient eux-mêmes ? ils s'étoient rendus formidables aux Indiens ; ils les forçoient par la rigueur des ſupplices de leur chercher & de leur livrer des eſclaves. Ces Infidéles qui n'avoient ni connoiſſance, ni crainte, ni amour de Dieu, pouvoient ſe perſuader qu'ils étoient en droit de faire ce que des Chrétiens faiſoient à leurs yeux : ces mauvais exemples les enhardiſſoient à dérober & enlever des orphelins, & à tromper les ſimples, & même à emploïer la force & la violence, pour faire des eſclaves, & pour les vendre aux Eſpagnols. C'eſt ce qui a introduit la corruption parmi les Indiens, qui commettoient mille injuſtices à l'endroit de leurs compatriotes, pour attrapper des eſclaves, depuis le

commerce qu'ils ont eu avec les Chrétiens, qui les incitoient à ces supercheries, & qui leur en donnoient l'exemple. Il est donc certain que les Espagnols ne pouvoient ignorer ces desordres & ces injustices, puisqu'ils étoient l'occasion & les instrumens de ces maux : ils étoient au moins obligez de douter si les esclaves qu'on leur amenoit étoient pris de bonne guerre, & s'ils pouvoient les retenir en bonne conscience.

Il faisoient ce commerce avec des personnes suspectes, & ils devoient présumer que ce commerce blessoit les Loix de la justice, & que ceux qui leur livroient, ou qui leur échangeoient ces esclaves n'étoient point en droit de le faire : on devoit avoir quelque crainte de traiter avec ces Indiens ; parce que ce sont des Infidéles, & qu'on se mettoit en peril d'approuver leurs larcins & leurs mauvaises actions. Les Espagnols sçavoient assez, & le bruit en étoit répandu par-tout, que les Indiens se servoient de mille manieres injustes, cruelles, & tyranniques, pour ramasser des esclaves de tous côtez. Ainsi les Espagnols devoient avoir du scrupule d'acheter d'eux des personnes libres, qu'ils avoient réduites en servitude contre le droit des gens. Ils ne peuvent donc s'ex-

cuſer d'être poſſeſſeurs de mauvaiſe foi, & de participer aux crimes que les Indiens ont commis, en dérobant une infinité de perſonnes à qui ils ont ôté la liberté. De cent mille eſclaves que les Indiens vendoient aux Eſpagnols, ou qu'ils leur païoient en maniere de tribut, il n'y en avoit peut-être pas un ſeul qui fût veritablement eſclave ou pris dans une guerre juſte & legitime : Mais quand même il y en auroit eu effectivement quelques-uns ; le moïen de les diſcerner parmi une ſi grande multitude ? outre que, comme nous l'avons déja dit, il y a une grande difference entre les eſclaves des Indiens & ceux des Européans. L'eſclavage parmi les Indiens eſt doux, & nullement penible : on y joüit de la liberté toute entiere ; on n'y differe gueres des enfans de la maiſon : mais la ſervitude chez les Eſpagnols eſt effroïable, ſans douceur, ſans conſolation, ſans repos ; on y eſt expoſé à la faim, à la ſoif, à des châtimens terribles : il n'y a ni loix ni ordonnances qui puiſſent rendre là-deſſus les Eſpagnols traitables, & les empêcher d'exiger de leurs eſclaves des ſervices qui ſurpaſſent les forces humaines.

De tous les principes que nous venons d'établir, il s'enſuit premierement, que

Sa Majesté est obligée de droit divin, à mettre en liberté tous les Indiens que les Espagnols ont fait esclaves, & qu'ils retiennent injustement en cette qualité. Premierement, parce que Sa Majesté est obligée de rendre justice à tout le monde, aux petits comme aux grands, sans acception des personnes, sans mépriser les malheureux & les affligez, qui sont hors d'état de se défendre, ni de remedier à leurs maux. Le premier devoir des Rois, est de rendre la justice, & de proteger les foibles contre l'oppression des Grands: quand ils y manquent, ils attirent quelquefois la colere de Dieu sur leur personne & sur leur Roïaume; parce que les cris des pauvres & des malheureux, montent incessamment jusqu'au Trône de Dieu. Or puisque les Espagnols oppriment injustement les Indiens, qui n'ont aucun remede pour se garantir des violences de leurs persecuteurs, & d'une si cruelle tyrannie; il est évident que Sa Majesté est obligée d'arrêter les injustices de ces Tyrans, & de rendre la liberté à des malheureux qu'ils oppriment sous une si dure servitude. Elle ne doit pas même differer d'un moment, puisque ces vexations sont de notorieté publique, & qu'Elle ne peut les ignorer.

Les Rois qui veulent observer les regles d'une exacte justice, soit qu'ils soient Païens ou Fidéles, doivent faire tous leurs efforts pour entretenir la paix parmi eux: mais ils ne doivent encore rien oublier, pour les mettre dans le chemin de la vertu; parce que la fin que doit se proposer celui qui gouverne la République, est de faire ensorte que tous ses sujets soient vertueux. A combien plus forte raison les Princes & les Rois Catholiques, qui suivent les maximes de Jesus-Christ sont-ils obligez de conduire leurs sujets selon les regles de la Foi Chrétienne, & de lever tous les obstacles qui pourroient les détourner de leur chemin? Ils ne peuvent réüssir dans cette entrepriſe, qu'en leur faisant des Loix justes & équitables, & en les obligeant d'observer une exacte justice.

Les Rois Chrétiens sont encore obligez d'exhorter leurs sujets à servir Dieu, & à observer la Loi Chrétienne autant qu'il leur est possible. Or comme les Espagnols qui retiennent injustement des Indiens pour esclaves, sont toûjours dans l'habitude du peché mortel, & que par consequent ils ne vivent pas selon les maximes de la Loi Chrétienne; les Rois sont obligez de mettre tous les Indiens en liberté,

pour lever cet obstacle essentiel du salut de leurs sujets. Le caractere de Roi oblige les Princes à faire des Loix & des Reglemens, pour l'observation de la Justice, & pour maintenir les Peuples qui leur sont soûmis, dans la pratique de la vertu: ils sont de même obligez de droit divin à emploïer leurs forces temporelles pour l'augmentation de l'Eglise Catholique, pour conserver la discipline Ecclesiastique, & pour empêcher que les Fidéles ne se révoltent contre les Ministres de Jesus-Christ. C'est en cela qu'ils peuvent legitimement se servir de la terreur de leurs armes, pour maintenir tout le monde dans le devoir; car sans cela les Puissances temporelles ne seroient pas necessaires pour l'administration de l'Eglise. On peut conclure de ce principe, que le Roi d'Espagne est obligé de se servir de son pouvoir pour faire rendre justice aux Indiens, qu'on opprime si tyranniquement; & pour donner de l'autorité aux Ministres de l'Eglise des Indes, qui ne peuvent faire de progrés par le ministere de la parole, ni retirer les Espagnols de l'abîme de leurs vices, tandis qu'ils continuëront d'affliger & de persecuter les malheureux Indiens; parce que ces violences continuelles, & la volonté déterminée qu'ils

ont de ne les point cesser sont des pechez habituels : ils ne se soucient ni des remontrances & des menaces des Prelats, ni des censures Ecclesiastiques ; ils ajoûtent pechez sur pechez : ce desordre fait que l'Eglise des Indes est dans une grande desolation, & qu'elle souffre de grandes adversitez. Il faut donc rendre la liberté aux Indiens, afin d'ôter les obstacles qui les empêchent de se sauver, & de se soûmettre à la doctrine qu'on leur prêche. Par ce moïen les Pasteurs auront une pleine liberté d'exercer leur ministere, & de remplir leurs fonctions Apostoliques.

Les Evêques des Indes sont obligez de droit divin à solliciter continuellement Sa Majesté & son Conseil Roial de délivrer les Indiens de la tyrannie & de l'oppression qu'ils souffrent, & de les remettre dans leur premiere liberté ; parce que les Evêques sont obligez par la necessité que leur impose leur caractere, de remplir le mieux qu'ils pourront leurs fonctions pastorales, comme de gouverner & d'enseigner les Peuples qui sont sous leur conduite, & de pourvoir à toutes leurs necessitez spirituelles ; mais aussi d'empêcher qu'on ne leur fasse aucun tort pour ce qui regarde le temporel, & de les retirer de l'oppression, sur-tout quand ces vexations

sont des obstacles pour le salut de leurs ames. Ils doivent aussi leur procurer tous les secours temporels qu'ils pourront.

La conduite des Religieux de saint Dominique & de saint François est fort sainte & fort sage, & ils meritent qu'on les approuve, d'avoir concerté entr'eux de refuser l'absolution à tous les Espagnols de la nouvelle Espagne, qui retiennent des Indiens pour esclaves, & de les obliger de porter cette affaire à examiner devant le Conseil Roial, conformément aux Loix nouvelles : ils auroient encore mieux fait de n'avoir point recours à ce Tribunal ; les Religieux de ces Ordres connoissent assez par leur propre experience les injustices & les mauvais manéges à quoi on a eu recours pour faire ces Indiens esclaves: ils ne peuvent douter que ces violences n'aient griévement offensé Dieu, & que ceux qui les ont commises ne soient obligez à restitution. Un Confesseur qui s'expose à entendre les Confessions, qui fait les fonctions d'Evêque, de Curé ou de Juge spirituel, est obligé de sçavoir les obligations de son ministere, & d'avoir la science & la prudence requise pour le remplir dignement, pour porter un jugement juste & sage sur les matieres & sur les points qu'on lui propose, & pour

discerner les torts que l'on fait à la partie qui se plaint. Si son ignorance ou sa negligence est cause qu'il se trompe, comme par exemple, s'il n'obligeoit pas le Penitent à restituer un bien mal-acquis, il commettroit un grand peché, & seroit lui-même obligé à restitution, & à réparer les injustices qu'on a faites à la partie offensée. De même un Medecin qui par ignorance feroit un mal notable à son malade, ou qui seroit la cause de sa mort, seroit obligé à de grandes reparations. Il faut dire la même chose des Juges qui jugent mal, parce qu'ils ignorent le Droit, ou qu'ils ne se mettent pas en peine de s'instruire d'une affaire; parce que cette negligence & cette ignorance sont criminelles, & qu'on est obligé à connoitre ce qu'on doit juger.

Il est certain que tous les Religieux de la nouvelle Espagne sçavent évidemment que les Indiens ont été faits esclaves contre le droit & l'équité, & qu'on les retient injustement; & par consequent ils ne sont point obligez de s'en rapporter à l'examen du Conseil Roial; outre que l'on emploïe toutes sortes de détours & d'artifices, pour empêcher que le Conseil ne prenne connoissance de cette affaire: & ainsi pour arrêter le cours des vexations,

Sa Majesté doit promptement ordonner de remettre en liberté les Indiens qu'on opprime tyranniquement ; d'autant plus que cette oppression est cause qu'une infinité d'ames perissent. C'est encore le moïen de retirer les Espagnols de l'habitude du peché mortel, & de mettre les Prelats en état de s'acquiter en toute liberté de leurs fonctions Ecclesiastiques.

Entre tous les remedes que le Frere Dom Barthelemy de Las-Casas, Evêque de la Ville Roiale de Chiapa proposa pour rétablir la paix & le repos des Indes, le plus efficace étoit de soûmettre toutes les Indes directement à la Couronne de Castille, & d'empêcher que les Seigneurs Espagnols ne se fissent des sujets & des vassaux. Il apporta une infinité de raisons tres-fortes pour prouver cette proposition.

Premierement, comme les Rois & les Peuples du nouveau Monde sont Infidéles, & qu'il est necessaire de les convertir à nôtre sainte Foi, il est à propos qu'ils soient sous la protection d'un Roi Catholique & puissant, & qui ait un veritable zele pour la gloire & pour la propagation de la Religion Chrétienne, & qui envoïe dans le nouveau Monde des Missionnaires habiles, pour amener ces Idolâtres

à la connoissance de Dieu, & pour leur persuader d'embrasser nôtre sainte Religion, & de se soûmettre au S. Siége : par consequent il ne peut rien arriver de plus avantageux aux Indiens, que de se mettre sous la protection des Rois Catholiques, afin que les Seigneurs particuliers ne puissent point s'emparer de ce Domaine. C'est à quoi les Rois de Castille doivent tenir la main, sans partager avec qui que ce soit la puissance & l'autorité qu'ils ont acquise sur les Indiens, se réservant immediatement pour eux cette jurisdiction sans la démembrer, pour en revêtir des particuliers. Cette affaire est d'une si grande consequence, que de-là dépend le salut temporel & éternel de ces Nations, & la conversion du nouveau Monde, qui seroit une chose tres-avantageuse à la République.

Il n'est ni juste ni possible d'abandonner ce Domaine à des particuliers ; il n'y a que le Roi seul qui en doive être revêtu : parce que quand le Pape a fait choix d'une personne ou d'une dignité, on ne peut déleguer l'affaire, ni la confier à un autre. Lorsque le Prince s'est declaré en faveur d'une personne illustre par son caractere & par son merite, qui a une parfaite connoissance de la chose dont elle

doit decider, il est à présumer qu'elle ju
gera comme le Prince même auroit jugé.
Il est manifeste que dans le cas dont il est
question, on trouve la grandeur & la di-
gnité de la personne, puisqu'il est Roi de
Castille, qu'il est tres-Chrétien, qu'il a
un grand zele pour la Religion Catho-
lique; que le sujet est d'une grande im-
portance, puisqu'il s'agit de la prédica-
tion, de l'augmentation de la Foi, & du
culte divin : de convertir des Nations
nombreuses, & de les gouverner avec
douceur & sagesse, pour y maintenir la
justice, & pour leur inspirer l'amour de la
vertu. Il n'y a que les personnes Roiales
qui soient capables d'un si grand emploi.

Il paroît que le S. Siege a élû le Roi
d'Espagne pour lui confier le Gouverne-
ment des Indes. On le peut prouver par
deux circonstances considerables : la pre-
miere, quand on ajoûte cette clause dans
la Commission : Nous nous confions à
vôtre foi, à vôtre prudence, à vôtre ju-
stice. Cette clause est inserée dans la Bul-
le de Concession, & de la Commission
des Indes aux Sereniſſimes Rois de Ca-
stille, où le Pape dit en termes exprés :
» Connoissant que vous êtes des Rois veri-
» tablement Catholiques, comme nous le
» sçavons par plusieurs experiences, & que

vôtre pieté eſt connuë par-tout le monde Chrétien, Nous ne doutons nullement que vous n'apportiez tous vos ſoins & toute vôtre induſtrie, pour l'exaltation & l'augmentation de la Foi Catholique; de même que vous n'avez rien épargné pour retirer le Roïaume de Grenade des mains des Infidéles & des Sarazins, avec une ſi grande gloire du nom de Dieu. La ſeconde circonſtance, eſt quand on ajoûte dans la Commiſſion quelque ordre exprés. La premiere clauſe eſt exprimée dans ces paroles: Nous vous exhortons par vôtre S. Baptême, qui vous oblige de vous ſoûmettre aux ordres Apoſtoliques; & Nous vous conjurons par les entrailles de la miſericorde de Jeſus-Chriſt d'entreprendre genereuſement cette expedition, pour amener à la Religion Chrétienne les Peuples du nouveau Monde: que les travaux & les perils ne vous épouvantent point; mettez vôtre confiance en Dieu, qui fera réüſſir vôtre Ouvrage pour ſa gloire. L'autre clauſe contient une eſpece de commandement; voïez comme elle eſt exprimée: Nous vous commandons en vertu de la ſainte Obéïſſance, & Nous ne doutons point que vous n'entrepreniez cette affaire avec beaucoup de zele & de ferveur, & que vous n'envoïïez dans les

» Isles & dans la Terre-ferme, des hom-
» mes craignant Dieu, habiles, experimen-
» tez, & capables d'instruire les Habitans
» du nouveau Monde dans la Foi Catholi-
» que, & de leur inspirer l'amour de la ver-
» tu. Ces circonstances font assez connoître que le Pape a choisi les Rois de Castille, pour leur confier le soin de faire instruire les Indiens, en consideration des services signalez que ces Princes ont rendus à l'Eglise : il les a même obligez d'entreprendre cette bonne-œuvre, en leur faisant un commandement exprés de s'y appliquer, en vertu de la sainte Obéïssance.

Leurs Majestez s'engagerent solennellement de seconder de tout leur pouvoir les intentions du Pape. Cette promesse fut convertie en pacte, & devint une obligation expresse ; & par consequent les Rois de Castille ne peuvent plus se dispenser d'être les Ministres du S. Siege, pour porter la parole de Dieu dans les Indes, & ils sont obligez de contribuer de toutes leurs forces à la conversion des Idolâtres : leurs soins doivent s'étendre sur le temporel, aussi-bien que sur le spirituel ; & ils ne doivent rien negliger de tout ce qui est necessaire pour la conservation, & pour la conversion de ces Infidéles. Il ne

leur eſt pas même permis d'abdiquer cette autorité, ni de ſe défaire de cette juriſdiction : & par conſequent, que Vôtre Majeſté penſe ſerieuſement combien cette obligation eſt étroite & indiſpenſable ; qu'Elle ſe ſouvienne que l'an 1499. que Chriſtofle Colomb, qui a le premier découvert les Indes, & qui en fut le premier Amiral, permit à chaque Eſpagnol qui l'accompagnoit d'emmener un Indien en récompenſe des grands ſervices qu'ils avoient rendus dans ce voïage à la Couronne d'Eſpagne : Quand ces Indiens furent arrivez en ce Païs, Vôtre Majeſté en témoigna beaucoup de douleur & de reſſentiment ; en ſorte qu'on eut toutes les peines du monde à l'appaiſer : Elle demandoit ſi l'Amiral avoit le pouvoir de détruire vos vaſſaux : Elle ordonna ſous peine de mort à tous les Eſpagnols de renvoïer dans les Indes les Indiens qu'ils avoient amenez. En effet, ils y retournerent tous l'an 1500. que François Bobadilla alla prendre le Gouvernement du nouveau Monde.

La ſeconde raiſon qui prouve que Vôtre Majeſté eſt obligée d'incorporer à ſa Couronne le Domaine des Indes, & de ne point permettre en aucune maniere que les Eſpagnols en uſurpent la moindre

chose en qualité de Seigneurs, est que sans cela il est impossible que les Peuples du nouveau Monde embrassent jamais le Christianisme. Pour bien entrer dans cette raison, il faut sçavoir que la fin du Domaine que Vôtre Majesté possede sur ces Nations nouvellement découvertes, n'est autre chose que la publication & la prédication de l'Evangile, pour leur faire connoître Jesus-Christ : par consequent Vôtre Majesté est obligée de lever tous les obstacles qui s'opposent à cette fin, d'établir de si bons ordres, & de prendre des moïens & des mesures si justes, que rien ne puisse empêcher le succez de cette affaire. La fin est toûjours le grand ressort qui doit faire agir ; & c'est ce qu'il faut principalement avoir en vûë, pour prévoir les obstacles qui pourroient empêcher le succez qu'on se propose, & pour prendre tous les moïens qui peuvent conduire à cette fin. Or il est certain que le pouvoir que les Espagnols ont usurpé sur les Indiens est l'un des plus grands obstacles qui empêchent leur conversion, & la publication de l'Evangile. Tout le monde connoît l'extrême avarice des Espagnols, qui ne veulent pas souffrir que les Religieux Missionnaires prêchent l'Evangile aux Indiens, qu'ils regardent

comme leurs vaſſaux; parce que, diſent-ils, a publication de l'Evangile leur cauſe leux dommages tres-conſiderables. Premierement, c'eſt que les Religieux font perdre trop de temps aux Indiens pour es inſtruire. Ces Peuples ſont naturellement faineans & pareſſeux : quand on es détourne de leur travail, ils ne veulent plus s'y remettre. Il eſt arrivé ſouvent que tandis que les Religieux inſtruiſoient es Indiens qu'ils avoient ramaſſez dans eur Egliſe, les Eſpagnols ſurvenoient, qui en enlevoient par force cent ou deux ent, autant qu'ils en avoient beſoin pour eurs affaires : ils les chargeoient de coups u grand ſcandale de tout le monde, & u mépris des Religieux. Ces violences ont de grands obſtacles au ſalut des Indiens. L'autre dommage que les Eſpagnols reçoivent de la converſion des Indiens, eſt que depuis qu'on les a inſtruits les maximes de la Religion Chrétienne, ls en deviennent plus fiers, & plus incapables de ſervir les Eſpagnols: ils avoüent franchement que leur intereſt particulier eur eſt plus cher que le ſalut des Indiens. Cette diſpoſition d'eſprit où ils ſont, eſt un peché mortel habituel contre la charité, dont ils pervertiſſent l'ordre, non-ſeulement en mettant des obſtacles au ſalut

de leur prochain, comme ils sont tous les jours, quoi-qu'ils soient eux-mêmes obligez en conscience de les instruire, ou de procurer leur instruction. Mais bien loin de s'acquiter en cela de leur devoir, ils empêchent même de tout leur pouvoir qu'on ne les instruise, sans craindre les jugemens de Dieu, qui les châtiera severement du peu de charité qu'ils ont de leur prochain, & du peu de soin qu'ils prennent de les faire instruire, quoi-qu'ils en aient un si grand besoin. Ils empêchent que les Religieux Missionnaires ne les instruisent, de peur qu'ils ne connoissent les vexations, les tyrannies, & les cruautez qu'ils exercent envers les Indiens : elles sont si grandes & si inoüies, que les Religieux sont saisis d'horreur, quand les Indiens les leur racontent. Ces Religieux qui voïent eux-mêmes de leurs yeux les mauvais traitemens que les Espagnols font aux Indiens, se mettent en devoir, comme ils y sont obligez selon Dieu, de s'y opposer, & d'en avertir les Juges des Tribunaux que Vôtre Majesté a établis, afin qu'on y remedie ; quoi que les remedes qu'on a emploïez jusqu'à maintenant aient été assez inutiles ; parce que comme les Gouverneurs & les Juges mêmes ont beaucoup d'Indiens, & qu'ils sont tres-

cruels,

cruels, & sans misericorde ; ils abusent de leur pouvoir, pour opprimer ces malheureux, qu'ils châtient impitoïablement pour les fautes les plus legeres. Voilà pourquoi ils regardent les Religieux comme des surveillans incommodes, & comme leurs ennemis, qui s'opposent à leurs interests temporels : ils ne peuvent ni les voir ni les souffrir ; ils les maudissent, & ils inventent contr'eux toutes sortes de calomnies. Les Indiens desesperez de voir que leurs maux ne finissent point, & qu'ils n'ont nulle esperance que dans le zele & la charité des Religieux, ils les aiment & les reverent comme leurs liberateurs & leurs protecteurs ; ils se confient entierement à eux dans toutes leurs peines ; ils sortent des Bourgs & des Villes, pour aller en Corps au-devant d'eux. Les Espagnols voïent avec beaucoup de douleur le respect extrême que les Indiens ont pour ces Religieux ; ils leur reprochent qu'ils veulent s'en rendre les maîtres : mais Dieu sçait combien ces Missionnaires souffrent de peines & de travaux, & à quelles extrémitez ils sont souvent réduits par la faim & la pauvreté, faisant de grands voïages avec d'incroïables fatigues dans des chemins rudes & affreux, pour aller au secours de ces pauvres Indiens,

& pour leur montrer la voie du salut, & pour avertir les Espagnols des pechez énormes qu'ils commettent en tourmentant les Indiens en tant de manieres, en les dépoüillant de leurs biens, en les massacrant. Toutes ces injustices les obligent à de grandes restitutions, & à de grandes reparations, s'ils veulent se sauver. L'interest & l'injustice regnent plus dans les Indes, que dans toutes les autres parties du monde, quoi-que les Espagnols n'aient de droit, aucune jurisdiction sur les Indiens; & celle qu'ils ont est injustement usurpée, puisqu'ils ne la tiennent point de Vôtre Majesté. Les Indiens sont naturellement timides & pusillanimes; ou pour mieux dire, les mauvais traitemens, & les cruautez des Espagnols les ont tellement épouvantez, que cette peur leur est devenuë comme naturelle; en sorte qu'à-peine se souviennent-ils qu'ils sont hommes.

Il est impossible qu'ils puissent s'appliquer à entendre la Doctrine Evangelique, & qu'ils se fassent Chrétiens; parce que les Espagnols s'y opposent de toute leur force. Le Domaine qu'ils ont usurpé sur eux depuis qu'ils se vantent d'en avoir fait la Conquête. Ceux qui ont quelque faveur auprés des Gouverneurs, dispo-

ſent de la perſonne des Indiens comme de leur propre bien ; ils les partagent entr'eux comme s'ils étoient nez leurs vaſſaux : deux ou trois Eſpagnols s'approprient un Peuple entier : ſouvent le mari tombe en partage à l'un ; les enfans ſont la proye de l'autre : ils les envoient aux Mines chargez comme des bêtes ; ils les obligent de porter de peſans fardeaux pendant cent & deux cent lieuës : c'eſt ce que nous voïons tous les jours. Pour obvier à ces deſordres, il ne ſuffit pas que vôtre Majeſté taxe les tributs, & qu'Elle menace de punir ſeverement ceux qui tourmenteront les Indiens à l'avenir, ou qui en exigeront des corvées, qu'ils ne ſont point obligez de leur rendre ; car ils n'en feront ni plus ni moins.

La ſevere ſervitude ſous laquelle ils tiennent les Indiens eſt encore un grand obſtacle à leur converſion, outre qu'ils les diſperſent en pluſieurs endroits, & qu'il eſt preſque impoſſible de les ramaſſer. Ces deux circonſtances empêchent qu'on ne les puiſſe inſtruire, & les mettre en état de ſe ſauver. Il faut pour pouvoir les nourrir de la parole de Dieu, qu'ils ſoient raſſemblez, & qu'ils vivent en ſocieté. Il faut outre cela qu'ils joüiſſent d'une entiere liberté, afin qu'ils puiſſent volontaire-

ment embrasser la Loi de Dieu. Les Docteurs disent qu'il n'y avoit point de Loi au temps d'Abraham, parce que ce n'étoit qu'une seule famille, & non pas un Peuple entier. Dieu ne donna point sa Loi aux Israëlites durant qu'ils étoient en Egypte, quoi-qu'alors ils fussent un Peuple nombreux, & qu'ils comptassent jusqu'à six cent mille combatans : mais ils étoient en captivité, & ils ne joüissoient pas d'une liberté toute entiere. Dieu leur donna sa Loi quand ces deux conditions se trouverent ensemble ; c'est-à-dire, quand ils furent un Peuple libre : ce qui n'arriva qu'aprés que Dieu eut emploïé sa puissance pour retirer les Israëlites des fers de Pharaon. Entre toutes les Loix qui on jamais été, ou qui seront à l'avenir, la Loi Evangelique demande principalement ces deux dispositions ; parce que cette Loi suppose une liberté parfaite, pour s'en faire instruire, & pour l'observer. Il est encore à propos que ceux qui observent la Loi de Jesus-Christ fassent un corps & qu'ils vivent ensemble, pour satisfaire aux fonctions du culte divin, par la pratique des sept Sacremens de l'Eglise, & des autres Ceremonies qu'on y observe. Il est necessaire que les Fidéles s'assemblent de temps en temps

dans le même lieu, pour entendre la parole de Dieu, & pour assister au Sacrifice; ce qui est necessaire pour confirmer les nouveaux Chrétiens dans le genre de vie qu'ils ont embrassé: sans ces secours, les Fidéles se relâcheroient insensiblement, & pourroient même perdre la Foi. Si l'on permet aux Espagnols de retenir les Indiens épars sur les montagnes & dans les vallées, pour vacquer perpetuellement aux corvées qu'ils en exigent, il sera impossible de les instruire.

Vôtre Majesté peut comprendre par là le desordre qui regne dans les Indes, & combien il est necessaire d'empêcher que les Espagnols ne retiennent les Indiens sous une si dure servitude, & qu'ils ne dépeuplent pas le Païs, comme ils ont fait jusqu'à present. Ce qui est encore de plus déplorable, ils les laissent mourir sans se soucier de leur faire administrer les Sacremens: ils n'en font pas plus d'état que de leurs chiens, ou de leurs bêtes de charge. Ils semblent qu'ils soient persuadez que les Indiens n'ont pas une ame immortelle, & qu'ils ne sont destinez ni aux récompenses ni aux châtimens de l'autre vie.

Les Espagnols n'ont nullement les dispositions necessaires pour être les Maîtres & les Seigneurs des Indiens, ni pour leur

enseigner les maximes de la Loi Evangelique, ni pour les exhorter à l'embrasser par l'exemple de leurs bonnes-œuvres. On donna à Jean Colmenero un assez grand nombre d'Indiens, pour les instruire; mas cet homme étoit si ignorant, qu'il ne sçavoit pas faire le signe de la Croix, ni rendre raison d'aucun point de sa creance. Quand on lui demanda ce qu'il enseignoit aux Indiens qui étoient sous sa conduite, il ne pût répondre autre chose, sinon qu'il leur apprenoit à faire le signe de la Croix; mais il prononçoit mal les paroles dont ce signe doit être accompagné. Les Indiens d'une certaine Province avoient apporté toutes leurs Idoles aux Missionnaires, protestant qu'ils detestoient ce culte impie, & qu'ils vouloient desormais servir le veritable Seigneur; mais les Espagnols vendirent ces mêmes Idoles à d'autres Indiens, & les donnerent en échange pour des esclaves. Quelle inquiétude peuvent avoir pour le salut des Indiens les Espagnols, qui ne vont dans le nouveau Monde que pour s'enrichir, & pour se mettre en état d'acheter des Charges, qui les relevent au-dessus de leur condition; outre qu'ils sont si ignorans, qu'ils ne sçavent pas le Symbole de leur creance, ni les dix Commandemens de Dieu.

La seule avarice les guide; ils sont abandonnez à toutes sortes de vices : la vie qu'ils menent est infame & abominable. Les Indiens en comparaison sont infiniment plus saints & plus vertueux : quoiqu'ils soient Païens & Idolâtres, ils se contentent d'une seule femme, comme la nature les enseigne; & ils voient que les Chrétiens en ont quatorze ou quinze, quoi-que la Loi dont ils font profession le défende. Les Indiens ne sçavent ce que c'est que de prendre le bien d'autrui, ni de faire quelque injure ou quelque outrage à qui que ce soit, ni de massacrer personne : mais les Chrétiens tombent dans tous ces desordres, contre la raison, & contre la justice; ils n'observent aucuns de leurs sermens, & l'on n'oseroit confier la moindre chose à leur fidelité. Les Indiens qui sont témoins de tous les crimes que commettent les Chrétiens, croient que le Dieu qu'ils adorent est le plus méchant & le plus injuste de tous les Dieux, puisqu'il ne punit pas les desordres de ceux qui le servent. Ils croient aussi que vous êtes le plus cruel de tous les Rois, puisque vous envoïez dans le nouveau Monde des sujets si vicieux & si méchans : ils s'imaginent que vous beuvez le sang humain, & que vous mangez la chair

des hommes. Toutes ces choſes paroîtront nouvelles & étranges à Vôtre Majeſté ; mais pour nous, nous y ſommes accoûtumez. On a ſujet de s'étonner que Dieu ne faſſe pas ſentir à l'Eſpagne des marques de ſon indignation & de ſa colere, en punition des crimes que les Eſpagnols commettent dans le nouveau Monde. Voilà de quel caractere ſont ceux à qui l'on confie les Indiens, & ſur leſquels on ſe repoſe du ſalut de leurs ames. Il ne faut pas s'étonner du peu de fruit qu'on a fait pour le temporel & pour le ſpirituel depuis qu'on a découvert les Indes. Si l'on en excepte la Province du Mexique, Dieu n'y eſt pas plus connu qu'auparavant. Ils leur ont vendu bien cherement quelques legeres inſtructions qu'ils leur ont faites. Cependant le Fils de Dieu a ordonné à ſes Diſciples de donner gratuitement ce qu'ils ont receu gratuitement. On n'a donné aux Eſpagnols les Indiens qu'à condition de les inſtruire, & ils ſont obligez à reſtituer tout ce qu'ils leur ont pris ſur ce pretexte, puiſqu'ils ſe ſont ſi mal acquitez de la commiſſion qu'on leur avoit donnée. On ne peut tromper Dieu qui voit tout, & qui eſt le témoin des mauvaiſes actions des Eſpagnols, qui ne ſe ſont appliquez qu'à tourmenter les Indiens, & à en faire

des esclaves, au lieu de penser à les instruire. Des seculiers ne sont gueres propres pour être des Prédicateurs de la Foi. On a fort mal servi Vôtre Majesté, de ne l'avertir pas des mauvais déportemens des Espagnols : Elle y eût sans doute remedié, si l'on avoit pris le soin de l'en instruire ; & si elle ne l'eût pas fait, sa conscience y eût été fort blessée, envoïant dans le nouveau Monde pour prêcher la Foi, & pour rendre témoignage à la Doctrine de Jesus-Christ, des gens absolument incapables d'un ministere si relevé, & qui la décrient & la deshonorent par une vie scandaleuse. Il est necessaire d'ôter cet emploi aux seculiers, pour le donner aux Religieux, comme une chose qui convient mieux à leur caractere, sans que ces Religieux puissent prétendre d'avoir aucune jurisdiction temporelle sur les Indiens ; car on tomberoit dans les mêmes inconveniens que l'on tâche d'éviter. Les mauvais exemples, & la vie corrompuë des Espagnols, font plus de tort que ne pouroient faire de bien les Prédications d'une infinité de Religieux ; & ainsi Vôtre Majesté est obligée en conscience d'ôter aux Espagnols tout pouvoir sur les Indiens, & de ne permettre jamais qu'ils en fassent leurs vassaux.

L'une des principales raisons qui prouvent cette proposition, est que les Peuples doivent joüir du repos & de la paix pour être en état de vacquer au service Divin, & aux bonnes-œuvres que la Religion Chrétienne prescrit : il ne faut point qu'ils soient détournez des Sacremens de l'Eglise, par les travaux continuels à quoi on les condamne. Cette paix & cette tranquillité ne peut subsister, qu'en conservant à chacun ce qui lui appartient, sans faire aucune injure ni aucune injustice à qui que ce soit. Les Maîtres des Républiques sont obligez de droit divin de lever tous les obstacles qui s'opposent à la conservation d'une paix si necessaire, & à faire cesser le plûtôt qu'ils pourront les dissentions & les troubles qui pourroient entretenir la discorde parmi ceux qui font profession du Christianisme, parce qu'elle s'oppose directement à la fin que Dieu s'est proposée en creant les hommes qu'il a mis dans le monde, afin qu'ils puissent observer ses Commandemens, & s'appliquer au culte Divin, & aux œuvres de la Religion, pour meriter par leurs bonnes-œuvres la vie éternelle. Ce bon ordre est necessaire dans toute la République Chrétienne, mais principalement parmi ceux qui ont depuis peu embrassé la

Foi. Les Espagnols sont trop interessez & trop avares, pour qu'on leur puisse accorder aucune jurisdiction sur les Indiens; parce qu'ils ne leur donneront jamais ni repos ni treve; ils les tourmenteront en mille manieres differentes; ils les opprimeront pour avoir leurs biens, leurs femmes, leurs enfans; & il n'y a point d'injustices qu'ils ne leur fassent pour les dépoüiller: il n'y a aucun moïen de les mettre à couvert de ces violences, qu'en ajoûtant le Domaine des Indes à vôtre Couronne. Les Espagnols tuënt & massacrent impunément les Indiens par les champs, par les chemins, dans les Mines; & ils le font avec d'autant plus de hardiesse, qu'on n'a point de témoins qui puissent les convaincre de ces cruautez: ce qui prouve manifestement que les Indiens ne peuvent être en état de vacquer en repos aux choses divines pour garder les Commandemens de la Loi de Dieu, puisque tandis que les Espagnols seront leurs Maîtres, ils seront perpetuellement exposez à mille troubles & à mille persécutions, aux angoisses, aux ennuis, à toutes sortes de malheurs, qui leur inspireront de l'aversion pour Vôtre Majesté, & une grande haine pour le Dieu des Chrétiens & pour sa Loi, qu'ils trouvent si dure & si pesan-

te, si amere & si difficile à supporter. Ils croient encore que le joug & le gouvernement de Vôtre Majesté est tyrannique, & que le Dieu que nous adorons est injuste & cruel ; comme s'il étoit l'Auteur de tous les maux que les Espagnols leur font souffrir : puisque sous pretexte de leur prêcher la Foi Catholique, ils les plongent dans des calamitez si horribles, que Dieu souffre sans punir ceux qui sont les Auteurs de tant de maux. Ces infortunez n'ont d'autre ressource, que de pleurer jour & nuit, & de protester que leurs Dieux sont beaucoup meilleurs, plus secourables & plus commodes, que le Dieu des Européans. Ils joüissoient en servant leurs Dieux d'une paix inalterable, & de toutes les commoditez de la vie ; au lieu que depuis qu'ils sont soûmis au pouvoir des Chrétiens, ils sont chaque jour exposez à toutes sortes d'insultes. Voilà pourquoi ils ont en horreur la Foi qu'on leur prêche, & par consequent ils sont hors d'état d'arriver à la fin que l'on s'étoit proposée. On ne peut donc douter que Vôtre Majesté ne soit obligée de droit divin de les retirer du pouvoir des Espagnols, & de les prendre sous sa protection.

Il faut ajoûter que le pouvoir que vous

avez sur les Peuples de ce nouveau Monde, vous a été accordé par la grace de Dieu, & par le suffrage de l'Eglise pour l'utilité temporelle & spirituelle des Indiens : ce privilege est comme un moïen necessaire pour le salut des Indiens. Ainsi le gouvernement des Peuples du nouveau Monde ne doit appartenir qu'à vous seul, à l'exception de quelqu'autre puissance que ce soit, si l'on ne veut pas frustrer les Indiens des avantages spirituels & temporels qu'ils peuvent attendre du commerce des Européans; Vôtre Majesté est obligée par son caractere, & par le pouvoir qu'Elle a sur eux, d'ôter tous les obstacles qui pourroient les empêcher d'obtenir ces avantages, & de parvenir au salut par le moïen de la Foi & la Prédication de l'Evangile. Vôtre Majesté ne doit point permettre que sa puissance leur devienne funeste ou odieuse, ni que ses sujets usurpent sur eux un pouvoir tyrannique, qui aille à la destruction des Indiens : ce qui arriveroit infailliblement, si les Indiens devenoient leurs vassaux; parce qu'ils les traitent d'une maniere cruelle & tyrannique. Nous avons vû en arrivant dans le nouveau Monde des Peuples innombrables qui habitoient les Provinces de la nouvelle Espagne, de Cuba, de la Jamaïque, de

l'Isle de Saint-Jean : mais toutes ces Provinces sont maintenant entierement desolées. Les Provinces & les Roiaumes de la Terre-ferme sont dans un état encore plus pitoïable, quoi que ce Païs fût aussi peuplé que Tolede & que Seville. Il n'y a point d'endroits dans le monde où les hommes & les autres animaux multiplient autant que dans les Indes ; parce que l'air qu'on respire dans ce Païs est temperé & favorable à la generation : mais les Espagnols ont trouvé le secret de dépeupler entierement des Contrées remplies d'une multitude infinie d'hommes & de femmes : ils les ont massacrez injustement, pour s'emparer de l'or & de l'argent qu'ils possedoient ; ils ont fait perir les autres, en les faisant travailler avec excés, ou les obligeant à porter des fardeaux tres-pesans pendant cent & deux cent lieuës : si-bien que pour avoir des richesses, ils sacrifioient la vie & la mort des Indiens. Nous n'avançons rien qui ne soit tres-veritable, & nous ne disons pas encore la moitié des choses que nous avons vûës. Il ne nous sera pas difficile de convaincre de fausseté tous ceux qui oseroient soûtenir le contraire à Vôtre Majesté : il n'y a que ceux qui ont participé aux rapines & aux massacres qu'on a faits dans les

Indes, qui puissent s'opposer à des veritez connuës de tout le monde. Pourroit-on dire que la peste auroit desolé plus de deux mille cinq cent lieuës de Païs, où l'on voïoit une multitude infinie de Peuple ?

La maniere de gouverner les Roïaumes doit être conforme à la Loi divine & humaine, pour le bien & l'utilité des Peuples, qu'il faut défendre & conserver contre les injustices & les vexations de ceux qui n'ont pas la crainte de Dieu, & qui abusent d'un pouvoir tyrannique qu'ils ont usurpé, pour la ruïne & la destruction de ceux qui sont soûmis à leur puissance. Vôtre Majesté peut aisément connoître, que les Espagnols ont abusé des pouvoirs que vous leur aviez accordez pour la conversion des Indiens : ils s'en sont servis pour les affliger & pour les détruire, avec des cruautez qui n'avoient point encore eu d'exemple jusqu'alors : & ce qui est encore de plus déplorable, c'est qu'aucun de ceux qui sont au service de Vôtre Majesté ne lui ont jamais donné avis de ces desordres, qui sont cependant tres-préjudiciables à vos interests, sans parler de la perte d'une infinité d'ames, qui ont peri dans les tenebres du Paganisme, & dont on auroit pû les

retirer facilement, pour peu que les Espagnols eussent eu de crainte de Dieu & de zele pour sa gloire.

Que Vôtre Majesté se souvienne d'un article du Testament de la Sereniſſime Reine Isabelle, qui s'est expliquée en ces » termes : *Item*, Depuis le temps que le » Siége Apostolique nous a accordé les » Isles & la Terre-ferme de la Mer Ocea- » ne, nôtre principale intention a toû- » jours été de faire porter les lumieres de la » Foi aux Peuples de ce nouveau Monde, » & d'y envoïer des Prelats & des Reli- » gieux, pour les convertir, & pour leur » enseigner les veritez de la Foi Catholi- » que ; voilà pourquoi je supplie le Roi » Monseigneur, & la Princesse ma fille, » de travailler de tout leur pouvoir pour » faire réüſſir cette entrepriſe, & d'em- » pêcher que les Indiens ne reçoivent au- » cun dommage dans leurs biens & dans » leurs personnes, qu'on leur fasse toutes » sortes de bons traitemens : & s'il arri- » voit que quelqu'un leur fiſt quelque tort » en quelque matiere que ce pût être, » qu'on leur en fasse une bonne & prom- » pte justice, & qu'on s'en tienne exacte- » ment aux termes du Bref Apostolique ex- » pedié pour cette Concession. Ce sont les paroles formelles de cette illustre Princes-

se. Mais dés le moment qu'elle eût expiré, on commença à maltraiter les Indiens, & à leur faire tous les outrages dont nous avons parlé, & dont nous pourrions donner une Relation plus ample à Vôtre Majesté.

On peut ajoûter à toutes ces raisons, que les Espagnols sont ennemis déclarez des Indiens, & qu'ils n'ont point d'autre intention que de les détruire, pour s'emparer de leur Païs. On ne peut douter de cette verité, & il n'est nullement necessaire de la prouver; puisque c'est être veritablement ennemi declaré d'un homme, que de l'accuser de quelque crime capital, & qui merite la mort; de lui ravir sa liberté, de lui enlever la plus grande partie de ses biens, de le réduire à un dur esclavage, de lui faire une guerre cruelle, de chercher toutes les occasions de lui arracher la vie, de prendre sa femme & ses enfans, pour en faire des esclaves; d'usurper tous les biens de ses parens quand ils meurent & d'envahir injustement toutes les choses qui lui sont cheres. Il est certain que ces violences blessent le droit commun & le droit des Rois; & il n'en faut pas davantage pour prouver évidemment que les Espagnols sont les ennemis declarez des Indiens, puisqu'ils leur ont fait tous les

maux dont nous venons de parler. Ils ont décrié les Indiens, & les ont accusé des plus horribles infamies qu'il est possible d'imaginer, dans le dessein de s'emparer de leurs biens, & de les en dépoüiller sur ce pretexte : mais ces crimes qu'ils leur imposoient sont purement imaginaires ; & l'on n'en a jamais entendu parler dans les grandes Isles de la nouvelle Espagne, de Cuba, de la Jamaïque, de Saint-Jean, quoi-que ces Isles soient remplies d'une multitude infinie de Peuples : nous n'y avons jamais pû trouver aucun vestige de ces crimes abominables, aprés en avoir fait d'exactes recherches. Quelques Persans y sont adonnez, mais le nombre en est petit. Les Indiens du Roïaume de Yucatan ne sçavent ce que c'est que ce vice qui blesse les Loix de la nature. Il n'y en a gueres davantage qui mangent de la chair humaine. On les a encore accusé d'être Idolâtres ; mais les hommes n'ont point de droit de les punir de ce crime, qui doit être reservé au jugement de Dieu. Nos Ancêtres ont été autrefois Idolâtres comme le sont maintenant les Indiens : tout l'Univers étoit plongé dans l'Idolatrie avant la venuë de Jesus-Christ, & avant que les Apôtres eussent prêché la Foi Chrétienne. Dieu les dispersa dans tout

le monde pour dissiper les tenebres qui étoient répandues par-tout: ils n'emploïerent point la force des armes, ni les violences pour punir l'idolatrie, ni les autres pechez qui étoient des suites de l'infidelité; ils ne se servirent que des bons exemples de leurs vertus, de leur sainteté, de leur doctrine, des menaces, des promesses. Nous devons faire maintenant dans les Indes ce qu'ils ont fait dans les autres parties de l'Univers. Jesus-Christ l'avoit fait le premier, & il obligea ses Apôtres de suivre l'exemple qu'il leur avoit montré. Le Fils de Dieu est venu chercher & sauver ce qui étoit perdu: Qui est-ce de nos Ancêtres qui eût pû être sauvé, si on les avoit fait mourir pour des crimes commis durant leur infidelité? Les paroles expresses de l'Evangile y sont entierement contraires: Il est écrit que Jesus-Christ devoit mourir, & ressusciter le troisiéme jour, & qu'on devoit prêcher en son nom la penitence, pour la remission des pechez par-toute la terre, en commençant depuis Jérusalem: vous êtes les témoins de mes paroles; ce qui prouve évidemment qu'il faut commencer à prêcher l'Evangile en annonçant la paix & la remission des pechez passez, sans donner la permission ni le pouvoir aux

hommes de les punir.

Les Espagnols ont encore osé soûtenir que les Indiens ressembloient à des bêtes brutes entierement incapables de discipline & des lumieres de la Foi Chrétienne. Vôtre Majesté peut punir à bon titre tous ceux qui lui diront des fausſetez si notoires. Sous ce pretexte, ils ont obtenu de V. Majesté des pouvoirs pour s'emparer du Domaine des Indes, & pour faire aux Indiens tous les maux qu'ils jugeroient à propos. C'est ainsi qu'ils ont trompé la religion du Roi Catholique, pour en obtenir la permission d'enlever tous les Habitans des Isles & des Terres voisines de la petite Espagne ; ils les ont arrachez de leur Païs contre le droit & l'équité ; ils y ont fait perir une multitude innombrable d'hommes & de femmes dans plus de cinquante Isles, dont les unes sont plus grandes que les Canaries : ils n'y ont laissé qu'onze personnes. Nous avons été les témoins oculaires de cette desolation, aussi-bien qu'un homme d'honneur & digne de foi nommé Pierre de Lisle, & qui est maintenant Religieux de l'Ordre de saint François. Il fit faire un Brigantin qu'il remplit de Matelots, pour aller faire la reveuë de ces Isles, qui étoient autrefois si peuplées : ils ne trouverent dans tout

ce vaſte Païs qu'onze perſonnes, quoiqu'ils euſſent emploïé plus de deux ans dans ce Voïage. Il ſeroit impoſſible d'expliquer à Vôtre Majeſté combien grande eſt la douceur, la bonté, la ſimplicité des Peuples du nouveau Monde, ni combien ſont énormes les ravages & les cruautez que les Chrétiens y ont exercées; vos entrailles en ſeroient émûës, & vôtre cœur ſeroit trop attendri, ſi on lui en faiſoit un portrait fidéle.

Ils ont fait une cruelle guerre dans pluſieurs riches Provinces, ſans aucun ſujet legitime, & ſeulement pour aſſouvir leur avarice inſatiable : ils ſe flattent d'avoir eu un pouvoir de Vôtre Majeſté d'emploïer la force & la violence pour faire des eſclaves; toute la difference qu'il y a entre les Indiens qu'ils regardent comme leurs ſujets & ceux qu'ils traitent en eſclaves, eſt qu'ils vendent publiquement les derniers, & qu'ils apportent encore quelque ménagement pour vendre les autres : ils cherchent quelques couleurs pour pallier leur injuſtice. Dans les guerres injuſtes qu'ils leur ont faites, aprés avoir maſſacré les peres de famille, ils ont fait mourir les femmes & les enfans; ils les ont dépoüillez de tous leurs biens, & enlevé abſolument tout ce qu'ils poſſe-

doient. Dieu nous montre chaque jour par des châtimens terribles, combien il a été griévement offensé par ces violences & ces brigandages. Le salut temporel & spirituel des Indiens est également en peril, si on les soûmet au pouvoir des Espagnols; ils les détruiront absolument, sans faire grace à qui que ce soit, & sans en laisser même de la race. Si les loix naturelles défendent de confier un pupille à son mortel ennemi, ou qui l'auroit été de ses parens, ou qui auroit dissipé ses biens, ou qui lui auroit donné de mauvais exemples : Si l'on avoit livré un pupille à un homme de ce caractere, le Juge seroit obligé par son emploi d'y pourvoir, & de l'ôter de ses mains quelques cautions qu'il offrît à donner de sa conduite. Voilà à peu-prés ce que sont les Espagnols à l'égard des Indiens ; ils veulent qu'on croie qu'ils sont leurs Tuteurs, leurs Curateurs, leurs Protecteurs. C'est un pretexte frauduleux pour les jetter dans le piége : les Indiens sçavent assez-bien se gouverner, sans qu'ils aient besoin de Tuteurs ; les Espagnols ne sont nullement capables de les instruire dans les choses qui regardent la Foi : c'est cependant la seule chose dont les Indiens peuvent avoir besoin, & le seul bon office

qu'on peut leur rendre. On ne peut plus douter dans quelle disposition sont les Espagnols à l'égard des Indiens pour ce qui regarde le temporel ; c'est une verité constante qu'ils sont leurs ennemis déclarez : ils ont pillé tous leurs biens ; ils leur ont fait toutes sortes de mauvais traitemens dans leurs personnes ; ils leur ont enlevé leurs femmes & leurs enfans, à qui ils ont ôté la liberté, pour les tenir dans une perpetuelle servitude, qui jointe aux guerres cruelles qu'ils leur ont faites, a dépeuplé entierement tout le nouveau Monde : Comment seroit-il possible que des gens qui vivent de la sorte inspirassent le desir d'embrasser la Loi de Dieu & l'amour de la vertu aux Indiens, puisqu'ils font mille persecutions aux Religieux mêmes, qui ont tant de zele pour instruire ces Idolâtres ? au contraire les Espagnols n'épargnent rien pour les corrompre, & pour les jetter dans toutes sortes de vices, par les mauvais exemples qu'ils leur donnent. Ils leur apprennent à jurer, & à blasphemer le saint nom de Dieu ; ce que les Indiens ne font point dans l'intention de blasphémer effectivement ; mais seulement parce qu'ils entendent les Espagnols se servir de ces expressions. Il est donc tres-constant qu'il ne faut point que les

Espagnols aient aucune juriſdiction ſur les Indiens, ſi l'on conſidere leur utilité temporelle & ſpirituelle, puiſqu'ils ſont leurs ennemis déclarez, & qu'ils ne ſongent qu'à les détruire. Ce ſeroit une injuſtice criminelle de les leur abandonner, ſçachant la diſpoſition où ils ſont à leur égard, puiſque c'eſt un peché mortel de mettre ſon prochain dans un peril évident de mort : Nous ne doutons point que Vôtre Majeſté n'apprehende de ſe charger de ce crime, & qu'Elle n'abandonnera pas les Indiens à la fureur & à la tyrannie des Eſpagnols.

Les Loix juſtes & raiſonnables, les Philoſophes qui ont écrit ſur la Morale, défendent de donner des Gouvernemens à des hommes pauvres & avares, qui n'ont point de plus grande paſſion que de s'affranchir de la pauvreté, & de ſortir de l'état malheureux où ils vivent, & qui ſont dans la diſpoſition de ſacrifier tous leurs devoirs pour devenir riches. Comme le deſir des avares s'augmente toûjours, & qu'ils n'ont point d'autre fin que d'amaſſer des richeſſes, & de remplir leurs coffres ; ils n'ont point de repos, juſqu'à-ce qu'ils aient aſſouvi leur convoitiſe : ils ont la même horreur de la pauvreté, que la nature a du vuide qu'elle

ne

ne peut souffrir. Voilà pourquoi les avares n'ont d'autre pensée nuit & jour, que de chercher des moïens pour arriver à leur fin, & pour amasser le plus de trésors qu'ils pourront. Sur ce principe le Philosophe a decidé que c'étoit une chose fort hazardeuse de donner des Peuples à gouverner à des avares, & à des pauvres qui sont résolus de sortir de la pauvreté à quelque prix que ce soit. L'Histoire nous apprend que les Romains déliberant d'envoïer deux Consuls pour gouverner l'Espagne, dont l'un étoit fort pauvre, & l'autre fort avare; comme l'affaire fut proposée au Senat, Scipion l'Afriquain dit, qu'aucun d'eux n'étoit propre à gouverner, & qu'il y avoit à craindre que l'un & l'autre n'abusassent de leur pouvoir, pour s'emparer du bien public; parce que les personnes de ce caractere sont dans une République comme des sang-suës, & que leur principale intention est d'amasser de tous côtez, & de dévorer la substance du Peuple, pour s'engraisser aux dépens de tous ceux qui sont sous leur jurisdiction; parce que l'avidité des avares ne se peut jamais assouvir en cette vie. Il faut ajoûter que ce mal est incurable: de sorte que si les avares ont quelque jurisdiction & quelque

empire sur les Peuples, ils ne manqueront jamais de les désoler & de les ruïner; parce que cette passion n'a ni bornes ni mesures : ni les Loix ni les peines dont on les menacera n'auront pas la force de les retenir, tandis qu'ils seront revêtus de ce pouvoir : plus un avare s'apperçoit que son industrie lui rüéssit, plus a-t-il d'ardeur pour parvenir aux richesses qu'il regarde comme son unique bien; ainsi il s'efforce avec plus d'empressement de l'obtenir. Le desir d'être riche dans un pauvre & un avare fait à peu-prés sur son esprit le même effet que le desir de la beatitude : car comme elle remplit parfaitement tous les souhaits de celui qui la possede; de même l'avare ne voit rien à souhaiter au-delà des richesses; parce que l'argent est comme la clef de toutes choses. C'est ce qui met les hommes en état de tout entreprendre, & d'obtenir tout ce qu'ils souhaitent, les honneurs, les charges, les dignitez, la magnificence des habits, la délicatesse de la table, la facilité de commettre toutes sortes de crimes, de se vanger de ses ennemis, de se pousser auprés des Grands, d'acquerir leur faveur & leur estime. Voilà ce que les amateurs du Siecle desirent de tout leur pouvoir : c'est pour cela qu'ils s'exposent à tant de fatigues, & à tant de perils, & qu'ils commettent tant de crimes.

La posſeſſion des richeſſes ne peut jamais remplir l'ame, ni la contenter parfaitement : ainſi elle deſire perpetuellement d'avoir ce qu'elle ne poſſede pas encore ; & comme l'avare a choiſi les richeſſes pour ſa fin principale, & que tout le reſte lui eſt aſſez indifferent, il s'y donne tout entier, & il emploïe tous ſes ſoins & toute ſon induſtrie pour en amaſſer ; & ce deſir s'augmente, & devient plus violent à meſure que ſes richeſſes s'accumulent, ſelon cette maxime du Philoſophe, que le mouvement eſt plus impetueux, plus il approche du terme.

L'avarice eſt un mal plus incurable que la concupiſcence ; parce que l'objet de l'avarice & les choſes qu'elle promet entraînent l'homme avec plus de violence : le pouvoir de l'argent a plus d'étenduë ; il met l'homme en état de contenter ſa concupiſcence, qui ne peut pas lui faire obtenir des richeſſes s'il en manque. Le deſir de l'argent dure plus que l'appetit des plaiſir, quelque violent & quelque emporté qu'il ſoit pour un temps. L'avarice croît toûjours, & ne s'éteint qu'avec la vie. Plus les défauts naturels croiſſent, plus le deſir d'amaſſer ſe fortifie, comme on le remarque dans les vieillards, qui deviennent plus avares autant qu'ils appro-

chent de leur fin : à mesure que leur santé & leurs forces diminuent, ils s'apperçoivent qu'ils ont plus besoin de secours & des choses exterieures.

Ces raisons prouvent évidemment que si l'on donne quelque jurisdiction, ou quelque Gouvernement aux avares, ils ne manqueront pas de vexer & d'opprimer ceux qui seront soûmis à leur puissance, pour s'enrichir à leurs dépens. Rien ne pourra les empêcher de se satisfaire tandis qu'ils en auront l'occasion. L'avarice est la racine & la source de tous les vices ; elle est l'origine des trahisons, des fraudes, des tromperies, des parjures, des violences, des rapines, des brigandages, de l'inhumanité, de la dureté de cœur. On dit que cette passion est aveugle, ou parce qu'elle cause l'aveuglement, & qu'elle remplit la raison d'épaisses tenebres, & empêche que l'homme avare n'apperçoive les perils qui sont creusez sous ses pas. La vûë de l'or lui cause plus de joïe que celle du Soleil, quoi-que ce métal soit la matiere de tous les crimes : il est le pere des calomnies ; parce que l'avare trouve son compte dans la destruction des autres. L'avarice aneantit la foi ; elle bannit l'union & la concorde ; elle viole la charité, & engendre une infinité

de maux. L'avarice ne ſçait ce que c'eſt que d'avoir de la compaſſion ; elle ne reconnoît ni pere ni mere ; elle briſe les liens de la foi & de l'amitié ; elle ne compatit point aux miſeres du prochain ; elle hait ſes parens comme les étrangers. L'avare ne ſe pardonne pas à lui-même, & traîne une vie miſerable au milieu de ſes commoditez & de ſes richeſſes. L'avarice offuſque tellement l'entendement de ceux qui ſont obſedez de cette paſſion, qu'ils ne jugent plus ſainement de quoi-que ce ſoit, & qu'ils ne ſont plus en état de faire ce que la raiſon leur ordonne ; mais ils ſuivent en toutes choſes l'impetuoſité que leur imprime le deſir d'amaſſer de l'argent. Ils ont toûjours toutes leurs penſées, & tous leurs deſirs tournez de ce côté-là, ſans pouvoir jamais aſſouvir cette ſoif qui les dévore.

Il faut maintenant appliquer toutes ces raiſons à nôtre ſujet ; & je ſupplie Vôtre Majeſté de faire attention aux conſequences que j'en tire ; puiſque tous les Eſpagnols qui abandonnent leur Païs, pour paſſer dans les Indes ſont pauvres, & que c'eſt uniquement l'avarice qui les guide ; car ils ne prétendent pas ſeulement ſe délivrer de la pauvreté ; ils veulent même devenir riches, & amaſſer des tréſors im-

mensés, sans donner ni bornes ni mesures à leur convoitise, dans l'intention d'acheter des Charges & des emplois honorables, & de s'élever au-dessus de leur état par le moïen de leurs richesses. Nous avons vû par experience depuis quelques années, plusieurs Espagnols sortis de la lie du Peuple, & qui avoient toûjours mené une vie miserable, qui ont bien changé d'état & de fortune, par le secours des richesses qu'ils ont tirées du nouveau Monde, & qui ont introduit la corruption dans toute l'Espagne. La passion de l'avarice s'est allumée avec un tel excés, qu'on n'adore plus que l'or & l'argent, au lieu d'adorer Dieu. Ceux qui ne peuvent s'enrichir par leur industrie ou par leur travail, pillent & volent impunément; ils enlevent par force tout ce qu'ils trouvent dans les maisons des Indiens; ils les obligent de travailler pour leur gagner quelque chose; si on leur donne quelque autorité & quelque jurisdiction sur les Indiens, il est évident qu'ils en abuseront pour s'enrichir, étant possedez comme ils sont d'une avarice detestable: que pourront faire pour s'affranchir de leurs persecutions & de leur tyrannie, les Indiens qui sont naturellement doux, paisibles, timides, qui n'osent ni se plaindre, ni quereller, qui n'ont personne qui les écoute, ou qui

les défende ? Les Espagnols qui ont tout pouvoir, les gourmandent par-tout dans les campagnes, sur les montagnes, dans les Mines, dans les solitudes, dans les chemins. Ils les dépoüillent absolument de tout ce qu'ils ont dans leurs maisons, qui sont leurs seules richesses ; ils les exposent à toutes sortes de perils, & à des travaux insupportables ; ils les chargent de coups & les punissent du dernier supplice pour la moindre bagatelle, quand ils esperent d'y gagner quelque chose : Quelle injustice seroit-ce d'abandonner à des furieux des hommes si doux, si simples, si soûmis, & qui sont entierement dans l'impuissance de résister à la tyrannie de leurs persecuteurs, qui s'en servent comme d'instrumens morts ; parce qu'ils n'ont d'estime ni de consideration que pour l'or & pour l'argent, qui est la seule divinité qu'ils adorent : ils préferent l'excrément de la terre à des creatures raisonnables creées à l'image & à la ressemblance de Dieu.

Que diroit-on d'un Juge, qui connoissant l'amour violent qu'un jeune homme plein de feu, dans l'ardeur de son âge, porte à une fille belle & jeune, les mettroit dans la même maison, donnant tout pouvoir à ce jeune homme sur cette fille, lui faisant cependant de grandes me-

naces de le punir rigoureusement s'il lui faisoit quelque outrage : Pourroit-on se fier aux promesses de ce jeune homme, quelques sermens qu'il fist de se moderer dans une occasion si delicate ? Il est certain que ce Juge commettroit un peché mortel, en exposant ainsi son prochain à un danger visible de pecher, quand même il s'en abstiendroit effectivement. C'est à peu-prés la même chose de mettre les Indiens au pouvoir des Espagnols, qui sont leurs ennemis mortels ; & s'il ne les massacrent pas de sang-froid, par la haine qu'ils leur portent, ils le font pour s'emparer de leurs biens, & pour les dépoüiller de leur or : & de même qu'un jeune homme éperduëment amoureux d'une belle fille dont il seroit en son pouvoir de disposer, ne pourroit sans miracle s'empêcher de s'abandonner à sa passion ; aussi il est impossible que les Espagnols s'abstiennent de faire toutes sortes d'outrages aux Indiens, pour s'enrichir aux dépens de leurs biens & de leurs vies, dautant que l'avarice les tourmente avec plus de violence que ne fait la concupiscence à un jeune homme fort amoureux. Les loix, les menaces, les peines ne feront aucune impression sur leur esprit : ils exerceront mille cruautez sur les Indiens, si on les

abandonne à leur avarice.

Je prie Vôtre Majesté de considerer ce qui arrive en chaque Province où elle envoïe un Gouverneur. Si cet homme est avare, sans honneur & sans Religion; quels desordres ne cause-t-il point, quoiqu'il n'ait pas un pouvoir si absolu & si étendu que celui des Espagnols sur les Indiens qu'ils retiennent dans leurs maisons; & quoi-que le Conseil Roial de Castille tienne la main pour s'opposer à ses malversations; & quoi-que la presence du Roi dût être un frein assez puissant pour empêcher ses voleries: cependant au bout de deux ans un Gouverneur tel que nous venons de le dépeindre s'enrichit, il vole impunément la Province qu'on lui a confiée, & il y commet une infinité de brigandages: Que feront donc dans le fond des Indes les Espagnols, quand ils auront tout pouvoir sur les Indiens, puisqu'ils ne craignent ni Dieu ni le Roi? & que les Indiens dans l'apprehension d'être exposez à de plus grandes cruautez, n'osent se plaindre des persecutions qu'on leur fait continuellement: Iront-ils porter leurs plaintes au Conseil, qui est éloigné d'eux de trois ou quatre cent lieuës, ou au trône de Vôtre Majesté, qui en est éloigné de plus de trois mille? Quel

moïen emploieront-ils pour verifier les insultes, les vexations, les persecutions qu'ils ont à souffrir de la part des Espagnols, dans des Païs si reculez, où ils ne peuvent attendre aucun secours ?

Les Espagnols endurcis par leur avarice, ne sont point touchez des gemissemens, des plaintes, des malheurs de ces pauvres Indiens : rien ne les touche que l'or ou l'argent. L'état où ils se voïent dans les Indes, si relevé au-dessus de leur état naturel, leur inspire un orgueil insupportable : ils passent le temps dans les plaisirs, dans les festins ; ils sont superbement vêtus : on ne voit rien de plus magnifique dans le reste du monde ; mais l'on peut dire aussi que rien n'égale la corruption, la licence, & les desordres de leurs mœurs : il faut pour fournir à toutes ces dépenses superfluës, & à tous ces excés succer les Indiens jusqu'au sang. Il ne faut pas esperer qu'on puisse obliger les Espagnols à changer de conduite : la Loi de Dieu, la raison naturelle, les maximes des sages & des politiques ne permettent nullement qu'on donne le gouvernement des Peuples à des hommes avares & pauvres, & prévenus d'un amour violent pour l'argent : bien moins Vôtre Majesté doit-elle permettre aux Espagnols d'usur-

per aucun domaine sur les Indiens, puisque leur avidité pour les richesses est insatiable, & qu'ils sacrifieront toutes sortes de devoirs pour en amasser à quelque prix que ce soit : ils appliqueront toute leur industrie à dérober les biens de leurs sujets ; mais ce qui est encore de plus déplorable, c'est qu'en leur arrachant impitoïablement la vie du corps, ils leur feront encore perdre la vie de l'ame ; & par consequent Vôtre Majesté doit incorporer le domaine des Indes à sa Couronne, pour être le Pere, le Défenseur, le Gouverneur & le Seigneur universel de tous les Indiens.

J'ajoûte encore à toutes ces raisons, que les Espagnols imposent aux Indiens des charges insupportables, & qu'ils en exigent des services qui les réduisent à des extrémitez qui les jettent dans le desespoir. Ils sont obligez de servir leurs Seigneurs naturels, & de leur obéïr ; c'est leur premier & principal devoir, parce qu'il est fondé sur le droit naturel. En second lieu ils doivent obéïssance & service à Vôtre Majesté, comme à leur superieur universel : cette obligation est de droit divin, étant fondée sur l'engagement que Vôtre Majesté a contracté, de leur faire porter la lumiere de l'Evangile, & de les

faire instruire dans la Foi orthodoxe. Le troisiéme service, c'est celui que les Espagnols les obligent de leur rendre malgré qu'ils en aient ; mais ce joug est dur & tyrannique, & plus insupportable que celui que les Tyrans imposoient aux premiers Chrétiens ; il approche des peines que les demons font souffrir aux réprouvez : il est violent & blesse toutes les Loix de la nature & de la raison : il n'y a aucune Loi dans le monde qui le puisse justifier : il faut se ressouvenir que tous les Indiens sont naturellement foibles & delicats, étant toûjours tout nuds, & continuellement exposez à l'ardeur du Soleil : c'est contre toute justice qu'on leur impose des fardeaux qui sont beaucoup au-dessus de leurs forces : c'est contre la charité, & contre les manieres ordinaires d'agir des hommes raisonnables. Les Espagnols, non contens des services que les Indiens leur rendent, ont encore établi une espece d'Inspecteur pour veiller sur leurs actions, & pour les tenir dans une horrible servitude. Pour l'ordinaire, ils donnent cet emploi à un homme cruel & inexorable, qui a toûjours le bâton levé pour faire travailler les Indiens, & pour les obliger à executer tout ce qu'il leur commande. Les ministres de la colere de

Dieu dans les enfers ne ſont pas plus méchans & plus inexorables que cette eſpece d'hommes : il les maltraite, il les charge de coups, il les marque avec un fer chaud; il ne ſe contente pas de les faire travailler ſans relâche, & de leur impoſer des corvées inſupportables : il les gourmande encore pendant tout le temps que le travail dure : il viole & deshonore leurs filles & leurs femmes; il en fait un amas, pour en faire des preſens au Maître dont il dépend, qui le met en œuvre, & qui eſt comme le Tyran principal, qui de ſon côté invente encore des vexations plus cruelles & plus inſupportables. Et pour empêcher que les Indiens ne ſe plaignent des tourmens que leurs perſecuteurs leur font ſouffrir, ils les menacent de les accuſer, qu'ils les ont vûs adorer leurs Idoles. Voilà l'état pitoïable où les Indiens ſont réduits : ils dépendent de quatre Maîtres, de Vôtre Majeſté, de leurs Caciques, de l'Eſpagnol qui les traite comme ſes vaſſaux, & de ſon Lieutenant, qui eſt le plus cruel de tous leurs fleaux. Il eſt impoſſible de dire de combien de Maîtres les Indiens dépendent, puiſque tous les Eſpagnols ſont autant de Tyrans qui les gourmandent, qui les volent tour à tour, qui les maltraitent & qui les maſſacrent.

Puisque la Predication de la Foi orthodoxe est le seul motif qui autorise la dépendance où l'on a voulu assujetir les Indiens, pour être en état de les convertir, & qu'il n'y a que Vôtre Majesté seulement qui en puisse être le Seigneur legitime : Elle doit s'opposer de toute sa force à la puissance que les particuliers veulent usurper, & qui ne peut être considerée que comme une tyrannie. Vôtre Majesté est donc obligée pour le bien commun de tous ses sujets d'établir une police bien reglée, & un Gouvernement stable, qui ait pour but la conversion & le salut des Indiens; puisque cette puissance unique & souveraine est suffisante pour la fin que l'on se propose, il n'en faut point souffrir d'autres, qui ne peuvent être qu'onereuses & nuisibles, & contraires aux maximes communes établies dans le monde pour le gouvernement des Peuples, qui ne doivent point être subordonnez à plusieurs differens Seigneurs; bien moins les Indiens, à cause de leur pauvreté, leur douceur, leur patience, leur humilité, la délicatesse de leur complexion, causée par leur nudité, par les mauvais alimens, par leur complexion naturelle, & par l'obligation où ils sont de travailler pour se fournir dequoi vivre. Ainsi

l'obligation de servir encore les Espagnols leur seroit tres-onereuse & insupportable, quand même ils n'en exigeroient d'autres devoirs que ceux que Vôtre Majesté ou leurs Cacyques, qui sont leurs Seigneurs immediats, en exigent : mais comment pourroient-ils suffire à des corvées si excessives, aux mauvais traitemens, aux coups, & à toutes les vexations qu'ils leur font souffrir. Si l'on veut conserver les Indiens, & empêcher leur entiere destruction, il ne faut point leur imposer de nouvelles charges, ni les condamner à une plus dure servitude ; ce seroit blesser les Loix de la justice & de la charité : car les politiques & les sages disent communément, que quoi-que le Prince puisse exiger de ses sujets des secours extraordinaires dans les besoins pressans de la République ; il ne le peut toutefois, si ces sujets ont d'autres Seigneurs subalternes & immediats, à qui ils soient obligez de rendre ces mêmes devoirs ; parce que sur ce pied-là, ils seroient surchargez, & les impôts qu'on exigeroit d'eux iroient à l'infini ; il n'est pas juste qu'ils soient accablez d'une double charge ; ce qui seroit directement contre la justice, & c'est ce que toutes les bonnes Loix condamnent formellement ; la justice défend de faire tort à qui que ce

soit. Or puisque les Indiens sont déja obligez de servir leurs Seigneurs naturels & immediats, & de leur rendre tous les devoirs que des sujets sont obligez de rendre à leurs Maîtres legitimes; il seroit injuste de les soûmettre encore à de nouveaux Maîtres, qui prétendroient être en droit d'exiger de nouveaux services. Les charges doivent être proportionnées aux émolumens que l'on espere retirer d'un heritage; il ne faut pas y attacher plus de servitudes qu'il n'est necessaire pour l'utilité de celui à qui l'heritage appartient. Si les biens morts & inanimez ont ce privilege; à combien plus forte raison doit-on penser la même chose des hommes, que l'on doit encore davantage ménager? Puisque le seul gouvernement de Vôtre Majesté suffit pour le repos & l'utilité des Indiens, ce seroit agir contre la justice, de leur donner d'autres Seigneurs. On ne peut nier, que ce seroit blesser toutes les Loix de l'équité, de soûmettre les Indiens au pouvoir des Espagnols, qui n'ont point d'autre but que de s'enrichir à leurs dépens, & d'envahir tout ce qu'ils possedent. Ce seroit aussi blesser la charité, que d'ajoûter de nouveaux fardeaux à ceux qui sont déja surchargez, & d'affliger de plus en plus des malheureux qui

ſont plongez dans des calamitez extrêmes, & qui ont toutes les peines du monde à s'acquiter des devoirs legitimes que Vôtre Majeſté & leurs Seigneurs naturels exigent d'eux, ſans parler des peines qu'ils ſont obligez de ſouffrir, pour fournir à leurs femmes & à leurs enfans les choſes neceſſaires. La charité nous ordonne de faire à nôtre prochain ce que nous voulons que les autres nous faſſent; d'empêcher quand nous le pouvons qu'il ne leur arrive aucun mal; de les ſoulager dans leurs beſoins, quand ils nous en prient, & qu'ils nous expoſent leurs neceſſitez, puiſque nous ſouhaitons auſſi qu'ils nous ſoulagent quand nous avons beſoin de leurs ſecours. La Loi de Jeſus-Chriſt eſt toute fondée ſur ces maximes: Faites aux hommes ce que vous voulez que les hommes vous faſſent: Vous aimerez vôtre prochain comme vous-même; toute la Loi, dit ſaint Paul, eſt renfermée dans cette ſeule parole, Vous aimerez vôtre prochain comme vous-même: Aidez-vous à porter les fardeaux les uns des autres, ſi vous voulez remplir la Loi de Jeſus-Chriſt. Vôtre Majeſté eſt donc obligée d'affranchir les Indiens de la tyrannie des Eſpagnols, qui en exigent des choſes inſupportables.

Il faut faire reflexion, que les Indiens & tous les Habitans de ce nouveau Monde sont nez libres ; ils ne perdent point cette liberté, en reconnoissant Vôtre Majesté pour leur Souverain, & pour le Seigneur universel des Indes : au contraire, s'il y a des défauts dans leur police, le gouvernement de Vôtre Majesté y pourra suppléer ; ainsi leur liberté en sera plus parfaite. C'étoit l'intention de la tres-Chrétienne Reine Isabelle, comme on le peut voir par tous les écrits qu'elle a laissez sur cette matiere. Peu de jours avant sa mort, elle ordonna au Commandeur d'Alcantara, qui étoit alors Gouverneur de l'Isle de la petite Espagne, de traiter tous les Indiens comme des personnes libres. Dans une Assemblée generale de Theologiens & de Jurisconsultes, qui se tint à Burgos, le Roi Catholique étant dans son Conseil, declara & ordonna, que les Habitans du nouveau Monde étoient libres, & qu'on devoit les traiter comme personnes libres. Vôtre Majesté ordonna encore la même chose, aprés avoir consulté là-dessus les Theologiens, & les plus sçavans Canonistes, l'an 1523.

Si ce principe est incontestable, que tous les Peuples du nouveau Monde sont libres, & que tous ceux qu'on a découverts

jusqu'à present, ou qu'on découvira à l'avenir, ne peuvent être soûmis qu'au Domaine de Vôtre Majesté; que c'est à Elle seule qu'ils doivent hommage & obéïssance, telle que des Villes & des Peuples libres sont obligez de rendre à leur legitime Seigneur, il est évident que les particuliers ne doivent rien prétendre à ce Domaine : ils sont même encore plus libres à nôtre égard que les autres Peuples; puisque les Rois de Castille n'ont aucun titre qui les rende leurs sujets, ni par droit d'heritage, ni par acquest, ni à titre de conquête, comme s'ils les eussent vaincus dans une guerre legitime & déclarée pour se vanger de quelque offense griéve, que les Indiens auroient faite aux Espagnols ou à l'Eglise Universelle, ou à quelque membre considerable de l'Eglise, & qu'ils eussent refusé d'en faire satisfaction, aprés qu'on la leur eût demandée; ou qu'ils fussent possesseurs de mauvaise foi de quelques Terres & de quelques biens qu'ils auroient injustement usurpez : au contraire, ils se sont soûmis volontairement & de leur plein gré à Vôtre Majesté. Cependant on les a negligez, & on les a traitez jusqu'à present comme les Chasseurs traitent les bêtes qu'ils prennent à la chasse, quoi-que

les Indiens n'aient jamais rien fait qui ait pû meriter des traitemens si injustes & si déraisonnables : ils n'ont encore rien vû qui pût les persuader de la grandeur, de la justice, de la bonté, de la magnificence de Vôtre Majesté, & des Rois de Castille ; ils n'ont vû que des tyrannies, des violences, des insultes, des injustices, des cruautez de la part des Espagnols ; de mauvaises actions & de mauvais exemples qui les décrient, & qui les font regarder comme les plus méchans de tous les hommes. Voilà ce qui fait qu'ils ont Vôtre Majesté en horreur, & tous les Rois de Castille, quoi-qu'ils ne leur eussent jamais donné occasion par eux-mêmes d'avoir ces sentimens : mais ils se persuadent que vous avez une entiere connoissance des mauvais traitemens qu'on leur fait, que vous y consentez, & que vous les approuvez ; que c'est par vos ordres qu'on les traite de la sorte, que vous protegez, & que vous favorisez leurs tyrans.

Le Domaine que vous avez sur les Indiens n'est fondé que sur l'obligation que vous avez contractée de les faire instruire pour les amener à la Foi ; comme on le peut voir par les Brefs Apostoliques concedez sur cette matiere. Ce titre vous oblige encore à moderer davantage vôtre

Gouvernement, & à les traiter avec douceur & bonté. Les Rois de Castille doivent signaler les premices de leur Souveraineté sur les Indes, par la paix, par l'amour qu'ils témoigneront à ces Peuples, par les bons exemples qu'ils auront soin de leur faire donner; ils doivent en un mot les traiter comme ils traitent leurs voisins & leurs sujets naturels, de peur que les injustices & les cruautez que l'on commettroit à leur égard, ne leur donnent de l'aversion pour la Foi, & ne les rendent moins disposez à se faire instruire, & à prendre les maximes de nôtre Religion; qu'on ne leur donne jamais aucune occasion pour quelque sujet que ce soit de blasphémer le nom de Dieu, ce qui seroit un obstacle à leur conversion & à la fin qu'on s'est proposée; qu'on n'épargne rien pour leur faire aimer Vôtre Majesté, & les Rois de Castille, afin qu'ils puissent loüer Dieu de se voir sous une domination si douce & si commode. Ils meritent en quelque maniere qu'on les traite de la sorte; puisqu'ils sont nez libres, & qu'on n'est point en droit de violer leur liberté en quelque maniere que ce soit. Il est necessaire pour l'honneur de la Religion Chrétienne, qu'ils reçoivent la Foi volontairement; parce que Dieu a laissé la liberté à tous les hommes de faire

leur choix en matiere de Religion : il ne faut violenter personne, ni forcer qui que ce soit à embrasser une Religion contre sa volonté. Les Seigneurs temporels commettroient une grande injustice, s'ils forçoient leurs sujets dans une affaire où ils doivent leur laisser une liberté toute entiere : il faut observer les regles que Dieu, qui est le Seigneur universel de toutes les creatures, a établies. Il n'y a aucune autorité ni aucune Puissance sur la terre qui ait droit de blesser la liberté des hommes, puisque c'est ce qu'ils ont de plus precieux ; c'est ce qu'ils preferent à toutes les choses creées. Voilà pourquoi l'on trouve dans le Droit, des Loix si avantageuses en faveur de la liberté. Les coûtumes particulieres de ce Roïaume portent qu'on ne doit rien decider au desavantage de la liberté dans les choses douteuses, ni contraindre des hommes libres, de rien faire au préjudice de leur liberté ; un consentement extorqué de la sorte ne doit point leur être imputé, puisqu'il blesse le droit naturel.

S'il n'est pas permis de s'emparer injustement du bien des personnes libres, il est encore moins permis de violer leur état, & de les priver de leur liberté, pour les réduire en servitude, qui est le plus

grand de tous les maux, aprés la privation de la vie. Si un pere ne peut se choisir un autre heritier sans la volonté de son fils, qui est l'heritier naturel de tous les biens de son pere, ou du moins de la quatriéme partie; bien moins les Seigneurs particuliers seront-ils en droit de s'approprier les vassaux du Roi, à moins que le Roi n'y consente, & qu'il n'abandonne son droit, qui est fondé sur le consentement volontaire de ses sujets. Si l'on ne peut changer la monnoïe qui a cours dans tout un Roïaume, à moins que les Peuples n'y consentent, parce que ce changement peut leur causer de grands préjudices; bien moins peut-on les tirer de la domination Roïale sans leur consentement, pour les assujetir à la domination des Seigneurs particuliers; parce que ce changement forcé est préjudiciable à leur liberté. Il faut encore ajoûter, que ceux qui païent le tribut à Vôtre Majesté, ne peuvent passer sous une autre domination, qui leur seroit moins commode ou moins utile, & où ils seroient peut-être condamnez à une vie plus penible & plus dure; à combien plus forte raison des personnes qui joüissent d'une entiere liberté, sous la domination Roïale, doivent être conservées dans leurs privileges, sans

pouvoir être livrées à des Seigneurs particuliers, qui abuseroient peut-être de leur autorité pour leur faire de mauvais traitemens, & qui pourroient leur causer de grands dommages dans leurs biens, ou dans leur liberté. C'est une chose très-préjudiciable à la liberté & à la vie des Peuples, que de vivre dans la dépendance de plusieurs Seigneurs particuliers; parce que les charges & les services se multiplient selon le nombre de ceux qui ont quelque jurisdiction sur eux; & il est à présumer qu'ils ne seront pas tous également justes & équitables.

Les Princes ont un fort grand interest à ne pas souffrir que le nombre de leurs vassaux diminuë; parce que cette diminution les priveroit des avantages & des services qu'ils en peuvent legitimement attendre; de même les sujets ont un fort grand interest de ne se pas laisser tromper par un changement de domination, en se laissant assujetir à une domination inferieure, qui les tireroit de la domination du Prince, sous laquelle ils ont toûjours vêcu. Les Peuples qui connoissent la difference qu'il y a entre la domination des Rois, & celle des Seigneurs particuliers, qui est ordinairement dure & incommode, n'épargnent rien pour s'en garantir; au

au contraire, ils aiment la domination des Rois, & se façonnent bien plus aisément à un joug qui leur paroît moins pesant & moins difficile. Voilà pourquoi les Peuples emploïent toutes sortes d'efforts, pour s'empêcher de tomber sous la domination des Seigneurs particuliers, au préjudice de la jurisdiction Roïale à laquelle ils sont accoûtumez, & sous laquelle ils ont toûjours vêcu. Tous les sages sont de cette opinion, & toutes les Loix justes favorisent ce sentiment.

C'est une regle generale, que le Prince ne peut faire aucune chose qui puisse causer un notable préjudice à ses sujets, à moins que les Peuples mêmes n'y consentent librement : c'est ce que Vôtre Majesté observe tous les jours, suivant les traces de ses Ancêtres, qui pour ne rien faire contre les Loix de la justice & de l'équité, assembloient souvent le Conseil, afin de prendre les avis des personnes sages & éclairées, & de profiter de leurs lumieres. Dans l'affaire que nous traitons, ce seroit une chose tres-préjudiciable aux Indiens, de les livrer aux Espagnols en qualité de vassaux; parce qu'ils les traitent tyranniquement, & qu'ils les réduisent à une servitude insupportable : il semble qu'ils les regardent comme des bêtes bru-

tes ; au lieu de les traiter comme des personnes raisonnables. Il est évident qu'on ne peut conclure une affaire de cette importance, sans y appeller les Indiens, & & sans leur consentement ; il faut qu'ils se soûmettent volontairement à cette servitude : Si l'on faisoit cet échange sans les consulter, ce seroit leur faire une supercherie, qui choque la raison, & qui blesse toutes les Loix naturelles, la justice, la charité ; parce que cette sujetion est onereuse, penible, tyrannique ; comme il est aisé de le prouver par tous les traitemens que les Espagnols ont faits jusqu'à present aux Indiens. Cet échange est encore opposé à la Loi de Dieu, & contraire à ses desseins ; il empêche le progrés de la Foi Catholique, & inspire à ces Peuples de la haine pour l'Evangile ; il tend à la destruction generale de ces Peuples, que Vôtre Majesté est obligée de conserver, & de prendre sous sa protection, pour les garantir des injustices & des violences des Espagnols : vous le devez par un motif de charité & de zele pour vôtre prochain, comme un Prince Chrétien : vous le devez encore, par l'obligation de vôtre Ministere, & comme Vicaire de Jesus-Christ.

On peut conclure de toutes ces raisons,

que quand même les Indiens voudroient se soûmettre volontairement à la domination Espagnole, & consentir à perdre entierement leur liberté, cette volonté seroit de nul effet, & l'on ne pourroit pas leur permettre une chose qui leur seroit si préjudiciable en tant de manieres. Vôtre Majesté seroit obligée de droit divin d'empêcher qu'ils ne se perdissent de la sorte, parce que la domination des Espagnols est si dure, si cruelle, & si tyrannique, que plusieurs Indiens hommes & femmes, ne pouvant la supporter, se sont abandonnez au desespoir; ils ont mieux aimé se faire mourir par le fer & le poison, que de languir plus long-temps sous une si malheureuse servitude. Les autres se sont enfuï sur les montagnes, où ils ont été dévorez par des tigres & par des lions; les autres sont morts de pure tristesse, se voïant condamnez à une vie si penible & si amere, sans aucune esperance de relâche ou d'adoucissement. Nous avons connu un Espagnol qui étoit en si grande reputation d'être cruel, que plus de deux cent personnes se sont fait mourir en differentes manieres, pour éviter ses cruautez dans la petite Espagne : un pareil nombre a subi le même sort dans l'Isle de Cuba, ou ce Tyran exerçoit ses violences & ses brigandages.

Quoi-que l'interest commun de tous les Peuples du monde dût empêcher les Rois de les aliener de leur domination, pour en faire les vassaux & les sujets des Seigneurs particuliers, & que ce droit soit fondé sur la raison & sur la justice naturelle : cependant les Princes peuvent quelquefois dans des necessitez pressantes aliener une partie de leurs Roïaumes, quand ils ne peuvent faire autrement, pour se tirer de l'embaras où ils se trouvent. Par exemple s'ils n'ont point d'autre ressource pour défendre la République, il est probable qu'ils peuvent échanger le domaine qu'ils ont sur leurs sujets, pourvû qu'ils les dédommagent en quelque maniere de la perte que ce changement leur cause : mais il seroit impossible de dédommager les Indiens, si on les abandonnoit à la domination des Espagnols, qui leur font souffrir des calamitez inimaginables, & des maux qu'on ne sçauroit réparer par quelque avantage que ce pût être; puisqu'ils leur font perdre la vie de l'ame avec celle du corps. Ainsi puisque la conversion des Indiens dépend principalement de la domination de Vôtre Majesté, & du domaine qu'Elle a sur eux, vous ne pouvez rien faire qui puisse ruiner cette esperance, & empêcher immanca-

blement la conversion des Peuples de ce nouveau Monde. Il faut encore ajoûter, qu'ils vous ont choisi librement, & de leur pure volonté pour leur Souverain : c'est une espece de Contract qu'ils ont fait avec Vôtre Majesté ; & l'on ne peut le casser sans qu'ils y consentent, à moins qu'on ne leur procurât un état plus avantageux, plus commode, plus seûr que celui dont ils joüissent sous la domination de Vôtre Majesté : vous êtes obligé de leur promettre & de leur jurer, que vous leur conserverez toûjours leurs privileges comme on l'observe ordinairement dans la plûpart des Roïaumes, lorsque des Peuples libres se soûmettent de nouveau à leur domination. Cette pratique est aussi ancienne que le monde. Dés que les hommes ont commencé à se répandre sur la face de la terre, les Princes ont toûjours promis & juré d'emploïer toute leur puissance, pour les conserver & pour les garantir de l'oppression. Ce qui prouve évidemment que Vôtre Majesté ne peut abandonner les Indiens à la domination des Espagnols, qui ont eu la cruauté de détruire des Peuples si nombreux, sans les entendre, & sans leur permettre de se défendre. Ce seroit agir contre le droit divin & naturel, que de les exposer

à tant de malheurs, qui sont des obstacles invincibles pour les empêcher d'embrasser la Foi Chrétienne. Il n'y a aucun Prince sur la terre qui puisse se prévaloir de cette puissance; parce que les Souverains ne peuvent rien faire qui puisse offenser grièvement la justice divine, qui ne les a pas établis sur les Peuples pour leur destruction & pour leur perte, ni pour le renversement de l'Eglise: au contraire, ils sont au monde pour la défendre, pour édifier les Peuples, & pour les amener à la Foi.

La raison & la Loi naturelle ordonnent que ceux qui ont fait un mauvais usage des privileges qu'on leur avoit accordé, en soient privez. On n'avoit accordé aux Espagnols le domaine sur les Indiens, qu'à condition qu'ils auroient le soin de les faire instruire, & qu'ils les défendroient contre leurs ennemis. Non-seulement ils ont manqué aux conventions, mais ils ont même traité barbarement ceux qu'ils étoient obligez de proteger: à peine en est-il échappé un petit nombre; & ils continuënt les mêmes persecutions contre ceux qui restent. Si on abandonne les Indiens à la domination des Espagnols, ils acheveront de les massacrer. Il est marqué dans les Loix de

ce Roïaume, qu'un Seigneur qui auroit traité inhumainement quelqu'un de ſes eſclaves, ſeroit obligé de le vendre ; parce qu'il eſt de la juſtice qu'un homme qui traite tyranniquement ſes ſujets perde la juriſdiction qu'il avoit ſur eux, & cette juriſdiction eſt de droit dévoluë au Prince : Celui qui uſe mal de ſon domaine, n'eſt pas digne de le poſſeder ; on ne doït à un Tyran ni foi ni hommage, ni obéïſſance. Vôtre Majeſté en qualité de ſouverain Seigneur des Peuples du nouveau Monde, doit les défendre & leur rendre juſtice, quand on leur fait quelque tort : par conſequent Elle eſt obligée de les retirer de la puiſſance des Eſpagnols, & de les mettre en liberté.

C'eſt encore une coûtume établie par les Loix de ce Roïaume, que ſi le Roi accordoit quelque privilege contraire à la Foi Catholique, ce privilege eſt nul, & ne doit point avoir d'effet ; non plus que s'il eſt contraire au bien commun, & à l'utilité du Roïaume, ou aux droits de quelques particuliers. De même, ſi ce privilege eſt contraire à la Loi naturelle, comme ſi le Roi par exemple dépoüilloit quelque particulier de ſes biens pour en revêtir un autre : Vôtre Majeſté ne peut donc pas dépoüiller les Seigneurs naturels

des Indiens du domaine qu'ils ont sur eux, pour en revêtir les Espagnols, qui sont des étrangers, & qui les traitent si tyranniquement, & avec tant de barbarie. Il faut donc que Vôtre Majesté révoque un privilege si injuste, qui est ruïneux, & directement opposé à la Foi Catholique, à vôtre service, & à l'utilité de vôtre Roïaume, au bien de la République & des particuliers, à la raison & à la Loi naturelle. Il est encore établi par les coûtumes de Castille conformément aux Loix Imperiales de Vôtre Majesté, & aux Loix Ecclesiastiques, que quand un privilege par la suite du temps commence à devenir nuisible, & à causer plus de dommage que d'utilité, aux particuliers & à la République, ce privilege doit être aboli incessamment, avant même que l'on consulte le Prince qui l'a accordé; parce que dés le moment que ce privilege commence à devenir nuisible; on doit supposer que le Prince a intention de le révoquer: ainsi ce privilege n'a plus d'autorité ni de force; parce qu'il n'est plus selon l'intention du Prince, qui doit avoir en vûë la volonté de Dieu & l'équité; puisque le privilege qu'on a accordé aux Espagnols de s'assujetir les Indiens en qualité de vassaux, est devenu si dommageable &

si pernicieux aux Habitans du nouveau Monde, qu'il cause des torts irreparables à la Religion Chrétienne, & à la Couronne d'Espagne : que ce privilege a été l'origine de la destruction & de la mort de tant de Peuples, & de la desolation du plus beau Païs du monde, & que les malheurs dont Dieu afflige l'Espagne n'ont peut-être point d'autre cause ; il est necessaire d'y remedier promptement, & d'aller à la source du mal, en revoquant un privilege si pernicieux & si tyrannique.

La domination des Espagnols sur les Indiens n'a jamais été approuvée juridiquement par les Rois Catholiques. Celui qui distribua le premier les Indiens aux Espagnols, & qui les partagea comme si ç'eût été autant de moutons, n'avoit point d'ordre de faire ce partage, qui dépeupla & désola absolument la nouvelle Espagne ; il passa les bornes de son pouvoir : ainsi tout ce qu'il a fait ne doit point avoir de suite. Ce fut le grand Commandeur d'Alcantara qui causa ce desordre dans le nouveau Monde. L'an 1502. les Serenissimes Rois Ferdinand & Isabelle envoïerent de Grenade le Commandeur De-Larés, pour gouverner les nouvelles Conquêtes. Il n'y avoit alors dans

l'Isle de la petite Espagne que trois cent Chrétiens. On ordonna expressément à ce Commandeur de gouverner les Chrétiens comme des personnes libres, de leur témoigner beaucoup d'amour, de tendresse, de douceur, de charité ; de leur rendre en toutes choses une exacte justice, de ne leur point imposer un joug trop rude, & de ne les point réduire en servitude ; d'empêcher que qui que ce soit ne leur fist aucun tort, de peur que ces violences ne fussent autant d'obstacles qui les détourneroient d'embrasser la Foi Chrétienne, & ne leur inspirassent de l'aversion pour les Chrétiens. Le Commandeur De-Larés conduisit dans les Indes trois mille Espagnols, qui aborderent à la Ville de Saint-Dominique, où ils débarquerent. Peu de temps aprés ils se trouverent réduits à de grandes necessitez, & à une faim extrême ; les ordres que le Commandeur avoit receus, ne lui permettoient pas de faire la moindre violence aux Indiens, ni de blesser leur liberté en quoi que ce soit. Il écrivit à la Serenissime Reine plusieurs choses contre les Indiens, pour les lui rendre odieux, par ses mensonges, & par les calomnies qu'il inventa, afin d'avoir la permission de faire à ces malheureux tous les traitemens qu'il

jugeroit à propos. Il écrivit entr'autres choſes, qu'il ſeroit impoſſible d'inſtruire les Indiens & de leur prêcher la Foi, tandis qu'on les laiſſeroit joüir d'une entiere liberté ; qu'ils fuïoient les Chrétiens ; qu'ils s'en éloignoient, & qu'ils évitoient d'avoir aucun commerce avec les Eſpagnols : de ſorte qu'ils refuſoient même de travailler pour eux, quoi-qu'on s'offrît à les récompenſer de leurs peines ; ils aimoient mieux errer en vagabonds, que d'être dans la compagnie des Chrétiens, pour ſe faire inſtruire de leur Religion ; comme ſi les Indiens euſſent été obligez de deviner qu'il y avoit une Loi nouvelle qu'ils devoient embraſſer, ou qu'étant auſſi pauvres, qu'ils le ſont, ils devoient abandonner leurs maiſons, leurs femmes, leurs enfans, leurs terres, & les laiſſer en friche, pour mourir de faim, en venant chercher les Eſpagnols à plus de deux cent lieuës ; ou comme s'ils euſſent encore été obligez de venir apporter des vivres aux Chrétiens, avec des fatigues incroïables pendant un ſi penible voïage.

Sa Majeſté qui avoit un zele ſincere pour le ſalut de ces Idolâtres, & qui brûloit d'un deſir ardent de faire connoître Jeſus-Chriſt dans le nouveau Monde, répondit à peu-prés en cette maniere au

Commandeur : Comme Nous desirons avec beaucoup d'ardeur que les Indiens se convertissent à Nôtre sainte Foi, & qu'on leur apprenne les Mysteres de la Religion Catholique, & qu'il est necessaire pour y réussir que les Indiens entretiennent commerce avec les Espagnols, & qu'ils vivent ensemble : voilà pourquoi nous vous ordonnons par ces Presentes d'obliger les Indiens de traiter & de converser avec les Espagnols & avec les Chrétiens de la petite Espagne ; de les aider à bâtir leurs maisons, à tirer l'or des Mines, & les autres métaux ; & de leur païer exactement ce qui leur sera dû pour leurs peines, selon la qualité des personnes. Vous ordonnerez aussi à chaque Cacyque de tenir prêt un certain nombre d'Indiens, pour être emploïez aux travaux qu'on leur marquera, pourvû que les jours de Fête on ait soin de les instruire & de leur faire entendre la parole de Dieu, en les traitant toûjours comme des personnes libres, & non pas comme des esclaves. Faites en sorte qu'ils soient toûjours bien traitez, & qu'ils n'aient à se plaindre de personne ; mais qu'on ait toûjours quelque distinction pour ceux qui embrasseront la Foi : ne permettez à personne de leur faire aucun tort, ni de leur causer du

chagrin en quelque maniere que ce soit. Ce sont les paroles expresses de la Lettre qui fut envoïée au Gouverneur des Indes de la part du Roi, par où Sa Majesté donnoit assez à entendre que la fin principale qu'Elle se proposoit dans les Indes, étoit la conversion des Idolâtres, comme on le voit par ces paroles : Nous ne souhaitons rien avec plus d'ardeur, sinon que les Indiens se convertissent à Nôtre sainte Foi ; & pour cela, Nous souhaitons qu'ils soient en commerce avec les Espagnols, que Nous avons envoïez dans les Indes : ce qui prouve assez, que le Roi ne regardoit ce commerce, que comme un moïen necessaire pour la conversion des Idolâtres. Il faut encore remarquer, que quand le Roi vouloit qu'on obligeât chaque Cacyque d'envoïer un certain nombre d'Indiens travailler pour les Espagnols, à condition de les récompenser de leur travail, Sa Majesté n'entendoit nullement qu'on obligeât tous les Indiens à ces corvées, bien moins les femmes, les enfans, les vieillards, ni les principaux de la Nation, que les Indiens regardoient comme leurs Seigneurs naturels. Le Roi vouloit encore qu'on eût égard aux necessitez des Indiens, & qu'on leur laissât la liberté de pourvoir aux besoins de leur famille, de

leurs femmes, de leurs enfans, & de se retirer tous les soirs dans leurs maisons pour s'y reposer. Il est encore aisé de remarquer dans la Patente du Roi, qu'il ne prétendoit nullement qu'on obligeât les Indiens à travailler tous les jours & sans relâche, puisqu'il ordonne de les païer chaque jour aprés leur travail ; il vouloit même qu'on les engageât par la douceur à faire ce que l'on vouloit exiger d'eux, sans y être forcez contre leur volonté : enfin qu'on les traitât en toutes choses comme des hommes libres. Le Roi ordonnoit encore, que leurs travaux fussent moderez & proportionnez à leurs forces, & qu'ils se reposassent les jours de Fêtes & de Dimanche ; que les récompenses qu'on leur donneroit fussent proportionnées à leur travail, & capables de les consoler de leurs peines, & de soulager leurs femmes & leurs enfans dans leurs besoins domestiques.

Si le Roi connoissoit parfaitement la qualité de la Terre des Indes, la foiblesse, la pauvreté, la douceur, la bonté des Indiens, la rigueur des travaux à quoi on les condamne, la difficulté de tirer l'or des Mines, & la vie affreuse de ces pauvres gens, l'abandon où on les laisse, & le peu de soin qu'on a de leur

faire recevoir les Sacremens avant que de mourir ; il eſt certain qu'il emploieroit des moïens efficaces pour mettre fin à ces deſordres. Le premier Amiral des Indes, qui fit la découverte de ce nouveau Monde, crut agir conformément aux intereſts du Roi, de rendre les Indiens de la nouvelle Eſpagne tributaires, en les obligeant de tirer une certaine quantité d'or, & condamnant les autres qui n'étoient pas voiſins des Mines à donner d'autres tributs. Quelques Eſpagnols de ceux qu'il avoit menez avec lui ſe départirent de l'obéïſſance qu'ils devoient au Roi, & s'érigerent en tyrans : de ſorte qu'ils commirent des deſordres inconcevables dans la Province de Xavagua qui étoit l'une des plus belles & des plus peuplées de l'Inde. Le Roi étant informé des ravages qu'ils faiſoient dans le nouveau Monde, fit ſçavoir ſes intentions au Commandeur De-Larés, & lui ordonna d'empêcher les vexations & les violences que les Eſpagnols faiſoient aux Indiens, & de gouverner ces Peuples comme des perſonnes libres. Ces ordres ont été mal executez : les Eſpagnols contraignoient les Indiens malgré eux de s'enfermer dans les Mines, pour y tirer l'or ; c'eſt un travail inſupportable, & qui demande des corps de fer : aprés

qu'on a tiré l'or, il faut encore être tout le jour dans l'eau pour le laver. Les Tyrans ne trouvoient pas un plus grand supplice, pour affliger les Chrétiens, que de les condamner aux Mines. Dans les commencemens les Espagnols tenoient les Indiens dans les Mines pendant toute une année; mais voïant que la plûpart ne pouvoient pas resister à un travail si penible & si continuel; ils se relâcherent, & se contenterent de les y tenir pendant cinq mois à tirer l'or: aprés quoi ils emploïoient quarante jours à le fondre. Les Espagnols prétendoient que c'étoit un temps de repos pour les Indiens, quoi-que ce travail soit plus dur & plus penible que celui des Laboureurs qui défrichent les champs. Pendant toute l'année ils ne sçavent ce que c'est que Fête ou que Dimanche: on les laisse presque mourir de faim: on ne leur donne que quelques racines sans substance & sans suc. Les plus liberaux d'entre les Espagnols leur donnent un cochon entre cinquante Indiens par chaque semaine; ce n'est qu'un morceau pour chacun. On en a vû qui ne voulant point donner à manger aux Indiens qui les servoient, les envoïoient par pure avarice, paître dans les campagnes comme des bêtes, ou sur les montagnes manger le fruit

des arbres ; aprés quoi ils les obligeoient de travailler deux ou trois jours sans manger. Un homme m'a avoüé de bonne foi qu'avec cette épargne il a amassé en peu de temps des richesses immenses : Quelles forces peuvent avoir des corps qui sont naturellement délicats, étant si mal nourris, & dont on exige des travaux qui achevent de les accabler ? Il est impossible qu'ils vivent long-temps dans une si cruelle oppression, menant une vie si triste, si languissante, si malheureuse, sans nourriture & sans relâche.

Vôtre Majesté avoit ordonné que la païe qu'on devoit distribuer à chaque Indien fût proportionnée à son travail, afin qu'ils eussent dequoi vivre, & acheter les choses qui leur sont necessaires : mais ces ordres ont été tres-mal observez ; il y a plusieurs années qu'on ne leur donne rien : de sorte qu'ils sont réduits à de grandes extrémitez ; & ils souffrent une faim si cruelle, qu'ils n'ont point d'autre plus grand desir que de mourir, pour finir une vie si malheureuse. Voilà les maux où les Indiens sont exposez pour servir les Chrétiens qui n'ont nul soin ni de leur corps ni de leur ame.

Vous aviez encore donné des ordres précis, qu'on les traitât comme des per-

sonnes libres ; qu'on ne les surchargeât point de travail ; qu'on ne leur fit aucune injustice ; qu'on les laissât faire leur negoce, & administrer leurs biens en la maniere qu'ils le voudroient. Cependant on les a réduits à une servitude insupportable: ils ont sans doute moins de liberté que les bêtes. Les Espagnols tout Chrétiens qu'ils sont, ne se laissent point toucher par les maux qu'ils font souffrir aux malheureux Indiens, qu'ils regardent comme de vils esclaves, & à qui ils ne donnent jamais la liberté de faire ce qu'ils souhaitent : ils sont à tous momens exposez à la cruauté, à l'avarice, aux mauvais traitemens de leurs Tyrans, qui les traitent, non pas comme des hommes esclaves ; mais comme des bêtes feroces, que leurs Maîtres tiennent enchaînées, pour en faire ce qu'ils voudront. S'ils leur permettent quelquefois d'aller à leurs Terres, ils ne leur permettent pas d'emmener leurs femmes, ni leurs enfans, ni d'emporter la moindre chose pour manger, afin qu'ils soient contraints de revenir incessamment ; de sorte que se voïant dans un état si pitoïable, ils implorent la mort pour finir leurs miseres. Si les travaux excessifs qu'on leur impose, les rendent malades, ce qui arrive assez souvent; parce que, comme

je l'ai déja dit, leurs corps sont naturellement tres-delicats, sans avoir compassion de l'état où ils se trouvent, les Espagnols les surchargent de travaux extraordinaires, & leur reprochent d'être des lâches, qui font les malades pour ne point travailler. Mais enfin si le mal redouble, & s'ils deviennent inutiles à leurs Maîtres, ils les renvoïent à leurs Terres, qui sont quelquefois éloignées de quarante ou de cinquante lieuës, & leur donnent pour se nourrir sur les chemins, quelques mauvaises racines; de sorte qu'ils meurent en desesperez, sans pouvoir achever leur voïage. Nous en trouvons quelquefois sur les chemins, qui sont aux derniers abois; d'autres à qui les douleurs de la mort font pousser de tristes gemissemens; d'autres qui ont déja expiré: ceux qui ont encore la force de parler ne repetent que ces tristes paroles: La faim, la faim. Vôtre Majesté peut voir par ce recit, que le Gouverneur du nouveau Monde a bien mal executé les ordres que vous lui aviez donnez, de traiter les Indiens comme des personnes libres, sans permettre qu'on leur fit aucun dommage, ni aucune injustice.

On avoit encore declaré expressément à ce Gouverneur de ne rien faire aux Indiens qui pût les empêcher d'être instruits

des principes de la Religion Chrétienne, ou qui pût préjudicier à leur santé ou à leur vie ; parce qu'on ne vouloit en aucune maniere détruire les Peuples du nouveau Monde : cependant cet homme voïoit perir à ses yeux une multitude infinie de ces miserables qui étoient emploïez à fondre l'or : les travaux qu'il en exigeoit étoient comme une peste violente, qui désoloit ces Peuples, & qui les faisoit mourir en peu de temps, sans que ce triste spectacle pût l'obliger à revoquer ses ordres, ou à les adoucir : cependant il sçavoit assez qu'il ne pouvoit les excuser ni devant Dieu ni devant le Roi, puisqu'ils étoient formellement contraires à ceux qu'on lui avoit donnez : mais il usa de tant d'adresse & de tant de détours, qu'on ne sçût rien en Espagne des mauvais traitemens qu'il fit aux Indiens durant les sept années qu'il tyrannisa le nouveau Monde en qualité de Gouverneur. Ceux qui sont venus aprés lui ont marché sur ses traces, & ont suivi ses exemples pour la destruction des Indiens ; quoi-que le Roi Catholique leur eût tres-expressément recommandé d'attirer par tous les moïens possibles, & par toutes sortes de bons traitemens, les Indiens à la Foi Catholique ; sans permettre qu'on leur fit la guerre pour cela, & qu'on les

contraignît de force à embrasser la Religion Chrétienne : & ainsi qu'il étoit plus à propos de les traiter comme des sujets legitimes du Roi, & de leur imposer un tribut déterminé, comme à ses autres vassaux. Tout cela étoit exprimé dans les instructions, que l'on donna à Pedrarias, quand on le fit Gouverneur des Indes : mais il y entra comme un loup affamé, qui se jette de furie sur un troupeau de moutons ; & il fit par-tout des carnages si horribles, il y exerça des cruautez si inoüies, tant de violences, tant de brigandages avec les Espagnols qu'il y avoit menez, que toutes les Histoires n'ont jamais raconté rien de si étrange : on auroit pû le regarder comme le fleau de Dieu envoïé dans sa colere, pour exterminer tous les Indiens. Cet homme, & ceux qui l'accompagnoient, ont volé à Vôtre Majesté plus de cinq ou six millions d'or ; & les ravages qu'ils ont faits dans les Indes sont inestimables. Ils ont dépeuplé plus de quatre cens lieuës d'un Païs le plus riche, le plus fertile, & le plus heureux qui soit au monde. Ils exerçoient ces tyrannies sur les Indiens, pour les obliger à leur livrer tout l'or qu'ils avoient : Mais comme Dieu est juste, ils ne profiterent point de leurs brigandages : il auroit même été

de leurs interests de laisser vivre les Indiens, pour en retirer de grands services & de grandes utilitez. Si l'on vous racontoit en particulier tous les desordres qu'ils ont commis dans la belle Province de Nicaraqua, Vôtre Majesté en seroit épouvantée ; & s'ils ne continuoient tous les jours à tyranniser ces pauvres gens, à les massacrer pour les détruire, nous ne nous serions pas exposez aux fatigues d'un si long & si penible voïage, pour en informer Vôtre Majesté. Quand Elle sçaura qu'on a dépeuplé de si beaux & de si vastes Roïaumes, & que l'on continuë encore à détruire ce qui est échapé à la fureur des premiers Gouverneurs ; quand Elle sçaura qu'on a porté le fer & le feu dans sept Roïaumes plus grands que toute l'Espagne, Elle sera persuadée que ce n'est point par exageration que nous lui parlons de la sorte. Nous avons vû de nos yeux ces Roïaumes remplis de Peuples, comme les ruches sont remplies d'abeilles : mais maintenant on n'y trouve personne ; parce que les Espagnols en ont massacré tous les Habitans : de sorte qu'on ne trouve plus dans les Villes, que les murailles toutes nuës, & les maisons vuides. Les ordres que la tres-Catholique Reine Isabelle avoit donnez au Commandeur

De-Larés étoient tres-ſages & tres-utiles; mais il ne les a point obſervé : & les Relations qu'il a envoïées à leurs Majeſtez, ſont peu conformes à la verité, quoi-qu'elles ſoient appuïées du témoignage de pluſieurs Indiens : il a fait tout le contraire des inſtructions qu'on lui avoit données, violant toutes les regles de la Loi naturelle, de la juſtice, & de la droite raiſon : & par conſequent il eſt aiſé de voir qu'il a paſſé les bornes de ſon pouvoir, & que les lettres qu'il a adreſſées au Conſeil d'Eſpagne ſont ſubreptices & obreptices; c'eſt-à-dire, qu'il y a mêlé des fauſſetez, & qu'il y a déguiſé la verité. Il eſt évident, que ſi Vôtre Majeſté eût été informée de la maniere cruelle, injuſte, tyrannique, condamnée de Dieu & des hommes, dont ce Gouverneur traitoit les Indiens, Elle n'eût jamais confié ſon autorité entre les mains d'un homme de ce caractere; & par conſequent Vôtre Majeſté eſt obligée de declarer, qu'Ell econdamne & qu'Elle deteſte le procedé de ce Gouverneur, & qu'Elle le trouve injuſte & tyrannique; qu'Elle caſſe & annulle tout ce qu'il a fait, & qu'Elle n'y donne aucun conſentement; qu'Elle declare encore, que les Peuples des Indes n'ont pû être aſſujetis à la domination particuliere des Eſpagnols;

que tous les torts qu'on leur a faits sont contre le droit divin, naturel, canonique & Imperial. On les a tourmentez & inquietez dans leurs biens, & dans leur liberté; on les a condamnez à perdre la vie contre toute justice. Vôtre Majesté est obligée, comme un Prince tres-équitable, & qui a horreur de l'injustice, de reprimer les vexations que l'on fait aux Indiens, & de les délivrer de la cruelle tyrannie des Espagnols, qui les oppriment & qui les massacrent impunément.

Si Vôtre Majesté neglige de les affranchir de ce joug tyrannique, ils periront tous infailliblement; ce beau Païs qui est naturellement fertile & tres-peuplé, deviendra en peu de temps comme une campagne deserte & une vaste solitude; parce que les Espagnols qui vont aux Indes, n'y vont pas pour peupler le Païs, ils n'y vont que pour piller & pour s'enrichir, dans l'intention de s'en retourner bien-tôt en Espagne, pour y joüir du fruit de leurs travaux & de leurs larcins. Ceux qui sont allez depuis peu dans la petite Espagne & dans les autres lieux qu'on a dépeuplé, & qui y ont porté des denrées d'Europe, n'ont pû en faire de l'argent; parce qu'ils n'ont pas trouvé à qui les vendre. Il est évident que ce desordre est directement

oppose

oppoſé aux intereſts de Vôtre Majeſté : Car quelle utilité pourroit-Elle retirer d'une ſi grande deſtruction ? & que diroit-on dans tout le monde d'un Prince auſſi juſte que vous l'êtes, ſi aïant été informé des maux que ſes ſujets font dans ces vaſtes Roïaumes, & parmi ces Nations nombreuſes, il ne ſe mettroit pas en peine d'y apporter les remedes convenables, & qui ſont en ſon pouvoir ? On ne ſçauroit croire que Vôtre Majeſté, qui a un ſi grand fond de douceur & d'équité, & tant de zele pour la juſtice, puiſſe tolerer des vexations ſi cruelles.

J'ajoûte à tout ce que je viens de dire, que le pouvoir qu'on laiſſe aux Eſpagnols ſur les Indiens eſt tres-préjudiciable à la Couronne d'Eſpagne. La preuve en eſt évidente ; puiſque par ce moïen Vôtre Majeſté perd une infinité de vaſſaux, que l'on égorge tous les jours impunément, ſans aucun pretexte legitime : au lieu que ſi on les laiſſoit vivre, ils ſe ſoûmettroient avec beaucoup de joie à vôtre empire, en voïant la difference de vôtre domination, & de l'eſclavage où les tiennent les Maîtres particuliers qui les tyranniſent. Si vous les aviez receus au nombre de vos ſujets ; & ſi on les garantiſſoit des maux qu'on leur fait ſouffrir tous les jours avec

tant d'inhumanité; ils aimeroient & serviroient Vôtre Majesté avec un zele incroïable; parce qu'ils sont naturellement tres-obéïssans à leurs Seigneurs.

Il faut encore que Vôtre Majesté considere, qu'Elle perd des richesses immenses qu'Elle pourroit avoir justement, si l'on ne dépeuploit pas les Indes, comme l'on fait avec tant de cruauté; car comme nous l'avons déja dit, il est impossible que les Espagnols subsistent long-temps dans les Indes, si l'on extermine les naturels du Païs. Ces tresors dont vous pouviez enrichir l'Espagne, vous seroient d'un grand secours pour vos desseins, & pour resister à vos ennemis. S'il ne vient point d'argent des Indes, & si on laisse tarir cette source, il faut necessairement que l'Espagne en souffre de grandes incommoditez par la disette d'argent: nous voïons déja par experience, que les Indes vous en fournissent moins que par le passé; & ce sera toûjours en diminuant à l'avenir. Outre que de la maniere qu'on l'exige, en maltraitant, en faisant souffrir toutes sortes de maux aux Indiens, en les massacrant, il est impossible que cela puisse durer; parce que cette conduite est trop violente. L'Isle de la petite Espagne nous fournit un exemple irreprochable de ce que je dis:

on en tiroit dans les commencemens plus de trois millions d'or tres-fin ; elle n'en fournit pas maintenant la dixiéme partie. Pour peu que Vôtre Majesté y veüille faire de reflexion, Elle s'appercevra aisément combien ses revenus diminuent chaque jour. Vous n'avez rien de seûr ni de stable dans toutes les Indes, si l'on ne cultive la terre, & si l'on ne conserve les Indiens, pour les travaux dont vous retirez de si grands avantages. Il ne vous reste maintenant qu'un fort petit nombre d'Indiens dans toute la nouvelle Espagne, dont vous pouviez tirer par chaque année un million de Ducats de revenus, si l'on y avoit conservé les Indiens, & si on y avoit eu soin de vos interests dés le commencement. La confusion & le desordre sont encore plus grands dans le Perou ; le mal y croît tous les jours ; vous en pourriez tirer chaque année deux ou trois millions d'or d'un revenu bien asseuré, si l'on n'inquiétoit pas les Indiens comme l'on a fait jusqu'à-maintenant, & si l'on ne les traitoit pas avec tant d'injustice & d'inhumanité : & si l'on n'y avoit pas fait mourir contre toutes les Loix, & contre le droit leur grand Roi & Seigneur Tabalida ; tout l'or que les Chrétiens ont volé dans le Perou vous appartiendroit legiti-

mement ; parce que ce Prince se seroit donné volontairement à Vôtre Majesté avec tous ses tresors. L'Eglise en a encore receu un dommage considerable : car si Vôtre Majesté a été frustrée de ces richesses immenses, l'Eglise a perdu un nombre infini d'ames, qui ont peri dans l'ignorance, & que l'on auroit pû instruire des Mysteres de nôtre Foi. Ces pertes sont irreparables pour la Religion & pour l'Etat.

Les Roïaumes d'Espagne que Vôtre Majesté gouverne avec tant d'équité sont entourez d'ennemis, & en danger d'être opprimez, desolez, ruïnez par les Turcs & par les Maures, ennemis declarez de la Foi Catholique ; parce que Dieu qui est un juste Juge, & le souverain Maître de l'Univers, est griévement offensé des injustices, des voleries, des brigandages, des massacres, que les Espagnols vos sujets commettent dans les Indes, en opprimant, tyrannisant & faisant mourir des Nations innombrables. Tous ces hommes ont des ames raisonnables creées à l'image & à la ressemblance de Dieu, & rachetées par le precieux Sang de son Fils, qui en tient compte, & qui ne les mépriſe point quelque abandonnées qu'elles paroissent : il a même choisi l'Espagne pour

porter dans ce nouveau Monde la lumiere de l'Evangile, & pour attirer ces Nations à la Foi Chrétienne. Il semble encore que Dieu ait découvert aux Espagnols tant de richesses temporelles pour les récompenser des richesses spirituelles qu'ils doivent porter aux Indes : il leur a ouvert l'entrée de ces Terres si vastes, si riches, si fertiles, si agreables, remplies de Mines d'or, d'argent, de pierres precieuses ; mais au lieu de le remercier de tant de biens qu'il leur abandonnoit si liberalement, ils ont commis une infinité de crimes énormes. Dieu a de coûtume d'observer cette regle dans la distribution de ses châtimens, de proportionner la peine à la nature de l'offense. Si les hommes pechent par orgueil, il les couvre de confusion ; s'ils volent par avarice, il permet qu'ils perdent leurs biens propres, & d'autres les volent à leur tour ; s'ils oppriment les autres, & s'ils les égorgent, il permet aussi qu'on les maltraite, & qu'on leur fasse des violences ; s'ils enlevent & s'ils deshonorent les femmes de leurs voisins, on fait les mêmes outrages à leurs femmes ; s'ils usurpent des Roïaumes qui ne leur appartiennent pas, Dieu permet que les ennemis fassent aussi des invasions dans leurs Roïaumes : il en est de même

des autres châtimens qui répondent à la differente espece des pechez. La sainte Ecriture & les autres Histoires sont remplies d'exemples pareils. L'experience nous fait encore voir chaque jour de ces traits des jugemens de Dieu. Les Maures ont détruit une fois l'Espagne ; on dit que ce fût en punition du crime du Roi Dom Rodrigue, qui viola la fille du Comte Dom Julien ; mais il est plus croïable que ce fut pour punir les crimes que commettoient les Peuples d'Espagne, & les injustices qu'ils faisoient à leurs voisins ; & que le crime du Roi fut comme le comble de la mesure que Dieu attendoit pour punir tant de coupables.

Il faut informer Vôtre Majesté de ce que les personnes les plus sensées pensent & disent sans aucun préjugé ; mais seulement par la compassion que leur donnent les maux que les Espagnols ont fait souffrir aux Indiens : nous en avons entendu plusieurs qui disoient : Plût à Dieu que les excez qu'on a commis dans les Indes ne retombent point sur l'Espagne ! Peut-être que ces paroles qui échapent à ces personnes sages sont des avertissemens & des menaces de Dieu, que tant de crimes ont irrité contre ce Roïaume. Nous voïons déja par experience, que l'Espagne

eſt reduite à de grandes extrémitez, & que l'argent y eſt tres-rare : & cependant on y a apporté plus de treſors, que n'en poſſedoit Salomon dans ſa plus grande magnificence : mais la plûpart de ceux qui ont enlevé ces richeſſes des Indes ont fait une fin malheureuſe, & leurs enfans ſont dans une extréme neceſſité, pour juſtifier cette maxime, que le troiſiéme heritier ne ſe réjoüira point des biens mal-acquis ; & cette autre Sentence de l'Ecriture, que ceux qui prennent injuſtement le bien d'autrui, ſont toûjours dans la pauvreté ; dautant que les châtimens de Dieu ont quelque proportion avec les crimes que l'on commet. Si Vôtre Majeſté avoit la curioſité de s'informer plus en détail de toutes ces choſes, on pourroit lui faire voir une Liſte des principaux Tyrans qui ont commis plus de deſordres dans les Indes, en pillant & maſſacrant les Indiens, & qui ſont tous morts d'une mort funeſte & deſeſperée ; parce que ces violences, ces injuſtices, ces cruautez, tant de ſang répandu, tant de maſſacres, tant d'actions énormes, notoires & publiques, dont on voit encore les triſtes effets, crient vengeance au Tribunal de Dieu ; les larmes, les gemiſſemens, les imprecations de tant d'innocens, ont monté juſqu'au Ciel, &

retombent sur la terre, & s'étendent par tout le monde pour frapper les yeux & les oreilles de toutes les Nations, qui sont épouvantées, en entendant les recits de ces cruautez si étranges & si inoüies, & qui passent toute vrai-semblance, & excitent l'horreur & l'indignation, à la honte & au scandale de toute la Nation Espagnole & des Rois de Castille ; ce qui peut leur causer des torts inestimables. Et ainsi, puisqu'il ne dépend que d'eux de couper la racine de tous ces desordres, & de faire justice à ces Peuples affligez, il est de leur sagesse & de leur équité, d'emploïer leur pouvoir pour délivrer les Indiens de la cruelle tyrannie où ils gemissent, & des calamitez qu'ils souffrent si injustement.

Vôtre Majesté doit encore remarquer, que si l'on donne de l'autorité aux Espagnols sur les Indiens, de quelque nature que soit ce pouvoir, ils en abuseront infailliblement ; car comme ils sont naturellement superbes, ils en deviendront moins souples & moins obéïssans aux ordres de Vôtre Majesté ; ils pourront même avec les sommes immenses qu'ils tireront des Indes, engager d'autres Nations dans leur parti, & se soustraire entierement dans la suite de l'obéïssance qu'ils doivent à

Vôtre Majesté, & se liguer même ensemble, pour se maintenir les uns les autres dans leur revolte. On voit déja que les plus riches, & qui se flattent du titre de Conquerans, ont tant de présomption, & une vanité si insupportable, qu'ils se mettent au-dessus de toutes les Loix, & qu'ils ne veulent point se soûmettre à la justice. Le Vice-Roi mit ces jours passez dans l'une de ses Lettres ces paroles : que les Indiens ne devoient point reconnoître d'autre Dieu ni d'autre Roi que lui : Vôtre Majesté doit établir comme un maxime indubitable, qu'il ne faut point pour la seûreté de ses Etats, qu'il y ait aucun grand Seigneur dans la Terre-ferme des Indes, qui ait aucune jurisdiction sur les Indiens : ce pouvoir doit être tout attaché à vôtre seule Personne : ne donnez point à l'avenir aucun titre de Comte, de Marquis, ni de Duc sur les Indiens ni sur les Espagnols établis dans les Indes ; parce que ce seroit une tentation pour leur donner de plus hautes pensées, & pour leur inspirer le dessein de s'élever au-dessus de leur état ; ce qui pourroit être dans la suite une source de grands desordres : en un mot ce seroit peut-être leur fraïer le chemin à se faire Rois des Indes, & à dépoüiller Vôtre Majesté

du droit qu'Elle s'y est acquis.

Il n'y a pas plus de seûreté à confier ce pouvoir entre les mains des personnes dont vôtre Conseil des Indes est composé, pour les inconveniens qui en pourroient arriver : il est impossible que les affaires des Indes soient jamais bien administrées, si ceux qui composent le Conseil sont les Maîtres & les Seigneurs des Indiens : les Rois d'Espagne ne pourront jamais sçavoir la verité de ce qui s'y passe : ce sera une source d'une infinité de fraudes & d'impostures ; ce seroit un moïen infaillible pour achever de détruire le reste des Indes, sans que vous puissiez être informé du mal pour y remedier : & que quand même vous le sçauriez, tout vôtre pouvoir ne seroit pas assez grand pour y apporter du remede. Ceux qui gouvernent dans les Indes, emploient toute leur industrie pour empêcher que la Cour d'Espagne ne connoisse ce qui s'y passe, afin qu'ils puissent piller impunément, & y commettre tous les desordres qu'ils voudront. Ils se sont opposez de toute leur force aux Religieux de saint François & de saint Dominique, que leur zele avoit conduits dans les Indes, & ils ont empêché par leurs persecutions le fruit qu'ils y eussent

pû faire. Les Juges, les Officiers, les personnes constituées en quelque dignité, eurent peur que la conversion des Indiens ne fût préjudiciable à leurs interests temporels : leur avarice l'emporta sur le zele qu'ils devoient avoir pour la conversion de ces Infidéles. Dieu est témoin que nous disons la verité ; & il ne nous seroit pas difficile de le prouver par des témoignages irreprochables. La persecution dura jusqu'à-ce que l'un de ces Religieux touché de compassion du malheur de ces Idolâtres, vint informer le Roi d'Espagne des desordres que ses Officiers commettoient dans les Indes, & des obstacles qu'ils apportoient à la publication de l'Evangile. Le Cardinal Ximenés gouvernoit alors les affaires d'Espagne, lequel bien informé de ce qui se passoit dans les Indes, prit sur le champ la résolution d'ôter à ceux du Conseil la jurisdiction qu'ils avoient sur les Indiens, comme tres-pernicieuse à leur salut, & à la conservation des Indes. Comme les Rois d'Espagne en sont éloignez par une distance infinie, ils ne peuvent remedier de bonne heure aux maux pressants dont les Indiens sont sans cesse affligez. Les Loix & les ordres qui se donnent de si loin, ne sont pas d'une gran-

de efficace; il est presque impossible qu'ils sçachent jamais bien la verité des persecutions que l'on fait souffrir aux Peuples de ce nouveau Monde, en toutes sortes de façons; & quand ils en seroient pleinement informez, ils ne peuvent donner que des ordres generaux, sans pouvoir descendre dans le détail des maux en particulier, que l'on ne connoît que sur les lieux. Souvent même ceux à qui ces ordres sont adressez les dissimulent, ou different de les executer, ou quand ils se mettent en devoir de le faire; c'est trop tard, & les remedes qu'on y applique hors de saison sont inutiles: ils ont même souvent la malice de faire tout le contraire de ce qu'on leur commande, se flattant de l'impunité, à cause de la distance des lieux.

Si Vôtre Majesté se réserve à Elle seule tout le Domaine des Indes, sans le partager aux Espagnols, ce seroit le plus grand bonheur qui pût arriver aux Indiens, & rien ne seroit capable de les consoler davantage: ils verroient alors qu'ils ne seroient plus exposez aux insultes, ni aux persecutions de leurs Tyrans, & que leur vie seroit en seûreté; ils auroient pour Vôtre Majesté tant de respect, une obéïssance si aveugle, un

amour si sincere, qu'ils seroient toûjours prêts de voir répandre leur sang, & de sacrifier leur vie pour son service, & pour défendre ses droits. Il n'y a point de commandement qu'on leur fasse de vôtre part, qu'ils n'accomplissent aveuglément & avec joïe; parce qu'ils se sentent portez naturellement à se soûmettre à vôtre Couronne Roïale: au contraire, si on les livre aux Espagnols, & à des Maitres particuliers, comme leur obéïssance sera forcée; elle ne pourra durer long-temps, & ils mettront tout en œuvre pour s'affranchir d'un joug si rude.

Il faut ajoûter, que quand les Indiens seront persuadez qu'ils sont sous la protection de Vôtre Majesté, qu'ils peuvent vivre en seûreté dans leurs maisons; qu'ils n'ont plus rien à craindre pour leurs biens ni pour leurs personnes, ils reviendront tous des montagnes où ils se sont retirez, & ils habiteront à l'ordinaire dans les plaines. Le nombre est presque infini de ceux qui se sont cachez pour éviter les mauvais traitemens, & les vexations des Espagnols. Ils aiment mieux s'exposer à être devorez par les tygres sur les montagnes, que de tomber entre les mains de leurs perse-

cuteurs, quoi-que ce soient des Chrétiens. Ces malheureux souffrent mille incommoditez dans ces retraites affreuses, où ils manquent de toutes les choses necessaires à la vie, & où il est impossible d'aller les chercher pour les instruire dans la Foi Chrétienne : de sorte qu'ils perissent selon l'ame & selon le corps ; au lieu que s'ils étoient ramassez dans les Bourgs & dans les Villages, on pourroit aisément les instruire, & établir parmi eux une espece de police, les façonner & les apprivoiser au service du vrai-Dieu : la terre se cultiveroit, les chemins seroient plus seûrs ; le Païs ne seroit pas desert, & abandonné comme il est ; les Espagnols trouveroient dequoi manger, & des lieux où se retirer quand ils feroient voïage, & mille autres commoditez dont ils sont privez, par la desertion des Indiens.

Vôtre Majesté peut encore se ressouvenir, qu'aprés avoir fait meûrement examiner cette affaire dans son Conseil, composé de personnes sçavantes, & de Theologiens tres-habiles, ils declarerent tout d'une voix, qu'on ne pouvoit sans injustice donner à des particuliers le Domaine des Indiens, ni les démembrer de vôtre Couronne Roïale. Cette déci-

sion fut signifiée à Fernand Cortez, avec ordre de la mettre en execution. Vôtre Majesté fit encore assembler pour le même sujet plusieurs personnes d'une grande doctrine & d'une grande vertu, lesquelles aprés avoir disputé long-temps sur cette matiere, pour s'en instruire plus à fond, déclarerent qu'on ne pouvoit en bonne conscience établir les Espignols en qualité de Seigneurs des Indes : & sur cela, Vôtre Majesté donna des ordres tres-exprés pour le défendre ; révoquant toutes permissions données au contraire sur de faux avis qui déguisoient la verité : il fut ordonné au Gouverneur de la Floride, de tenir la main à l'execution de ces Edits, comme on le peut encore voir par ses instructions. On voit parmi les principaux articles de ces Ordonnances, que les Indiens selon le droit & la raison, doivent être libres ; qu'ils ne sont point obligez à d'autres services, que le reste de vos sujets, & les autres personnes libres de vos Roïaumes ; qu'ils doivent païer les dixmes à Dieu, si ce n'est qu'on les leur remette pour quelque temps ; qu'ils païent de même à Vôtre Majesté les tributs qu'on leur imposera legitimement, & proportionnez aux biens qu'ils possedent, & à

la qualité de leurs terres, selon ce que ceux qui les gouvernent, en jugeront conformément à l'équité & à la raison.

Si l'on souhaite que les Indiens soient instruits dans la Foi Catholique, & qu'ils prennent nos coûtumes, en observant quelque police parmi eux : Vôtre Majesté ne doit point les donner en qualité de vassaux perpetuels, ou pour un temps limité à quelque personne que ce puisse être ; parce que ce seroit les réduire sous la même servitude, & les exposer aux mêmes maux qu'ils ont soufferts jusqu'à present, & les plonger peut-être dans des malheurs encore plus grands : car il ne faut point faire fonds sur les ordres & sur les défenses que l'on fera en faveur des Indiens ni sur les peines qu'on attachera aux Ordonnances, pour en faciliter l'execution ; toutes celles qu'on a faites jusqu'à-present sont fort sages, & seroient tres-utiles, si on les mettoit en pratique. Une des raisons principales qui doit encore empêcher qu'on ne donne pour vassaux les Indiens aux Espagnols, est qu'ils font si peu de cas de la vie de ces pauvres gens, qu'il est impossible de croire le mépris qu'ils en ont, si on ne l'a vû de ses propres yeux. L'avarice extrême dont ils sont possedez, fait qu'ils les emploient

à des exercices au-dessus de leurs forces ne se mettant gueres en peine qu'ils perissent, pourvû qu'ils en retirent quelque utilité. Si quelqu'un parle autrement à vôtre Majesté, ou lui donne des avis contraires, Elle doit les regarder comme des ennemis de l'Etat, ou comme des personnes tres-mal intentionnées, & mal affectionnées à vôtre service : ce sont des gens qui ne songent qu'à ravager les Indes pour contenter leur detestable avarice.

Si Vôtre Majesté se rend aux raisons que je viens de déduire, Elle exemptera les Espagnols d'une infinité de crimes, de vols, de tyrannies, de violences, d'homicides, qu'ils commettent chaque jour, en opprimant, pillant, massacrant les Peuples du nouveau Monde ; Elle garantira même l'Espagne de cette contagion, en empêchant que ses sujets ne participent aux crimes de leurs Confreres, ni aux richesses qu'ils ont volées avec tant d'injustice. Tous les Sçavants avoüent que les crimes que les Espagnols commettent dans les Indes attirent la malediction de Dieu sur toute l'Espagne, & que cette maniere de s'enrichir est injuste & illicite ; que cet or & cet argent qu'on apporte des Indes est volé, &

qu'on est obligé à restitution ; parce que c'est priver injustement un legitime possesseur d'un bien qui lui appartient : ce qui suffit pour conclure que tous ceux qui ont eu quelque part à ces richesses usurpées, les possedent de mauvaise foi ; qu'il ne leur est pas permis d'avoir aucun commerce avec ces voleurs publics, ni de leur vendre des marchandises en échange de cet or qu'ils ont volé, ni de recevoir d'éux des presens, ni d'être leurs heritiers. Il s'ensuit de ce principe, que toute l'Espagne devient coupable des crimes de quelques particuliers, & qu'il est peu d'Espagnols qui ne doivent avoir de grands scrupules, & qui ne soient en danger de se perdre, puisqu'il n'en est presque point qui n'ait participé aux voleries de ceux qui sont revenus du nouveau Monde.

Les Espagnols objectent deux raisons que l'on vient d'alleguer ; que s'ils n'ont point de jurisdiction sur les Indiens, & si on ne les leur abandonne en qualité de vassaux, il leur sera impossible de vivre dans les Indes, & que par consequent Vôtre Majesté ne pourra conserver les Roïaumes qu'on y a conquis en son nom, ni prêcher la Foi Catholique selon son intention aux Habitans de ce

nouveau Monde; car si les Espagnols ne peuvent pas subsister dans les Indes, le Roi d'Espagne ne pourra en être le Seigneur, ni entretenir des Religieux pour instruire les Indiens, qui seront privez par consequent des lumieres de l'Evangile; & ceux qui les ont déja receuës, les perdront peu-à-peu, faute d'instruction; ils retourneront à leur Idolâtrie, & à leurs crimes.

Ceux qui raisonnent de la sorte, le font bien moins par un veritable zele, & par la compassion qu'ils ont de la perte de tant d'ames, que par le desir d'opprimer les Indiens, pour assouvir leur avarice, & pour s'enrichir en les dépoüillant: ce n'est que leur interest particulier qui les fait parler de la sorte; il ne se mettent gueres en peine des interests de Vôtre Majesté, ni du salut des Indiens: ce n'est pas le bien public, ou la gloire de Dieu qui les touche: ils font assez voir par leur conduite, le peu de respect qu'ils ont pour la Loi de Dieu, qui défend expressément de faire le moindre mal à qui que ce soit, quand même on en devroit retirer de grands avantages. Ces gens-là doivent sçavoir s'ils ont les veritables sentimens du Christianisme, que quand Vôtre Majesté devroit perdre

tout ce qu'Elle a conquis dans les Indes ; quand on se mettroit dans l'impossibilité de prêcher la Foi aux Indiens, il vaudroit mieux renoncer à tous ces grands avantages, que de les obtenir par les massacres & par la destruction des Habitans du nouveau Monde, comme on l'a pratiqué jusqu'à maintenant. Ce ne seroit pas un grand malheur pour Vôtre Majesté, quand son Empire ne s'étendroit pas jusqu'aux Indes ; & c'est mal de s'y prendre d'y vouloir établir la Foi par des voies si criminelles. La raison en est évidente ; parce que la Loi Chrétienne défend de faire le mal pour procurer le bien : Dieu ne veut point qu'on luy offre des sacrifices, quelque grands qu'ils puissent être, s'ils sont infectez de quelque peché ; il réprouve & il a en horreur de tels sacrifices. C'est un crime énorme, & digne de la damnation éternelle, de massacrer les Infidéles, sous pretexte d'introduire la Foi Chrétienne parmieux, & d'exterminer les uns, pour sauver les autres : Dieu ne veut point faire recevoir sa Loi à des conditions si onereuses ; il nous défend d'avoir un pareil zele, ni accompagné de telles circonstances pour le salut des ames : il ne veut point que nous aïons plus d'inquiétude

& plus d'empreſſement pour le ſalut d'autrui, qu'il n'en a lui-même : c'eſt aſſez pour nous qui ſommes les diſciples, de reſſembler à nôtre Maître. Ce qu'il nous demande, c'eſt que nous nous tenions dans les termes de ſa Loi, & que nous ne paſſions pas les bornes qu'il nous a preſcrites ; ce ſeroit un tres-grand aveuglement, & un crime tres-grief, de précipiter un enfant dans un puits pour le baptiſer, & de le faire mourir pour ſauver ſon ame ; parce qu'il n'eſt pas permis de faire un mal pour procurer un bien. Ne ſera-ce pas un plus grand crime, plus horrible & plus abominable aux yeux de Dieu, de ſcandaliſer, de détruire, de maſſacrer tant de milliers de perſonnes, ſous pretexte d'en ſauver une partie ? Faiſons tout le bien que nous pouvons, en nous conformant aux ordres de Dieu, & ſans paſſer les limites de ſa Loi, & Dieu fera le reſte de ſon côté. C'eſt un faux pretexte dont ſe ſervent les Eſpagnols, pour couvri leur avarice ; ce n'eſt pas le ſalut des Indiens qui les inquiéte ; ils ne cherchent autre choſe, que de les opprimer, & de les ruïner, & d'en faire des eſclaves, au lieu de les faire Chrétiens. Et ainſi malgré toutes ces fauſſes raiſons, nous aſſeurons

Vôtre Majesté, que si Elle se reserve à Elle seule le Domaine des Indes, sans y admettre les Espagnols, comme Seigneurs particuliers; c'est le moïen le plus seûr & le plus infaillible, d'établir la Foi Catholique parmi les Peuples du nouveau Monde, & d'en faire de bons Chrétiens. Les Espagnols pourront commodément vivre parmi eux en plus grande quantité, qu'ils n'ont encore fait jusqu'à-present; tous les autres inconveniens cesseront à la plus grande gloire de Dieu, & à l'avantage des Indiens, à l'agrandissement de vôtre Empire, & au grand bien de toute l'Espagne.

FIN.

TABLE
DES MATIERES.

De'couverte de l'Inde, & de'cription des Terres & Isles où les Espagnols ont abordé, page 1 & suivante.

Relation de ce que les Espagnols ont fait dans l'Isle de la petite Espagne, 9

Des Roiaumes que contient l'Isle de la petite Espagne, 11

Des Isles de S. Jean & de la Jamaïque, 26

De l'Isle de Cuba, 27

Du Continent, 34

De la Province de Nicaragua, 42

De la Nouvelle Espagne, 48

Suite des particularitez de la Nouvelle Espagne, 50

Du Roiaume & de la Province de Guatimala, 62

De la Nouvelle Espagne, de Panuco, & de Xalisco, 71

Du Roiaume de Yucatan, 78

De la Province de Sainte-Marthe, 90

De la Province de Carthagene, 95

De la Côte des Perles, & de l'Isle de la Trinité, 96

0/931

TABLE DES MATIERES.

Du Fleuve Tuya-Pari, 110
Du Roiaume de Vençuéla, 111
Des Provinces de la Terre-ferme, qu'on appelle la Floride, 121
De la Riviere d'Argent, 124
Des grands Roiaumes & des vaſtes Provinces du Perou, 127
Du nouveau Roiaume de Grenade, 139
Fragment d'une Lettre contenant un détail de ce que les Eſpagnols ont fait dans les lieux où ils ont paſſé, 158 & ſuiv.
Moïens & remedes propoſez par le Seigneur Barthelemy de Las-Caſas, dans l'Aſſemblée des Prelats & des Docteſ convoquez à Valladolid pour la reformation des Indes, 173 & ſuiv.
Propoſition touchant le droit des Rois d'Eſpagne ſur les Indes, & leurs devoirs tant au ſpirituel qu'au temporel, 211 & ſuiv.
Diſpute entre D. Barthelemy de Las-Caſas, Evêque de Chiapa & le Docteur Sepulueda, touchant les guerres & les cruautez des Eſpagnols dans les Indes, 228 & ſuiv.

Fin de la Table.

B697
C334d